

LE TERRITOIRE

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

Contrat de relance
et de transition écologique

2021-2026



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Préambule	5
1. Article 1 : Objet du contrat	6
2. Article 2 : Engagement général des parties	6
3. Article 3 : Projet de territoire	6
4. Article 4 : Gouvernance	30
5. Article 5 : La coopération inter-territoriale	31
6. Article 6 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs	31
7. Article 7 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat	32
8. Article 8 : Traitement des litiges	32
9. ANNEXES	35
● Annexe 1 - Liste des contrats en cours signés avec l'État	37
● Annexe 2 - Carte des documents de planification territoriale	39
● Annexe 3 - Diagnostic territorial (incluant le bilan écologique)	41
● Annexe 4 - Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet	89
● Annexe 5 - Fiches Actions et fiches Projets	97
● Annexe 6 - Indicateurs de suivi et d'évaluation	99

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 et des mesures importantes prises par les acteurs locaux en vue d'atténuer les conséquences de cette crise, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de **simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants** avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Il s'agit à court terme d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.

Aussi, il s'agit dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.

Le CRTE du Pays de Bray a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'attractivité, de culture, de revitalisation de centre-bourg, de mobilités, de développement économique, d'alimentation, d'emploi et de services à la population.

A l'égard de nombreux autres acteurs, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Bray fonde son action sur un projet de territoire intégrant une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale, à l'échelle d'un bassin de vie et d'emplois et s'articulant autour du développement durable. Le PETR du Pays de Bray travaille à cet effet en synergie avec ses trois communautés de communes membres pour accompagner le développement du territoire.

Le présent CRTE est construit sur la base des analyses prospectives et stratégiques conduites par le PETR comme le Schéma de Cohérence Territoriale, le Contrat Local de Santé, le Schéma Local de Déplacement. Il s'appuie également sur les dispositifs contractuels et financiers portés par le PETR et notamment le Contrat de ruralité 2017-2020 et le contrat de Territoire avec la Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime.

1. Article 1 : Objet du contrat

Le présent **contrat de relance et de transition écologique** (« le contrat ») a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi, et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

En s'appuyant sur un diagnostic, il décrit le projet du territoire en identifiant des axes de travail et les modalités de mise en œuvre dans le territoire du Pays de Bray au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

2. Article 2 : Engagement général des parties

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat.

En particulier :

- **L'Etat** s'engage à :
 - animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ;
 - désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
 - étudier, dans le respect du principe d'annualité budgétaire, le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

- **La collectivité** s'engage à :
 - mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ;
 - solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs,
 - ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

3. Article 3 : Projet de territoire

Le projet de territoire est présenté ci-après sur la base d'un diagnostic synthétique du territoire comportant un état des lieux écologique s'appuyant sur les indicateurs proposés dans la circulaire du 20 novembre 2020. L'identification des enjeux permet de définir les axes de

développement pour le territoire du Pays de Bray dans lesquels s'inscrivent les projets opérationnels des communautés de communes, des communes et du PETER.

3.1. Présentation générale du PETER

Le territoire du PETER correspond au Pays de Bray administratif situé en Normandie, dans la partie est du département de la Seine-Maritime, organisé en syndicat mixte regroupant trois communautés de communes, soit Londinières (CCL), Bray-Eawy (CBE) et 4 Rivières (CC4R). Il s'agit du périmètre de CRTE le plus étendu du Département de la Seine-Maritime.

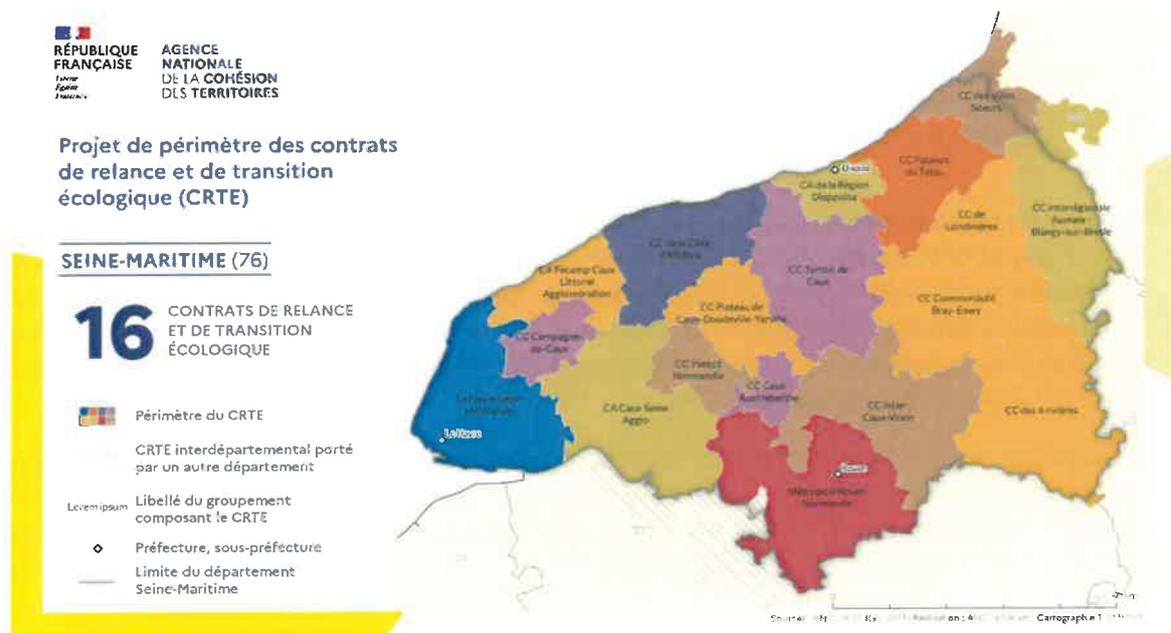


Figure 1 : Localisation des CRTE à l'échelle du département de la Seine-Maritime (source : ANCT, 2021)

Au total, le PETER du Pays de Bray couvre 115 communes, dont 114 dans le département de Seine-Maritime et 1 dans l'Eure, soit une superficie de plus de 1 300 km² pour 62 518 habitants (INSEE 2018).

3.2. Les missions du PETER

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETER) du Pays de Bray a été créé en 2004 (alors nommé SMAD – Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement) pour regrouper les missions assumées auparavant au sein de deux associations distinctes et simplifier la mise en place d'actions collectives sur le Pays. Actuellement, le PETER porte sept missions principales :

- **L'accompagnement des porteurs de projets** : le PETER est un relais local qui peut être à la fois technique sur le fond du projet, mais également financier ou administratif.

- **La promotion du territoire** : Il réalise un travail partenarial pour des actions coordonnées qui valorisent le pays, son image et son identité, aussi bien touristique, culturel, environnemental qu'agricole.
- **La mobilisation de fonds sur des appels à projets ou des projets à dimension « pays »** : il permet la mobilisation de fonds et de dispositifs et en assure la déclinaison locale.
- **La contractualisation** : il favorise un engagement financier des partenaires pour des projets à l'échelle du pays.
- **La prospective** : il assure une veille et initie des réflexions sur des sujets qui nécessitent une vision à l'échelle d'un bassin de vie.
- **La prestation de service** : il met à disposition des collectivités de son territoire la possibilité d'assurer des prestations de services en matière d'urbanisme ou de gestion financière.
- **L'animation** : il mobilise une ingénierie au service des communes, des communautés de communes, des agriculteurs, des associatifs ou autres porteurs de projets sur diverses thématiques.

Fort de son ancrage territorial qui le compose (3 communautés de communes : Londinières, Bray-Eawy et 4 Rivières), le PETR du Pays de Bray dispose d'une part au 1^{er} janvier 2021, d'une ingénierie pluridisciplinaire de 15 agents, aux compétences multiples alliant stratégie de veille et de prospective, force de conseils et d'impulsion, expertise dans la mobilisation et l'articulation des fonds financiers et méthodologie d'animation/de médiation auprès des acteurs ainsi que des connaissances techniques variées.

D'autre part, le PETR du Pays de Bray dispose d'un organe de démocratie locale et participative : le Conseil de Développement. Celui-ci contribue activement au projet de territoire du Pays de Bray en impulsant des réflexions et en servant d'interface précieuse entre aspirations locales individuelles et/ou collectives et enjeux territoriaux. Fort de sa représentativité citoyenne, il est constitué des représentants d'associations ou de syndicats locaux, des membres d'organismes professionnels agricoles ou de chambres consulaires ainsi que de personnes ressources directement issues de la société civile et bénéficiant d'une expertise dans une ou plusieurs des thématiques portées par le PETR. Enfin, il constitue un incubateur pertinent des besoins locaux, garantissant l'innovation et l'actualité des consultations dont il est partie prenante.

En tant que territoire de projets, le PETR a su développer un réseau d'acteurs dense et diversifié de partenaires techniques comme financiers alliant les partenaires institutionnels (DRAAF, DREAL, DDTM, Région Normandie, Département de la Seine-Maritime, les chambres consulaires) et autres acteurs techniques ou encore les associations locales. Ce vivier de ressources permet notamment d'assurer la coordination des projets en lien avec les politiques supra-territoriales et la complémentarité avec les différents dispositifs.

Fier de son identité paysagère et agricole ainsi que de ses savoir-faire et de son artisanat, le Pays de Bray constitue un territoire reconnu et propice à un développement local durable et concerté.

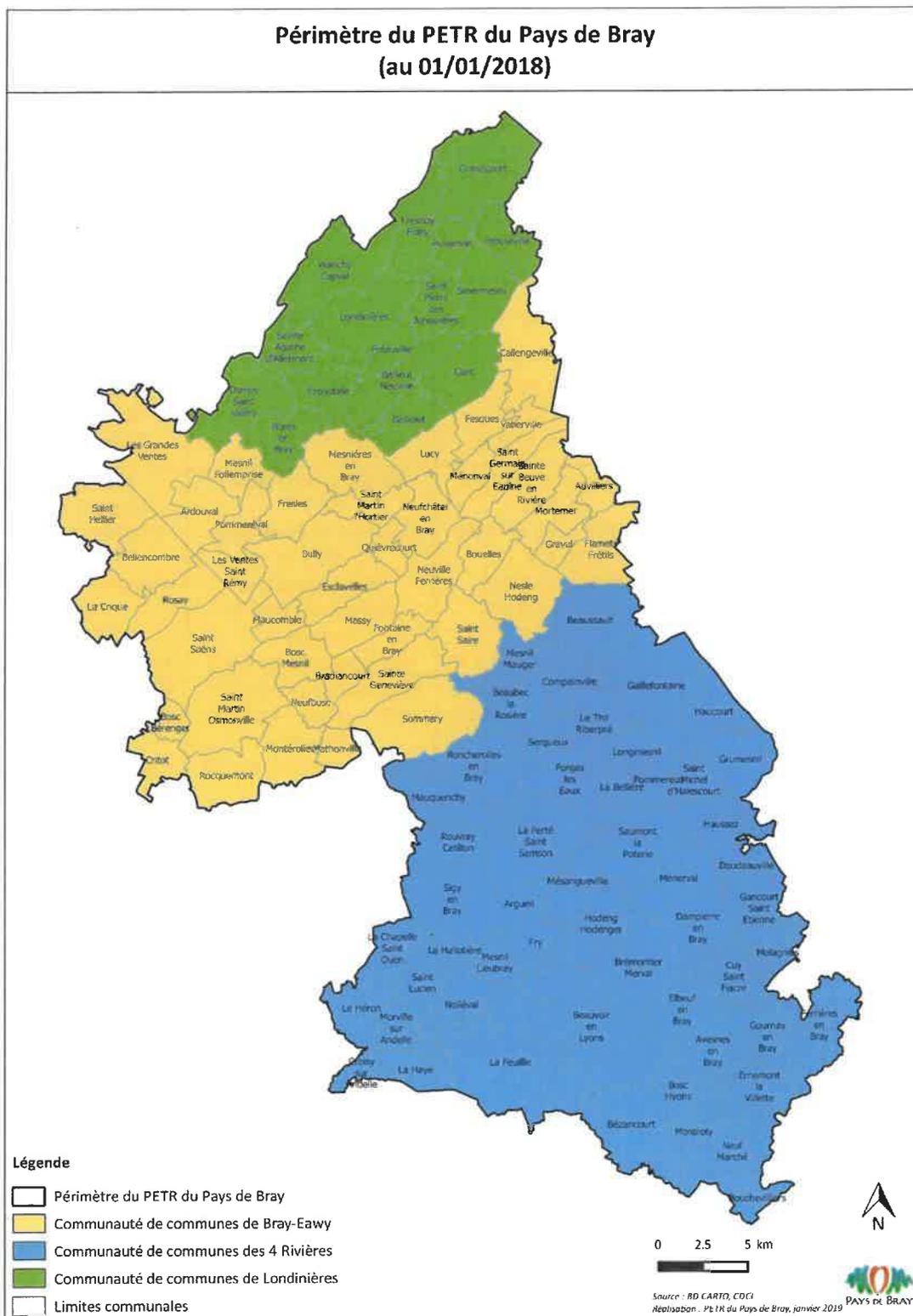


Figure 2 : Localisation des communes et communautés de communes du Pays de Bray

3.3. Portrait des communautés de communes

Comme présenté précédemment, le PETR est composé de trois communautés de communes, dont les principales caractéristiques en matière de démographie ou d'emploi sont présentées dans le tableau suivant (source INSEE dossier complet).

Indicateur (source dossier INSEE)	Communauté de communes de Londinières	Communauté Bray Eawy	Communauté de communes des 4 Rivières
Population (RP 2017)	5 279 habitants	25 234 habitants	29 460
Densité moyenne	27,1 hab/km ²	51,7 hab/km ²	48,5 hab/km ²
Variation annuelle de la population entre 2012 et 2017	+0,1 %	-0,2 %	-0,3%
Catégories socio professionnelles majoritaires des plus de 15 ans	Retraités 31,4 % Ouvriers 23,0 % Employés 14,4 %	Retraités 30,7 % Employés 17,2 % Ouvriers 17,1 %	Retraités 33,2 % Ouvriers 17,7 % Employés 15,8 %
Composition des ménages	Couples sans enfant 35,4 % Couples avec enfants 30,1 % Ménages d'une personne 29,0 % Familles monoparentales 4,9 %	Couples sans enfant 31,7 % Couples avec enfants 30,1 % Ménages d'une personne : 28,6 % Familles monoparentales 7,6 %	Ménages d'une personne : 32,3 % Couples sans enfant 32,1 % Couples avec enfants 26,9 % Familles monoparentales 7,4 %
Catégories et types de logements	Résidences principales 80,5 % (dont 94,2 % de maisons) Logements vacants 7,4 %	Résidences principales 87,6 % (dont 84,3 % de maisons) Logements vacants 7,7 %	Résidences principales 82,4 % (dont 80,9 % de maisons) Logements vacants 10 %
Période d'achèvement des résidences principales	Antérieure à 1971 : 58,8 %	Antérieure à 1971 : 51 %	Antérieure à 1971 : 54,6 %
Part des logements HLM dans les résidences principales	4,8 %	10,6 %	11,9 %
Taux de chômage des 15-64 ans (au sens du recensement)	12,9 %	12,5 %	13,8 %
Nombre d'emplois	1 172	7 138	9 525
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	2 133	10 144	11 381
Indicateur de concentration d'emploi	54,9	70,4	83,7

Les données précédentes permettent d'identifier que les communautés de communes qui composent le périmètre du PETR du Pays de Bray présentent des caractéristiques similaires sur certaines données mais des disparités, plus ou moins marquées selon l'indicateur considéré.

En effet, en matière de démographie, seule la communauté de communes de Londinières connaît une croissance de la population entre 2012 et 2017. Cet EPCI se démarque également par sa faible densité de population près de deux fois inférieure aux communautés Bray Eawy et

4 Rivières. Pour les trois communautés de communes, les retraités constituent la catégorie socio-professionnelle majoritaire (de l'ordre de 30 %), suivie des ouvriers et employés.

La composition des ménages est équivalente, avec toutefois une part plus faible de familles monoparentales pour la communauté de communes de Londinières.

Les résidences principales, dont plus de la moitié a plus de 50 ans, constituent la majorité des types de logements, avec une part plus importante pour Bray Eawy, et plus faible pour Londinières. Dans cette dernière, les maisons représentent près de 95 % du parc de logement, soit entre 10 et 15 points de plus que sur les deux autres EPCI. La communauté de communes des 4 Rivières présente un taux de logements vacants 10% supérieur aux deux autres communautés de communes. Elle compte également la plus grande part de logements HLM, quand ceux-ci sont peu nombreux sur le territoire de la communauté de communes de Londinières.

En matière d'emploi, la communauté de communes des 4 Rivières présente le taux de chômage le plus important, équivalent à la moyenne nationale. C'est également sur cette portion de territoire que l'indicateur d'emploi est le plus important, soit 1,5 fois celui de la communauté de communes de Londinières.

Les trois communautés de communes du territoire présentent globalement des indicateurs équivalents, avec toutefois des spécificités qui sont à prendre en compte dans le projet de territoire.

3.4. Portrait synthétique du territoire

Le diagnostic de territoire est présenté dans sa version globale en annexe 3. Il s'agit dans ce paragraphe de présenter les principaux enjeux du Pays de Bray.

Le Pays de Bray est un territoire rural traditionnel, peu dense, situé à proximité de plusieurs agglomérations qui influencent son fonctionnement et le bassin de vie. Cette situation caractéristique est associée à des enjeux en matière d'emploi et de mobilité. Le profil social du territoire met également en évidence des problématiques liées à l'isolement de certaines personnes et à leur précarité.

Le Pays de Bray est également un territoire riche de son patrimoine, naturel et culturel, qui lui confère une certaine attractivité touristique comme résidentielle. Articulé autour d'une particularité géomorphologique, la Boutonnière, le Pays de Bray se démarque des territoires voisins par ses paysages et une agriculture spécifique, à préserver et valoriser.

Constats	Principaux enjeux
Démographie et armature territoriale	
<ul style="list-style-type: none"> - 62 518 habitants - 48 habitants par km² - Un territoire rural sous l'influence des villes 	<ul style="list-style-type: none"> - Le maintien de la croissance démographique en cohérence avec la dynamique départementale et le rééquilibrage de la répartition de la croissance démographique entre les communes rurales et les communes concentrant les services

Constats	Principaux enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Une armature territoriale constituée de 11 pôles dont 4 concentrant 40 % de la population - Une population qui tend à diminuer après une forte croissance au début des années 2000 - Des communes rurales qui accueillent des habitants et des polarités en perte de vitesse 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement des modifications du territoire pour préserver son caractère rural tout en permettant l'accueil de nouvelles populations - La maîtrise de l'occupation de l'espace - La valorisation et le développement des pôles de centre-ville et centre bourg
Activités économiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Une forte attractivité résidentielle, générant des flux vers les pôles d'emploi extérieurs au territoire - Les retraités, employés et ouvriers majoritaires sur le territoire - Des emplois locaux dans le tertiaire, l'agriculture et l'industrie - Une baisse du taux d'emploi depuis 2007 - Une part de jeunes diplômés inférieure à la moyenne nationale - Un territoire maillé en zones d'activités avec des disponibilités foncières et un potentiel de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Le confortement et la diversification de l'économie et l'emploi local - Le perfectionnement des services (foncier, numérique, services aux employés...) pour favoriser l'accueil des entreprises - Le développement des activités autour des pôles multimodaux - L'accueil structuré de nouvelles activités économiques pour éviter l'écueil d'un territoire dortoir - Le développement des zones d'activité zones d'activités économiques en fonction des stocks disponibles et des cibles économiques - Le calibrage de l'offre disponible en parcs d'activités en ciblant les sites stratégiques et en les dimensionnant par rapport aux besoins réels - L'insertion professionnelle et la qualification des jeunes actifs
Habitat	
<ul style="list-style-type: none"> - Une augmentation du nombre de logements vacants, à nuancer avec la crise sanitaire - Une baisse du nombre de résidences secondaires - Une très forte proportion de maisons individuelles, de grande taille - Des logements sociaux concentrés dans les polarités - Un habitat ancien, souvent énergivore 	<ul style="list-style-type: none"> - La diversification des typologies de logements, notamment de petite taille, et les équipements - La poursuite de la politique de construction de logements en axant sur le développement de l'offre locative et des logements sociaux, la réhabilitation des habitats anciens et vacants (énergétique, mises aux normes, ...) - La maîtrise de l'occupation de l'espace et de l'urbanisation liée à la péri-urbanisation croissante du Pays de Bray - La réhabilitation du parc ancien
Services à la population	
<ul style="list-style-type: none"> - Une vulnérabilité sociale et un déficit d'accessibilité aux services - Des services de proximité du quotidien (marchands et non marchands) plus éloignés des habitants qu'à l'échelle départementale - Un profil social en moyenne plus fragile qu'à l'échelle nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Le maintien et le développement d'une offre de services et de proximité - La préservation des commerces existants et attractivité commerciale - La promotion et l'accompagnement à l'usage du numérique - L'accompagnement de la parentalité, de la petite enfance à l'adolescence

Constats	Principaux enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Un déploiement du numérique, facteur d'attractivité 	<ul style="list-style-type: none"> - L'adaptation et l'inclusion des personnes âgées et/ou en situation de handicap (de manière transversale)
Santé	
<ul style="list-style-type: none"> - Un contrat local de santé structurant pour le territoire - Une démographie médicale déclinante - Une méconnaissance des dispositifs d'accompagnement, notamment des jeunes - Le non-recours au soin pour une partie de la population - Une fragilité en matière d'addictions, de nutrition et sédentarité 	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de la démographie médicale - L'amélioration et l'accompagnement à l'accès aux soins et aux droits - L'accompagnement et la formation des professionnels de la santé sur la santé mentale et le bien-être - L'accompagnement et la formation des professionnels de la santé sur la santé environnementale
Attractivité et cohésion du territoire	
<ul style="list-style-type: none"> - Une localisation préférentielle, accessible depuis la capitale, la Picardie et la Normandie - Un patrimoine riche et varié et des paysages atypiques, facteur d'attractivité - Une zone de passage à la croisée de grands pôles résidentiels, favorable aux excursionnistes - Une offre d'itinérance douce et de randonnée, notamment via l'Avenue Verte, infrastructure majeure qui traverse le Pays de Bray - Une gastronomie et des produits du terroir connus - Des lieux de visite et de découverte patrimoniale - Des acteurs culturels nombreux proposant une offre riche et variée 	<ul style="list-style-type: none"> - La structuration d'une organisation touristique à l'échelle du Pays de Bray - La promotion touristique du territoire en prenant en compte les changements de pratiques et les nouvelles attentes des touristes - Le développement des services autour des sites touristiques majeurs - Le renforcement de l'accessibilité du territoire, notamment aux modes alternatifs à la voiture, pour conforter son attractivité touristique - Le développement et la diversification de l'offre en hébergements touristiques - La préservation et la valorisation des sites et équipements touristiques du territoire tout en tenant compte de la préservation des milieux naturels - Le développement des équipements touristiques et des activités touristiques en cohérence avec le tourisme local
Mobilité	
<ul style="list-style-type: none"> - Un taux de motorisation de plus de 90 % - Peu d'alternatives à l'usage de la voiture personnelle et des besoins de mobilité importants vers les pôles d'emploi extérieurs au territoire - 3 gares (dont 1 pôle multimodal aménagé) et une halte sur le territoire, desservies par deux lignes de train - Des lignes de transport en commun routier à dimension régionale, mais aucune ligne interne au territoire - Une faible offre de rabattement vers les gares 	<ul style="list-style-type: none"> - La communication et l'information des services de mobilité existants, de manière transversale - L'amélioration de l'accessibilité et de l'intermodalité au niveau des pôles d'échanges, de services et d'emplois en lien avec la mobilité quotidienne et touristique (développement et promotion du covoiturage et démarches PDE / PDIE, mise en œuvre de dessertes et de rabattement sur les arrêts des lignes de bus structurantes et les gares) - La promotion d'une mobilité durable adaptée au territoire (développement des modes alternatifs à la voiture individuelle, d'aménagements en faveur

Constats	Principaux enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Une faible connaissance des solutions de mobilité - Peu d'aires de covoiturage aménagées, mais de nombreuses aires « spontanées » - 13 bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> des mobilités actives, sensibilisation et expérimentation de pratiques d'écomobilité...)
Energie et climat	
<ul style="list-style-type: none"> - Un secteur résidentiel majoritaire dans les consommations énergétiques - L'agriculture, secteur dominant les émissions de gaz à effet de serre - Une mission de Conseil en Energie Partagé sur le territoire depuis 2011 - Un potentiel pour la production d'énergies renouvelables : éolien, filière bois, biomasse - Une production d'énergies renouvelables à hauteur de 4,8 % de la production régionale (2019) - Des chaufferies bois en augmentation - Le chauffage électrique dominant sur le territoire - De nombreuses passoires thermiques dans les logements privés, liés à un parc de logement ancien - Des entreprises locales labellisées RGE (94) - Une dynamique de rénovation des bâtiments communaux 	<ul style="list-style-type: none"> - La réduction des GES - L'augmentation de la production d'énergies renouvelables dans le respect du paysage brayon - La valorisation de la filière Bois-Bocage-Énergie - Le développement de l'autoconsommation - La rénovation énergétique des bâtiments - L'amélioration des performances énergétiques des équipements afin de limiter les consommations d'énergies - L'augmentation de la part des modes de chauffage issus d'énergies renouvelables
Economie circulaire	
<ul style="list-style-type: none"> - Des communautés de communes compétentes en matière de gestion des déchets - Des moyens hétérogènes mobilisés pour la gestion des déchets - Des modes de gestion différents entre les intercommunalités - Une hétérogénéité dans les actions de sensibilisation et de communication sur les déchets - La prise en considération des biodéchets et du gaspillage alimentaire dans les 3 EPCI 	<ul style="list-style-type: none"> - L'optimisation du traitement et de la gestion des déchets - Le développement du tri et du compostage - L'amélioration du partage de connaissance entre les trois communautés de communes
Agriculture et alimentation	
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire fortement marqué par l'activité agricole où l'élevage est très présent - Une moyenne d'âge des chefs d'exploitation élevée 	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de la multiplicité des enjeux environnementaux auxquels est associée l'agriculture (eau et ruissellement, biodiversité, paysage...) - L'accompagnement à la transmission des exploitations et de leur savoir-faire

Constats	Principaux enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Un poids certain du secteur agricole dans l'emploi local, en diminution - Une part importante de prairies, en régression - Une surface agricole utile représentant 75 % du territoire - Une augmentation de 9% des surfaces artificialisées entre 2008 et 2018 - 10 % des exploitations produisant sous signe de qualité - 10 % des exploitations commercialisent en circuit court - 10 % des exploitations disposent d'une activité de diversification - 29 % des ateliers de transformation dédiés aux produits laitiers 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement des producteurs à la diversification de leur activité - L'amélioration de l'accessibilité aux productions locales (géographique, économique, audiovisuel...) - La structuration, le développement et la promotion des productions locales - La préservation de l'identité agricole du territoire liée à l'élevage, garante du maintien du paysage brayon (haies, prairies...) - L'accompagnement et le développement d'outils favorisant l'agriculture locale et le « mieux manger » - L'élaboration du Projet alimentaire territorial (PAT)
Biodiversité	
<ul style="list-style-type: none"> - Une entité géographique à l'origine d'une richesse naturelle remarquable, peu connue et valorisée - Un système bocager encore bien représenté, mais en régression - Des milieux naturels exceptionnels et spécifiques (côteaux calcicoles, zones humides, boisements) - Une Trame Verte et Bleue riche et fonctionnelle mais des points noirs de continuités écologiques identifiés - Plus de 7000 ha d'aires protégées sur le territoire - De nombreux inventaires et reconnaissances de la biodiversité exceptionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance en matière de biodiversité - Préservation des milieux naturels du territoire (bocage et milieux associés, pelouses calcicoles (Cuestas), prairies humides, Boisements, tourbières) - Préservation et amélioration des fonctionnalités des habitats - Préservation du patrimoine naturel brayon, remarquable ou ordinaire, indissociable de la préservation de la typicité des paysages - Conciliation entre la préservation de l'environnement et les activités socio-économiques - Sensibilisation à la biodiversité
Lutte contre l'artificialisation	
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire engagé dans l'élaboration d'un SCoT - Une consommation foncière estimée à 52 hectares en moyenne par an (2008-2019) - Une part de surface artificialisée de 0,4%, inférieure aux territoires voisins - Une attractivité résidentielle croissante, notamment au sud-ouest du Pays de Bray - Une consommation d'espace par habitant supérieure dans les communes périphériques par rapport aux grands pôles 	<ul style="list-style-type: none"> - Un développement urbain sobre, économe en foncier et correspondant aux besoins identifiés dans les documents de planification - Renouvellement urbain et optimisation de la densité des espaces urbanisés en fonction de leurs typologies - Préservation et reconquête de la biodiversité et de la « nature en ville » - Protection des sols naturels, agricoles et forestiers, pour maintenir la productivité et la capacité de résilience face aux risques naturels
Eau	

Constats	Principaux enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - 28 aires d'alimentation de captage, dont 3 prioritaires et 1 sensible - Un taux de fuite des réseaux constaté, non quantifié - Seules quelques communes concernées par un SAGE - Une priorité du SDAGE portant sur les zones humides, leur préservation, maintien et fonctionnalité 	<ul style="list-style-type: none"> - La recherche de l'équilibre territorial en réduisant les inégalités d'accès aux équipements structurants - La préservation de la ressource en eau - La limitation de l'atteinte à l'environnement et aux milieux aquatiques

3.5. Bilan des démarches stratégiques engagées

Le PETR du Pays de Bray a engagé depuis plusieurs années différentes démarches stratégiques visant à traiter de manière spécifique et approfondie certains enjeux du territoire comme le Contrat Local de Santé, la Trame Verte et Bleue locale, le Schéma Local de déplacement ou la promotion du tourisme, mais également des démarches globales s'apparentant à la construction d'un projet de territoire, avec des prismes différents : le SCoT et son orientation en matière d'aménagement, la faisabilité d'un PNR interrégional et l'objectif global de développement durable et innovant du territoire. Plus récemment, le PETR du Pays de Bray s'est engagé dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sera également mené à l'échelle du territoire en partenariat et pour le compte des communautés de communes.

3.6. Contractualisations portées sur le territoire

Le PETR du Pays de Bray est un outil permettant la contractualisation du territoire avec les partenaires institutionnels et financiers. Il porte ainsi depuis plusieurs années des outils financiers apportant de réelles retombées financières sur le territoire, en réponse à des besoins et une recherche perpétuelle d'innovation. Le PETR permet également au Pays de Bray de se saisir d'opportunités, de dispositifs nouveaux et novateurs impulsant des dynamiques en réponse à des enjeux spécifiques au territoire.

3.6.1. Contractualisation avec l'Etat

1) Natura 2000

Natura 2000 est un programme européen de conservation des habitats naturels et des espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire, c'est-à-dire qu'ils sont devenus rares ou menacés à l'échelle européenne.

Depuis 2011, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray est opérateur du site Natura 2000 « Pays de Bray humide ». Ce site occupe le fond de la boutonnière du Pays de Bray entre Forges-les-Eaux au nord-ouest et Gournay-en-Bray au sud-est, couvre 3 332 hectares et concerne 29 communes de Seine-Maritime pour 2 communautés de communes.

En tant qu'animateur, le PETR du Pays de Bray est chargé de mener à bien la concertation et l'accompagnement des acteurs locaux (habitants, usagers, élus, professionnels, experts scientifiques, administrations, associations...) dans leurs projets en faveur des enjeux de préservation et de valorisation du site. Pour se faire, il met en œuvre des dispositifs financiers (Contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), des démarches de préventions (évaluation d'incidence Natura 2000) et des actions de sensibilisations pédagogiques (animation nature, événementiels).

2) TEPCV

En 2016, le PETR a signé une convention **TEPCV – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Ce dispositif a permis de soutenir des projets visant la transition écologique, la transition énergétique, la mobilité durable et d'impulser une réflexion globale sur les productions agricoles locales. Outre les projets directement soutenus, ce dispositif TEPCV a également permis de générer une enveloppe exceptionnelle de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) permettant de conforter la stratégie mise en place depuis 2011 pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics.

3) Petites Villes de Demain

En 2020, le PETR du Pays de Bray a accompagné les communes du territoire dans leurs candidatures au programme Petites Villes de Demain. Ce sont aujourd'hui en Pays de Bray 5 communes qui sont en cours de conventionnement : **Londinières, Neufchâtel-en-Bray, Saint-Saëns, Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray**. Chacune a présenté un projet de revitalisation plus ou moins ambitieux afin d'être lauréate. Le PETR a proposé un accompagnement adapté aux besoins des élus, en reprenant les données des différents diagnostics spécifiques comme le SCoT, le SLD ou encore l'étude touristique en lien avec les projets portés, en accompagnant à la rédaction des candidatures et en proposant des temps d'échanges, de construction et de relecture.

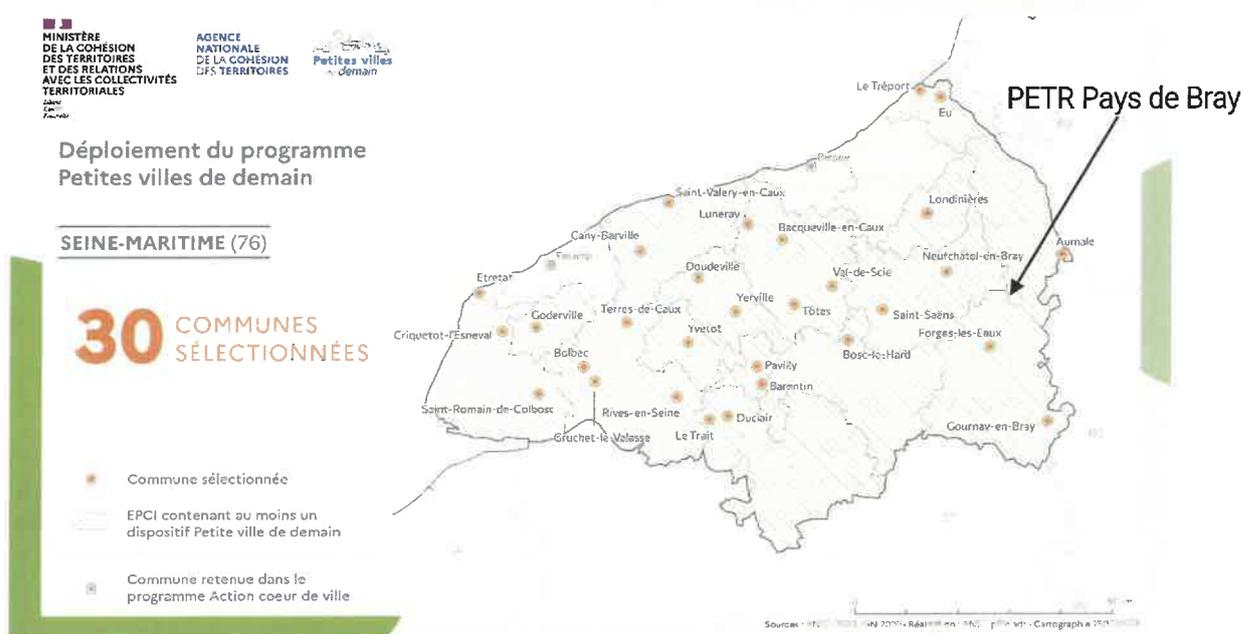
Les élus de **Londinières** ont présenté un projet de revitalisation du centre-bourg en trois axes : une campagne de réhabilitation énergétique des bâtiments publics, l'aménagement d'un lieu de vie partagé et intergénérationnel en centre-bourg et des aménagements en faveur des mobilités actives reliant le cœur de bourg.

Saint-Saëns et Neufchâtel-en-Bray ont présenté une candidature commune reposant sur la redynamisation du commerce et de l'artisanat, de l'attractivité résidentielle et de l'espace public et du développement de l'offre culturelle et de loisirs. Saint-Saëns souhaite ainsi s'engager dans la réhabilitation du cinéma-théâtre et la création d'une maison des jeunes. Une micro-folie (dispositif de musée numérique) itinérante entre les deux communes est également en projet, ainsi qu'une étude de faisabilité pour la valorisation du patrimoine en lumière. Neufchâtel-en-Bray souhaite finaliser l'agrandissement de la Boutonnière et poursuivre le projet de la Maison du Fromage.

Les élus de **Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray** ont également présenté une candidature commune. Leur projet repose sur le renforcement de l'attractivité pour dynamiser leurs centres-villes. Chaque commune porte un projet d'aménagement et de réhabilitation des entrées de

villes et des rues dans un but de valorisation de l'image de chaque centre-bourg, de sécurisation des déplacements et d'apaisement de la circulation. Les élus souhaitent s'engager dans une politique de dynamisation du commerce et de valorisation des atouts touristiques par l'intermédiaire de solutions numériques. La ville de Forges-les-Eaux souhaite également engager une réflexion autour de la création d'une médiathèque / centre culturel « à taille humaine » et modulable.

Des fiches-actions détaillant les projets de ces 5 PVD sont présentées dans ce CRTE.



4) Opération de Revitalisation du Territoire

Une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est un dispositif né dans le cadre du programme Action Cœur de Ville. Ces opérations constituent un des principaux outils en faveur de la redynamisation des centres-villes des villes moyennes. L'ORT vise une **requalification d'ensemble d'un centre-ville**, dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour **créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire**.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'État et ses établissements publics. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peut également le signer. Une ORT est portée conjointement par l'intercommunalité et sa ville principale.

Concrètement, une ORT ouvre de nouveaux droits juridiques et fiscaux pour :

- **Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville** : dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques
- **Favoriser la réhabilitation de l'habitat** : accès prioritaire aux aides de l'ANAH, éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien
- **Mieux maîtriser le foncier** : droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux
- **Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux** : permis d'innover, permis d'aménager multi-site

A ce jour, la CC4R dispose d'une ORT signée fin 2019 et les démarches « Petites villes de demain » ont vocation à initier à terme une ORT sur chaque communauté de communes concernée.

5) France Services

L'objectif poursuivi par le dispositif France Services est de permettre à chaque Français d'accéder, à moins de 30 minutes de son domicile, à un lieu d'accueil physique ouvert au minimum 24 heures et cinq jours par semaine, dans lequel il puisse obtenir des réponses complètes, sans réorientation systématique, à ses démarches du quotidien sur le périmètre d'intervention de neuf opérateurs : Pôle emploi, CNAM, MSA, CAF, CNAV, La Poste, DGFIP, ministères de la Justice et de l'Intérieur.

France Services repose, avant toute chose, sur une exigence de qualité de service garantie dans chacune de ces structures d'accueil de proximité, indépendamment de celui qui est en charge du portage et du lieu où elle est déployée. Les premières structures France Services, aussi bien fixes qu'itinérantes, ont été labellisées en janvier 2020, à l'issue d'une démarche de sélection et d'audit qui associe les préfetures de département, les collectivités, les partenaires du dispositif et les porteurs de projet locaux.

Sur le territoire, 3 maisons France Services sont identifiées à :

- Gournay-en-Bray, portée par La Poste,
- Bellencombres, portée par le centre social CARAVELLES,
- Londinières, projet partenarial entre la commune et la MSA.

Une quatrième maison France Services pourrait voir le jour à Neufchâtel-en-Bray, portée par la Communauté Bray Eawy.

6) Autres dispositifs

D'autres dispositifs sont également en place sur le territoire, permettant de valoriser et reconnaître les actions de certaines collectivités, particulièrement dynamiques ou engagées dans la transition écologique.

Peut notamment être cité le programme « **Territoires engagés pour la nature** » qui vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. La commune de Mesnières-en-Bray est engagée dans ce programme. D'autres communes pourraient également s'inscrire dans cette démarche. De même, plusieurs communes font l'objet d'**Atlas de la Biodiversité Communale** – ABC, porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères

et de la Côte (pour 3 communes du PETER). D'autres communes pourraient s'inscrire dans cette démarche d'ABC. Ces deux programmes sont portés par l'Office Français de la Biodiversité.

3.6.2. Autres contractualisations

Le PETER du Pays de Bray porte d'autres dispositifs contractuels ayant des fonctionnements et des cibles différents mais transversaux. Chacun répond à des problématiques complémentaires du Pays de Bray.

Le PETER porte depuis plusieurs années le contrat de territoire (anciennement contrat de Pays) avec la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime. Ce contrat permet de financer des projets structurants pour le territoire.

Depuis 2000, le PETER est également structure porteuse d'un Groupe d'Action Locale (GAL) dans le cadre du programme européen LEADER. Sur la programmation 2014-2020, le PETER a ainsi pu accompagner des projets innovants, privés ou publics, visant à l'attractivité et au dynamisme des services et de l'économie du territoire.

Le PETER du Pays de Bray est également opérateur MAEC depuis 2015, ce qui lui permet d'accompagner les agriculteurs du territoire dans la mise en place de pratiques vertueuses pour l'environnement.

Plus localement, des démarches contractuelles sont à noter sur des communes. C'est le cas notamment de la commune d'Argueil, qui s'inscrit dans le programme *Petites Centralités*, porté par l'EPF Normandie et le Département de Seine-Maritime. Sur une durée de 3 mois, ce programme apporte de l'ingénierie sur la commune afin de proposer des scénarios d'aménagement. Argueil est une des trois communes sélectionnées en Seine-Maritime.

3.7. Autres initiatives structurantes sur le territoire

Le Pays de Bray est un territoire singulier où foisonnent les initiatives innovantes publiques comme privées. Il est doté de nombreux acteurs économiques, sociaux ou culturels portant des projets, individuels ou collectifs, nouveaux, audacieux ou du moins à forte plus-value territoriale.

Plusieurs projets portés par des partenaires privés présentent un caractère structurant ou novateur et s'inscrivent pleinement dans les axes de développement stratégiques du Pays de Bray comme par exemple **l'abattoir de Forges-les-Eaux** ou **la conciergerie** portée par l'EPNAK (Etablissement Public National Antoine Koenigswarter) en partenariat avec la Communauté Bray Eawy sur la commune de Maucombe.

3.8. Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique

Le Pays de Bray est un territoire où les initiatives et les actions en faveur de la transition écologique sont nombreuses. Il abrite un riche vivier d'associations œuvrant dans un objectif de

préservation et de sensibilisation aux richesses patrimoniales du territoire. Les collectivités sont également engagées dans de nombreuses démarches allant dans ce sens.

Sur la base du diagnostic présenté précédemment, les enjeux majeurs et transversaux en matière de transition écologique peuvent être synthétisés de la manière suivante :

- Le rayonnement du territoire, en conciliant les enjeux de préservation des paysages, des milieux naturels, des surfaces agricoles
- La complémentarité entre les centres-bourgs et les villages, dans le développement, les services, l'accueil de population, et la diversité de l'habitat
- La préservation de la biodiversité et des milieux naturels typiques brayons
- La promotion des richesses et des savoir-faire du territoire comme facteur d'attractivité
- La prise en compte de la multiplicité des enjeux environnementaux auxquels est associée l'agriculture
- La prise en compte du développement durable et des transitions dans l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire
- L'intégration des problématiques de mobilité dans tout projet d'aménagement
- L'équilibre entre développement du territoire et lutte contre l'artificialisation des sols
- La recherche de performance énergétique et de limitation des consommations, notamment d'énergie fossile, au cœur des projets
- Le développement du numérique et l'accompagnement à son utilisation par tous les publics

3.9. La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le contrat de relance et de transition écologique se construit avec les acteurs du territoire. L'élaboration du diagnostic, de la vision et de la stratégie d'actions qui en découle, sont issus de différents travaux conduits par le PETR. Le PETR repose sur le comité syndical, composé d'élus communautaires, qui s'appuient fortement et travaillent en concertation avec le conseil de développement.

En effet, le comité syndical consulte le conseil de développement territorial sur les principales orientations du PETR. De plus, les membres du conseil de développement participent aux commissions de travail instaurées par le PETR. Il s'agit d'un organe visant à promouvoir et à contribuer au développement global, cohérent et harmonieux du Pays de Bray dans le respect du projet politique que représente la Charte de Développement durable du Pays, élaborée et adoptée par l'ensemble des communes.

Le conseil de développement territorial du Pays de Bray réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

Le conseil de développement du PETR du Pays de Bray a désigné en son sein deux vice-présidents représentant chacun les communautés de communes Bray Eawy et des 4 Rivières. Ainsi, ces deux communautés de communes mutualisent leur conseil de développement avec celui du PETR et peuvent solliciter les représentants de leur intercommunalité dans le conseil

de développement sur des questions spécifiques. Un conseil de développement est en projet pour l'intercommunalité de Londinières.

Dans le cadre de l'élaboration du présent CRTE, le conseil de développement a été consulté et le contrat présenté, discuté et amendé par ses membres.

3.10. Présentation des priorités stratégiques du territoire

Le Pays de Bray, à travers le CRTE, démontre sa capacité à s'organiser et à se saisir des enjeux auxquels il est confronté. La réactivité du territoire, tant de ses acteurs socio-économiques que des collectivités a pu être observée dès le début de la crise sanitaire. Ainsi, les trois communautés de communes ont mis en place en partenariat avec la Région Normandie et l'ADN le Fond Impulsion Relance devenu à l'automne 2020 Impulsion Résistance Normandie. Ce dispositif a permis de soutenir des petites entreprises ayant des difficultés à faire face à la baisse de chiffre d'affaires liée à la crise sanitaire.

Le projet du territoire présenté dans ce document affirme la volonté du Pays de Bray de se développer en valorisant et préservant ses atouts, tout en répondant aux enjeux de société d'aujourd'hui, accentués par la crise sanitaire. Le territoire ambitionne donc dans le cadre du Plan de Relance, de mobiliser ses forces pour le développement du territoire.

Son projet s'articule autour de la ligne directrice suivante :

Le CRTE, un outil pour le dynamisme et les transitions en Pays de Bray

Déclinée en 6 axes :

1. Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion
2. Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local
3. Un territoire engagé dans la transition énergétique
4. La biodiversité, le tourisme et la culture au cœur de l'attractivité du Pays de Bray
5. Une mobilité durable et inclusive
6. L'agriculture brayonne, socle d'une alimentation saine et accessible

De manière transversale et complémentaire, ces 6 axes s'inscrivent dans les différents volets du Plan de Relance.

En s'appuyant sur le SCoT, le Pays de Bray a pour ambition de valoriser ses ressources et ses atouts pour asseoir une notoriété régionale et construire l'image d'un territoire attractif au cadre de vie de qualité. Son influence ne pourra s'étendre que par une grande visibilité à l'échelle interrégionale ainsi que par la singularité de son positionnement. Il s'agit d'actionner tous les leviers d'attractivité pour capter des ressources exogènes (entreprises et visiteurs) dans un objectif de promotion du territoire et de développement économique et touristique, porté

notamment par la mise en valeur de son patrimoine naturel et paysager. Cela place ainsi la transition écologique au cœur de son projet de développement.

3.10.1. Axe 1 - Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion

Le premier axe stratégique présenté est un axe transversal répondant à plusieurs enjeux du territoire. Il exprime la volonté et l'ambition portée par les élus de voir le Pays de Bray se développer et être plus attractif tout en prenant en compte les enjeux de la transition écologique et de qualité du cadre de vie.

Les travaux sur le projet du territoire, notamment à travers le SCoT, ont permis de prendre la mesure du besoin de consolider l'armature territoriale comme support du développement. Il s'agit donc de mieux structurer l'offre en logements, en équipements et en services de toutes sortes, et ainsi maîtriser le développement de l'urbanisation en vue de préserver la qualité de vie et l'attractivité territoriale.

En effet, l'objectif est bien ici de concilier l'accueil de nouveaux habitants, le développement, la mise en place de nouveaux services sur l'ensemble du territoire, dans les pôles comme dans les villages, tout en s'assurant de la complémentarité entre ces derniers et de manière raisonnée. Les villages participent activement au dynamisme du territoire et à son identité brayonne ; ils offrent un cadre de vie de qualité, complémentaire des pôles. Développer et favoriser le maintien des fonctions de proximité dans les villages (équipements à vocation locale, services et commerces de proximité...) constitue un des fondements du projet pour le Pays de Bray, pour des villages vivants.

Ainsi, les projets visant à améliorer le cadre de vie comme les aménagements de centre bourg, à offrir de nouveaux services comme des équipements sportifs ou des commerces multiservices, à faire du lien entre les habitants (locaux associatifs), à garantir un service de proximité et un maillage local des services des collectivités (siège de collectivité) s'inscrivent pleinement dans cet axe. La cohésion et l'inclusion sont également des préoccupations des collectivités brayonnes à travers la mise en accessibilité de leurs espaces publics.

Outre la cohésion territoriale exprimée à travers ces projets, d'autres projets comme la création de pôles scolaires sont facteurs de cohésion sociale et solidaire, favorisant le regroupement, la formation des jeunes, facilitant le travail collectif pour les enseignants et œuvrant à davantage de coopération entre les communes au sein des SIVOS. Le projet d'espace mutualisé de formation et de coworking est également un exemple de la déclinaison opérationnelle de cet axe.

Enfin, le développement équilibré passe également par la recherche de qualité dans les aménagements urbains, voire la requalification de ces derniers, notamment dans la perspective de réduction de la consommation foncière, préoccupation transversale à l'ensemble des axes.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de cet axe sont bien de voir le territoire du Pays de Bray poursuivre son développement en intégrant les enjeux de préservation de l'espace, en limitant l'étalement urbain notamment, tout en dynamisant et maintenant des villages vivants, dotés de services quotidiens. L'objectif est aussi de favoriser des projets visant à faire évoluer

le fonctionnement des services, notamment en lien avec la formation et la proximité avec les habitants, en offrant des services et des équipements de qualité.

3.10.2. Axe 2 - Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local

L'armature territoriale du SCoT a défini 11 polarités (de premier pôle à pôle de proximité), jouant un rôle spécifique dans le fonctionnement du territoire. Le projet prévoit de pouvoir conforter ces pôles dans leur place et de rééquilibrer la croissance entre les pôles et les villages. Pour cela, ces pôles doivent s'affirmer comme des locomotives en matière d'économie, d'emploi et de services. Les pôles brayons accueillent ainsi les projets structurants du territoire. Ils sont confortés dans ce rôle par un maillage de zones d'activités, hébergeant les entreprises majeures et pourvoyeuses d'emploi.

Inscrire le territoire dans la transition écologique passe donc également par la vitalité de ces secteurs, afin de relocaliser l'emploi, offrir un maillage de services marchands et non marchands pour limiter les besoins de mobilité.

Cet axe présente donc des projets au sein des pôles qui concourent à l'ambition ainsi présentée, mais qui mènent également à des réflexions globales et intégrées d'aménagement, portées par des dispositifs comme *Petites Villes de Demain*. Ces démarches amont, impulsées en début de mandat, permettront de voir émerger d'autres projets qui s'inscriront dans cet axe sur les cinq pôles lauréats *Petites Villes de Demain*, et d'élargir les réflexions notamment sur la revitalisation à l'ensemble du territoire intercommunal. Les axes 1 et 2 du projet de territoire présenté ici se verront pleinement imbriqués et complémentaires.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de cet axe sont le développement d'emplois locaux et de services au sein des pôles, visant également à l'accueil de nouveaux habitants et ainsi rééquilibrer le développement du territoire.

3.10.3. Axe 3 - Un territoire engagé dans la transition énergétique

Cet axe central du projet du Pays de Bray rassemble un grand nombre d'actions. Il témoigne de l'engagement depuis plusieurs années des collectivités brayonnes dans une démarche de limitation des consommations énergétiques et de recherche de performance de leurs bâtiments publics. Cette sensibilité, impulsée par la mise en place par le PETR d'un service de Conseil en Energie Partagé à l'échelle du territoire en 2011 a porté ses fruits. Les collectivités œuvrent à l'amélioration des performances énergétiques de leurs bâtiments, par une meilleure isolation, la limitation de l'utilisation des ressources fossiles ou fissiles ou par le changement de modes de chauffage.

Aussi, cet engagement se traduit dans la recherche de performance énergétique dans l'ensemble des travaux réalisés. Elles couplent ainsi la mise en place de nouveaux services avec

l'ambition de la transition énergétique. Ainsi, des projets ambitieux en matière de transition énergétique peuvent également être identifiés dans d'autres axes du projet de développement.

A ces actions sur le volet « thermique » s'ajoute une dynamique pour réduire également l'impact environnemental de l'éclairage public, tant du point de vue de la consommation d'énergie que de la pollution lumineuse.

Ce solide ancrage de la thématique sur le territoire constitue un socle intéressant et porteur dans la perspective de l'élaboration du PCAET à l'échelle du territoire. Le territoire souhaite poursuivre la dynamique engagée et accompagner l'ensemble des initiatives en la matière. Chaque projet visant la réduction des consommations d'énergie contribue à une ambition globale vertueuse. Les collectivités ont également un rôle d'exemplarité, avec un effet incitatif pour les habitants.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de cet axe sont la réduction de la consommation d'énergie et la limitation du recours aux énergies fossiles dans un souci économique et écologique avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre notamment. L'élaboration du Plan Climat (PCAET) permettra également de définir une stratégie complémentaire, notamment en matière de production d'énergie.

3.10.4. Axe 4 - La biodiversité, le tourisme et la culture au cœur de l'attractivité du Pays de Bray

Le Pays de Bray est un territoire particulièrement riche de son patrimoine naturel, culturel et paysager. C'est notamment sur la base de ces richesses que s'articule la stratégie de développement touristique en lien avec le tourisme durable. Toutefois, ces richesses sont fragiles, parfois méconnues et doivent être à la fois valorisées et préservées.

Dans le cadre des travaux du SCoT, il est apparu comme objectif central que le développement du territoire devait être étroitement lié à la dynamique de préservation, de restauration et de valorisation des espaces naturels et paysagers. Le Pays de Bray doit valoriser ses ressources et ses atouts pour asseoir une notoriété régionale et construire l'image d'un territoire attractif.

Ainsi, cet axe de développement du territoire trouve sa traduction dans des projets visant à restaurer et valoriser les enjeux environnementaux, à limiter les atteintes à l'environnement par la maîtrise de la consommation foncière ou la préservation de la ressource en eau. L'amélioration de la connaissance en matière de biodiversité, constituant directement la mise en œuvre du travail sur la Trame Verte et Bleue avec l'engagement de communes dans des démarches d'Atlas de la Biodiversité Communale.

Le territoire vise également à porter des projets permettant de donner une vocation récréative à la nature par l'aménagement d'espaces dédiés, mêlant nature et espaces de détente intergénérationnels.

Enfin, cet axe voit également la promotion de la culture qu'elle soit matérielle ou immatérielle, par des sites dédiés entrant en résonance avec le riche vivier d'acteurs culturels que compte le territoire.

Toutes ces actions concourent à favoriser l'attractivité du Pays de Bray puisque ses richesses, sont ainsi mises en valeur.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de cet axe sont l'amélioration de la connaissance en matière de biodiversité du territoire, la sensibilisation à la nature et au patrimoine et le développement des aménités paysagères et naturelles.

Au travers de cet axe, l'objectif du territoire est également de capitaliser sur les richesses du Pays de Bray pour le rendre plus attractif, d'un point de vue touristique, notamment par la promotion de cette destination et du « slow tourisme », mais également pour les habitants, recherchant un cadre de vie de qualité et préservé. Enfin, le territoire ambitionne de poursuivre son développement culturel notamment par la réhabilitation de son patrimoine bâti, la création d'espaces culturels pour les habitants et le développement de projets innovants, ouverts vers l'extérieur pour rendre davantage accessible la culture.

3.10.5. Axe 5 - Une mobilité durable et inclusive

La mobilité constitue un enjeu majeur et transversal en Pays de Bray. Les élus se sont mobilisés depuis plusieurs années pour étudier les problématiques de mobilité ce qui a abouti à la prise de compétence AOM – autorité organisatrice de la mobilité, par les trois communautés de communes du territoire, sous l'impulsion de la réflexion stratégique du PETR. Les collectivités, ensemble, vont pouvoir travailler à la définition de stratégies intégrées et ciblées, à la proposition d'actions coordonnées pour les mettre en œuvre de manière opérationnelle et ainsi s'engager dans la transition. Le développement d'outils et d'infrastructures visant à favoriser les mobilités actives et les alternatives à l'usage de la voiture personnelle ainsi que l'incitation à la mobilité décarbonée sont autant d'actions déjà envisagées et portées sur le territoire.

Les projets pouvant être identifiés dans cet axe sont donc des projets d'aménagement tels que des pistes cyclables ou des bornes de recharge de véhicules électriques. Le territoire s'engage également dans le plan de Relance en répondant à des appels à projets sur la mobilité : AMI TENMOD et AVELO2 afin de faire émerger d'autres actions au cours du mandat. Des actions, plus ponctuelles mais fortement structurantes comme l'aménagement de pôles d'échanges intermodaux au niveau des gares du territoire seront également au programme du CRTE.

Cet axe fera l'objet d'échanges spécifiques avec les autres acteurs de la mobilité et notamment les EPCI voisins et la région dans le cadre du bassin de mobilité.

Les résultats attendus à travers cet axe sont la mise en œuvre cohérente d'actions en faveur d'une nouvelle mobilité à l'échelle du territoire, visant à l'augmentation de la part des mobilités actives et de la part des transports en commun dans les déplacements des brayons ou l'augmentation du nombre de véhicules électriques.

3.10.6. Axe 6 - L'agriculture brayonne, socle d'une alimentation saine et accessible

Le Pays de Bray, territoire traditionnellement agricole est associé à un terroir de qualité et des produits spécifiques. Sous l'égide du PETR, le territoire s'est engagé dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans l'objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans la restauration collective. Elaboré de manière collective et en concertation avec de nombreux acteurs locaux (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, ...) ce projet pourra faire émerger de nombreuses actions et initiatives en faveur de l'alimentation saine et accessible sur le territoire. La formation, la sensibilisation et la communication constitueront le socle des actions qui seront menées. Des projets en ce sens sont déjà engagés sur le territoire, notamment la réalisation d'un guide de productions locales ou l'aménagement de cuisines adaptées pour favoriser l'usage de produits frais et locaux dans les cantines scolaires.

Associé à des enjeux transversaux tant de santé publique, que d'emploi ou de biodiversité et d'environnement, cet axe répond à une problématique majeure qui préoccupe un grand nombre d'acteurs brayons. Ainsi, les résultats attendus sont notamment l'évolution de la restauration collective, l'augmentation de productions en circuits courts, l'augmentation des labels de qualité.

Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) - Pays de Bray - 2021 Carte des projets communaux inscrits

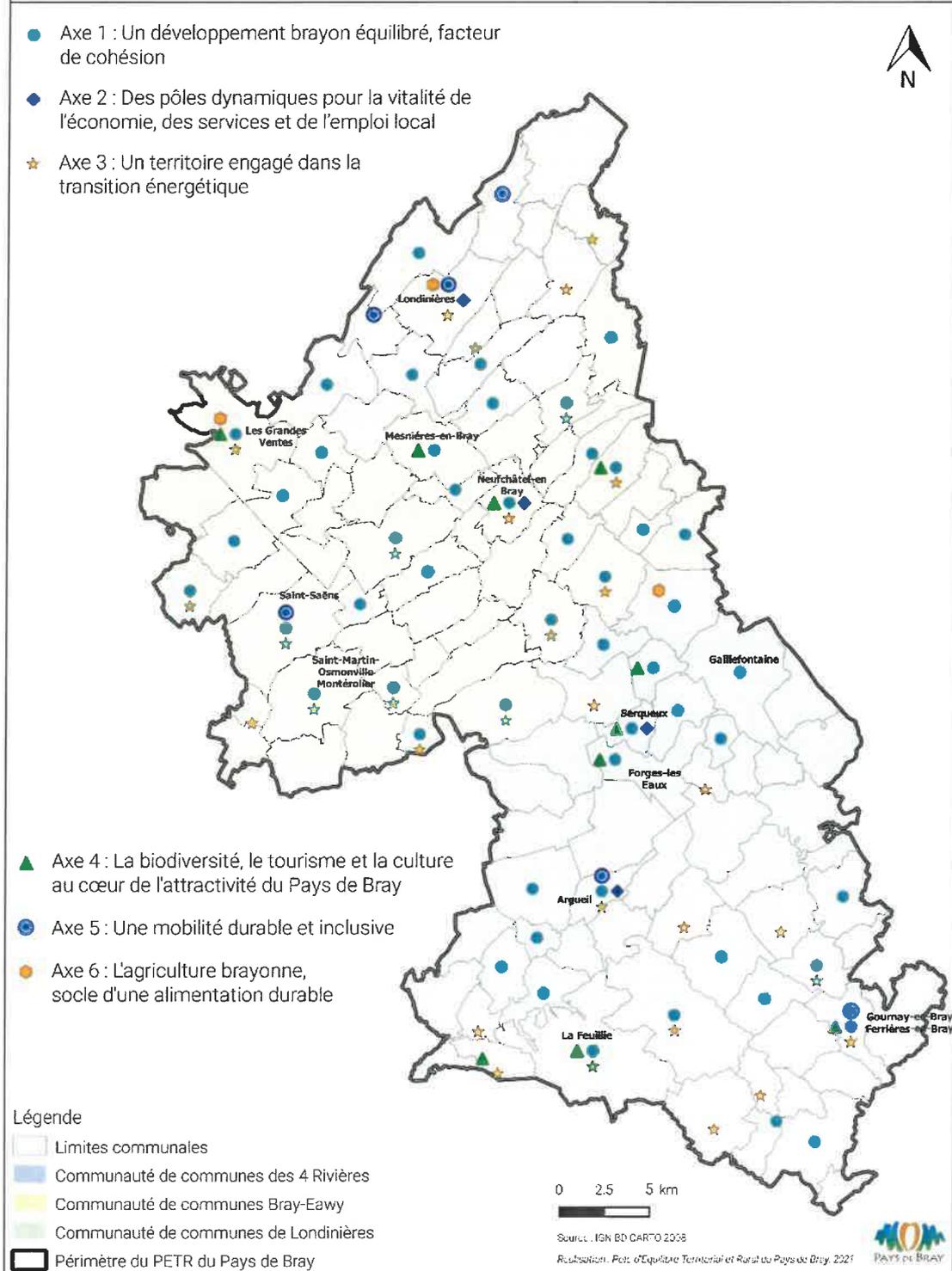


Figure 3 : Localisation des projets inscrits au CRTE par axe

3.11. Programme d'actions

Chaque Axe (et sous axe) est détaillé en actions qui sont ensuite instruites par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s) par ladite Action.

Le tableau de l'ensemble des actions figure en annexe 4.

Chaque action fait l'objet d'une Fiche Action annexée au présent contrat (Annexe 5 et 5 bis (fiche-projet)).

Le plan d'action est mis à jour annuellement et présenté au comité de pilotage.

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions des articles du présent contrat.

Axes	Nombre d'actions	Fiches-actions	Fiches-projets	Montant total prévisionnel des actions	Subventions accordées 2021 (DSIL, DETR, Plan de Relance, autre Etat)
Axe 1 - Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion	83	70	13	22 007 413,57 €	1 273 887,11 €
Axe 2 - Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local	12	10	2	8 936 792,68 €	258 987,45 €
Axe 3 - Un territoire engagé dans la transition énergétique	44	37	7	3 178 774,78 €	911 382,10 €
Axe 4 - La biodiversité, le tourisme et la culture au cœur de l'attractivité du Pays de Bray	24	17	7	5 939 700,01 €	45 630,06 €
Axe 5 - Une mobilité durable et inclusive	11	11		3 599 698,17 €	56 963,55 €
Axe 6 - L'agriculture brayonne, socle d'une alimentation saine et accessible	4	3	1	1 053 303,64 €	114 439,08 €
TOTAL	178	148	30	44 715 682,85 €	2 661 289,35 €

3.12. Budget prévisionnel

Le budget estimatif consolidé du projet est évalué à 44 715 682,85 € pour la période 2021-2026. Ce montant est indicatif, notamment pour les projets devant être précisés. L'engagement financier de l'Etat, dans le respect du principe d'annualité budgétaire, fera l'objet d'une convention annuelle identifiant l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe, ...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés.

Les autres financeurs pourront également être mentionnés.

Le budget détaillé du projet, mis à jour annuellement, figure en annexe 4. A noter que les montants sont présentés à titre indicatif et n'ont donc pas de valeur contractuelle. Seuls les montants issus de l'instruction des demandes de subventions feront foi.

4. Article 4 : Gouvernance

4.1. Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est co-présidé par le Président du PETR et par le Préfet de département représenté à l'échelon territorial le plus adapté.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

Le Comité valide les orientations et les priorités et est en charge de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure des validations des conventions d'application.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon annuelle pour faire le bilan de la mise en œuvre du contrat, des actions et proposer des évolutions, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

4.2. Equipe projet

Pour assurer le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, la collectivité s'engage à constituer une équipe projet :

- Mobilisant les chargés de mission du PETR, coordonnés par la direction,
- Complétée par les agents (Directeur général des services, chargé de projets, ...) des collectivités concernées (communautés de communes, communes ...).

L'État s'engage à désigner un interlocuteur unique afin de participer à l'équipe projet. Cet interlocuteur sera en charge de mobiliser les différents services de l'Etat et ses opérateurs afin d'accompagner la mise en œuvre du CRTE.

Des équipes-projet par action pourront être désignées, si l'importance et la complexité de l'action à mettre en œuvre le nécessitent.

4.3. Organisation générale

Pour assurer l'ordonnancement général du CRTE, la collectivité s'engage à s'appuyer sur l'organisation de travail qu'elle a déjà pu mettre en place entre ses services, les communes, les services concernés des communautés de communes, et les autres acteurs locaux mobilisés (emploi, culture, agence d'urbanisme, EPL, établissements publics, ...). Ainsi, tout au long de sa mise en œuvre, le CRTE sera suivi de manière rapprochée par les différentes commissions thématiques existantes.

Les commissions SCoT, services à la population, environnement et économie du PETR seront chargées du suivi thématique des actions. Le bureau du PETR coordonnera le suivi global du CRTE.

Concernant la communication du projet, les différents outils de communication existants du PETR seront mobilisés et une communication par le maître d'ouvrage de chaque action pourra être faite. Enfin, le suivi de la démarche par la population et les acteurs du territoire s'appuiera sur le conseil de développement qui sera saisi de ce sujet par le PETR.

5. Article 5 : La coopération inter-territoriale

Le contrat ne prévoit pas, à ce stade de l'élaboration, de volet inter-territorial formalisé. A noter toutefois que le PETR du Pays de Bray travaille en partenariat avec les collectivités voisines avec lesquelles il partage divers enjeux, comme par exemple la communauté de communes Inter Caux Vexin pour le programme LEADER et le PETR du Grand Beauvaisis (Oise) pour l'étude de faisabilité pour la création d'un outil de développement durable (dont PNR). Il partage également ses travaux sur des actions et thématiques spécifiques, comme par exemple avec la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du PAT.

6. Article 6 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs

L'équipe projet définie ci-dessus, assure de manière annuelle, en lien avec la maîtrise d'ouvrage de chaque action, le suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs du territoire pour alimenter les réflexions et les orientations qui seront prises par le comité de pilotage.

Les dispositifs de suivi sont décrits dans l'annexe 6 ci-après.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet.

7. Article 7 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 13/07/2026.

Toute **évolution de l'économie générale du contrat** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires du contrat.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de pilotage.

A tout moment, les collectivités peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

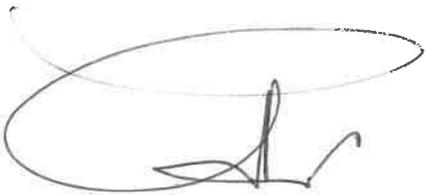
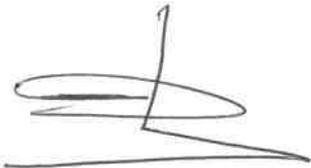
La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

8. Article 8 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Convention signée en deux exemplaires, le 13 juillet 2021

PETR Pays de Bray	Etat
	
<p><i>Xavier Lefrançois</i> <i>Président du PETR du Pays de Bray</i></p>	<p><i>Pierre-André Durand</i> <i>Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime</i></p>

● Annexe 1 - Liste des contrats en cours signés avec l'État

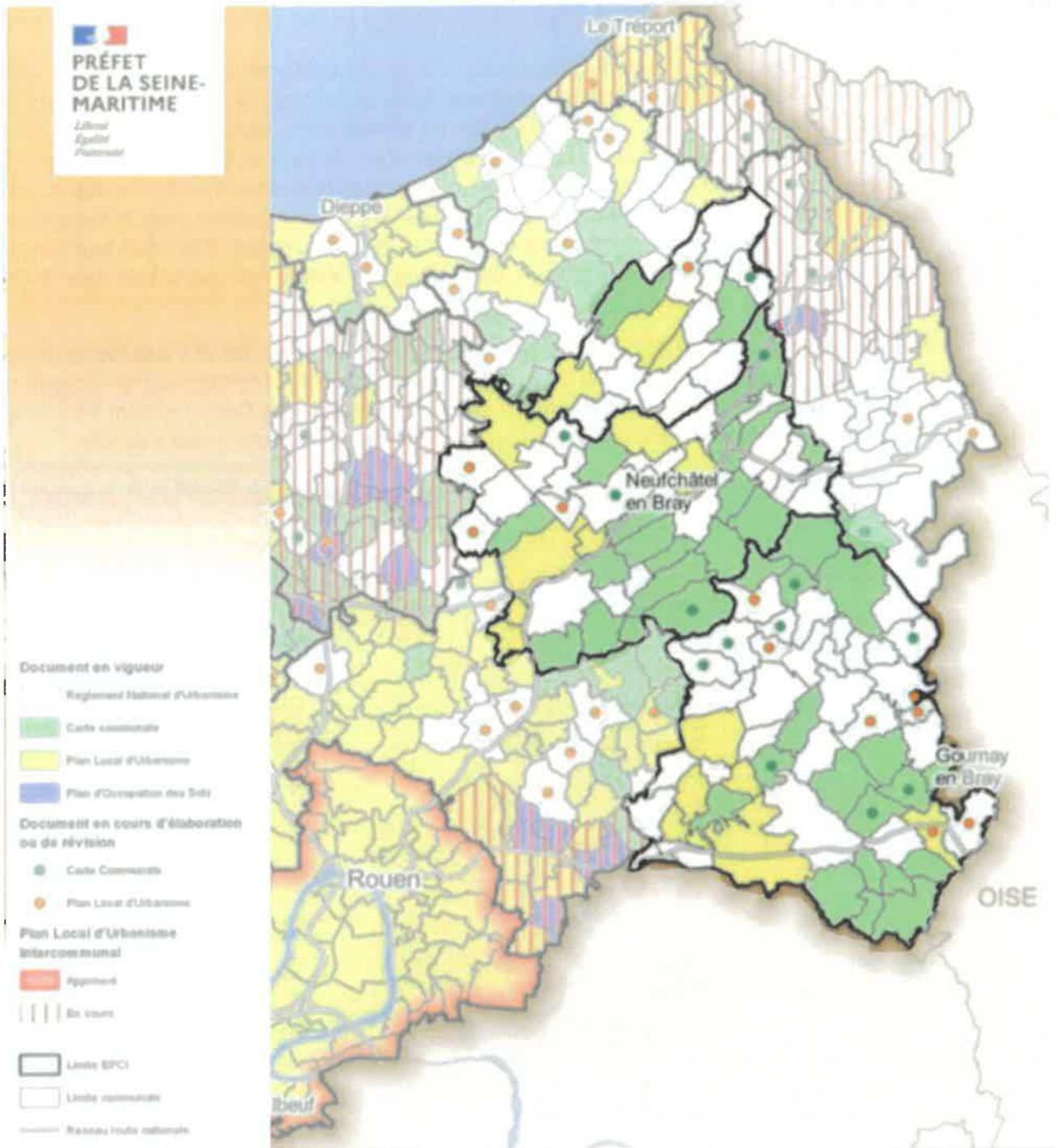
Contrats avec l'Etat :

- Contrat Local de Santé (2019)
- Animateur site Natura 2000 « Pays de Bray humide » (Etat / FEADER)
- Elaboration d'une stratégie transversale autour de l'alimentation en Pays de Bray : le PAT
 - o Programme National pour l'alimentation en Région (2021)
 - o Mesure 13 volet 1 du Plan de Relance : « Soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux » (2021)
 - o PRSE3 – DRAAF

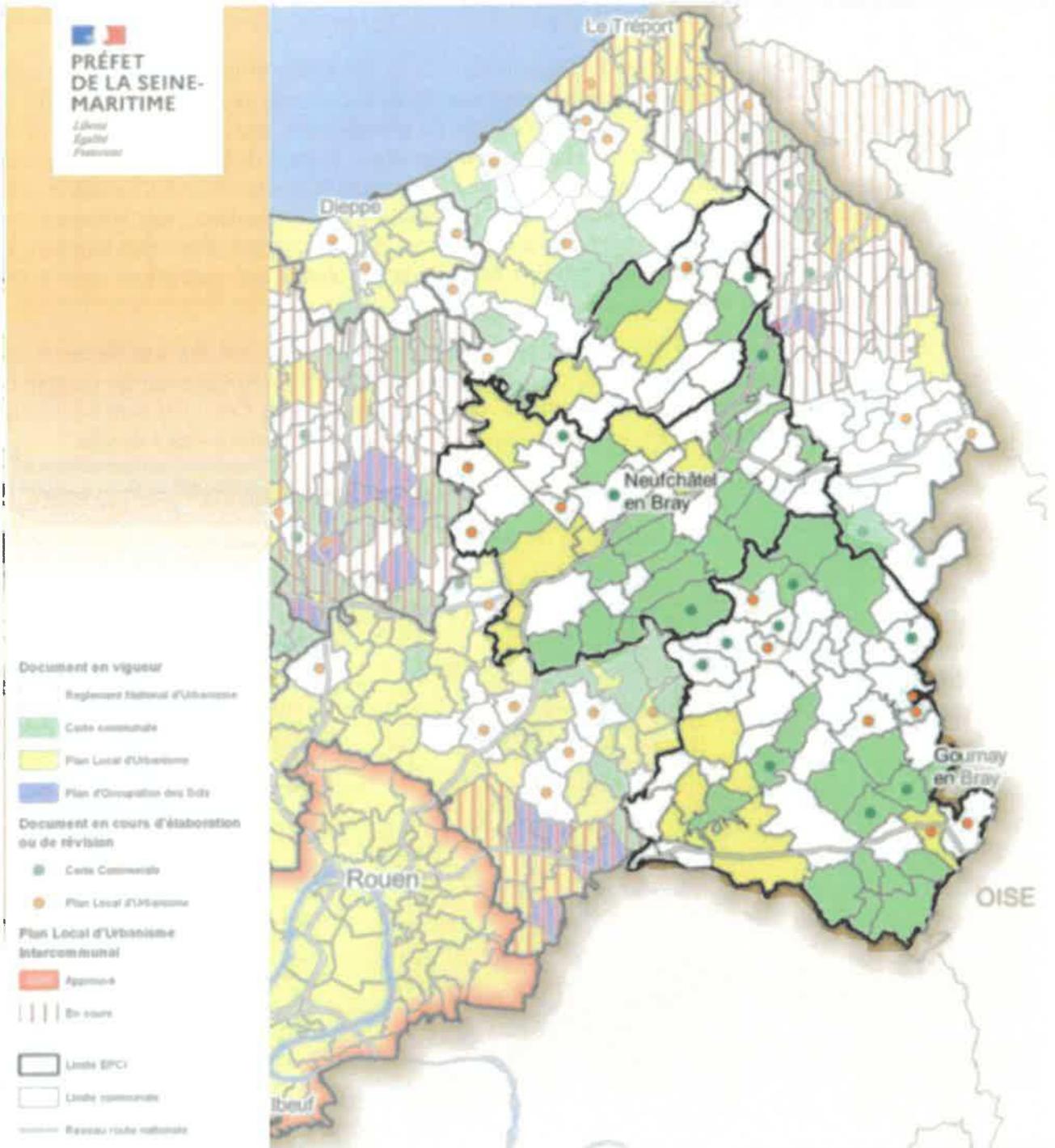
Contrats avec d'autres partenaires :

- Contrat de territoire 2018-2021 Région Normandie et Département de Seine-Maritime
- Groupe d'Action Locale LEADER / FEADER 2014-2020
- Opérateur PAEC FEADER 2014-2020

● Annexe 2 - Carte des documents de planification (territoriale, ...)



● Annexe 2 - Carte des documents de planification (territoriale, ...)



● Annexe 3 - Diagnostic territorial (incluant le bilan écologique)

Démographie et armature territoriale

Le Pays de Bray, situé à l'est du Département de la Seine-Maritime, est un territoire rural traditionnel. Il compte **62 518** habitants pour une densité moyenne de 48 habitants au km² en 2018. Il représente environ 5 % de la population du département, alors qu'il occupe 1/5 de sa surface. Situé entre plusieurs agglomérations importantes, le Pays de Bray subit l'influence de ces villes, notamment sur sa frange ouest avec la Métropole Rouen Normandie. Toutefois, près d'un tiers des communes du territoire sont considérées comme isolées, hors influence des pôles. Le territoire s'organise donc autour de plusieurs polarités, jouant, chacune à leur échelle, le rôle de centralité. A noter que près de 40 % de la population est concentrée dans 4 des principaux pôles du territoire.

Le SCoT a défini, dans le PADD, une armature territoriale s'appuyant sur ces spécificités et ces dynamiques. Ce sont ainsi 11 pôles (ou bi-pôles) qui structurent le territoire, tant en matière de services, d'emplois, de poids démographique que de développement. Ces pôles sont à conforter dans leur rôle, notamment en matière de commerce et de service dans le cœur de ville.

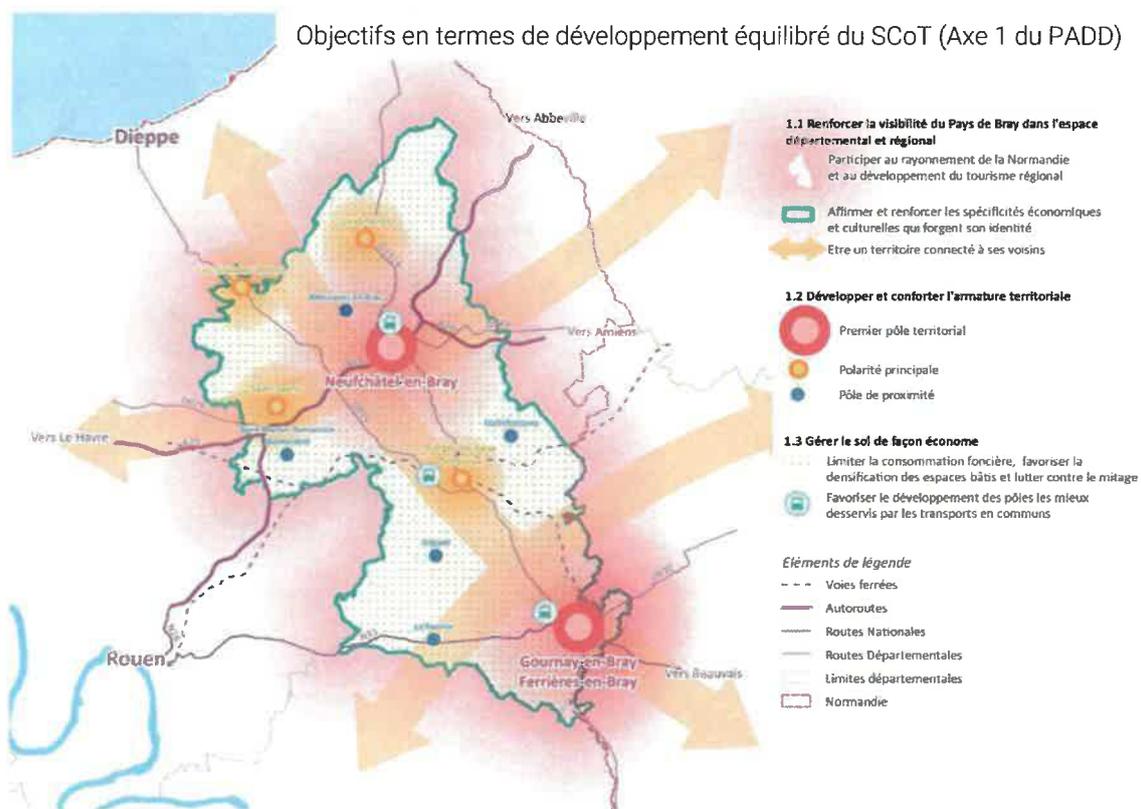


Figure 4 : Armature territoriale définie dans le SCoT du Pays de Bray

Le territoire a connu depuis les années 2000 une croissance de sa population, permettant d'inverser la tendance observée dans les années 90. Cette croissance (+0,7 % par an entre 2008 et 2013) tend toutefois à diminuer ces dernières années. Le projet de SCoT affiche la volonté

d'une croissance à +0,5 % en moyenne par an, correspondant à +350 habitants sur la base des données de 2013.

Principaux enjeux démographiques et liés à l'armature territoriale

- Le maintien de la croissance démographique en cohérence avec la dynamique départementale et le rééquilibrage de la répartition de la croissance démographique entre les communes rurales et les communes concentrant les services
- L'accompagnement des modifications du territoire pour préserver son caractère rural tout en permettant l'accueil de nouvelles populations
- La maîtrise de l'occupation de l'espace
- La valorisation et le développement des pôles de centre-ville et centre bourg

Activités économiques

Le territoire du Pays de Bray est un territoire présentant une forte attractivité résidentielle. Il attire ainsi des actifs des territoires voisins générant des flux vers les pôles d'emplois majeurs extérieurs. Le Pays de Bray s'organise autour de trois principaux pôles d'emplois (données issues du diagnostic du SCoT) :

- **Le pôle de Gournay-en-Bray/Ferrières-en-Bray** avec plus de 2100 emplois (soit 11,4% du total du Pays de Bray) avec notamment, l'unique entreprise de plus de 500 salariés, Autoliv France (secteur de l'automobile),
- **Le pôle de Neufchâtel-en-Bray** avec 1480 emplois (soit 7,4% des effectifs totaux),
- **Le pôle de Forges-les-Eaux/Serqueux** avec plus de 1200 emplois (soit 6,5% des effectifs totaux).

Ces principaux pôles sont complétés par un réseau de pôles secondaires : Saint-Saëns, Les Grandes-Ventes, Londinières, La Feuillie et Gaillefontaine.

1) Emploi et formation

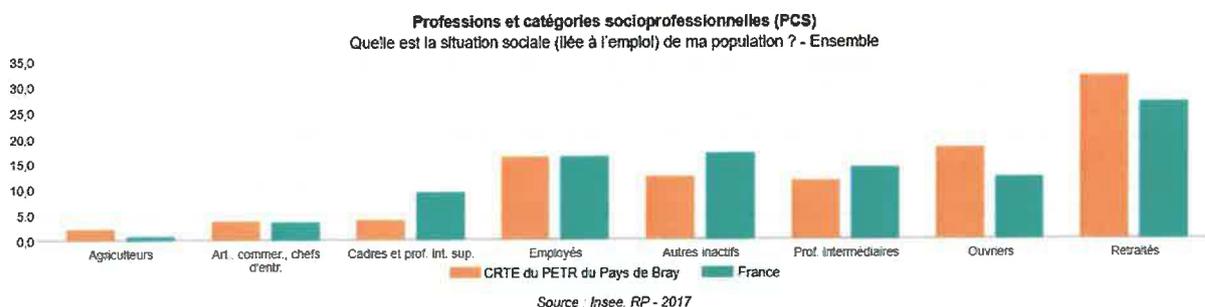


Figure 5 : Professions et catégories socioprofessionnelles sur le périmètre du CRTE

Les retraités, les employés et les ouvriers représentent les catégories socioprofessionnelles dominantes sur le territoire, dans des proportions supérieures à l'échelle nationale. En effet, le Pays de Bray fait état d'une population vieillissante, avec une part plus importante de personnes

âgées que la moyenne nationale. La part des 75 ans et plus vivants dans un établissement pour personnes âgées est également supérieure à la moyenne nationale.

Les constats et ressentis du territoire font état d'une évolution récente des tendances avec l'arrivée de jeunes, notamment de cadres sur le territoire mais aussi dans les communes pôles.

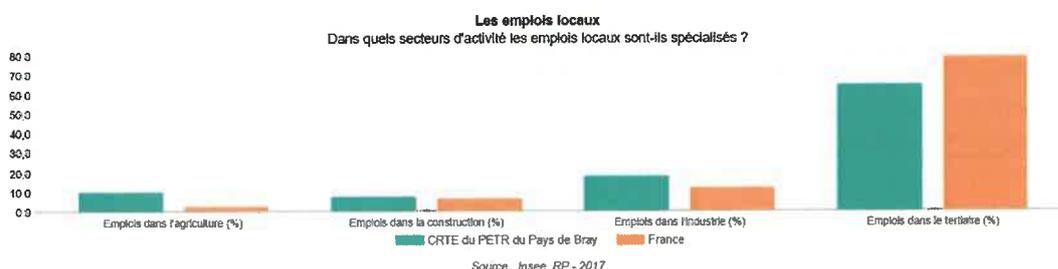


Figure 6 : Emplois locaux sur le périmètre du CRTE

Les emplois locaux sont essentiellement des emplois dans le tertiaire, avec une part inférieure à la moyenne nationale. A noter le taux d'emploi plus important sur le territoire comparativement à la France pour l'agriculture, du fait de la nature rurale agricole du Pays de Bray. Les emplois dans l'industrie présentent également une part supérieure à la moyenne nationale. Le pôle d'emploi le plus important sur le territoire se situe à Gournay-en-Bray / Ferrières-en-Bray.

Le Pays de Bray connaît une baisse du taux d'emploi depuis 2007, accentuée sur la période 2007-2012. Cela peut être corrélé à la diminution de l'indice de concentration de l'emploi constatée ces deux dernières décennies, renforçant ainsi la résidentialisation du Pays de Bray. A noter que sur le territoire, le taux de chômage des jeunes est supérieur à la moyenne nationale, mais inférieur pour les seniors.

En matière de formation, le Pays de Bray présente une part significativement plus faible de jeunes diplômés que la moyenne nationale ; à l'inverse, la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation, soit en difficulté d'insertion, est supérieure à la moyenne nationale, et en augmentation depuis 2007.

2) Profil économique

Le Pays de Bray se caractérise par **une surreprésentation des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction**. Inversement, les secteurs du commerce/transport/services et de l'administration publique/action sociale/santé apparaissent sous-développés. Le profil économique est donc davantage orienté **vers la sphère productive** même si, comme au plan national et régional, l'économie brayonne connaît un mouvement de tertiarisation : près de 56% des établissements relèvent de la sphère présentielle

Le tissu industriel est diversifié avec des activités dans les secteurs suivants : agroalimentaire, automobile, biens intermédiaires... Si le tissu économique est composé essentiellement de PME, le Pays de Bray n'en compte pas moins plusieurs grands noms de l'industrie (Danone, Autoliv, ...).

Ces groupes procédant à des réorganisations, le maintien de l'emploi industriel demeurera un enjeu important pour le territoire dans les prochaines années.

Avec plus de 337 établissements en 2019, le secteur industriel rassemble autour de 3 500 salariés. Le tissu industriel est dominé par les secteurs d'activités suivants :

- **Automobile avec la présence d'équipementiers** (Autoliv France, MGI Coutier...) liés au constructeur Renault (plus gros employeur industriel de l'ex région Haute-Normandie)
- **Agro-alimentaire** avec la présence de Danone, Evialis, Moulin Paul Dupuis...
- **Chimie** avec l'entreprise Sika France,
- **Le travail du bois, du papier et de l'imprimerie** représenté par Manubois, Scierie Lefebvre, AGM Relifac, Polykote.

Le Pays de Bray compte de nombreuses entreprises artisanales réparties selon quatre grandes catégories : Alimentation (13%), Bâtiment (43%), Fabrication (14%) et Services (30%).

Ce sont les entreprises sans salarié, ou de 1 à 9 salariés qui dominent le tissu économique local avec une représentation respective de 65 % et 30 % des entreprises totales du territoire.

En matière de zones d'activités, il est important de noter que les parcs d'activités sont devenus au fil du temps les espaces privilégiés d'accueil des activités économiques : **près de 30 % des emplois salariés y sont localisés.**

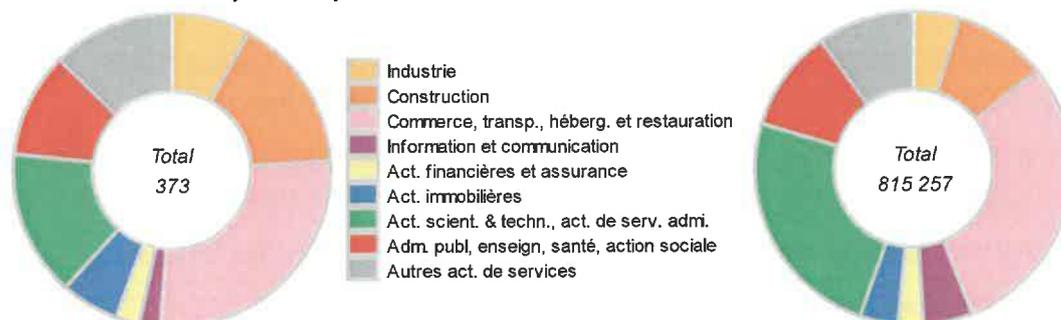
Le Pays de Bray compte **22 parcs d'activités actifs** dont certains existent depuis plusieurs décennies. Ces parcs offrent à l'échelle du territoire 6,6 hectares de disponibilités foncières immédiates et 24,6 ha de disponibilités foncières à venir (projets à court, moyen ou long terme) selon les données de l'état des lieux du foncier (SMA2020).

Véritables lieux de vie pour les usagers qui les fréquentent, ils constituent l'armature de l'activité économique d'un territoire qu'ils structurent de fait. De par le nombre d'emplois qu'ils génèrent et de leur attractivité pour les entreprises et les usagers, ils font parties intégrantes du territoire.

Aujourd'hui, ils sont devenus les principaux espaces d'implantation des entreprises.

Le taux d'évolution de l'emploi entre 2012 et 2017 en Pays de Bray est négatif (-1,36 %) et inférieur à la France (+0,6%), tout comme le taux de création d'entreprises de 12,6 % en 2019 (16,3 % à l'échelle nationale). Le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration est le plus dynamique, suivi de la construction.

Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité
 Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?
 CRTE du PETR du Pays de Bray France



Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019

Figure 7 : Nombre d'entreprises par secteurs d'activité

Principaux enjeux des activités économiques

- Le confortement et la diversification de l'économie et l'emploi local
- Le perfectionnement des services (foncier, numérique, services aux employés...) pour favoriser l'accueil des entreprises
- Le développement des activités autour des pôles multimodaux
- L'accueil structuré de nouvelles activités économiques pour éviter l'écueil d'un territoire dortoir
- Le développement des zones d'activités économiques en fonction des stocks disponibles et des cibles économiques
- Le calibrage de l'offre disponible en parcs d'activités en ciblant les sites stratégiques et en les dimensionnant par rapport aux besoins réels
- L'insertion professionnelle et la qualification des jeunes actifs

Habitat

En matière d'habitat, le Pays de Bray présente depuis les années 2000 une baisse du nombre de résidences secondaires, avec une part inférieure à la moyenne nationale. En parallèle, le nombre de logements vacants augmente sur cette même période, et dépasse la moyenne nationale depuis 2012. Le secteur de la construction immobilière est moins dynamique en Pays de Bray que sur le reste du territoire national avec moins de constructions neuves commencées pour 1 000 habitants que la moyenne nationale. Cependant, la surface moyenne des logements est nettement supérieure, avec en moyenne 106,5 m² contre 81,2 m² à l'échelle nationale, traduisant la très forte proportion de maisons individuelles (84 % de maisons individuelles / 16% d'appartements). Les logements collectifs se situent principalement dans les communes pôles. Le parc de logements est occupé majoritairement par des propriétaires (plus des 2/3), par des locataires privés puis des locataires sociaux.

Cette faible part de logements sociaux (11 % du parc de logements) est concentrée principalement dans les 4 principales polarités. C'est aussi dans ces pôles que se situent les

plus petits logements (T1 ou T2) qui représentent uniquement 9 % du parc de logement du territoire, 73 % des résidences principales étant de taille T4 ou plus.

La crise sanitaire a fait émerger un phénomène de « retour à la campagne » et le Pays de Bray a pu voir des résidences secondaires se transformer en résidences principales et les logements vacants diminuer.

L'habitat sur le Pays de Bray est ancien avec plus de la moitié des résidences principales construites il y a plus de 50 ans. Cet habitat ancien, pour partie rénové, peut être associé à une certaine précarité énergétique. Les éléments relatifs à ce volet sont détaillés dans le paragraphe relatif à l'énergie dans l'état des lieux écologique. Des initiatives et des démarches de PIG (Programme d'Intérêt Général) de l'Habitat ont été engagées sur le territoire, aujourd'hui coordonnées et assurées par le département de Seine-Maritime. La carte ci-après fait état du parc privé potentiellement indigne en Seine-Maritime, avec un taux élevé, supérieur à 10 % dans plusieurs communes du territoire, contrastant avec le reste du département.

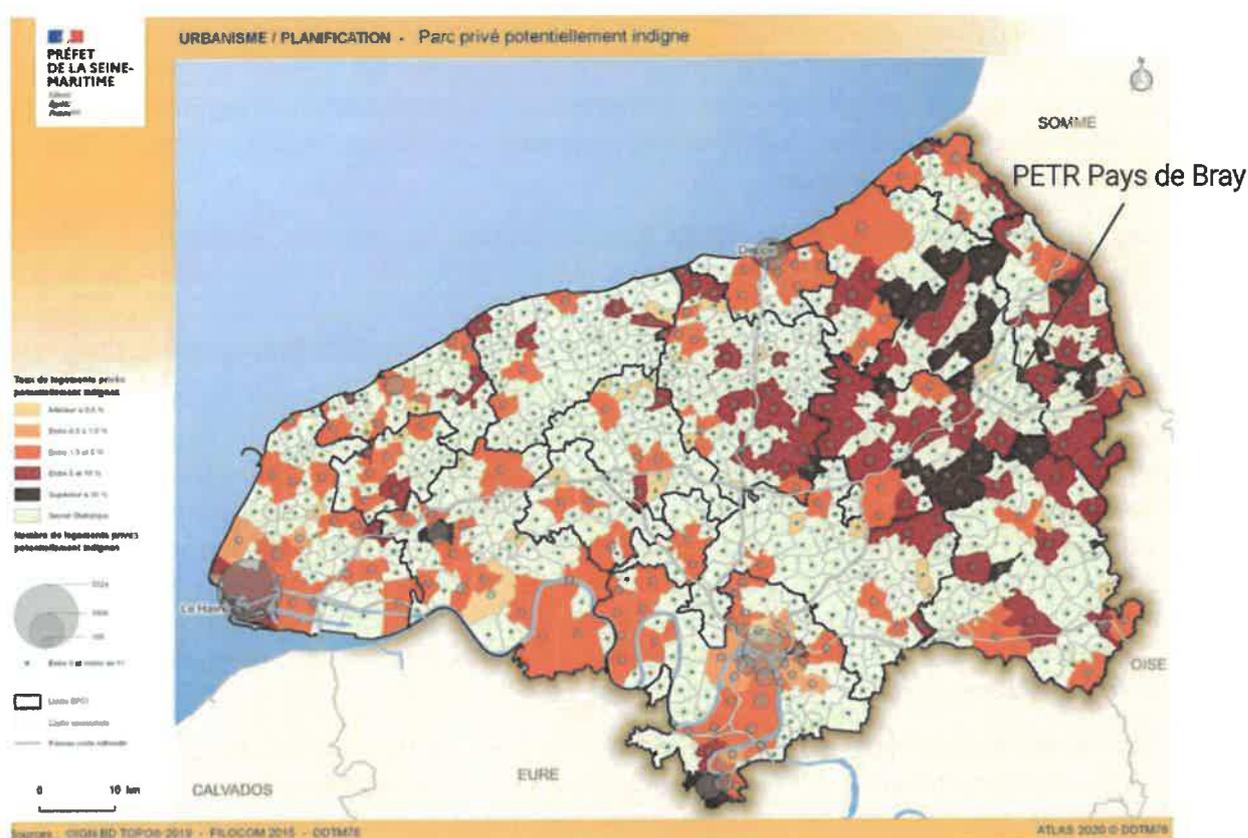


Figure 8: Habitats indignes dans le département de la Seine-Maritime en 2019.

A noter enfin une particularité du territoire révélant le cadre de vie de qualité : plus de la moitié des ménages présents en Pays de Bray ont emménagé il y a 10 ans ou plus, ce qui est supérieur aux secteurs voisins. Les brayons sont donc peu mobiles et plutôt ancrés sur leur territoire.

Principaux enjeux liés à l'habitat

- La diversification des typologies de logements, notamment de petite taille, et les équipements
- La poursuite de la politique de construction de logements en axant sur le développement de l'offre locative et des logements sociaux, la réhabilitation des habitats anciens et vacants (énergétique, mises aux normes, ...)
- La maîtrise de l'occupation de l'espace et de l'urbanisation liée à la péri-urbanisation croissante du Pays de Bray
- La réhabilitation du parc ancien

Services à la population

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics (SDAASP) a permis de mettre en exergue les difficultés inhérentes au territoire.

L'analyse **des temps d'accès aux différents types de services** montre une cumulation pour le Pays de Bray d'une vulnérabilité sociale et d'un déficit d'accessibilité aux services, aussi lié à la problématique de la mobilité. Il y a donc un enjeu de proximité par le développement de points d'accès aux services (physiques et dématérialisés) sur les différentes thématiques que sont les services sociaux, les services à la personne, les services de l'emploi, les commerces, l'accès aux droits, les services de transports.

Les **services de proximité du quotidien** (Poste, banques, boulangeries, épicerie, supérettes, boucheries, charcuteries, stations-services) sont plus fréquemment éloignés sur le Pays de Bray (temps d'accès moyen estimé à plus de 10 minutes) que sur le département (7,5 minutes de temps d'accès). Le manque de commerces sur une partie du territoire brayon et la fermeture de commerces sont des problématiques relevées.

Selon le **schéma des services aux familles**, le profil social est en moyenne plus fragile sur le territoire qu'au plan national, les équipements et services dédiés apparaissent donc nécessaires. Le document note un déficit de places en accueil collectif et une faible mobilisation de l'accueil individuel sur le territoire brayon : il n'existe notamment aucun établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) sur Londinières, Neufchâtel-en-Bray et Saint-Saëns, tandis qu'à Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray, le nombre de places reste trop faible. Un RAM (Relai d'Assistantes Maternelles) existe sur les 4 Rivières et des réflexions sont menées pour un RAM sur la Communauté Bray Eawy.

Concernant le numérique, le taux de couverture de la 4G sur Pays de Bray est de 99,7 %, soit la quasi-totalité du territoire. La fibre optique est en cours de déploiement via Seine-Maritime numérique. Cela constitue un atout indéniable pour l'attractivité du Pays de Bray. Toutefois, le SDAASP montre également le besoin d'un accompagnement et d'une médiation aux usages du numérique comme enjeu identifié par de nombreux acteurs locaux face à la dématérialisation croissante d'un grand nombre de services, et de procédures.

Les thématiques prioritaires identifiées pour le Pays de Bray lors de l'élaboration du SDAASP sont : le numérique, l'emploi et l'accès aux droits.

Le Projet Social de Territoire de l'Utas Dieppe-Neufchâtel-en-Bray permet aussi d'approfondir ces sujets par l'intermédiaire d'enjeux du territoire brayon **en matière d'action sociale** : Réduire les inégalités territoriales, Soutenir ensemble la parentalité pour l'épanouissement de l'enfant, Construire ensemble des réponses aux besoins des jeunes et Agir ensemble pour le bien être des personnes âgées et/ou handicapées.

Principaux enjeux liés aux services à la population

- Le maintien et le développement d'une offre de services et de proximité
- La préservation des commerces existants et attractivité commerciale
- La promotion et l'accompagnement à l'usage du numérique
- L'accompagnement de la parentalité, de la petite enfance à l'adolescence
- L'adaptation et l'inclusion des personnes âgées et/ou en situation de handicap (de manière transversale)

Santé

Le PETR du Pays de Bray s'est engagé dans une démarche de **Contrat Local de Santé** depuis 2017. Le territoire du Pays de Bray dispose de différents atouts en matière de santé, mais aussi de difficultés majeures telles que le déficit de médecins généralistes et spécialistes, le vieillissement de la population vivant à domicile, un important non-recours aux soins et aux droits... L'ensemble de la population est impacté par une démographie médicale déclinante. On note une disparité de densité des médecins généralistes et des infirmières libérales sur le territoire, ainsi qu'une insuffisance de médecins ou paramédicaux spécialisés (ophtalmologistes, dentistes, kinésithérapeutes, etc.). Une importante proportion de renoncement aux soins a été constatée, notamment dentaires et ophtalmologiques. Les cas de renoncement sont en partie liés aux délais trop longs de prise de rendez-vous. Malgré un territoire doté de différentes structures dynamiques regroupant des professionnels de santé, le diagnostic a fait apparaître la démographie médicale comme un axe majeur.

La question de **l'accès aux soins et aux droits** est cruciale dans le Pays de Bray. Une précarité importante sur le territoire est notée, principalement chez les jeunes et les personnes âgées, avec un important non-recours aux droits. Certains acteurs (usagers, élus, bénévoles et professionnels) méconnaissent l'ensemble des dispositifs existants visant à faciliter l'accès aux droits, notamment en direction des jeunes. Cette question, en lien aussi avec les problématiques de démographie médicale, découle sur un important non-recours aux soins. Les difficultés liées à l'accès aux soins s'expliquent par la démographie médicale, mais aussi par les difficultés de mobilité en milieu rural.

Le diagnostic local de santé a mis en lumière différentes problématiques autour de la nutrition, de l'activité physique, des addictions. Les principales conséquences sont les AVC, les infarctus, les maladies respiratoires et les cancers, notamment celui du poumon. À cela s'ajoutent celles dites évitables : suicides, cirrhoses et psychoses alcooliques. De manière connexe, la question de l'offre de répit pour les aidants auprès de personnes dépendantes (personnes âgées, handicapées, et/ou malades) est également récurrente, notamment autour de l'isolement et de la dépression. Le choix a donc été fait de travailler sur les actions de prévention auprès de la

population, de formations à destination des professionnels et sur le partage de connaissances et d'informations entre les acteurs.

Les enjeux actuels autour de l'environnement et notamment son importance en tant que déterminant de la santé des individus est à prendre en compte de manière transversale.

Le CLS a été signé avec l'ARS Normandie en octobre 2019, il est composé de 4 axes stratégiques :

- Démographie médicale,
- Accès aux soins et aux droits,
- Santé mentale et bien-être,
- Santé environnementale.

Principaux enjeux liés à la santé

- L'amélioration de la démographie médicale
- L'amélioration et l'accompagnement à l'accès aux soins et aux droits
- L'accompagnement et la formation des professionnels de la santé sur la santé mentale et le bien-être
- L'accompagnement et la formation des professionnels de la santé sur la santé environnementale.

Attractivité touristique et culturelle

Localisé aux portes de Paris, à la frontière entre Hauts de France et de la Normandie, le Pays de Bray est une destination très accessible depuis la capitale mais aussi depuis la Picardie ou le reste de la Normandie.

De par son patrimoine riche et varié et ses paysages atypiques, le Pays de Bray est un territoire attractif, notamment d'un point de vue touristique et culturel. Localisé à la croisée de grands pôles résidentiels (Rouen, Beauvais, Amiens), de destinations touristiques fortes (littoral normand, boucles de la Seine / vallée de l'Impressionnisme, vallée des verriers ...) et de sites touristiques et de loisirs attractifs (Rêve de Bisons...), le Pays de Bray dispose d'atouts incontestés pour rayonner sur le paysage normand.

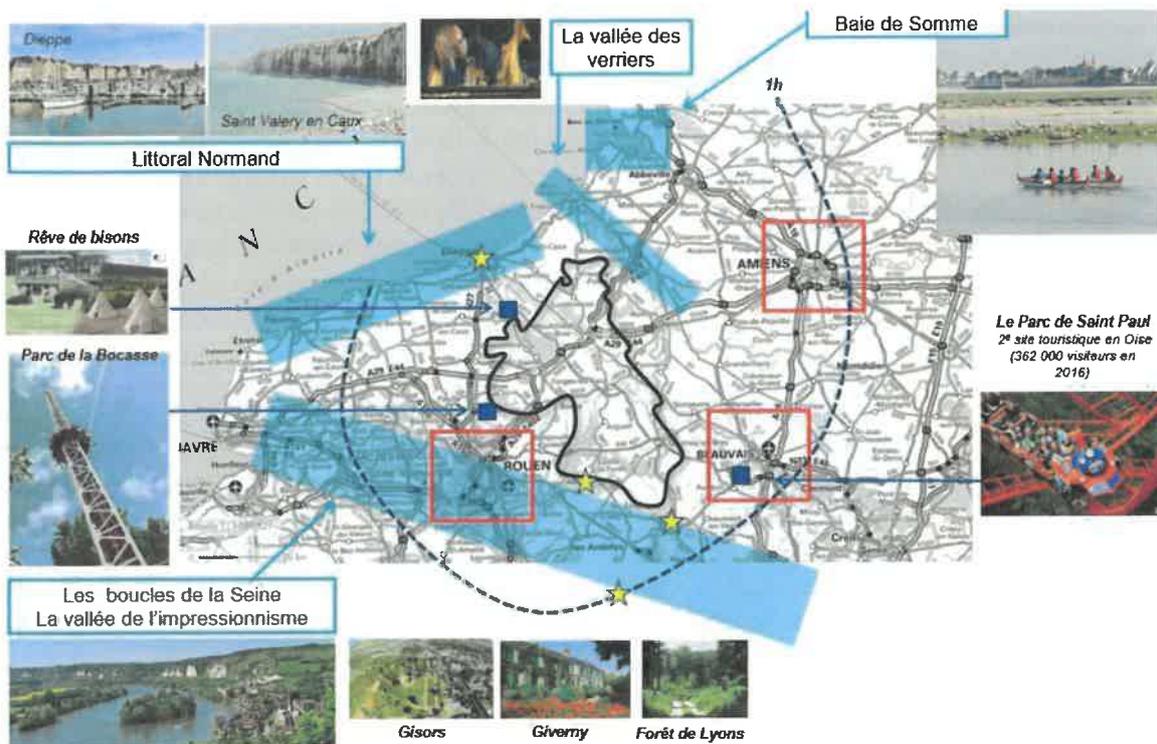


Figure 9: Atouts touristiques du Pays de Bray

L'offre touristique et culturelle du Pays de Bray s'appuie sur :

- Un patrimoine naturel et paysager de qualité,
- Une offre d'itinérance douce et de randonnée pédestre et cyclable, notamment via l'avenue verte et le développement de nombreux circuits balisés,
- Des lieux de visite et de découverte patrimoniale et plus largement culturel dont le château de Mesnières-en-Bray (10 000 visiteurs/an), le musée Mathon-Durand à Neufchâtel-en-Bray...
- Sa gastronomie et ses produits du terroir (Fromage de Neufchâtel, usine Gervais-Danone, pommeau de Normandie et Calvados).

1) Tourisme

Le PETR, à travers sa mission de promotion du territoire, a réalisé, en 2017, une étude pour une meilleure promotion et structuration du territoire du Pays de Bray. Cette réflexion menée en concertation avec les élus du territoire, les prestataires touristiques, les offices du tourisme et les instances régionales et départementales, a permis de réaliser un diagnostic du territoire, définir un projet stratégique et un plan d'action décliné en trois axes :

- Axe 1 : Améliorer l'offre et valoriser les spécificités du territoire
- Axe 2 : Organiser la gouvernance touristique
- Axe 3 : Développer le marketing touristique

L'organisation touristique du Pays de Bray se compose de trois offices de tourisme, Bray Eawy (Neufchâtel-en-Bray), Forges-les-Eaux, les 4 Rivières (Gournay-en-Bray), du syndicat d'initiative de Londinières et du PETR. Ces structures n'ont pas les mêmes moyens (humains, financiers...), et les mêmes stratégies de développement touristique. Néanmoins, elles travaillent ensemble sur des actions de promotion ponctuelles (guide touristique, carte...), avec l'appui du PETR. Aujourd'hui, les élus souhaitent renforcer les forces vives du territoire (offices de tourisme, PETR, prestataires touristiques, acteurs économiques, associations...) en mettant en place une structure unique de promotion touristique. A travers la mutualisation des ressources, des moyens humains et financiers et d'une stratégie touristique commune, cette nouvelle structure devra permettre la réalisation d'actions touristiques à l'échelle Pays de Bray, d'une communication globale permettant de rayonner au-delà des frontières administratives.

Propice au slow tourisme, le Pays de Bray offre un cadre paysager naturel et authentique, en rupture avec le stress de la vie citadine. Le territoire est donc particulièrement bien positionné sur les nouvelles attentes des clientèles, en particulier urbaines, en recherche d'évasion, de nature et de calme. Cette tendance s'accélère davantage avec la crise sanitaire actuelle : des habitants quittent les grandes agglomérations pour des villes beaucoup plus modestes ou des villages. Dans le cadre du plan de relance, l'ADEME lance des appels à projet nationaux visant à soutenir le tourisme durable. Le Pays de Bray assure une veille de ces appels à projets afin de pouvoir candidater selon les enjeux et le cadre proposé.

Le Pays de Bray attire une majorité de visiteurs en court séjour du printemps à l'automne, principalement des citadins et des excursionnistes et une part non négligeable d'étrangers (Anglais, Hollandais, Belges) qui sont à la recherche d'évasion le temps d'un weekend. L'offre d'hébergement touristique du Pays de Bray est diversifiée : gîtes, chambres d'hôtes, hôtels ou camping, les gîtes étant largement majoritaires en nombre de structures d'accueil sur le territoire. Ces derniers sont fréquemment rattachés à une ferme, ce qui permet aussi de valoriser les produits du terroir et les savoirs faire.

Le Pays de Bray accueille une partie de l'Avenue verte London Paris. Elle est traversée chaque année par plus de 10 000 cyclotouristes et commercialisée par 18 tours opérateurs européens. Si celle-ci est support de pratique de loisirs en excursion (53%), elle se pratique également en pratique sportive (22%) et en itinérance (21%). Le PETR s'est fixé pour objectif de capter ce flux de visiteurs potentiels en développant les services à proximité et en renforçant l'information et l'accès aux sites de visites à proximité. L'Avenue verte est la colonne vertébrale du territoire : elle est un enjeu majeur pour le développement économique du territoire.

2) Culture

Le Pays de Bray bénéficie d'un certain nombre d'atouts culturels sur lesquels s'appuyer, principalement liés à son environnement, son patrimoine, ses traditions et ses productions locales. Les acteurs culturels sont nombreux sur le territoire (l'Art et la Manière, le Grenier de la Mothe, l'ABD, I.C.ART...) et proposent une offre culturelle riche et variée (Sacré Pays de Bray, le festival des arts de rue à Gournay-en-Bray, les concerts de l'Art et la Manière, les spectacles équestres du Vargas Show...). Actuellement, ces atouts sont parfois peu connus ou méconnus des habitants du territoire et méritent d'être valorisés.

Le PETR du Pays de Bray à travers sa mission de promotion du territoire a déjà initié plusieurs actions via un travail partenarial régulier avec les offices de tourisme et les acteurs culturels du territoire : l'édition trimestrielle d'un agenda culturel et nature Goûts & Couleurs ou encore l'organisation d'une manifestation estivale, *Sacré Pays de Bray!*. Pour autant, le travail de valorisation et de développement culturel mené depuis plusieurs années à l'échelle du territoire pourrait être renforcé et valorisé.

Le PETR travaille actuellement sur la mise en œuvre d'une stratégie culturelle commune, avec les acteurs culturels et les communautés de communes du territoire. L'objectif est de réfléchir à la promotion et la coordination de l'offre culturelle afin d'offrir aux habitants une programmation lisible et accessible à tous. Il s'agira de moderniser et d'améliorer l'accès à la culture, mais aussi de mettre en réseau les acteurs locaux.

Principaux enjeux d'attractivité et de cohésion du territoire

- La structuration d'une organisation touristique à l'échelle du Pays de Bray
- La promotion touristique du territoire en prenant en compte les changements de pratiques et les nouvelles attentes des touristes
- Le développement des services autour des sites touristiques majeurs
- Le renforcement de l'accessibilité du territoire, notamment aux modes alternatifs à la voiture, pour conforter son attractivité touristique
- Le développement et la diversification de l'offre en hébergements touristiques
- La préservation et la valorisation des sites et équipements touristiques du territoire tout en tenant compte de la préservation des milieux naturels
- Le développement des équipements touristiques et des activités touristiques cohérente avec le tourisme local

Cette approche fonctionnelle permet d'appréhender les enjeux spécifiquement sur le territoire du Pays de Bray. Le diagnostic écologique ci-après, couplé à cette analyse, permet de replacer au cœur du projet l'enjeu lié à la transition écologique et la préservation de la qualité de l'environnement brayon, facteur d'attractivité et de qualité de vie.

Etat des lieux écologique

Mobilité

Le PETR du Pays de Bray travaille sur la mobilité durable, à travers un Schéma Local de Déplacement, qui a permis de faire un état des lieux de l'existant sur le territoire ainsi que ses enjeux et besoins en termes d'aménagement et d'accompagnement à la mobilité. 4 enjeux sont ressortis :

- l'offre ferroviaire,
- l'offre intermodale,
- le covoiturage,
- les mobilités actives.

Une enquête publique en ligne a permis d'affiner les besoins des habitants et usagers sur le territoire.

Le taux de motorisation sur le territoire du Pays de Bray dépasse les 90 %, le taux national variant de 80 à 85 %. A ce jour il existe très peu d'alternatives à l'utilisation du véhicule personnel pour les petites et moyennes distances du quotidien. 46 % des actifs brayons quittent le territoire pour se rendre au travail, principalement vers le bassin d'emploi de Rouen, puis Dieppe et enfin Beauvais. La circulation aux abords des établissements scolaires est jugée dangereuse : des actions sur l'écomobilité scolaire et des aménagements doux à proximité des écoles permettraient de pacifier ces zones de circulation. De même, plus de 80 % des répondants sont favorables au développement des zones limitées à 30 km/h, des zones de rencontre ou des voies piétonnes en centre-bourg.

En matière d'offre ferroviaire, il existe 3 gares et une halte. La gare la plus empruntée est celle de Serqueux, gare centrale du territoire. Il existe un pôle d'échange multimodal (PEM) à Gournay-Ferrières et un pôle d'échange intermodal (PEI) est en projet à Montérolier-Buchy. De plus la modernisation de la ligne Serqueux-Gisors et sa réouverture aux trains voyageurs est un atout majeur pour le territoire et son développement. Les répondants de l'enquête sont intéressés de prendre le train principalement pour les loisirs et parmi eux une majorité souhaiteraient le développement d'une offre le week-end.

Concernant l'offre de transport en commun routier, les lignes régulières existantes sont à dimension régionale. Il n'existe pas de ligne régulière interne au territoire. Seul 14 % des reports modaux potentiels sont de moins de 10 minutes d'attente. Le rabattement est apparu comme un des besoins du territoire pour valoriser et renforcer l'utilisation des lignes existantes. De plus une offre routière développée avec un maillage plus important des transports en commun est attendue par les répondants de l'enquête. En complément, le développement de lignes de bus brayonnes a été cité, permettant de relier les communes pôles du territoire ainsi que les pôles gares.

Sur le Pays de Bray, 3 aires de covoiturages existent, et une autre est en projet. Lors du diagnostic, il est apparu qu'un grand nombre d'aires spontanées existaient aux entrées ou cœur de communes. Aussi, il existe peu de bornes de recharge électriques ouvertes au public, elles sont situées principalement dans les communes pôles du territoire. La proximité du bassin rouennais est un élément favorable au développement du covoiturage sur le territoire. La mise en place de dialogue avec les entreprises, sur la mobilité professionnelle et les plans de déplacements entreprises, pourrait permettre son développement pour les trajets domicile-travail. 92,7 % des répondants à l'enquête sont favorables au déploiement de la pratique du covoiturage. De plus, des services sont attendus sur les aires existantes (panneau à message variable, abri en cas de pluie, stationnement vélo etc.). Le développement du transport à la demande est également une attente du territoire.

Le Pays de Bray s'est également engagé en faveur de l'électromobilité. Il compte 13 bornes de recharge pour véhicules électriques réparties sur l'ensemble du territoire, dans les pôles essentiellement. Avec le soutien du TEPCV, plusieurs collectivités brayonnes se sont également dotées de véhicules électriques dans leur flotte pour les services municipaux et intercommunaux, sans précision sur le nombre précis.

L'Avenue Verte est l'axe structurant du territoire en matière de mobilité actives. Bien qu'il existe de nombreux parcours cyclo touristiques et un réseau de chemins de randonnée de plus de 1 000 km, il ressort un besoin d'aménagements cyclables sécurisés permettant de relier les communes entre elles et vers l'Avenue Verte. On compte quelques abris vélos sécurisés,

principalement dans les centres-villes des communes pôles. Des infrastructures et services mieux situés et adaptés sont attendus par les répondants (abris, points d'eau, etc.).

De façon plus transversale, une des attentes principales concerne la communication des informations et une meilleure signalisation pour valoriser l'ensemble des services existants sur le territoire.

La mobilité durable constitue un enjeu majeur du territoire du Pays de Bray. Les communautés de communes se sont saisies de ces réflexions pour prendre la compétence AOM – Autorité Organisatrice de la mobilité en mars 2021 et ainsi participer activement et de manière opérationnelle au développement de services de mobilité.

Synthèse des indicateurs	
Pôles multimodaux	1 réalisé, 1 projet en cours
Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	13
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	en cours de prise de compétence
Principaux enjeux de mobilité	
<ul style="list-style-type: none"> - La communication et l'information des services de mobilité existants, de manière transversale, - L'amélioration de l'accessibilité et de l'intermodalité au niveau des pôles d'échanges, de services et d'emplois en lien avec la mobilité quotidienne et touristique (développement et promotion du covoiturage et démarches PDE / PDIE, mise en œuvre de dessertes et de rabattement sur les arrêts des lignes de bus structurantes et les gares) - La promotion d'une mobilité durable adaptée au territoire (développement des modes alternatifs à la voiture individuelle, d'aménagements en faveur des mobilités actives, sensibilisation et expérimentation de pratiques d'écomobilité...) 	

Énergie et climat

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Bray s'attache depuis de nombreuses années à mettre en œuvre la transition énergétique sur son territoire. En effet, il se mobilise pour sensibiliser les communes et les accompagner à travers la mise en œuvre d'actions diverses destinées à favoriser la transition énergétique du territoire.

Le Pays de Bray a été reconnu Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en 2016, et de nombreux travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics ont pu être accompagnés entre 2011 et 2018 par l'intermédiaire de l'action du conseiller en énergie partagé (CEP) du PETR sur le territoire.

Le Pays de Bray étant caractérisé par un bâti ancien et énergivore concourant à la précarité énergétique des brayons, l'action du CEP a permis au PETR de porter une large action en faveur de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics. Le rôle du conseiller a été d'accompagner l'ensemble des collectivités dans leurs démarches touchant à la gestion de leurs consommations d'énergie et à s'engager dans des projets de maîtrise de l'énergie dans leurs bâtiments publics. Le PETR dispose désormais d'un partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76) depuis décembre 2020. Dans ce cadre, le SDE76 :

- Offre un service d'accompagnement aux collectivités volontaires via une convention d'adhésion au service signée entre le SDE76 et la collectivité concernée,
- Assure conjointement avec le PETR la promotion du service pour faire adhérer les collectivités,
- Développe des outils communs d'aide à la gestion, à la décision et à l'investissement.

Cet accompagnement permet ainsi aux collectivités de porter des programmes ambitieux de maîtrise de l'énergie.

Conscient des contraintes environnementales et géographiques, le Pays de Bray ne vise pas à atteindre l'autonomie énergétique mais souhaite favoriser la production d'énergies renouvelables. A travers Territoires durables 2030 (dispositif soutenu par la Région Normandie) le PETR souhaite conforter sa stratégie en matière d'efficacité énergétique, mais également définir une stratégie complémentaire visant à poursuivre les économies d'énergie et étendre son champ d'action notamment à travers la sensibilisation du public (particuliers, agriculteurs, entreprises...).

Les trois communautés de communes ont également engagé une réflexion pour mutualiser l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial – PCAET à l'échelle du Pays de Bray.

A l'heure actuelle, le Pays de Bray dispose déjà d'atouts pour la production d'énergies renouvelables (filière bois, valorisation de la biomasse, éolien) qu'il lui appartient de développer, tout en favorisant les filières courtes issues de sa tradition agricole. Pour exemple, le PETR s'est engagé dès 2010 dans la mise en place d'une filière Bocage-Bois-Energie, à partir du constat des élus sur les nombreuses haies arrachées et l'importance de la préservation de l'identité paysagère du Pays de Bray pour l'attractivité touristique du territoire et de son poids dans l'économie locale. L'objectif de la filière Bocage-Bois-Energie est de donner une valeur économique à l'entretien des haies, en vue de leur préservation.

Cela permet de mettre en évidence que la thématique de la transition énergétique peut être liée à d'autres thématiques, notamment les aspects de biodiversité à travers la trame verte et bleue, de mobilité ou d'économie circulaire, en transversalité.

La mise en place d'une feuille de route énergétique partagée et coordonnée est donc essentielle sur le territoire. Cette démarche déjà enclenchée pourra s'inscrire dans le cadre de la stratégie plus globale d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

1) Consommations énergétiques du territoire

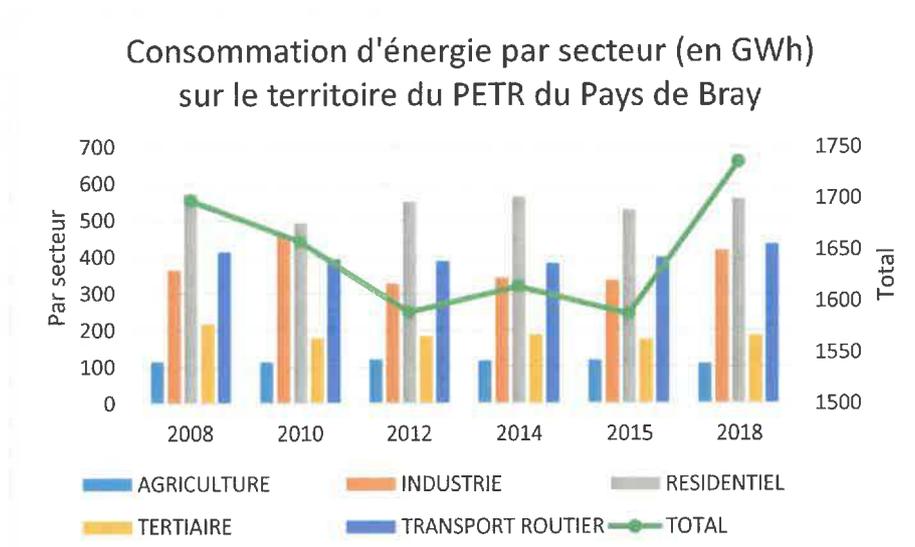


Figure 10 : Consommations d'énergie (en GWh) par secteur entre 2008 et 2018
(Source : Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie)

Les secteurs de référence pris en compte dans l'évaluation de la consommation d'énergie sur la totalité du territoire du PÉTR du Pays de Bray sont : l'agriculture, l'industrie, le résidentiel, le tertiaire, et le transport routier. Le secteur résidentiel représente la plus importante part des consommations devant l'industrie et le transport routier. Le secteur tertiaire et celui de l'agriculture sont moindres.

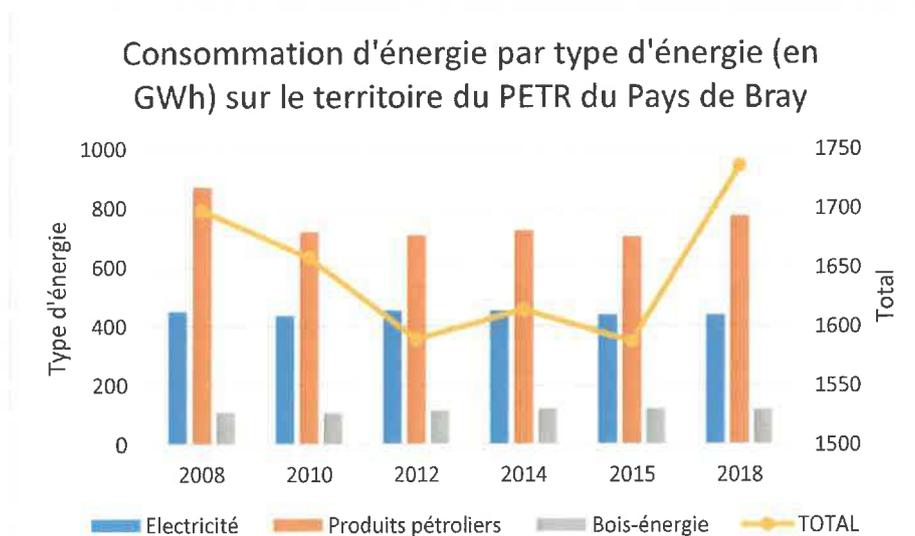


Figure 11 : Consommations d'énergie (en GWh) par combustible entre 2008 et 2018
(Source : Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie)

En Pays de Bray, la dominance de la consommation d'énergie issue des produits pétroliers est mise en évidence, suivie de l'électricité puis du bois-énergie. A noter qu'entre 2008 et 2018, les secteurs dominants n'ont pas évolué de manière significative.

Entre 2008 et 2018, l'évolution de la consommation énergétique à l'échelle du PETR du Pays de Bray (tous types d'énergie confondus) est globalement stable. Sur ce même intervalle, la consommation énergétique médiane du PETR du Pays de Bray est de 1 636 GWh. Cette valeur correspond à environ 3% du total départemental et 1,5% du total régional.

En 2019, d'après les dernières données locales d'énergie publiées par le Commissariat général au développement durable, la consommation totale d'énergie a été de 349,22 GWh sur le territoire du PETR du Pays de Bray.

2) Emissions de gaz à effet de serre du territoire

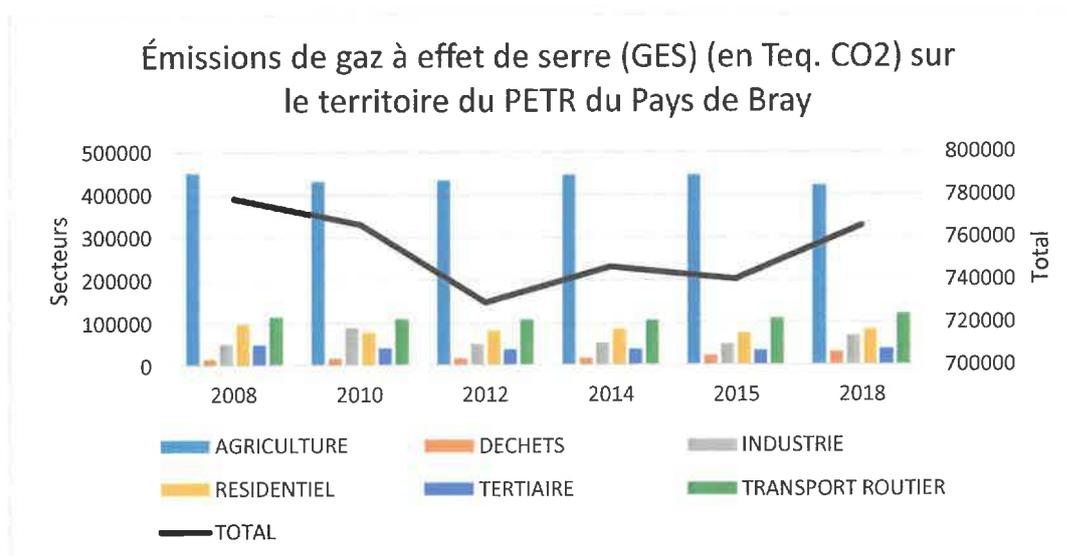


Figure 12 : Émissions de GES (en Teq. CO₂) par secteur entre 2008 et 2018
(Source : Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie)

Le secteur pour lequel les émissions de gaz à effet de serre sont les plus importantes est celui de l'agriculture, activité importante en Pays de Bray qui devance de loin les autres secteurs avec des émissions relativement stables entre 2008 et 2018. Viennent ensuite les secteurs du transport routier et résidentiel, de l'industrie, du tertiaire et enfin celui des déchets. A noter que les secteurs des déchets et du tertiaire présentent une augmentation des émissions de GES entre 2008 et 2018.

Les émissions de GES tous secteurs confondus restent globalement stables sur la période étudiée avec un total médian sur le territoire de 755 856 Teq. CO₂.

3) Production annuelle d'énergie renouvelable

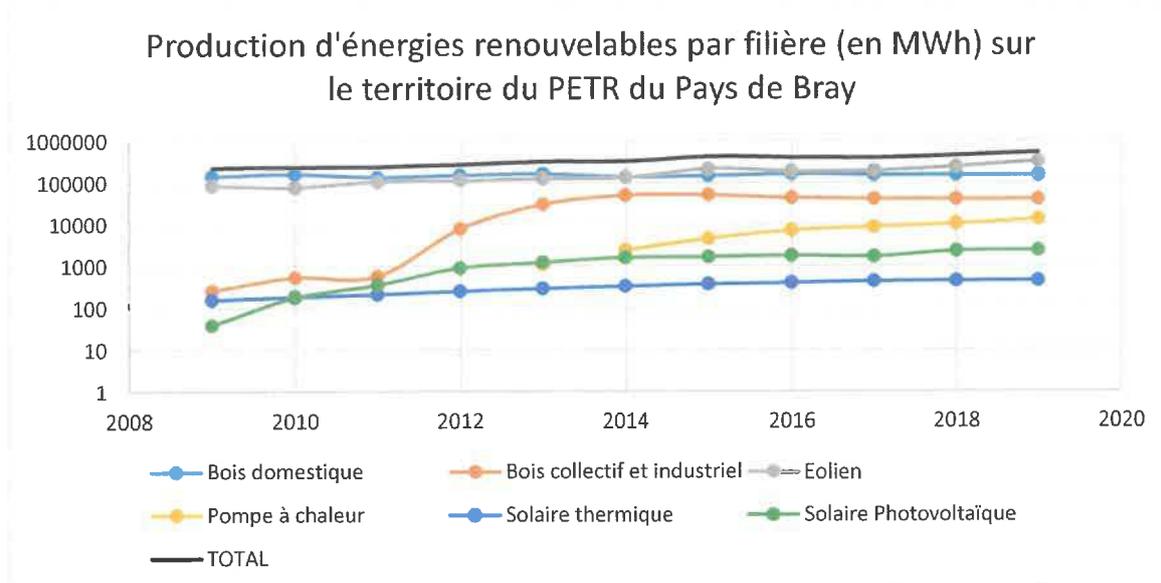


Figure 13 : Productions d'énergies renouvelables par filière (en MWh) entre 2009 et 2019

(Source : Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie)

Les filières prises en compte dans le cadre de la production d'énergies renouvelables sont le bois domestique, le bois collectif et industriel, l'éolien, la pompe à chaleur, le solaire thermique et le solaire photovoltaïque.

Entre 2009 et 2019, sur le territoire du PETR du Pays de Bray, on observe que toutes les filières, sauf la filière bois domestique, présentent une augmentation nette de leur production d'énergie. A noter que malgré des données connues uniquement depuis 2014, la filière pompe à chaleur présente une hausse bien visible.

Par ailleurs, d'après les données de l'Observatoire Régional Énergie Climat Air de Normandie, on observe une augmentation significative de la production totale d'énergie à l'échelle du territoire avec une production qui a presque doublé en dix ans (on passe de 227 157 MWh en 2009 à 522 929 MWh en 2019).

A l'échelle de la Normandie, la progression de ces énergies est de + 48% entre 2011 et 2019. De plus, en 2019, la production d'énergies renouvelables représente 10 940,9 GWh (dont 57% correspondent à la filière bois-énergie) (source : ORECAN, 2021). **En 2019, le PETR a donc contribué à hauteur de 4,8% à la production d'énergies renouvelables à l'échelle régionale.**

4) Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)

D'après les données fournies par Enedis, les types de production en autoconsommation recensés sur le Département de Seine-Maritime sont les suivants : bio énergie, cogénération, éolien, hydraulique, photovoltaïque et autres (tous types d'injection et de stockage confondus). Au total, il est question de 4489 installations produisant 580,61 MW à l'échelle de la Seine-Maritime.

Si on prend pour exemple les installations de production photovoltaïque avec autoconsommation, la Seine-Maritime en compte 901 (soit 26% du parc régional) et la Normandie 3 428 (soit 4% du parc national).

Aucune donnée spécifique au Pays de Bray n'est connue à ce jour.

5) Rénovation énergétique

Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises

Une enquête menée par SoliHa dans le cadre d'une étude de préfiguration d'un PIG habitat (Programme d'Intérêt Général) en 2017 a permis de mettre en évidence que, sur le territoire du PETR du Pays de Bray, de nombreux foyers ne disposent pas d'une isolation thermique dans leur logement.

Pour la Communauté de Communes (CDC) des 4 Rivières, 35% des foyers sont dans ce cas (soit 127 foyers sur les 358 répondants). De plus, parmi les 358 habitations isolées sur le plan thermique, seules 14 d'entre elles possèdent une isolation complète (soit 4%).

Pour la CDC de Londinières, 8 des 18 foyers ayant répondu à l'enquête (soit 45%) indiquent qu'ils ne disposent pas d'une isolation thermique dans leurs logements. De plus, parmi les 10 habitations isolées sur le plan thermique, aucune ne présente une isolation complète.

Ces données d'enquête ne sont pas disponibles spécifiquement pour la Communauté Bray Eawy ou à l'échelle du PETR.

Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE

L'analyse des étiquettes énergétiques des biens mis en ventes et en location dans les trois communautés de communes du territoire permet d'appréhender la consommation énergétique des logements.

Étiquette DPE	Locations		Ventes		Total	
A	0	0,0%	2	1,1%	2	2,7%
B	0	0,0%	1	0,5%	1	1,4%
C	2	6,3%	4	2,2%	6	8,1%
D	10	31,3%	12	6,6%	22	29,7%
E	15	46,9%	14	7,7%	29	39,2%
F	4	12,5%	7	3,8%	11	14,9%
G	1	3,1%	2	1,1%	3	4,1%
TOTAL	32	100%	42	23%	74	100%

Figure 14 : Étiquette énergétique des logements de la CDC des 4 Rivières

(Source : Presse immobilière, 2017)

Etiquette DPE	Locations		Ventes		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
A	1	16,7%	0	0,0%	1	3,0%
B	1	16,7%	0	0,0%	1	3,0%
C	0	0,0%	5	18,5%	5	15,2%
D	1	16,7%	4	14,8%	5	15,2%
E	2	33,3%	7	25,9%	9	27,3%
F	1	16,7%	6	22,2%	7	21,2%
G	0	0,0%	5	18,5%	5	15,2%
TOTAL	6	100%	27	15%	33	100%

Figure 15 : Étiquette énergétique des logements de la CDC de Londinières
(Source : Presse immobilière, 2017)

Etiquette DPE	Locations		Ventes		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
A	0	0,0%	2	1,1%	2	4,2%
B	0	0,0%	1	0,5%	1	2,1%
C	1	4,8%	4	2,2%	5	10,4%
D	9	42,9%	11	6,0%	20	41,7%
E	7	33,3%	7	3,8%	14	29,2%
F	4	19,0%	1	0,5%	5	10,4%
G	0	0,0%	1	0,5%	1	2,1%
TOTAL	21	100%	27	15%	48	100%

Figure 16: Étiquette énergétique des logements de la CDC Bray Eawy
(Source : Presse immobilière, 2017)

Des trois communautés de communes, celle du canton de Londinières possède le classement énergétique du parc de logement le plus mauvais.

A l'échelle du PETR du Pays de Bray, on constate qu'en 2017 la majorité des logements est classée en énergie « D » (28,9%) ou « E » (31,9%). Par ailleurs, les étiquettes « F » et « G » concernent à elles deux 21,6% des logements contre 16,7% pour les étiquettes « A », « B » et « C ».

L'état des lieux sur le territoire, conséquence d'un parc de logements ancien, a tendance à être plus mauvais que celui réalisé à l'échelle du Département. En effet, en Seine-Maritime, la classe de consommation énergétique la plus retrouvée est celle relative à l'étiquette D avec 36,1% des logements. Vient ensuite l'étiquette E avec 25,5% puis l'étiquettes C avec 18,2% des logements du parc.

Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée

Les fichiers infra-communaux d'aide au repérage des copropriétés fragiles (FICARF) communiqués par la DREAL Normandie constituent un outil d'aide au repérage des copropriétés

fragiles. L'ensemble des copropriétés observées est classé au regard d'un certain nombre d'indicateurs. Chaque copropriété obtient une note moyenne globale qui permet leur classement en quatre familles (A, B, C et D). La famille A représente une copropriété sans difficulté et D une copropriété à fort potentiel de fragilité. Le fichier identifie les copropriétés des familles B, C et D.

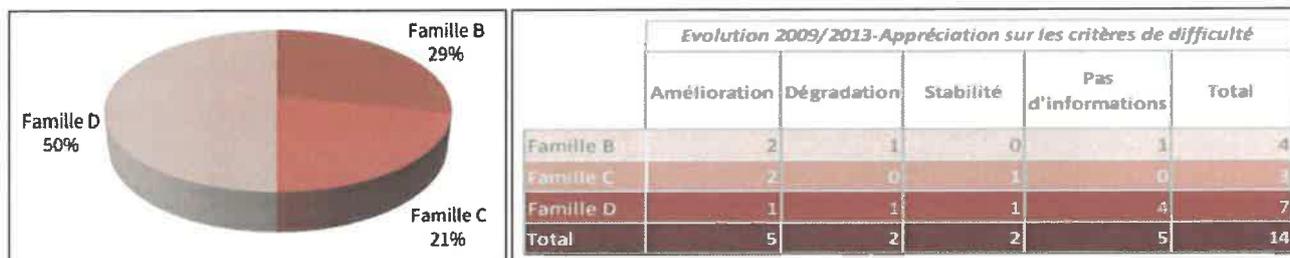


Figure 17 : Répartition des copropriétés de la CDC Bray Eawy par familles et évolution entre 2009 et 2013

(Source : Fichier PPPI, 2013)

Sur le territoire de la CDC Bray Eawy, 14 copropriétés sont identifiées dans le fichier dont la moitié (soit 7) appartiennent à la famille D, le plus fort potentiel de fragilité. A noter que 85,7% des copropriétés se situent sur la commune de Neufchâtel-en-Bray (soit 12 copropriétés). Par ailleurs, 6 des copropriétés les plus fragiles (famille D) sont également localisées sur Neufchâtel-en-Bray et 1 se situe sur la commune de Saint-Saëns.

Quelques copropriétés ont connu une dégradation de leurs situations depuis 2009 soit 14,2% (2 sur 14). Globalement, sur les 14 copropriétés identifiées dans les fichiers, 5 ont connu une amélioration de leur situation et 2 sont restées stables.

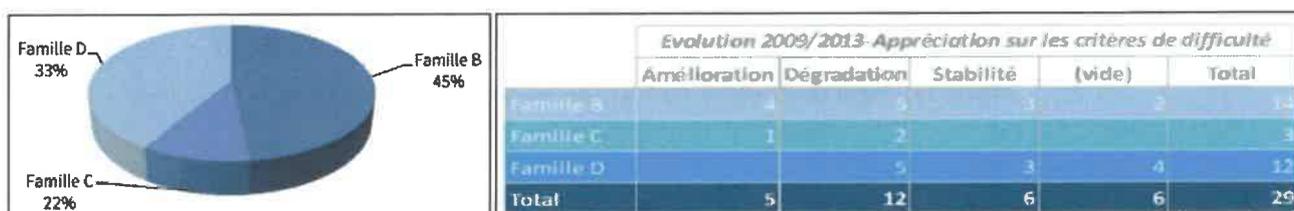


Figure 18: Répartition des copropriétés de la CDC des 4 Rivières par familles et évolution entre 2009 et 2013

(Source : Fichier PPPI, 2013)

Sur le territoire de la CDC des 4 Rivières, 29 copropriétés sont identifiées dans le fichier dont 33% qui appartiennent à la famille D, le plus fort potentiel de fragilité. A noter que 82,7% des copropriétés se situent sur la commune de Gournay-en-Bray. Parmi les 12 plus fragiles, les copropriétés (famille D) se situent sur Avesnes-en-Bray (1), Ferrières-en-Bray (2), Gournay-en-Bray (8) et Forges-les-Eaux (1).

Phénomène inquiétant, entre 2009 et 2013, 41,4% des copropriétés ont connu une dégradation de leur situation (12 sur 29 copropriétés). Pour les copropriétés de la famille D, les situations de dégradation représentent pratiquement la moitié des copropriétés de cette famille. Le ratio est également important pour la famille B avec 35,7%. Par ailleurs, la situation de 6 copropriétés est restée stable (soit 20,7%) et 5 copropriétés ont connu une amélioration de leur situation (soit 17,2%).

Aucune donnée n'est disponible pour la Communauté de Communes de Londinières, ni à l'échelle du PETR du Pays de Bray.

Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire

Sur le territoire du PETR du Pays de Bray, 94 entreprises sont certifiées RGE (source : ADEME). Ces entreprises sont réparties sur 53 des 115 communes du territoire et couvrent 17 des 35 domaines de travaux identifiés.

Nombre de bâtiments communaux rénovés

En septembre 2020, 136 bâtiments communaux rénovés ont été recensés sur le territoire. Ces bâtiments sont répartis sur 79 communes.

6) État des systèmes de chauffage

Peu de données sont connues en matière de chauffage sur le territoire du Pays de Bray. Le travail qui sera réalisé dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) pourra apporter des éléments complémentaires en la matière.

Seule la commune de Neufchâtel-en-Bray possède un réseau de chaleur urbain.

Nombre et consommation des chaufferies bois

Plusieurs communes se sont dotées de chaufferies bois pour alimenter des bâtiments communaux. Diverses formes de bois sont utilisées, et notamment pour certaines du bois déchiqueté en partie issu de plateformes locales.

En juin 2020, 17 chaufferies bois collectives étaient recensées et 2 chaufferies bois industrielles réparties sur 14 communes du territoire. La puissance totale installée est de 12408 kW. Depuis 2012, le nombre de chaufferies bois a augmenté sur le territoire.

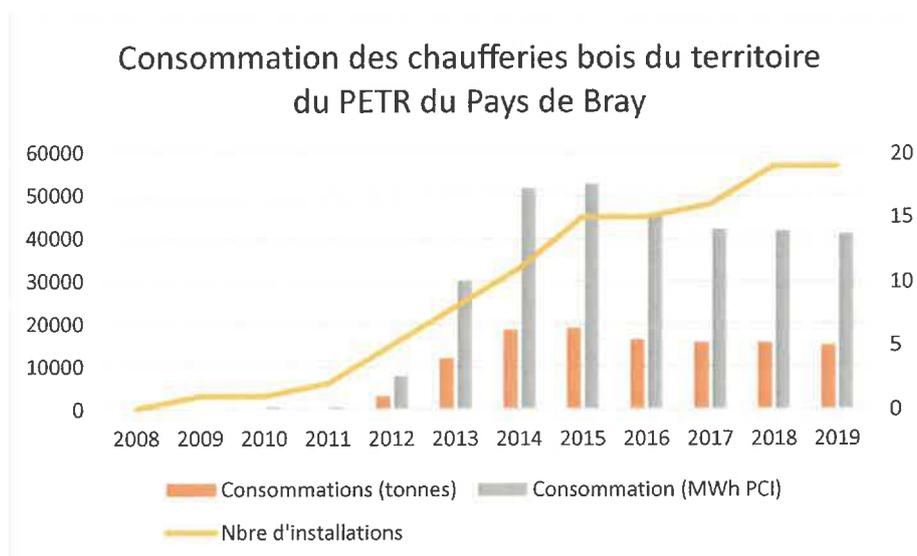


Figure 19: Consommation des chaufferies bois du territoire (en tonnes et en MWh PCI)
(Source : BIOMASSE Normandie, juin 2020)

Modes de chauffage selon le type et la taille des logements

Les modes de chauffage des appartements du territoire sont dominés par le chauffage tout électrique pour les 1 à 3 pièces puis par le chauffage central individuel pour les 4 pièces et plus.

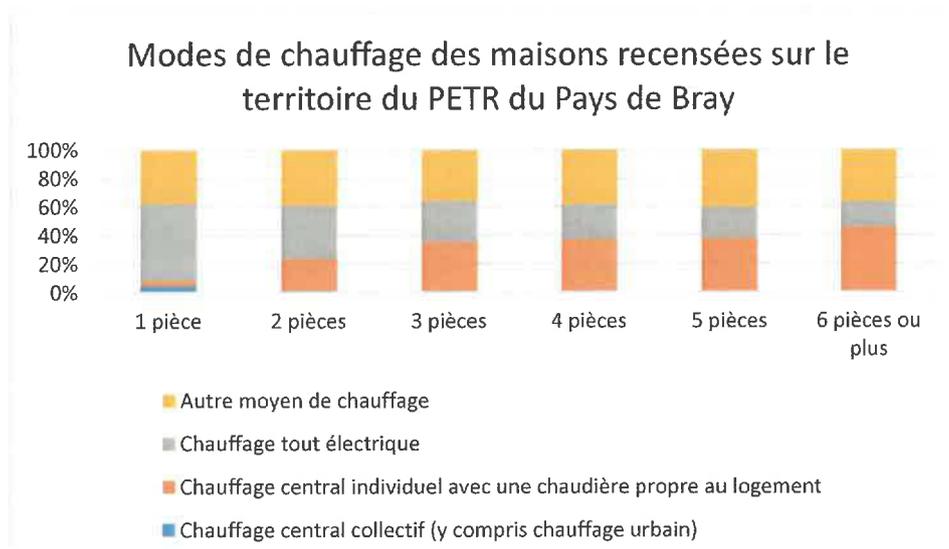


Figure 20: Modes de chauffage des maisons recensées sur le territoire
(Sources : Insee, RP2013 exploitation principale)

Les maisons individuelles (typologie principale de logement du Pays de Bray) sont majoritairement chauffées par le chauffage tout électrique pour les 1 à 3 pièces puis par le

chauffage central individuel pour les 4 pièces et plus. En revanche, la part de maisons chauffées par d'autres moyens est importante quelle que soit la taille des logements.

Les modes de chauffage des autres types de logement sont majoritairement dominés par du chauffage tout électrique pour les logements de taille comprise entre 1 et 3 pièces. Puis une large dominance des autres moyens de chauffage entre 4 et 5 pièces. Et enfin une répartition relativement égale entre le chauffage électrique et le chauffage central collectif pour les logements de 6 pièces et plus.

Synthèse des indicateurs	
Consommations énergétiques du territoire	Consommation énergétique médiane de 1 636 GWh entre 2008 et 2018
Emissions de gaz à effet de serre du territoire	Émissions de GES médiane de 755 856 Teq. CO2 entre 2008 et 2018
Production annuelle d'énergie renouvelable	227 157 MWh en 2009 contre 522 929 MWh en 2019
Rénovation énergétique :	
Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	A, B et C : 16,7% D : 28,9% E : 31,9% F et G : 21,6%
Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	14 copropriétés identifiées sur la CDC Bray Eawy 29 copropriétés identifiées sur la CDC 4 Rivières Non connu pour la CDC de Londinières
Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	94 entreprises certifiées RGE
Nombre de bâtiments communaux rénovés	136 bâtiments communaux rénovés répartis sur 79 communes
État des systèmes de chauffage :	
Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	1 réseau de chaleur urbain dans la commune de Neufchâtel-en-Bray
Nombre et consommation des chaufferies bois	17 chaufferies bois collectives 2 chaufferies bois industrielles Puissance totale des chaudières : 12 408 kW
Modes de chauffage selon le type et la taille des logements	Chauffage majoritairement tout électrique pour les logements 1 ou 2 pièces Pour les autres logements, le chauffage est réparti de manière quasiment égale entre « autre moyen de chauffage » et « chauffage central individuel avec une chaudière propre au logement »

Principaux enjeux en matière d'énergie et climat

- La réduction des GES
- L'augmentation de la production d'énergies renouvelables dans le respect du paysage brayon
- La valorisation de la filière Bois-Bocage-Énergie
- Le développement de l'autoconsommation
- La rénovation énergétique des bâtiments
- L'amélioration des performances énergétiques des équipements afin de limiter les consommations d'énergies
- L'augmentation de la part des modes de chauffage issus d'énergies renouvelables

Traitement des déchets/ Economie circulaire

La thématique des déchets est davantage traitée à l'échelle des communautés de communes sur le territoire du Pays de Bray, ces dernières ayant la compétence. Toutefois, le PETR s'est engagé en 2020 dans une démarche plus globale qui est celle de l'économie circulaire, et qui met en lumière d'éventuelles synergies à développer sur le territoire entre acteurs du territoire, afin que les déchets des uns deviennent la ressource des autres. Un diagnostic est actuellement en cours pour clarifier les besoins, les principaux flux, pratiques et ressources des entreprises sur le territoire.

Les moyens humains et matériels mobilisés par communauté de commune sont hétérogènes. Par exemple, la communauté de commune de Londinières dispose de faibles moyens pour la gestion des déchets, avec la présence de deux employés non dédiés à temps plein sur le service. A l'inverse, la communauté de 4 Rivières emploie 16 personnes sur trois pôles bien distincts.

Les déchets eux aussi sont quantifiés de manière différente en fonction des communautés de commune, qu'il s'agisse du type de filière utilisée ou de la manière de calculer les différents déchets. Ceci fait émerger l'intérêt d'effectuer un travail d'harmonisation entre les communautés de communes pour dégager des chiffres à l'échelle du PETR.

	CdC de Londinières	CdC de Bray Eawy	CdC des 4 Rivières	TOTAL
OMR – Ordures Ménagères Résiduelles	1 174,9	5 299	3 972	10 445,9
Verre	232,5	1 671,8	1 284,6	3 188,9
Recyclables	158	NR	1 789,8	1 947,8
Papiers/ cartons	210,8	725,1	426,7	1 362,6
Plastiques	NR	124	NR	-
Déchets verts	NR	2 644,1	6 296,3	8 940,4*
Aluminium	NR	3,3	NR	
Acier/ Ferraille	NR	352	460,8	812,8*

Bois	103,2	524	1 018,3	1 645,5
Encombrants	336,6	2 554	2 954	5 844,6
Gravats	187	938,4	2 463,3	3 588,7
DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)	NR	34,7	105,9	140,6*
DEEE (Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques)	NR	132,8	299,9	432,7*
Polystyrène	NR	6,9	7,8	14,7*
Textile	NR	NR	138,7	

Figure 21: Tonnage des déchets produits par le territoire en 2019 (données 2020 non disponibles)

La quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)/ kg/ hab est nettement inférieure pour la communauté de communes des 4 Rivières. Ceci peut s'expliquer par une politique de tarification différente: la CC4R fait appel à la tarification incitative (TI), contrairement aux autres communautés de communes qui font appel à la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). La CC4R a réalisé un PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés) de 2018 à 2021. Cette dernière est également très dynamique en termes de sensibilisation et de formation d'une diversité de publics via des visites de site, des formations de personnel de cantine et l'organisation de journées thématiques. Cette comparaison prouve l'importance de certains leviers (TI, PLPDMA, sensibilisation) et met en exergue l'intérêt d'enclencher un partage de connaissance sur le territoire sur ces thématiques.

	CdC de Londinières	CdC Bray Eawy	CdC des 4 Rivières
OMR en 2019 (en kg/ hab)	222	207	131
Politique de tarification	TEOM	TEOM	TI
Présence d'un PLPDMA	Non	Non	Oui
Présence d'actions de sensibilisation	Journal rédigé par la CdC pour informer des actualités de la déchetterie	Pas d'animations grand public organisée mais volonté d'animer des journées d'animation Mise en place d'ambassadeurs du tri dans les écoles	Public scolaire : animation durant le temps scolaire et périscolaire (TAP): sensibilisation au tri, visites de sites (déchetterie, centre de tri...) Personnel de cantine : formation au tri et au compostage

			Grand public : organisation de journées thématiques : Nettoyons la Nature, Troc aux plantes
--	--	--	---

Figure 22: Comparaison entre les communautés de communes des OMR en kg/ hab en 2019 et de la stratégie mis en place dans la communauté de commune

Le thème des biodéchets et du gaspillage alimentaire a été traité dans les trois communautés de communes, toutefois il a été investigué de manière différente. La communauté Bray Eawy a effectué davantage d’actions avec le grand public, mais a un faible état de connaissance du tri des biodéchets dans les cantines scolaires. La communauté de communes de Londinières travaille surtout dans le domaine de la restauration collective mais ne dispose pas d’un état de connaissance global de cette thématique sur son territoire. La communauté de commune de 4 Rivières travaille avec les deux types de publics. L’état de connaissance en restauration collective reste à approfondir. L’enjeu qui ressort est donc d’atteindre un état de connaissance homogène dans les trois communautés de commune des actions effectuées en termes de gaspillage alimentaire dans les restaurants collectifs.

	CdC de Londinières	CdC de Bray Eawy	CdC des Quatre Rivières
Restauration collective	Commune de Londinières : Ecole maternelle, élémentaire et collège compostent leurs déchets Aucune donnée pour : - 2 écoles maternelles, - 1 école primaire - 7 écoles élémentaires - 1 EHPAD	Aucune donnée pour les : -10 écoles maternelles - 8 écoles primaires - 3 Collèges - 2 Lycées - 3 EHPAD - 1 Hôpital	Le compostage fonctionne très bien dans les établissements de maternelles (8) et écoles primaires (10). Il est installé mais peu fonctionnel dans deux collèges de la CdC. Aucune action des lycées (2) pour le moment Aucune donnée pour : • 2 collèges • 4 EHPAD • 1 Hopital
Individuels	Souhait de mettre en place l’opération poule	Mise à disposition de composteurs de 320L ou 640L ou lombricomposteurs 2018 : 130 poules adoptées par 65 foyers 5 poulaillers installés	Mise à disposition des composteurs et opération poules Etude de faisabilité réalisée pour mettre en œuvre une stratégie de traitement des biodéchets

Figure 23:Etat d’avancement de la gestion du gaspillage alimentaire dans les communautés des communes du Pays de Bray

Synthèse des indicateurs	
Nombre de personnes dans le service déchets	Total : 34 2 CCL, 16 CBE, 16 CC4R
Nombre de déchetteries	Total : 7 1 CCL, 3 CBE, 3 CC4R
Tonnage de déchets produits par le territoire	Environ 66 655 tonnes en 2019
État des équipements de tri au regard des normes	conformes
Existence de tri à la source des biodéchets dans structures de restauration collective	En partie Sur la CC4R
Existence de tri à la source des biodéchets pour les individuels	Opération poules
Taux de tri sélectif par filière	Non connu
Politique de tarification	CCL : TEOM, CBE : TEOM, CC4R PI
Présence d'un PLPDMA	PLPDMA pour la CC4R
Présence d'actions de sensibilisation	oui
Principaux enjeux en matière d'économie circulaire	
<ul style="list-style-type: none"> - L'optimisation du traitement et de la gestion des déchets - Le développement du tri et du compostage - L'amélioration du partage de connaissance entre les trois communautés de communes 	

Agriculture et alimentation locale

Le Pays de Bray est un territoire rural traditionnel, marqué par l'activité agricole (75% de son sol est occupé par des terres agricoles) et où l'élevage est très présent (59% des exploitations).

D'après l'AGRESTE 2017, le territoire compte 1 374 exploitations agricoles hors vigne. 59% des exploitations sont spécialisées dans une activité d'élevage (RGA 2010) dont 75% en élevage bovin. Le tiers des exploitations brayonnes possèdent un atelier vache laitière couvert par une Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Fromage de Neufchâtel »

La moyenne d'âge des chefs d'exploitation est élevée : 56% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans en 2016 (terralto 2020), contre 42% en 2010 (RGA 2010). La transmission représente un enjeu majeur sur le territoire. En effet, en 2017, 42 candidats ont été identifiés par le Répertoire Départ Installation (RDI) pour reprendre des exploitations alors qu'un nombre de 830 serait idéal. De plus le secteur agricole représente 10% des emplois du territoire, alors qu'une baisse de 19% des actifs agricoles avait été enregistrée entre 2000 et 2010 (terralto 2020). Le maintien des exploitations agricoles, et en particulier des exploitations d'élevage du Pays de Bray, constitue donc un enjeu majeur et transversal, associé à d'autres thématiques comme le paysage ou la biodiversité. En effet, ces dernières contribuent au maintien du tissu rural, à la création d'emplois, au maintien des paysages et des milieux naturels brayons (prairies, bocage).

Le Pays de Bray contraste avec le reste du territoire en raison de la part importante de prairies. Toutefois ces dernières sont en nette diminution.

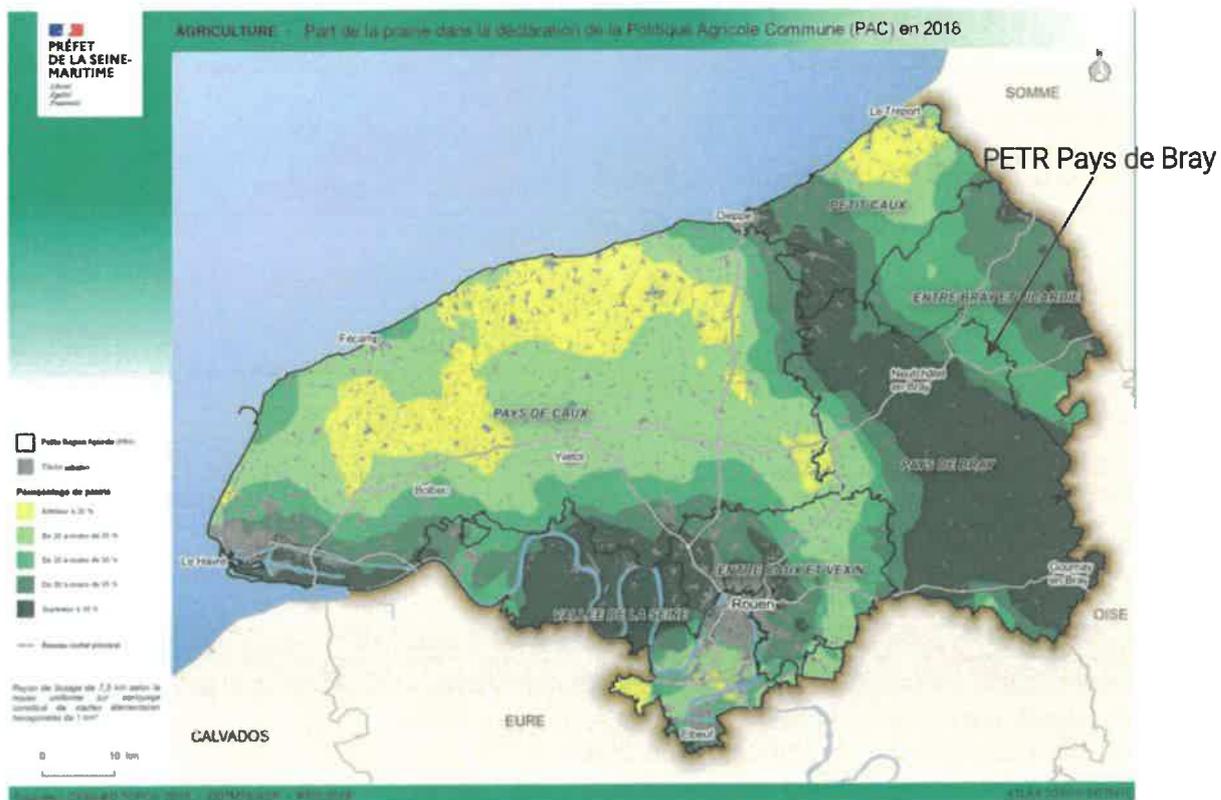


Figure 24: Part des prairies dans le département de la Seine Maritime en 2018.

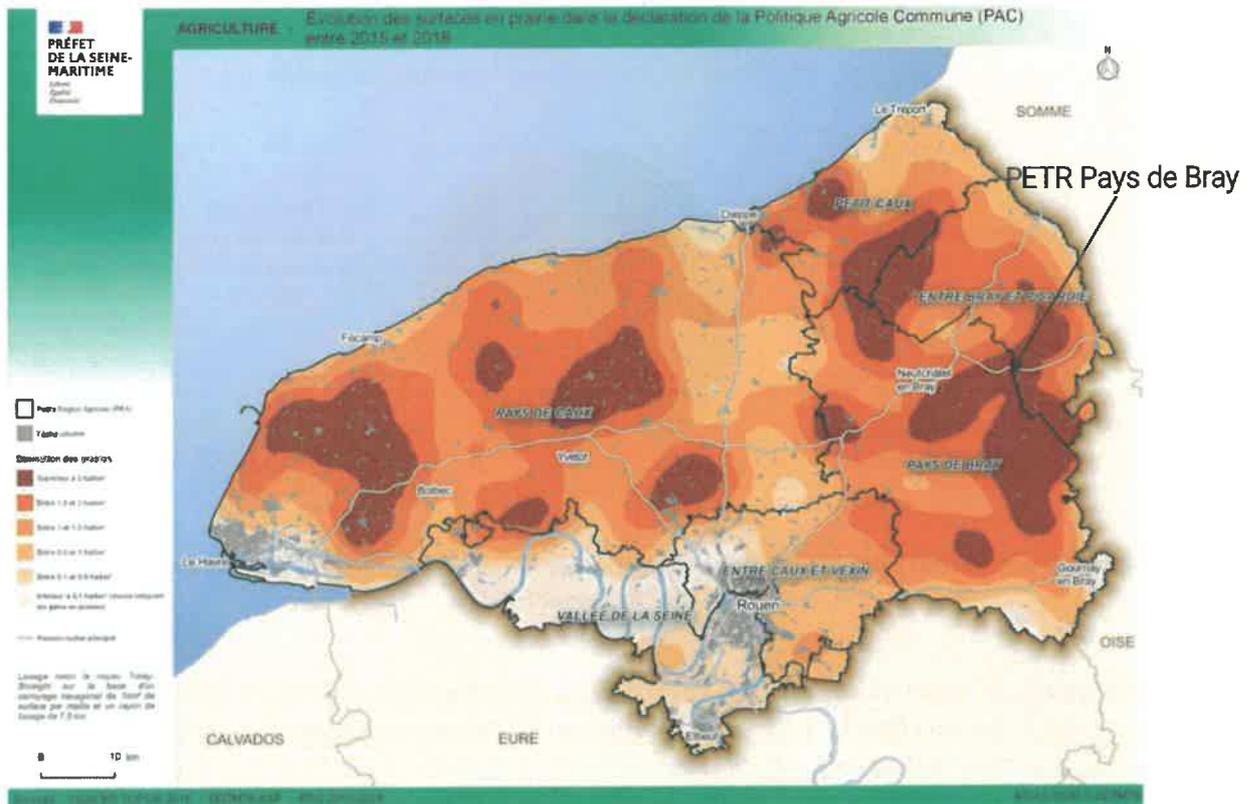


Figure 25: Evolution des surfaces en herbe entre 2015 et 2018 dans le département de la Seine-Maritime

En 2013, la surface agricole utile (SAU) est de 94 900 ha, soit 75% de la surface du territoire du Pays de Bray (contre 63% en Seine-Maritime) (RGA, 2010). Ce chiffre illustre l'importance du domaine agricole sur le territoire. Les données les plus récentes pour caractériser la répartition des surfaces proviennent des surfaces déclarées à la PAC (2017). On s'aperçoit que la proportion dédiée aux céréales est en augmentation (57% en 2017 contre 33% en 2011).

Surface des principales cultures déclarées à la PAC en Pays de Bray
(Source: DRAAF Normandie 2017 d'après SSP 2017)

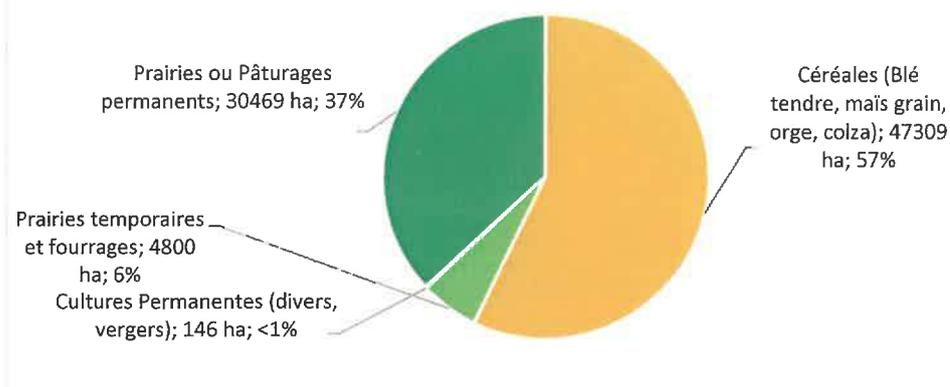


Figure 26: Surfaces des principales cultures déclarées à la PAC sur le Pays de Bray (source: DRAAF Normandie 2017 d'après SSP 2017).

A cela s'ajoute l'enjeu majeur de préservation des surfaces agricoles face à l'artificialisation des sol du territoire. En effet, il y a eu une augmentation de 9% des surfaces artificialisées entre 2008 et 2018, impliquant une diminution de la surface enherbée de 13% (terralto 2020). Cette thématique est spécifiquement traitée dans la suite du diagnostic.

Les surfaces concernées par les démarches de labellisations environnementales sont hétérogènes : elles restent faibles concernant les Mesure Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et zone Natura 2000 (respectivement 7% et 5%), mais une forte proportion des terres agricoles (65%) est couverte par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristiques (ZNIEFF) de type 2.

Démarche de labellisation environnementale	Surface (ha)	Part de la SAU engagée dans une démarche environnementale
RAMSAR	Aucune	0%
ZNIEFF de type 2 (Terralto 2020)	61 769	65%
Natura 2000 (Terralto 2020)	4 836	5%
Zone vulnérable directive nitrate (Terralto 2020)	Ensemble du territoire	100%
MAEC (Bilan 2015-2020)	6 730	7%

Figure 27: Surfaces dans une démarche de labellisations environnementales

L'enjeu en Pays de Bray est donc de prendre en compte, outre l'activité économique de production, la multiplicité des enjeux auxquels est associée l'agriculture (eau et ruissellement, biodiversité, paysage...). De plus, au travers de l'étude menée en 2019, le PETR a réalisé un état des lieux des productions et filières. Les thèmes traités ont été la caractérisation de l'offre en

produits locaux, des filières, et de la demande des consommateurs. Cette dernière a permis d'aboutir à un meilleur état de connaissance du système alimentaire du territoire. Les opportunités de développement et de valorisation des productions locales en Pays de Bray ont ainsi été identifiées, mettant en exergue plusieurs enjeux sur le territoire :

- 10% des exploitations produisent sous signe de qualité (SIQO), soit 152 exploitations, contre 14% à l'échelle de seine maritime. Les signes de qualité présents sur le territoire brayon sont répertoriés dans le tableau suivant :

SIQO	Nombre de producteurs
AOP « fromage de Neufchâtel »	25 producteurs
AOC « Pommeau de Normandie »	4 producteurs
AOC « Calvados »	15 producteurs
Agriculture Biologique	37 producteurs
IGP cidre de Normandie	NR
Porc de Normandie	NR
Volailles de Normandie	NR

Figure 28: Signes de qualité présents sur le territoire du Pays de Bray

- Le fromage de Neufchâtel constitue un réel savoir-faire brayon, et est associé à un véritable patrimoine culturel et gastronomique pour le Pays de Bray. Or les jeunes agriculteurs hésitent à perpétuer l'activité de transformation dans le cadre de reprise familiale. Certains producteurs proches de la retraite n'ont pas encore de repreneur, et la création de nouveaux ateliers de transformation est quasiment inexistante. L'enjeu est donc non seulement de permettre la transmission des exploitations, mais aussi leur savoir-faire.
- 10% des exploitations du Pays de Bray ont une activité de diversification (147 exploitations), contre 11% en Seine-Maritime. 29% des ateliers de transformation du Pays de Bray sont dédiés aux produits laitiers, soit 42 exploitations.

Sur le plan de l'accompagnement et de la formation, un enjeu serait d'accompagner les producteurs sur la diversification de leur activité pour une meilleure valeur ajoutée. Les thèmes suivants pourraient être abordés : hygiène alimentaire, conception d'un atelier de transformation agroalimentaire, techniques de fabrication, calcul des coûts de revient et fixation des prix de vente, acquisition des compétences commerciales...

- 10% des exploitations du Pays de Bray commercialisent en circuit-court (149 exploitations) contre 13% en Seine-Maritime. Les productions brayonnes constituent une large gamme de produits (Tableau).

Types de produits commercialisés en local	Nombre de producteurs concernés
Produits laitiers	41
Viande bovine	17
Légumes	15
Produits cidricoles	11
Volailles	8
Œufs	6
Fruits	6
Viande ovine	4
Viande porcine	2
Autres : poisson, escargots, lait d'ânesse, épicerie, miel, bière, confitures, etc.	15

Figure 29: Types de produits commercialisés par les producteurs en circuits-courts en Pays de Bray (Source : Chambre d'agriculture et Défis Ruraux)

Malgré une offre bien présente, l'étude a montré que les consommateurs souhaitent consommer davantage de produits laitiers, de fruits, de viande, d'œufs et de légumes. L'offre à développer prioritairement de façon quantitative sont les fruits et les œufs. Ces résultats mettent donc en exergue un enjeu d'amélioration de l'accessibilité des productions locales, via une structuration logistique des circuits-courts, une communication accrue, et un prix adapté à tout type de public.

Bien que les exploitations vendant en circuit-court sont 33% à être labellisées (contre 15% des producteurs en circuit-long), un manque de produits biologiques ou durables est également constaté sur le territoire. L'enjeu est donc ici de synthétiser les outils d'aide à la conversion déjà existants en Normandie, en un outil adapté aux producteurs brayons.

59% des consommateurs se déplacent spécifiquement là où se trouvent les produits locaux : dans les fermes, les marchés, les épiceries locales ou les revendeurs de proximité.

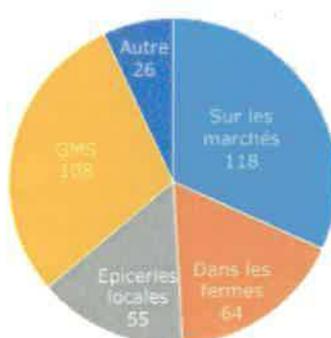


Figure 30: Lieux d'achats alimentaires courants (Enquête consommateur)

Pour le moment, 108 lieux de vente directe ont été recensés sur le territoire. Ces derniers sont répartis de manière uniforme entre les communautés de communes. Toutefois, le diagnostic sur les productions locales a mis en évidence un besoin des consommateurs de regrouper les

productions locales en un seul lieu accessible tant par sa localisation que ses horaires. Le premier choix des consommateurs met en évidence la pertinence de mettre en place un magasin de producteurs. En effet, ce moyen permet de lever l'un des principaux leviers identifiés par les consommateurs pour acheter des produits locaux : pouvoir faire l'ensemble de ses achats alimentaires en un seul lieu. Aujourd'hui, plusieurs magasins de producteurs sont en cours de création : à Bully et à Londinières.

Une perte de dynamisme a également été remarquée pour les marchés du Pays de Bray, alors qu'ils constituent le premier lieu d'achat alimentaire courant des consommateurs. Un enjeu est donc de trouver une forme de marché qui convienne au plus grand nombre en adaptant les horaires, la clientèle (ouvrir aux professionnels), notamment via la création d'un Marché d'Intérêt Local.

La filière laitière est largement structurée sur le territoire. La gamme « historique » (beurre, crème) tend à s'élargir : yaourts, glaces, fromages frais et affinés. La filière compte autant de petits producteurs fermiers (qui transforment ou non) que de grosses entreprises agroalimentaires (Danone). La transformation de lait de vache est très majoritaire, mais il existe plusieurs élevages de chèvres laitières, qui transforment chacun l'intégralité de leur production. Un seul élevage de brebis laitières est présent sur le territoire.

Concernant la filière viande, l'abattoir de Forges les Eaux est sur le point d'ouvrir en octobre 2021, ce qui correspond à une véritable avancée pour la filière, puisqu'il n'y avait plus d'abattoir en Pays de Bray depuis plusieurs années. Toutefois, la capacité de l'abattoir est déjà atteinte dans le cadre du projet et de nombreux éleveurs n'auront donc pas accès à un abattoir en Pays de Bray.

La structuration de la filière fruits et légumes a été identifiée comme piste d'action prioritaire par l'étude. En effet, bien que quelques maraîchers et producteurs de fruits aient aménagé des petits ateliers à la ferme, aucun outil permettant de proposer des gammes plus larges de produits transformés n'est présent sur le territoire. Les pistes de conserverie sont à explorer, mais les investissements restent conséquents et peu rentables en dessous d'un volume seuil. Des pistes de collaboration avec les territoires voisins seraient à explorer (Rouen Normandie Métropole).

Pour répondre à cette problématique globale de logistique au sein des différentes filières, un outil de transformation collectif pourrait être envisagé. Son usage serait à la fois professionnel et éducatif.

Finalement, un manque global de communication sur l'offre disponible a été souligné : les producteurs manquant de temps, de moyens et de compétences. D'autre part, les consommateurs estiment qu'augmenter la visibilité des lieux de vente constituerait un levier majeur pour augmenter la consommation de produits locaux. Pour pallier à cela, un guide des productions locales explicitant les lieux de vente des produits brayons est en cours d'élaboration sur le territoire.

Le plan d'actions concrètes et opérationnelles issu de cette étude propose différents projets. L'un des axes transversaux ressortissant de ce plan d'action est notamment la mise en place d'un **Projet Alimentaire Territorial** en Pays de Bray. Son élaboration est également cohérente avec les attentes du SCoT et du Contrat Local de Santé. Dans ce cadre, un approfondissement du diagnostic est prévu en 2021 sur les thèmes de la restauration hors domicile, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'accessibilité à une alimentation saine pour tous.

L'étude de valorisation des productions locales a également explicité 7 axes d'actions :

- Axe n°1 : Favoriser l'installation et l'intégration dans les filières des porteurs de projets en circuit court
- Axe n°2 : Valoriser et développer les productions labellisées et durables du Pays de Bray
- Axe n°3 : Renforcer la compétitivité des productions agricoles locales ;
- Axe n°4 : Créer des outils mutualisés pour les acteurs des filières de productions et de transformations agricoles ;
- Axe n°5 : Améliorer la visibilité et communiquer sur l'offre en produits locaux ;
- Axe n°6 : Consolider les modes de commercialisation et promouvoir les démarches innovantes ;
- Axe n°7 : Sensibiliser aux enjeux de l'alimentation locale et durable.

Pour aider à la mise en œuvre des actions que ces derniers axes contiennent, le PETR a notamment candidaté à l'appel à projet de la mesure 13 volet 1 du Plan de Relance : « Soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux ». Des actions telles que l'élaboration d'un guide de productions locales, la formation du grand public, du public scolaire et du personnel de la restauration collective vont ainsi pouvoir être mises en œuvre. De plus, en étant reçu à l'appel à projet, le PAT du Pays de Bray a été labellisé de niveau 1.

Synthèse des indicateurs	
Existence du Projet Alimentaire Territoriale	En cours
Nombre d'exploitations agricoles	1 634 (2017)
Moyenne d'âge des chefs d'exploitation	56% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans (2016)
Nombre de candidats identifiés par le RDI	42 (2017)
Surface agricole utile du territoire	94 900 ha (2013)
Pourcentage de l'évolution des surfaces artificialisées	Augmentation de 9% des surfaces artificialisées entre 2008 et 2018
Surface engagée dans une démarche environnementale	Cf tableau
Nombre de producteurs produisant sous signe de la qualité et de l'origine	152
Nombre de producteur par SIQO	Cf tableau
Nombre de producteurs ayant une activité de diversification	147
Nombre de producteurs vendant en circuits courts	149
Nombre de producteurs vendant en circuits courts par filière	Cf tableau
Pourcentage des exploitations en circuit-court à être labellisée	33%
Nombre de lieux de vente directe recensés	108

Principaux enjeux en matière d'agriculture et d'alimentation

- La prise en compte de la multiplicité des enjeux environnementaux auxquels est associée l'agriculture (eau et ruissellement, biodiversité, paysage...),
- L'accompagnement à la transmission des exploitations et de leur savoir-faire
- L'accompagnement des producteurs à la diversification de leur activité
- L'amélioration de l'accessibilité aux productions locales (géographique, économique, audiovisuel...)
- La structuration, le développement et la promotion des productions locales
- La préservation de l'identité agricole du territoire liée à l'élevage, garante du maintien du paysage brayon (haies, prairies...)
- L'accompagnement et le développement d'outils favorisant l'agriculture locale et le « mieux manger »
- L'élaboration du Projet alimentaire territorial (PAT)

Actions en matière de biodiversité

Au sens géologique, le Pays de Bray se situe dans le Bassin Parisien, vaste bassin sédimentaire dans lequel s'inscrit la région. Cette dernière est caractérisée par un substratum crayeux surmonté de formations superficielles (argiles à silex et limons des plateaux) ayant été affecté par plusieurs plissements tectoniques et failles. Le Pays de Bray s'articule autour d'un anticlinal faillé ayant subi l'érosion des couches supérieures creusant une dépression dans les couches inférieures plus tendres. Au sein de cette « Boutonnière », entité géographique remarquable, affleurent des formations géologiques anciennes (Crétacé inférieur et Jurassique supérieur).

Au sein de la dépression, les roches tendres déterminent un relief relativement plat. De chaque côté de la Boutonnière se trouvent des plateaux culminant à environ 200 m d'altitude. Les revers de la dépression, sortes d'escarpement crayeux sont qualifiés de cuestas.

L'ensemble de ces éléments géologiques et pédologiques ont concourus à rendre le Pays de Bray comme un territoire reconnu pour ses multiples richesses environnementales et paysagères. Afin d'assurer une préservation, une restauration et une valorisation de ce patrimoine naturel, le PETR du Pays de Bray s'est mobilisé de différentes manières. D'abord, en tant qu'animateur et structure porteuse du site Natura 2000 « Pays de Bray humide », mais également comme soutien à l'impulsion d'une filière bois bocager sur son territoire. Il s'est également progressivement inscrit dans les démarches comme « Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte » (TEPCV), « Territoire Durable 2030 (TD2030) ou encore autour de la déclinaison de la Trame Verte et Bleue (TVB).

A) Principaux enjeux de biodiversité

1) Les zones bocagères et milieux associés



Les zones bocagères sont particulièrement représentées sur le territoire du Pays de Bray. Les prairies bocagères peuvent abriter des espèces remarquables, tout comme les autres éléments constitutifs du bocage, les haies, les talus et les mares qui peuvent également abriter une flore et une faune riches et diversifiées, selon leurs profils.

Le bocage a subi de profondes modifications liées à la modernisation de l'agriculture qui a entraîné l'arrachage de haies, l'arasement de talus, la disparition des vergers et l'abandon de mares. En 2020, le linéaire de haie en Pays de Bray est estimé par interprétation cartographique à 5 900 km. Entre 1995 et 2003, la diminution globale du linéaire de haie à l'échelle du territoire est évaluée à -2,5 km / an.

2) Les pelouses sèches calcicoles (cuestas)

Cet habitat est caractéristique des coteaux calcaires du Pays de Bray. Ces pelouses sont généralement installées dans des conditions écologiques relativement sèches. Toutefois, sur le site des cuestas du Pays de Bray, il existe une pluviométrie et une hygrométrie accentuées qui atténuent fortement la xéricité des substrats crayeux.



3) Les boisements



Le Pays de Bray présente un taux de boisement de l'ordre de 17 % (supérieur à la moyenne départementale mais inférieur à la moyenne régionale), avec ses 22 990 hectares de forêts, et notamment les trois principaux massifs que sont les forêts domaniales de Lyons et d'Eawy, et la forêt indivise d'Eu, comptent parmi les plus belles hêtraies d'Europe.

Ces boisements en majorité composés d'essences feuillues, accompagnés de bosquets ponctuent le territoire et contribuent à la valeur paysagère du Pays de Bray. Outre cet intérêt paysager, les boisements constituent également des zones de richesses écologiques au titre des réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue (source : PETR 2020). Ces masses boisées les plus importantes sont identifiées comme des réservoirs biologiques dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

4) Les cultures

Les cultures sont des espaces anthropisés où peuvent se développer des espèces de plantes appelées messicoles. Le cortège des messicoles dépend de la nature du sol et du type de culture (céréalière ou sarclée).

Le territoire du Pays de Bray a vu ces dernières années une nette progression des cultures comme évoqué dans le volet agriculture. Il est important de noter que les cultures, souvent intensives, présentent de faibles potentialités en termes de biodiversité compte-tenu de la nature des activités et des méthodes de culture qui limitent le développement de plantes messicoles.

5) Enjeu transversal : la fonctionnalité des milieux naturels

L'ensemble des enjeux environnementaux précités peuvent faire l'objet de réflexions et de démarches plus transversales, pouvant aboutir à une articulation des dispositifs et des actions entreprises autour d'objectifs communs. C'est dans ce cadre que les enjeux environnementaux transversaux autour de **la fonctionnalité des milieux naturels** doivent être pris en compte.

Conscient des enjeux autour des vallées humides, des zones bocagères, des boisements et des coteaux calcaires qui constitue la valeur de son patrimoine naturel, le PETR du Pays a d'ailleurs engagé une démarche de préservation et, lorsque c'est possible, de restauration de sa **Trame Verte et Bleue (TVB)**.

D'autre part, le Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côté (SBVYC) mène depuis 2017, une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). En 2020, cette initiative a concerné les communes de Grandcourt, Fresnoy-Folny et Preuseville, situées au Nord du Pays de Bray.

Enfin, le bocage brayon se caractérisant par un maillage de prairies et de parcelles cultivées bordées de haies, le PETR a mené historiquement un travail de fond pour l'émergence d'une **filière « bois énergie »**. Cette valorisation, fédérant de nombreux partenaires comme la Chambre d'Agriculture de Seine Maritime, l'association CIVAM Normand mais aussi la CUMA «Haies'nrgie et Territoire » permet de lutter contre la perte d'intérêt des acteurs et en priorité des agriculteurs autour des multiples avantages écologiques et économiques qu'offrent les haies. Le PETR continue par ailleurs d'organiser des visites et circuits dans le cadre des projets « DDTour » co-organisés avec l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) afin de sensibiliser des groupes d'élus aux intérêts collectifs de cette filière.

L'objectif stratégique au long terme de l'ensemble des enjeux environnementaux présentés et des différentes initiatives locales menées en réponse aux problématiques qu'ils soulèvent, est une valorisation simultanée des richesses environnementales, paysagères, agricoles et touristiques du territoire. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'une **étude de faisabilité pour la création d'un Parc Naturel interrégional** a été initiée conjointement par le PETR du Pays de Bray et le PETR du Grand Beauvaisis en fin d'année 2020. L'objectif de cette étude est bien d'identifier quel est l'outil (comme un PNR) à mettre en place pour valoriser les richesses et patrimoines du territoire, en le rendant attractif et ainsi en développant son économie locale.

B) Statuts d'inventaires et de protections

Territoire d'exception, le Pays de Bray se caractérise également par diverses mesures de protections, d'engagements internationaux, de gestions contractuelles ainsi que d'inventaires patrimoniaux, tous mobilisés afin de protéger et de porter à la connaissance des acteurs locaux, la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), sites classés et inscrits, Sites Natura 2000, Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF), Espaces Naturels Sensibles (ENS), Forêts soumises au Régime Forestier, gestion conservatoire des espaces naturels (CEN).

Type de mesure	Nombre en Pays de Bray	Surface totale en Pays de Bray
APPB	1 site (+ 1 en projet)	8 ha (+ 500 ha en projet)
Sites inscrits et classés	12 sites inscrits, 8 sites classés et 2 sites inscrits et classés	2 035 ha (sites inscrits) et 243 ha (sites classés)
Zone Natura 2000	6 sites de la Directive « Habitats »	4 811 ha
Z.N.I.E.F.F.	120 Z.N.I.E.F.F. de type 1, 11 Z.N.I.E.F.F. de type 2	5 079 ha (type 1) et 58 914 (type2)
ENS	4 sites	112 ha
Forêts soumises au Régime Forestier	8 entités	11 567 ha
Gestion conservatoire	10 sites	155,24 ha

Figure 31: Sites protégés sur le territoire du PETR du Pays de Bray.

C) Zones humides, qualité des eaux superficielles et aires de protection de captages

1) Les zones humides

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau qui constituent l'habitat de nombreuses espèces rares et protégées. Ce sont des zones à forts enjeux écologiques, économiques et sociaux. Elles contribuent notamment au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la prévention contre les inondations, à la préservation de la biodiversité et à l'attrait des paysages.

Le territoire du Pays de Bray compte une grande variété de zones humides, notamment sur le fond de la boutonnière : étangs, mares, tourbières, prairies humides. Elles sont également présentes dans les lits majeurs de la Béthune, l'Epte et l'Andelle et leurs affluents. Les prairies humides dominent largement à l'échelle du Pays de Bray et représentent près de 80% de ces zones à dominante humide telles que définies par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

La DREAL Normandie a réalisé un inventaire des zones humides sur le territoire de l'ex Haute-Normandie, afin de localiser les zones humides répondant à la définition réglementaire (arrêté du 24/06/2008 modifié par arrêté le 01/10/2009). Au total, 48 826 hectares de zones humides ont été identifiés sur la base de cet inventaire sur le territoire de l'ex Haute-Normandie et 10 435 hectares en Pays de Bray (soit près de 8 % du territoire).

2) La qualité des eaux souterraines

Le territoire du Pays de Bray couvre plusieurs masses d'eau souterraines. L'objectif étant l'atteinte d'un bon état de ces masses pour 2022 en ce qui concerne la portion nord du Pays de Bray et à 2027 pour la portion sud. En 2018, seule la masse d'eau « Pays de Bray » (Code 3301) correspondant à la boutonnière du Pays de Bray présentait un bon état chimique.

En 2021, le territoire est concerné par **28 Aires d'Alimentation de Captage (AAC)** dont 3 sont désignées comme prioritaires et 1 comme sensibles au titre des captages prioritaires « Grenelle » et « Convention Environnementale » (sources : OFB et Projet Agro-Environnemental et Climatique 2021-2022). Les Aires aux enjeux les plus prégnants étant :

- **L'Aire d'Alimentation de Captage d'Elbeuf-en-Bray** qui présente **une vulnérabilité modérée aux nitrates** avec des relevés variant de 32 à 37 mg/L et **une sensibilité aux pesticides** avec

l'effet combiné de la rémanence de certaines molécules désormais interdites (exemple : Atrazine) et de l'utilisation de molécules dans les actuels traitements phytosanitaires. Un programme d'action visant « **la gestion des intrants**, notamment les fertilisants et les produits phytosanitaires » et « **la couverture végétale du sol**, permanente ou temporaire » a ainsi été élaboré ;

- **L'aire d'Alimentation de Captage de Saint-Paër** qui présente des relevés **en nitrate allant de 32 à 38mg/L**, soit au-dessus du **seuil d'action renforcée** (37 mg/L). Cette aire présente également une vulnérabilité modérée aux pesticides. Une démarche de sensibilisation et d'animation est actuellement mise en œuvre par la Chambre d'Agriculture de l'Eure, en partenariat avec le SAEPA Bray Sud via une délégation d'animation pour la partie en Seine-Maritime ;
- **L'Aire d'Alimentation de Captage de Rouvray-Catillon** qui est caractérisée par le **dépassement de la norme de potabilité en pesticides** ainsi que par une présence régulière de molécules phytosanitaires dont des herbicides utilisés à plus forte raison pour les cultures de colza ;
- **L'aire d'Alimentation de Captage de Nesle-Hodeng** qui fait l'objet d'un suivi renforcé depuis 2011 (Zone d'Action Renforcée) et d'une procédure de dilution avec les eaux du captage de Beaussault (AAC de Beaussault). Sa **vulnérabilité aux nitrates est élevée** (entre 20 et 58 mg/L) et le **seuil de potabilité est régulièrement dépassé**.

D'une manière générale, les masses d'eau souterraines du territoire subissent moins de pression liée au prélèvement que les secteurs situés autour des grandes agglomérations ou de la vallée de la Seine. A l'inverse, le territoire du Pays de Bray étant principalement rural, la teneur en nitrate et en pesticides demeure une préoccupation de premier plan pour la qualité de l'eau de ses bassins d'alimentation de captage.

D) Unités hydrographiques et cours d'eau

Le Pays de Bray se distingue du reste de la Normandie par un réseau hydrographique développé constitué d'un important chevelu de ruisseaux et cours d'eau. D'après les données de la BD CARTHAGE, le Pays de Bray compte 520 km de cours d'eau.

Compte-tenu de la nature des sols et du fonctionnement hydrogéologique du Pays de Bray, les rivières du territoire sont essentiellement alimentées par des nappes alluviales et sont donc fortement dépendantes de la pluviométrie, contrairement aux rivières alimentées par des nappes de craie qui ont un débit plus régulier. Le territoire est concerné par 4 unités hydrographiques : l'Arques, l'Andelle, l'Epte et l'Yères.

- **Le bassin versant de l'Arques** est caractérisé par une agriculture de type polyculture à dominante élevage ou à dominante culture. Le sous-bassin de la Béthune est marqué par une problématique érosion-ruissellement importante accentuée par la diminution des prairies (-25% en 30 ans). L'atteinte d'un bon état écologique de la Béthune aval dépend d'actions renforcées sur les problématiques morphologiques et pollutions ponctuelles. L'état chimique est dégradé par les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sur toutes les masses d'eau superficielles ;
- **Le bassin versant de l'Andelle** est caractérisé par de l'élevage dans sa partie amont (en Pays de Bray), est sensible à l'érosion accentuée par la diminution de la surface des prairies (-50% en 30 ans sur l'ensemble du bassin). La qualité écologique n'est pas bonne du fait de l'altération morphologique due à la présence de nombreux ouvrages transverses, au ruissellement, à l'érosion et aux pollutions diffuses et ponctuelles.

- **Le bassin versant de l'Epte** est majoritairement couvert par l'agriculture avec une activité d'élevage prédominante permettant ainsi de conserver la moitié de la SAU toujours en herbe malgré les risques de retournement de prairies. La qualité écologique est modérée du fait de pollutions ponctuelles liées aux rejets de Forges-Serqueux par temps de pluie et par l'industrialisation de la tête de bassin.
- **Le bassin versant de l'Yères** est majoritairement occupé par une agriculture de type polyculture élevage et est soumis à une importante problématique érosion. La qualité des cours d'eau de l'Yères est bonne mais l'atteinte d'un bon état écologique est compromise par des altérations morphologiques (ouvrages).

Sur le Pays de Bray, de nombreux obstacles à l'écoulement (barrages, écluses, seuils...) ont été recensés sur les cours d'eau. Ils sont à l'origine de profondes transformations de la morphologie et de l'hydrologie des milieux aquatiques et perturbent fortement le fonctionnement de ces écosystèmes. A travers sa démarche autour de la TVB, le PETR du Pays de Bray ambitionne d'en atténuer les conséquences et lorsque cela est possible, de restaurer les continuités écologiques naturelles.

Synthèse des indicateurs en matière de biodiversité	
Surfaces des aires protégées (Natura 2000, APPB)	7 209 ha
Aires de protection de captages (AAC)	28 AAC dont 3 prioritaires
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiées	101 (essentiellement sur cours d'eau)
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable (PGD)	7 695 ha (soit 34 %)
Surfaces de haies (linéaires)	Non connu (même TVB ...)
Atlas de la Biodiversité Communal (ABC)	3 communes
Territoire Engagé pour la Nature (TEN)	1 commune
Terre Saine	0 commune
Principaux enjeux de biodiversité	
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance en matière de biodiversité - Préservation des milieux naturels du territoire (bocage et milieux associés, pelouses calcicoles (Cuestas), prairies humides, Boisements, tourbières) - Préservation et amélioration des fonctionnalités des habitats - Préservation du patrimoine naturel brayon, remarquable ou ordinaire, indissociable de la préservation de la typicité des paysages - Conciliation entre la préservation de l'environnement et les activités socio-économiques - Sensibilisation à la biodiversité 	

Lutte contre l'artificialisation des sols

Le PETR du Pays en Bray a prescrit en 2016 l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Bray, dont les objectifs sont les suivants ;

- Doter le territoire d'un outil de coordination et de mise en cohérence des politiques d'urbanisme et d'aménagement des collectivités du pays ;
- Conforter la cohésion du territoire et construire un projet de territoire fondé sur les principes du développement durable (environnement, économie et social) ;
- Favoriser un développement équilibré et respectueux de l'identité rurale brayonne ;
- Maîtriser l'étalement urbain et assurer l'utilisation économe des espaces naturels et des espaces affectés aux activités agricoles et forestières ;
- Assurer la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti brayon, des sites, des paysages et des milieux naturels ordinaires et patrimoniaux notamment associés à la Boutonnière
- Conforter le rôle et la complémentarité des pôles majeurs et des bourgs ;
- Définir les grandes orientations en matière de développement économique ;
- Définir les grands équipements structurants du pays ;
- Assurer l'articulation avec les schémas d'aménagement numérique de manière à favoriser un développement numérique du pays harmonieux et conforme aux autres objectifs du SCoT ;
- Prendre en compte les besoins de mobilité en considérant les spécificités rurales du territoire ;
- Intégrer dans les réflexions les interactions possibles avec les territoires voisins.

Si le SCOT traite de divers enjeux transversaux, il place au cœur de ses préoccupations, depuis le lancement des réflexions, la question de la gestion économe du foncier.

En 2014, une analyse de la consommation foncière entre 2002 et 2012 a été réalisée, à partir du MOS régional (mode d'occupation des sols) de 2009, des photo-aériennes disponibles (2002 et 2012) et de visites de terrain. Elle a permis la réalisation, pour le territoire du Pays de Bray, de l'équivalent d'un MOS pour l'année 2002 et pour l'année 2012. La deuxième étape a consisté à l'analyse de ces données pour estimer la consommation foncière entre 2002 et 2012 en fonction des destinations (pour l'habitat, les bâtiments agricoles, les activités, les équipements...). Ce travail a ensuite été complété pour la période 2012-2018 grâce à la photo aérienne de 2015, aux dernières données cadastrales disponibles et aux données communales. 65 communes ont répondu. Pour celles n'ayant pas répondu, un travail complémentaire a été réalisé par la DDTM 76. Sur la base de ces éléments, la consommation foncière est estimée, entre 2002 et 2018, à environ **52 hectares en moyenne par an** (chiffre de 523 ha entre 2008 et 2019 selon l'Observatoire des Territoires) de terres agricoles et d'espaces naturels au profit d'espaces destinés à l'habitat, aux équipements ainsi qu'au développement de l'activité économique. Ce chiffre reste limité au regard notamment de la taille du territoire pris dans sa globalité.

D'après les données de l'observatoire des territoires, la part de la surface artificialisée entre 2008 et 2019 est de 0,4 %, ce qui est inférieur à la Seine-Maritime et à d'autres territoires voisins, notamment péri-urbains, mais équivalent à la part artificialisée à l'échelle nationale. La carte ci-après issue de l'observatoire des territoires permet d'identifier que certains secteurs du Pays de

Bray sont davantage concernés par l’artificialisation, comme le sud-ouest du territoire et les communes traversées par la RN 31, les communes pôles ou les communes périphériques. La partie nord du territoire et l’est sont moins touchées. Cette consommation foncière est liée à l’habitat et à l’artificialisation résidentielle. Il est important de noter que l’analyse croisée de la consommation foncière avec le nombre de ménages met en évidence que ce sont d’une manière générale les communes périphériques des principaux pôles qui consomment davantage. Cela est lié à la densité supérieure de l’habitat dans les communes pôles.

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018, 2009-2018 (%) - Source : Observatoire de l’artificialisation des sols - Plan Biodiversité, 2009-2018

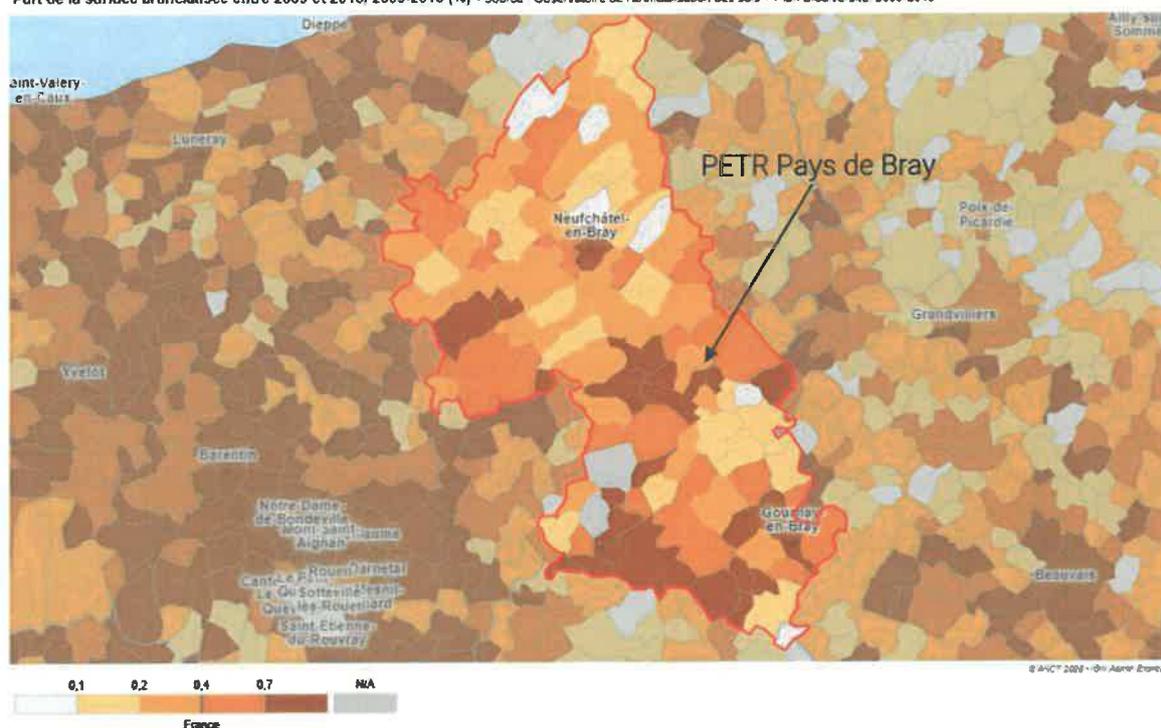


Figure 32: Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 sur le territoire du Pays de Bray

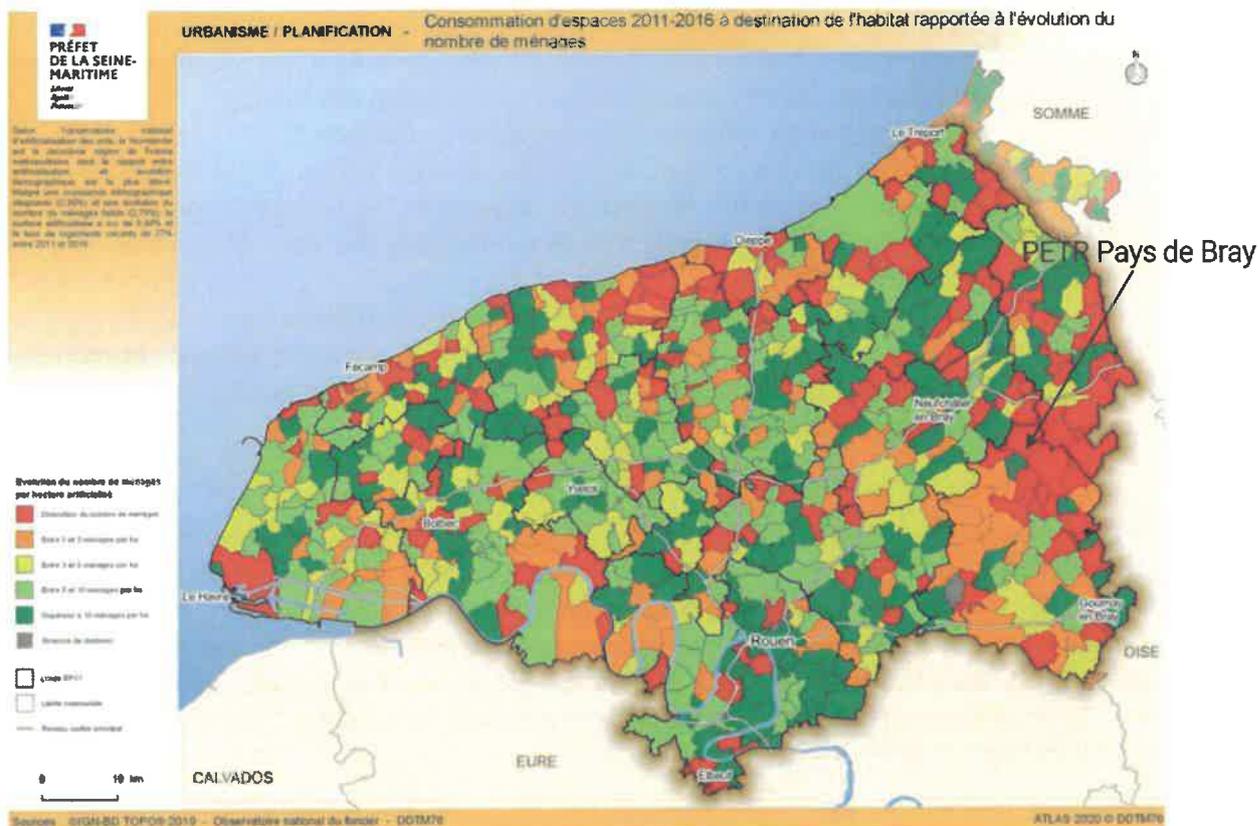


Figure 33: Consommation de l'espace entre 2011 et 2016 dans le département de la Seine-Maritime

Malgré cet historique présentant une consommation foncière moindre que les territoires environnants à l'échelle départementale, le SCoT s'est fixé les objectifs suivants dans le PADD (débatu en 2019) :

- Limiter la consommation foncière en développant :
 - Des formes résidentielles moins consommatrices de sol ;
 - Des espaces commerciaux moins consommateurs de foncier, notamment du point de vue des parkings lorsque cela est techniquement et financièrement envisageable ;
 - Une offre économique adaptée aux attentes des différentes entreprises.
- Augmenter la densité urbaine des pôles de l'armature territoriale et des communes les mieux desservies par les transports collectifs (les secteurs autour des pôles-gares notamment).
- Limiter la consommation de sol des secteurs peu ou mal desservis par les transports en commun.
- Privilégier la densification des espaces bâtis et lutter contre le mitage.
- Favoriser un rééquilibrage de la répartition de la croissance démographique entre les villages et les polarités : les communes rurales connaissent actuellement une croissance démographique tandis que les pôles sont en décroissance.

- Donner la priorité au renouvellement territorial et au réemploi de l'existant à toutes les échelles du territoire : fermes dans les villages, renouvellement des secteurs peu denses dans les villes et les bourgs, récupération et reconversion des friches... :
 - Développer et densifier les pôles identifiés du territoire.
 - Limiter le développement spatial des villages à ce qui est nécessaire à la satisfaction de leurs besoins en logements, la priorité étant donnée à la reconversion du bâti existant et au remplissage des vides dans les enveloppes urbaines existantes.
 - Encourager le réemploi des friches existantes de toute nature.
- Préparer l'avenir et les mutations ultérieures des villes, bourgs et villages : le choix des formes urbaines et des modes d'organisation de l'espace doit faciliter le réemploi et la densification ultérieure du bâti créé.

Le Pays de Bray devra également intégrer l'objectif de Zéro Artificialisation Nette, qui constitue un enjeu majeur pour le SCoT et le modèle de développement de l'urbanisation du territoire. Le Pays de Bray présente la particularité de disposer d'un faible nombre de communes non dotées d'un document de planification de type PLU ou carte communale. En effet, comme présenté en Annexe 2, 59 des 115 communes sont régies par le Règlement National d'Urbanisme (en 2020) avec 14 procédures d'élaboration en cours, 39 communes sont dotées d'une carte communale et 17 d'un Plan Local d'Urbanisme.

Aussi, à ce jour aucune des trois communautés de communes du territoire n'est dotée de la compétence ou n'a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). La communauté de communes de Londinières a délibéré en vue du transfert de la compétence par ses communes membres.

Synthèse des indicateurs	
État d'avancement du PLUi	Aucun engagé
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	+ 523 ha de terres artificialisées entre 2008 et 2019
Principaux enjeux de lutte contre l'artificialisation	
<ul style="list-style-type: none"> - Un développement urbain sobre, économe en foncier et correspondant aux besoins identifiés dans les documents de planification - Renouvellement urbain et optimisation de la densité des espaces urbanisés en fonction de leurs typologies - Préservation et reconquête de la biodiversité et de la « nature en ville » - Protection des sols naturels, agricoles et forestiers, pour maintenir la productivité et la capacité de résilience face aux risques naturels 	

Eau et assainissement :

A) Installations de traitements des eaux usées et normes européennes

Inconnu

B) Taux de fuite des réseaux du territoire ;

Inconnu

C) Captages prioritaires et stratégie d'actions

En 2021, le territoire est concerné par **28 Aires d'Alimentation de Captage (AAC)** dont 3 sont désignées comme prioritaires et 1 comme sensibles au titre des captages prioritaires « Grenelle » et « Convention Environnementale »

D) Schéma (Directeur) d'Aménagement et de Gestion des Eaux - S(D)AGE

Le territoire du Pays de Bray appartient au périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie fixant les orientations et les dispositions visant à préserver les zones humides à l'échelle du bassin hydrographique. Au niveau local, ce sont les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui fixent les objectifs pour l'utilisation, la mise en valeur et la protection de la ressource. Le territoire du PETR n'appartient à aucun SAGE. Seules quelques communes, situées en périphérie du territoire, appartiennent à un SAGE :

- Grandcourt et Haucourt appartiennent au SAGE de la Bresle ;
- Critot et Rocquemont appartiennent au SAGE du Cailly, de l'Aubette et du Robec.

Le S.D.A.G.E. 2010-2015 du bassin Seine-Normandie s'est fixé le défi n°6 de « Protéger et gérer les milieux aquatiques et humides » qui concerne les zones humides. En effet, une orientation spécifique est définie en ce sens pour « **mettre fin à la disparition, la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité**, lutter contre la faune et la flore invasives et exotiques ».

Depuis la loi sur l'Eau de 1992 et la mise en œuvre des S.D.A.G.E. en 1996, les zones humides sont reconnues comme « des entités de notre patrimoine qu'il convient de protéger et de restaurer ». Depuis 2000, les travaux relatifs à la Directive Cadre sur l'Eau rappellent la contribution significative de ces zones humides à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau. En 2005, la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 précise la définition juridique de la "zone humide" et renforce sa protection.

Synthèse des indicateurs	
Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes	Non connu
Taux de fuite du réseau du territoire	Non connu
Nombre de captages prioritaires	3

Nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	2
Couverture du territoire par un SAGE	Non
Principaux enjeux liés à l'eau	
<ul style="list-style-type: none"> - La recherche de l'équilibre territorial en réduisant les inégalités d'accès aux équipements structurants - La préservation de la ressource en eau - La limitation de l'atteinte à l'environnement et aux milieux aquatiques 	

- Annexe 4 - Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet

Contrat de relance et de transition écologique du Pays de Bray

N°	Libé- projet	Finse- action	Mette- ouvrage	Commune- de commune	Inform- ORTE	Autre- programme	Calend- r	Monta- / financ-	Monta- prévision- nel HT/TTC	Indic- de progrès du maître d'ouvrage	DETR	FNADT	ORL- Intervention thermique	TDR- acceptation g	DRL- classe- ment	Agence- de l'eau	AOS	Plan- de relance AEP	surse- Etat	REG- ION Normandie	DEPARTE- MENT de Seine Maritime	EUROPE (FEDER / FSEUR)	CDC	AUTRES (PTEC, privé, mécénat...)	Finse- action OUI / NON	
9	Mise en conformité des points d'arrivées de l'eau potable	CDAR	Commune de Beauvais-Lyons	Volet cohésion				11 263,37 €	HT	11 263,37 €	4 425,87 €														NON	
10	Travaux de voirie sur la route communale de la commune de Bellencombe	CBE	Commune de Bellencombe	Volet cohésion				9 046,50 €	HT	9 046,50 €	3 864,07 €														NON	
11	Reflexion de l'impose de l'eau agricole	CBE	Commune de Bouelles	Volet cohésion				38 613,95 €	HT	38 613,95 €	13 877,88 €														NON	
12	Amélioration de l'accès PMR de la commune de Bellencombe	CCAR	Commune de Bellencombe	Volet cohésion				14 931,00 €	HT	14 931,00 €	4 472,47 €														NON	
13	Amélioration PMR de l'école Saint-Roch	CCAR	Commune de Bellencombe	Volet cohésion				14 440,14 €	HT	14 440,14 €	4 189,24 €											50 000,00 €			NON	
14	Installation d'un système de traitement des eaux usées	CBE	Commune de Bellencombe	Volet cohésion			2022	705 414,00 €	TTC	140 960,51 €					84 030,00 €										OUI	
15	Reflexion de la mise en conformité des points d'arrivées de l'eau potable	CBE	Commune de Bouelles	Volet cohésion				21 720,00 €	HT	15 264,00 €	6 516,00 €														NON	
16	Reflexion de la mise en conformité des points d'arrivées de l'eau potable	CBE	Commune de Bouelles	Volet cohésion				5 725,10 €	HT	4 580,08 €	1 145,02 €														NON	
17	Aménagement de l'école de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion			2021	350 000,00 €	HT	784 000,00 €	1 100,00 €														NON	
18	Aménagement de l'école de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion				201 126,44 €	HT	244 600,48 €					€ 166,07 €										OUI	
19	Mise en conformité des points d'arrivées de l'eau potable	CBE	Commune de Bouelles	Volet cohésion				18 640,00 €	HT	13 980,00 €	4 660,00 €														NON	
20	Installation d'un système de traitement des eaux usées	CBE	Commune de Bouelles	Volet cohésion				5 825,20 €	HT	4 074,24 €	1 750,96 €														NON	
21	Travaux de voirie sur la route communale de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion		2021		1 645 470,00 €	HT	1 645 470,00 €															OUI	
22	Travaux de voirie sur la route communale de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion				50 206,44 €	HT	31 144,94 €	13 061,50 €														NON	
23	Aménagement de l'école de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion			2021	749 294,64 €	HT	1 040 000,00 €	67 803,07 €														OUI	
24	Reconstruction de l'école de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion				29 017,00 €	HT	17 207,75 €	5 742,25 €				31 200,00 €										NON	
25	Travaux de voirie sur la route communale de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion				104 012,18 €	HT	41 604,94 €	31 703,03 €														NON	
26	Création de la route de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion				24 900,00 €	HT	17 476,96 €	7 423,04 €														NON	
27	Travaux de voirie sur la route communale de la commune de Bouelles	CBE	Commune de Bouelles	Volet cohésion				15 024,94 €	HT	11 248,72 €	3 776,22 €														NON	
28	Reflexion de la commune de Bouelles	CBE	Commune de Bouelles	Volet cohésion				35 640,94 €	HT	23 839,36 €	7 801,58 €														NON	
29	Voies 2021	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion				19 870,00 €	HT	11 902,50 €	7 967,50 €														NON	
30	Reconstruction et remplacement de la route communale de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion				76 240,00 €	HT	52 717,50 €	18 072,50 €														NON	
31	Travaux de voirie sur la route communale de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion				46 650,00 €	HT	40 000,00 €	8 000,00 €														NON	
32	Construction d'une nouvelle route communale de la commune de Bouelles	CBE	Commune de Bouelles	Volet cohésion			2021	749 294,64 €	HT	1 040 000,00 €	67 803,07 €														NON	
33	Reflexion de la commune de Bouelles	CBE	Commune de Bouelles	Volet cohésion				10 904,10 €	HT	7 468,97 €	3 435,13 €														NON	
34	Aménagement de la commune de Bouelles	CBE	Commune de Bouelles	Volet cohésion				17 583,00 €	HT	13 147,75 €	4 435,25 €														NON	
35	Construction d'une nouvelle route communale de la commune de Bouelles	CBE	Commune de Bouelles	Volet cohésion			2021	186 253,53 €	HT	54 232,27 €	45 183,00 €				36 117,04 €											OUI
36	Reflexion de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion				9 470,00 €	HT	7 051,50 €	2 418,50 €														NON	
37	Reflexion de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion				8 732,50 €	HT	6 543,37 €	2 189,13 €														NON	
38	Reflexion de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion				15 827,64 €	HT	13 649,38 €	2 178,26 €														NON	
39	Reflexion de la commune de Bouelles	CBE	Commune de Bouelles	Volet cohésion				13 236,00 €	HT	9 927,00 €	3 309,00 €														NON	
40	Reconstruction de la commune de Bouelles	CBE	Commune de Bouelles	Volet cohésion			2022	31 000,00 €	TTC	9 000,00 €	6 000,00 €														OUI	
41	Travaux de voirie sur la route communale de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion				57 188,15 €	HT	45 750,52 €	11 437,63 €														NON	
42	Reflexion de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion			2021	49 433,89 €	HT	32 303,72 €	17 130,17 €														NON	
43	Aménagement de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion				325 546,00 €	TTC	325 546,00 €															OUI	
44	Voies de la commune de Bouelles	CCAR	Commune de Bouelles	Volet cohésion				13 719,00 €	HT	13 719,00 €	5 167,50 €														NON	
45	Reconstruction et remplacement de la commune de Bouelles	CBE	Commune de Bouelles	Volet cohésion				26 048,90 €	HT	18 242,72 €	7 806,18 €														NON	

Contrat de relance et de transition écologique du Pays de Bray

N°	Fiche-projet	Fiche-action	Mutua d'épargne	Commune(s) de communes	Projet CSTE	Autre programme	Calendrier	Invest./Ponc.	Montant prévisionnel HT/ TTC	HT/TTC	Auto-financement du maître d'ouvrage	DETIN	FINOT	D&L rénovation thermique	DSR exceptionnel	DBL classique	Agence de l'eau	APS	Plan de relance AIP	surva - Etat	REGION Normandie	DEPARTEMENT de Seine Maritime (FAJ&E)	CLASSE: (FEDER / FEDER / FEADER)	CDC	AUTRES (P.E.T.R. privé, médiane...)	Fédération OUI / NON	
46		Rénovation maitre de Mésemet	Commune de Saint Germain sur Saule	GBE	Volet colocation			35 649,50 €	HT	26 797,12 €	26 797,12 €	8 402,88 €														NON	
47		Travaux de renforcement de voirie rue de la croix blanche et rue du mont not le préau de la maille	Commune de Saint Lucien	CCAR	Volet colocation			181 131,78 €	HT	144 955,47 €	144 955,47 €	28 176,34 €														NON	
48		Travaux de refonction de la toiture sur rue de la Béthune	Commune de Saint Julien	CCAR	Volet colocation			16 488,20 €	HT	13 188,96 €	13 188,96 €	3 299,24 €														NON	
49		Renforcement et refonction de la voirie rue de la Béthune	Commune de Saint Martin Honneur	GBE	Volet colocation			62 220,90 €	HT	46 685,08 €	46 685,08 €	15 535,01 €														NON	
50		Travaux de prise autonome accessible et refonction de la toiture de la Béthune	Commune de Saint Martin Honneur	GBE	Volet colocation			28 426,23 €	HT	7 886,15 €	7 886,15 €	11 070,07 €				4 865,58 €						9 865,00 €				OUI	
51		Travaux de voirie	Commune de Saint Martin Honneur	GBE	Volet colocation			61 662,89 €	HT	46 247,23 €	46 247,23 €	14 415,27 €														NON	
52		Rénovation du logement de la gare en logement d'urgence	Commune de Saint Simeon	GBE	Volet colocation		2021	196 990,00 €	HT	21 960,00 €	21 960,00 €	32 940,00 €				27 462,09 €						27 459,00 €				NON	
53		Mise en sécurité Route de Beau Soleil	Commune de Saint Simeon	GBE	Volet colocation			38 450,00 €	HT	29 192,25 €	29 192,25 €	8 257,75 €														NON	
54		Amélioration de la traversée (RD 1314) le branché	Commune de Sennecey	CCAR	Volet colocation			676 161,09 €	HT	478 655,79 €	478 655,79 €	197 505,30 €				227 993,39 €										NON	
55		Amélioration des équipements de la traversée de la chaussée et travaux de sécurisation des trottoirs	Commune de Sennecey	CCAR	Volet colocation			107 442,80 €	HT	86 113,60 €	86 113,60 €	21 329,20 €															NON
56		Travaux de sécurisation des trottoirs et travaux de confort	Commune de Bray et Bray	CCAR	Volet colocation			247 892,00 €	HT	184 296,69 €	184 296,69 €	63 595,31 €															NON
57		Colocata d'un local pour l'achat et travaux de confort	Commune de Stenney	GBE	Volet colocation																						NON
58		Rénovation d'un bâtiment en MDM	Commune de Sompany	GBE	Volet colocation																						NON
59		Travaux de confort en classe et colocation d'un local	Commune de Warchy Capel	CCAR	Volet colocation			26 592,24 €	HT	20 014,57 €	20 014,57 €	6 577,67 €															NON
60		Travaux de sécurisation par remplacement de l'ouvrage de l'église	Commune d'Elbeuf en Bray	CCAR	Volet colocation			10 923,26 €	HT	8 192,44 €	8 192,44 €	2 730,82 €															NON
61		Travaux de confort construction d'un parking rue d'Ully et remplacement de la porte d'entrée	Commune des Grandes Ventes	GBE	Volet colocation			52 094,92 €	HT	34 071,11 €	34 071,11 €	18 023,81 €															NON
62		Rénovation de la toiture de la maille	Commune d'Espelvettes	GBE	Volet colocation			7 093,09 €	HT	5 232,50 €	5 232,50 €	1 860,59 €															NON
63		Restauration et renforcement de la passerelle	Commune d'Omron Saint Valéry	CCAR	Volet colocation			16 093,00 €	HT	12 086,25 €	12 086,25 €	3 906,75 €															NON
64		Rénovation de la salle des fêtes sur le stade de l'église	Commune de Thibierge	CCAR	Volet colocation			41 511,27 €	HT	20 755,44 €	20 755,44 €	20 755,44 €				8 392,45 €											NON
65		Mise en accessibilité du bâtiment	Commune de Thibierge	CCAR	Volet colocation			24 281,90 €	HT	18 394,20 €	18 394,20 €	5 887,70 €															NON
66		Mise en accessibilité du bâtiment	SNCPA de Bray	GBE	Volet colocation		2021	37 201,74 €	HT	29 460,05 €	29 460,05 €	7 741,69 €										9 380,44 €				OUI	
67		Laboratoire et école numérique de la Béthune	SVCS de la Béthune	GBE	Volet colocation			18 572,95 €	HT	14 810,28 €	14 810,28 €	3 762,67 €															NON
68		Création d'un Reposement Polytechnique Concentré - RPPC	SVCS de la Béthune	GBE	Volet colocation		2021	1 402 285,00 €	HT	802 465,00 €	802 465,00 €	600 000,00 €				319 123,00 €											OUI
69		Création d'un Reposement Polytechnique Concentré - RPPC	SVCS de la Béthune	GBE	Volet colocation		2021																				OUI
68		Création d'un Reposement Polytechnique Concentré - RPPC	SVCS de la Béthune	GBE	Volet colocation		2022																				OUI

Contrat de relance et de transition écologique du Pays de Brey

N°	Fiche-projet	Titulaire du financement	Maître d'ouvrage	Communaux de communes	Profil COTE	Autre programme	Calendrier	Invs./Forc.	Montant prévisionnel HT/TTC	Alimentation du maître d'ouvrage	DETR	FNUDT	DOL innovation thermique	DOL investissement	Plan de Relance AP	autres-Etat	REGION Normandie	DEPARTAMENT de Seine Maritime	RESEAU (FAUCS)	CDC	AUTRES (PSTR, PMA, mofidell.) / NON	Fonction CUI / NON
68	Changement de l'habitat collectif - RPOC		SIVOS du Bas Bray	CBE	Valet école		2022	I	17 125,50 €		122 297,20 €											CUI
69	Amélioration de la qualité de l'habitat collectif - RPOC		SIVOS du Bas Bray	CBE	Valet école		2022/2023	I	1 008 000,00 €		1 008 000,00 €		101 440,00 €			100 000,00 €				175 000,00 €		NON
70	Rehabilitation et extension de la salle polyvalente		Commune de Saint-Sauveur-le-Vieux	CCAR	Valet collège		2022/2023	I	1 008 000,00 €		1 008 000,00 €											CUI
71	Rehabilitation de la zone d'activités du Pucheval		CBE	CBE	Valet compétence		2021-2023	I	2 633 000,00 €		2 178 900,00 €					253 500,00 €						CUI
72	Création de la ZAE des Grands-Ventes		CBE	CBE	Valet compétence		2021-2023	I	1 320 000,00 €		1 320 000,00 €					173 900,00 €						CUI
73	Extension de la Maison de Santé du Pays d'Arques		CBE	CBE	Valet collège		2021	I	481 450,00 €		418 800,00 €											CUI
74	Petites villes de Domain		Commune de Louviers	CCL	Valet collège	Petites villes de Domain	2021-2026	F														CUI
75	Adap		Commune de Neufchâtel-en-Bray	CBE	Valet collège	Petites villes de Domain	2022	I	293 586,00 €		83 000,00 €					146 790,00 €						CUI
76	Modernisation et équipement de la salle de la Bouclière		Commune de Neufchâtel-en-Bray	CBE	Valet collège	Petites villes de Domain	2021-2024	I	1 233 530,00 €		300 800,00 €										157 000,00 €	CUI
77	Installation d'une MAM dans les locaux de la gare		Commune de Sarcus	CCAR	Valet collège	100 gares	2021	I	407 594,55 €		165 910,28 €			101 440,00 €								CUI
78	Petites villes de Domain		Commune de Neufchâtel-en-Bray et Commune de Saint-Sauveur-le-Vieux	CCAR	Valet collège	Petites villes de Domain	2021/2025	F	209 000,00 €		59 000,00 €				150 000,00 €							CUI
79	Petites villes de Domain		Commune de Louviers	CBE	Valet collège	Petites villes de Domain	2021	F	109 000,00 €		45 000,00 €				64 000,00 €							CUI
79	Petites villes de Domain		Commune de Neufchâtel-en-Bray et Saint-Sauveur-le-Vieux	CBE	Valet collège	Petites villes de Domain	2021-2027	F	509 000,00 €		235 000,00 €				274 000,00 €							CUI
80	Construction d'un bâtiment d'habitat		SALEPA Vallée de l'Arques	CBE	Valet collège		2021	I	567 627,13 €		448 243,14 €											NON
Annexe 3 - Un territoire engagé dans la transition énergétique																						
81	Optimisation énergétique de la maison de santé		Commune de Louviers	CCL	Valet école		2021	I	19 402,00 €		39 103,00 €		46 456,50 €									CUI
82	Campagne de rénovation énergétique des bâtiments publics		Commune d'Arques	CCAR	Valet école		2022-2024	I	300 000,00 €		86 400,00 €					86 400,00 €						CUI
83	Modernisation de l'éclairage public		Commune d'Arques	CCAR	Valet école		2023	I	306 000,00 €		228 000,00 €											CUI
84	Installation d'une borne à vélo dans le bâtiment communal		Commune de Louviers	CCAR	Valet école			I	16 419,00 €		4 025,20 €											NON
85	Remplacement des menuiseries de la salle polyvalente		Commune de Louviers	CCAR	Valet école			I	18 362,55 €		5 588,77 €											NON
86	Changement des menuiseries de la mairie et de la cantine		Commune de Louviers	CCAR	Valet école			I	23 303,76 €		4 664,75 €										6 664,75 €	CUI
87	Remplacement de la chaudière au fioul de la mairie		Commune de Louviers	CCAR	Valet école		2021	I	7 386,24 €		1 407,85 €											CUI
88	Remplacement de la chaudière au fioul de la mairie		Commune de Louviers	CCAR	Valet école		2021	I	14 192,23 €		2 895,04 €											CUI
89	Rénovation énergétique du bâtiment municipal		Commune de Louviers	CCAR	Valet école		2021/2022	I	486 455,88 €		78 239,00 €										106 100,00 €	CUI
90	Rénovation énergétique du bâtiment municipal - avec espace d'accueil multi-services		Commune de Louviers	CCAR	Valet école			I	255 586,76 €		76 663,37 €											NON
91	Rénovation énergétique de la salle polyvalente par l'installation de panneaux solaires		Commune de Louviers	CBE	Valet école			I	7 500,00 €		2 250,12 €											CUI
92	Changement menuiseries salle polyvalente		Commune de Louviers	CCL	Valet école		depuis 2021	I	5 496,00 €		873,00 €											NON
93	Installation de bornes à vélo dans le bâtiment communal		Commune de Louviers	CCAR	Valet école			I	79 600,00 €		55 720,00 €											CUI
94	Rénovation énergétique du bâtiment communal (salle de cinéma)		Commune de Louviers	CCAR	Valet école		2021/2022	I	48 852,70 €		20 897,21 €											CUI
95	Travaux de couverture de la mairie		Commune de Louviers	CCAR	Valet école		2021	I	16 663,50 €		4 165,80 €											CUI
96	Rénovation salle polyvalente		Commune de Louviers	CBE	Valet école		2021/2022	I	63 591,63 €		18 777,48 €											NON
97	Rénovation de la Halle		Commune de Louviers	CCAR	Valet école		2021	I	699 400,00 €		208 820,00 €											CUI
98	Remplacement des menuiseries de la mairie et de la salle polyvalente		Commune de Louviers	CCL	Valet école		2021	I	32 000,00 €		7 680,00 €											NON
99	Changement du système d'éclairage de la salle polyvalente		Commune de Louviers	CCL	Valet école			I	24 000,00 €		7 200,00 €											CUI
100	Isolation par l'extérieur d'un bâtiment		Commune de Louviers	CCL	Valet école			I	5 536,41 €		7 182,31 €											NON
101	Remplacement des fenêtres et portes de la mairie		Commune de Louviers	CBE	Valet école		2021	I	150 000,00 €		87 321,35 €											CUI
102	Travaux d'entretien de la salle polyvalente		Commune de Louviers	CBE	Valet école		2021	I	56 764,43 €		12 557,60 €											CUI
103	Isolation énergétique de la porte et de la mairie		Commune de Louviers	CCAR	Valet école		2021	I	12 726,60 €		3 092,10 €											CUI
104	Changement de chaudière fioul par gaz pour la mairie		Commune de Louviers	CBE	Valet école		2021	I	436 389,00 €		186 646,60 €											CUI
105	Programme de réhabilitation des bâtiments publics		Commune de Louviers	CBE	Valet école	Petites villes de Domain	2021	I	37 039,59 €		11 171,88 €											NON
106	Remplacement des menuiseries de la mairie		Commune de Louviers	CBE	Valet école			I	8 493,50 €		2 148,35 €											NON
107	Remplacement des menuiseries de la mairie		Commune de Louviers	CBE	Valet école			I	9 360,00 €		2 340,00 €											NON
108	Rénovation énergétique de l'école maternelle		Commune de Louviers	CBE	Valet école			I	19 760,00 €		5 190,00 €											CUI
110	Rénovation d'un bâtiment communal		Commune de Louviers	CBE	Valet école			I	12 485,15 €		3 121,28 €											NON
111	Remplacement de l'archère de la mairie		Commune de Louviers	CBE	Valet école		2021/2022	I	28 870,53 €		7 461,14 €											CUI
112	Changement du mode de chauffage de la mairie		Commune de Louviers	CCL	Valet école			I	26 846,65 €		6 706,16 €											CUI

Contrat de relance et de transition écologique du Pays de Bray

N°	Fiche-projet	Filière-action	MAIRIE CHARGÉE	Commensalité de communes	Préfecture CDETE	Autorité programme	Calendrier	Intensité / Période	Montant prévisionnel HT/TTC	Autofinancement du maître de ouvrage	DCTR	PMADT	Doll. rétroaction thématique	Doll. occasionnel	DOLL classique	Agences de l'eau	AIS	Plan de relance AUP	EDM	RENDON Normandie	DEPARTEMENT de Seine Maritime (FEDER)	ESADP (FEDER / FEDER / FEDER)	DOC	AUTRES (P.E.T.R. / P.N.T. / Modérateur) / NON	Filière-action ou /NON
113	Travaux de couverture de la mairie	Commune de Sommeville	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021	51 525,20 €	25 574,84 €	31 655,51 €					2 845,58 €					2 845,58 €				NON	
114	Modernisation et mise aux normes des sanitaires de la médiathèque Néatrice	Commune des Granges-Ventres	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021	11 382,38 €	2 216,47 €	3 414,71 €														OUI	
115	Remplacement de rampes de circulation	Commune de Sommeville	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €														OUI	21 000,00 €
116	Migrations des armoires vides des bureaux de la mairie	Commune de Sommeville	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €														OUI	
117	Remplacement de chaudière et installation de pompe à chaleur	Commune de Sommeville	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021	34 888,81 €	12 085,57 €	6 879,79 €														OUI	
118	Installation de pompe à chaleur	Commune de Sommeville	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021	14 482,85 €	11 202,68 €	3 000,71 €														NON	
Annexes : Le Bénéficiaire, le bénéficiaire et le titulaire du contrat de partenariat du Pays de Bray																									
119	Modernisation optique-sonorisation	Commune de Sommeville	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	TTC	2021-2022	5 000,00 €	2 100,00 €												2 900,00 €			OUI	
120	Modernisation d'un bâtiment communal en bibliothèque	Commune de la Feuille	CDAR	Volet Environnement	Volet Environnement	HT	2021	211 594,25 €	169 257,40 €					43 116,85 €										OUI	
121	Aménagement d'un lieu de parking et d'échanges caristes	Commune de la Feuille	CDAR	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021-2022	58 378,72 €	55 328,72 €															OUI	
122	Etude de démolition de centre-bourgs - phase 1 (Orléans de Marais)	Commune de Marais-en-Bray	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021	2 000,00 €	400,00 €						1 600,00 €									OUI	
123	Etude de démolition de centre-bourgs - phase 2 (Orléans de Marais)	Commune de Marais-en-Bray	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2022	15 000,00 €							15 000,00 €									OUI	
124	Modernisation et développement durable	Commune de Marais-en-Bray	CBE	Volet Ecologie	Terme Engagé pour la	HT	2021	11 000,00 €							2 200,00 €									OUI	8 800,00 €
125	Inventaire de la biodiversité	Commune de Marais-en-Bray	CBE	Volet Ecologie	Terme Engagé pour la	HT	2021	15 000,00 €							7 500,00 €									OUI	7 500,00 €
126	Schéma de gestion des eaux pluviales et eaux usées sur réseau unitaire	Commune de Neuchâtel-en-Bray	CDR	Volet Ecologie	Terme Engagé pour la	TTC	2021-2022	100 000,00 €	20 000,00 €						40 000,00 €								OUI		
127	Maison du logement	Commune de Neuchâtel-en-Bray	CBE	Volet Ecologie	Terme Engagé pour la	TTC	2021	100 000,00 €	20 000,00 €						25 000,00 €								OUI		
128	Micro-Pôle	Commune de Neuchâtel-en-Bray	CBE	Volet Ecologie	Terme Engagé pour la	TTC	2021	79 740,00 €	30 740,00 €						20 000,00 €								OUI		
129	Travaux de mise aux normes de 2 communs en briques de pays	Commune de Saint-Basme-en-Bray	CBE	Volet Environnement	Volet Environnement	HT	2021	5 559,00 €	3 693,20 €															NON	
130	Remise en état d'un pont en briques et pierres - ouvrage d'art	Commune de Saint-Basme-en-Bray	CBE	Volet Environnement	Volet Environnement	HT	2021	5 485,04 €	3 975,50 €															NON	
131	Installation d'un poteau éclairé dans une rue de la gare	Commune de Sommeville	CDAR	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021-2022	250 000,00 €	50 000,00 €						90 000,00 €									OUI	100 000,00 €
132	Amélioration de mobilité de véhicules électriques	Commune de Sommeville	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021	5 000,00 €	5 000,00 €															OUI	
133	Mise en place de diagnostics permanent	Commune de Sommeville	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021	20 000,00 €	7 000,00 €							8 000,00 €								OUI	
134	Travaux de réhabilitation des bâtiments (maison)	Commune de Sommeville	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021-2022	1 841 000,00 €	644 350,00 €							736 400,00 €								OUI	
135	Entretien de réseaux à Neuchâtel-en-Bray	Commune de Sommeville	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021	210 000,00 €	75 750,00 €							80 000,00 €								OUI	
136	Renouvellement de tronçons d'eau potable	Commune de Sommeville	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021	386 000,00 €	228 000,00 €							132 000,00 €								OUI	
Annexes : Une installation durable et innovante																									
137	REM Modérateur (Bridy)	Commune de Sommeville	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021-2022	1 580 000,00 €	375 000,00 €															OUI	
138	Travaux de rénovation de la mairie	Commune d'Arques	CDAR	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2022	50 000,00 €	35 000,00 €						15 000,00 €									OUI	
139	Création d'un espace de mobilité douce	Commune de Sommeville	CDL	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021	400 000,00 €	80 000,00 €						160 000,00 €									OUI	
140	Création d'un mode de déplacement alternatif	Commune de Sommeville	CDL	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021	199 113,17 €	159 298,54 €						99 122,63 €									NON	
141	Mise en place de bornes de recharge	Commune de Sommeville	CDAR	Volet Ecologie	Volet Ecologie	TTC	2022	10 200,00 €	10 200,00 €															OUI	
142	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune de Sommeville	CDL	Volet Ecologie	Volet Ecologie	TTC	2022	180 000,00 €	72 000,00 €							54 000,00 €								OUI	
143	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune de Sommeville	CDL	Volet Ecologie	Volet Ecologie	TTC	2022	154 000,00 €	46 800,00 €															OUI	
144	Création d'un mode de déplacement alternatif	Commune de Sommeville	CDL	Volet Ecologie	Volet Ecologie	TTC	2021	181 353,60 €	181 353,60 €															OUI	
145	Acquisition d'un véhicule électrique à usage professionnel	Commune de Sommeville	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	HT	2021	35 052,00 €	12 912,08 €						17 402,92 €									OUI	
146	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune de Sommeville	PETR	Volet Ecologie	Volet Ecologie	TTC	2021-2024	199 271,00 €	48 811,00 €							10 000,00 €								OUI	
147	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune de Sommeville	PETR	Volet Ecologie	Volet Ecologie	TTC	2021-2024	140 000,00 €	30 000,00 €							10 000,00 €								OUI	
Annexes : L'apprentissage brayonne, école d'une alimentation durable																									
148	Développement d'une cuisine collective	Commune de Sommeville	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	TTC	2021	70 000,00 €	44 430,00 €															OUI	
149	Aménagement de la cuisine collective	Commune de Sommeville	CDAR	Volet Ecologie	Volet Ecologie	TTC	2021	800 058,54 €	660 171,76 €															OUI	86 886,78 €
150	Aménagement de jardins familiaux	Commune de Sommeville	CBE	Volet Ecologie	Volet Ecologie	TTC	2021	10 000,00 €	3 900,00 €															OUI	2 500,00 €

N°	Fiche-projet	Maitre d'ouvrage	Communaute de communes	Porteur CSTE	Autre programme	Calendrier	Zone / Zone	Montant prévisionnel HT/TC	Autofinancement du maître d'ouvrage	FMAOT	Date innovation Banque	DSIL exceptionnel	DSIL classique	Agence de l'eau	ARS	Plan de financeur AdP	Etat adre - Etat	REGION Normande	DEPARTEMENT de Seine-Maritime	EMPREISE (FEDER / FEDER) / FEDER	CDC	AUTRES (PFR, PFR, INCENTIF)	Fiduciation OUI	
151	Mise en œuvre du projet Alimentaire Territorial du Pays de Bray	PTTA de Bray de Bray	CCIR	Local Ecologie		2021	F	128 868,00 €	32 612,00 €				1 047,25 €	1 047,25 €	27 271 000 €	14 000 000 €								OUI
TOTAL ETAT (Financé 2021 + Budget CSTE)																								
17 693 810 €																								

Sélection accordée en 2021

● Annexe 5 - Fiches Actions et fiches Projet

Fiches actions.....	8
AXE 1. UN DÉVELOPPEMENT BRAYON ÉQUILIBRE, FACTEUR DE COHÉSION.....	8
FICHE-ACTION 1. Rénovation et restructuration de la voirie communale - rue des pins et rue des cèdres	8
FICHE-ACTION 2. Rénovation et restructuration de la voirie communale – Lotissement Sanson	8
FICHE-ACTION 3. Développement d'une offre numérique scolaire	9
FICHE-ACTION 4. Projet de transformation de l'école dans le cadre du futur pôle maternel	11
FICHE-ACTION 5. Développement d'une offre multisport et intergénérationnelle.....	13
FICHE-ACTION 6. Réhabilitation de la voie communale dite "du Moulin"	15
FICHE-ACTION 7. Travaux de renforcement de voirie - rue de Clais	15
FICHE-ACTION 8. Réfection d'enrobé - impasse du Bois Hulin	15
FICHE-ACTION 9. Remplacement de la porte d'entrée de l'école, création d'une porte de sortie de secours dans le dortoir et d'une rampe d'accès aux personnes handicapées	15
FICHE-ACTION 10. Achat et pose d'un préau au groupe scolaire	15
FICHE-ACTION 11. Réfection de l'impasse du frais agneau.....	15
FICHE-ACTION 12. Accessibilité et accès PMR du cimetière	15
FICHE-ACTION 13. Accessibilité PMR de l'église Saint Martin	15
FICHE-ACTION 14. Réhabilitation d'un commerce multiservice	16
FICHE-ACTION 15. Rénovation des circuits électriques de l'église.....	18
FICHE-ACTION 16. Réfection classe, toilettes et couloir de l'école Saint-Exupéry.....	18
FICHE-ACTION 17. Réfection et renforcement des voiries communales.....	18
FICHE-ACTION 18. Aménagement sécurité routière – rue Roger Cressent.....	19
FICHE-ACTION 19. Mise en accessibilité PMR de l'école	22
FICHE-ACTION 20. Installation d'un système de vidéoprotection.....	22
FICHE-ACTION 21. Travaux d'aménagement - Rue de la République et avenue des Sources - vélo, stationnement, végétalisation	23
FICHE-ACTION 22. Réfection d'une partie des toitures de la mairie, de l'église et de la salle des fêtes	26
FICHE-ACTION 23. Aménagement des ateliers municipaux	27
FICHE-ACTION 24. Reprofilage du chemin des 3 mailles (CR24)	29
FICHE-ACTION 25. Installation équipement de vidéoprotection – Phases 2 et 3.....	29
FICHE-ACTION 26. Création de six terrains de pétanque	29
FICHE-ACTION 27. Travaux de voirie – Rue de la mairie (partie basse).....	29



FICHE-ACTION 28.	Réfection de voirie	29
FICHE-ACTION 29.	Voirie 2021	29
FICHE-ACTION 30.	Restructuration et renforcement de voirie – Rue mare Engrand.....	29
FICHE-ACTION 31.	Mise en conformité de l’accessibilité PMR de la mairie, du cimetière, de l’église Saint-Martin	29
FICHE-ACTION 32.	Construction d’une nouvelle mairie	30
FICHE-ACTION 33.	Réfection de l’impasse du pont.....	32
FICHE-ACTION 34.	Aménagement extérieur accès église-cimetière.....	32
FICHE-ACTION 35.	Acquisition d’un bien immobilier pour la construction d’une microcrèche, l’extension des bâtiments communaux, la création d’un commerce de service à la population.....	33
FICHE-ACTION 36.	Réfection du mur du bâtiment communal.....	35
FICHE-ACTION 37.	Réfection de la toiture de la sacristie de l’église	35
FICHE-ACTION 38.	Réfection du mur du cimetière.....	35
FICHE-ACTION 39.	Réfection enrobés voiries – Impasse de la Vallée.....	35
FICHE-ACTION 40.	Requalification de la Place Notre Dame	36
FICHE-ACTION 41.	Travaux de voirie rue Jules Ferry et restauration du mur d’enceinte de la cour de l’école	38
FICHE-ACTION 42.	Rénovation de la toiture de l’école primaire.....	38
FICHE-ACTION 43.	Aménagement de la traversée du centre-bourg	39
FICHE-ACTION 44.	Vidéoprotection.....	41
FICHE-ACTION 45.	Restructuration et renforcement de chaussée « VC la reppe ».....	41
FICHE-ACTION 46.	Réfection route de Ménonval.....	41
FICHE-ACTION 47.	Travaux de renforcement de voirie – Rue de la croix blanche et rue du mont rolt	41
FICHE-ACTION 48.	Travaux de réfection de la toiture sur le préau de la mairie.....	41
FICHE-ACTION 49.	Renforcement et réfection de la voirie – Rue de la Béthune	41
FICHE-ACTION 50.	Travaux de mise aux normes accessibilité et réfection de la toiture de la petite salle	42
FICHE-ACTION 51.	Travaux de voirie.....	44
FICHE-ACTION 52.	Rénovation du logement de la gare et transformation en logement d’urgence	45
FICHE-ACTION 53.	Mise en sécurité « Route du Beau Soleil ».....	47
FICHE-ACTION 54.	Aménagement de la traverse (RD 1314) – 1 ^e tranche.....	47
FICHE-ACTION 55.	Renforcement de la chaussée et amélioration des écoulements des eaux pluviales	47
FICHE-ACTION 56.	Renforcement de la chaussée – Rue et impasse du mont Gard	47
FICHE-ACTION 57.	Création d’un parc multisport et parcours santé	47

FICHE-ACTION 58.	Réhabilitation d'un bâtiment en MAM.....	47
FICHE-ACTION 59.	Transformation d'un préau en classe et création d'un préau.....	47
FICHE-ACTION 60.	Travaux de sécurisation par remplacement de l'horloge de l'église et électrification	47
FICHE-ACTION 61.	Travaux de voirie : construction d'un parking rue d'Auffray et élargissement de la rue d'Orival.....	48
FICHE-ACTION 62.	Rénovation de la façade de la mairie	48
FICHE-ACTION 63.	Restructuration et renforcement de la chaussée	48
FICHE-ACTION 64.	Réfection de la salle des fêtes.....	48
FICHE-ACTION 65.	Travaux de charpente et de couverture sur le clocher de l'église.....	48
FICHE-ACTION 66.	Mise en accessibilité du bâtiment	49
FICHE-ACTION 67.	Label numérique et socle numérique dans les écoles élémentaires	51
FICHE-ACTION 68.	Création d'un Regroupement Pédagogique Cpncentré – RPCI – tranche 1	52
FICHE-ACTION 69.	Accès au numérique dans les écoles maternelles et élémentaires ..	54
FICHE-ACTION 70.	Réhabilitation et extension de la salle omnisport	55
AXE 2.	Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'Économie, des services et de l'emploi local	57
FICHE-ACTION 71.	Développement de la Zone d'activités du Puceuil.....	57
FICHE-ACTION 72.	Création de la ZAE des Grandes Ventes.....	60
FICHE-ACTION 73.	Extension de la Maison de santé du Pays Neufchâtelois	62
FICHE-ACTION 74.	Petites villes de demain à Londinières.....	64
FICHE-ACTION 75.	Ad'AP.....	67
FICHE-ACTION 76.	Agrandissement et équipement de la salle de la Boutonnière	69
FICHE-ACTION 77.	Installation d'une MAM dans les locaux de la gare	73
FICHE-ACTION 78.	Petites villes de demain à Gournay-en-Bray et à Forges-les-Eaux	76
FICHE-ACTION 79.	Petites Villes de Demain	79
FICHE-ACTION 80.	Construction d'un bâtiment d'exploitation	84
AXE 3.	Un territoire engagé dans la transition ÉNERGÉTIQUE	85
FICHE-ACTION 81.	Optimisation aéraulique de la maison de santé.....	85
FICHE-ACTION 82.	Campagne de rénovation énergétique des bâtiments publics de la commune d'Argueil	87
FICHE-ACTION 83.	Modernisation de l'éclairage public extérieur	90
FICHE-ACTION 84.	Installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment communal	92
FICHE-ACTION 85.	Remplacement des menuiseries de la salle polyvalente.....	92
FICHE-ACTION 86.	Changement des menuiseries de la mairie et de la cantine	93
FICHE-ACTION 87.	Rénovation de la salle des fêtes	95

FICHE-ACTION 88.	Remplacement de la chaudière au fioul de la mairie de Bosc-Hyons	97
FICHE-ACTION 89.	Réhabilitation et rénovation énergétique de la mairie de Dampierre-en-Bray	99
FICHE-ACTION 90.	Réhabilitation et rénovation énergétique d'une maison de maître en mairie avec espace d'accueil multiservice	101
FICHE-ACTION 91.	Rénovation énergétique de la salle polyvalente par l'installation de nouveaux radiateurs	102
FICHE-ACTION 92.	Changement menuiseries salle communale	104
FICHE-ACTION 93.	Remplacement des foyers d'éclairage public par des foyers à leds	105
FICHE-ACTION 94.	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal (ancienne cantine).	107
FICHE-ACTION 95.	Travaux de couverture de la mairie de La Bellière	109
FICHE-ACTION 96.	Rénovation salle polyvalente de La Crique	111
FICHE-ACTION 97.	Rénovation de l'église de la commune de La Haye	112
FICHE-ACTION 98.	Rénovation énergétique et thermique de la mairie et de la salle polyvalente de La Haye	114
FICHE-ACTION 99.	Changement du mode d'éclairage de la salle polyvalente de Londinières	116
FICHE-ACTION 100.	Isolation par l'extérieur d'un bâtiment communal	118
FICHE-ACTION 101.	Remplacement des fenêtres et portes de la gendarmerie	120
FICHE-ACTION 102.	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	121
FICHE-ACTION 103.	Isolation énergétique de la poste et de la mairie	123
FICHE-ACTION 104.	Changement de chaudière fioul par une pompe à chaleur à l'école de la commune	125
FICHE-ACTION 105.	Programme de réhabilitation des bâtiments publics	127
FICHE-ACTION 106.	Rénovation et aménagement de la mairie	130
FICHE-ACTION 107.	Remplacement des menuiseries de l'école de la commune	130
FICHE-ACTION 108.	Rénovation énergétique de l'école maternelle	131
FICHE-ACTION 109.	Rénovation d'un bâtiment communal	133
FICHE-ACTION 110.	Remplacement du système de chauffage de la mairie et de l'école	134
FICHE-ACTION 111.	Changement du mode de chauffage de la mairie de Smermesnil	136
FICHE-ACTION 112.	Travaux de couverture de la mairie	138
FICHE-ACTION 113.	Rénovation et mise aux normes des sanitaires de la Médiathèque Narcisse Dupré	139
FICHE-ACTION 114.	Remplacement de surpresseurs du système de traitement des eaux usées (STEU) de Neufchâtel-en-Bray	142
FICHE-ACTION 115.	Migration des aéroéjecteurs vers des postes de refoulement	144

FICHE-ACTION 116. Rénovation énergétique du local administratif du siège du SIAEPA 02 BRAY	146
FICHE-ACTION 117. Remplacement de chaudière et installation de porte coupe-feu...	148
AXE 4. La biodiversité, le tourisme et la culture au cœur de l'attractivité du Pays de Bray.....	149
FICHE-ACTION 118. Itinéraires cyclo-touristiques	149
FICHE-ACTION 119. Réhabilitation d'un bâtiment communal en bibliothèque	151
FICHE-ACTION 120. Aménagement d'un lieu du partage et d'échanges culturels	153
FICHE-ACTION 121. Etude de densification du centre-bourg	155
FICHE-ACTION 122. Sensibiliser à la sauvegarde de la biodiversité et au développement durable	157
FICHE-ACTION 123. Inventaire de la biodiversité communale	159
FICHE-ACTION 124. Schéma de gestion des eaux pluviales et eaux usées sur réseau unitaire	161
FICHE-ACTION 125. Maison du Fromage.....	164
FICHE-ACTION 126. Micro-Folie	170
FICHE-ACTION 127. Remise en état d'un pont et création de 2 parapets en briques de pays – ouvrage d'art	173
FICHE-ACTION 128. Remise en état d'un pont en briques et pierres – ouvrage d'art....	173
FICHE-ACTION 129. Installation d'un pôle culturel dans une aile de la gare.....	174
FICHE-ACTION 130. Acquisition de matériel de contrôle d'hydrants.....	177
FICHE-ACTION 131. Mise en place du diagnostic permanent	179
FICHE-ACTION 132. Chemisage de réseaux séparatifs (eaux usées).....	182
FICHE-ACTION 133. Extension de réseau à Neuville-Ferrières	185
FICHE-ACTION 134. Renouvellement de tronçons d'eau potable	187
AXE 5. Une mobilité durable et inclusive	189
FICHE-ACTION 135. Pôle d'Échanges Multimodal de Montérolier – Buchy.....	189
FICHE-ACTION 136. Installation d'une borne de recharge de véhicule électrique	192
FICHE-ACTION 137. Création d'une voie de mobilité douce.....	194
FICHE-ACTION 138. Création d'un mode de déplacement pour un cheminement et une circulation des piétons plus doux, création de trottoirs aux normes PMR.....	196
FICHE-ACTION 139. Création d'un pédibus	197
FICHE-ACTION 140. Mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques.	199
FICHE-ACTION 141. Prolongement d'une sente vers l'étang	201
FICHE-ACTION 142. Aménagement d'une voie de mobilité douce	203
FICHE-ACTION 143. Acquisition d'un véhicule électrique à destination de la Police Municipale	205

FICHE-ACTION 144. Développement d'une culture des mobilités actives en Pays de Bray	207
FICHE-ACTION 145. Accompagnement au changement de pratiques de mobilité quotidienne en Pays de Bray	210
AXE 6. L'agriculture brayonne, socle d'une alimentation durable	213
FICHE-ACTION 146. Développement d'une conciergerie de village	213
FICHE-ACTION 147. Aménagement de la cuisine du restaurant scolaire	216
FICHE-ACTION 148. Aménagement de jardins familiaux	218
FICHE-ACTION 149. Projet Alimentaire Territorial du Pays de Bray	220
FICHES PROJETS	224
AXE 1. UN DÉVELOPPEMENT BRAYON ÉQUILIBRE, FACTEUR DE COHÉSION	224
FICHE-PROJET 1. Aménagement du siège de la Communauté	224
FICHE-PROJET 2. Aménagement du service déchets ménagers	226
FICHE-PROJET 3. Aménagement du centre de formation et de coworking	228
FICHE-PROJET 4. Aménagement du centre-bourg	230
FICHE-PROJET 5. Création d'équipements pour le regroupement pédagogique concentré : restaurant scolaire, ludothèque, grande salle de motricité et plateau sportif	231
FICHE-PROJET 6. Aménagement du champ de foire	233
FICHE-PROJET 7. Création d'un groupement scolaire à Gournay-en-Bray	235
FICHE-PROJET 8. Réhabilitation d'un bâtiment communal en locaux associatifs	237
FICHE-PROJET 9. Requalification du bâti en centre-bourg	239
FICHE-PROJET 10. Rénovation urbaine : quartier de l'Épinay	241
FICHE-PROJET 11. Aménagement de la traverse (RD1314) 2 ^{ème} tranche	243
FICHE-PROJET 12. Modernisation du groupe scolaire	245
FICHE-PROJET 13. Construction d'un regroupement scolaire et des services périscolaires	247
AXE 2. Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'Économie, des services et de l'emploi local 249	
FICHE-PROJET 14. Aménagement/Création de cabinets médicaux à Gournay-en-Bray	249
FICHE-PROJET 15. Petites Centralités	251
AXE 3. Un territoire engagé dans la transition ÉNERGÉTIQUE	253
FICHE-PROJET 16. Réhabilitation du foyer rural de la commune de Bully	253
FICHE-PROJET 17. Travaux d'isolation de la salle polyvalente	255
FICHE-PROJET 18. Rénovation du foyer rural de La Feuillie	257
FICHE-PROJET 19. Modernisation de l'éclairage public	259
FICHE-PROJET 20. Rénovation des bâtiments publics	261

FICHE-PROJET 21.	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	263
FICHE-PROJET 22.	Réhabilitation de l'EHPAD du Bois Joli.....	265
AXE 4.	La biodiversité, Le tourisme et la culture au cœur de l'attractivité du Pays de Bray....	267
FICHE-PROJET 23.	Réhabilitation d'un logement en gîte communal.....	267
FICHE-PROJET 24.	Construction d'une médiathèque à basse consommation d'énergie....	268
FICHE-PROJET 25.	Réhabilitation du Couvent des Capucins à Gournay-en-Bray	270
FICHE-PROJET 26.	Sente de découverte d'un milieu naturel fragile.....	272
FICHE-PROJET 27.	Requalification du Plan d'eau « Les Aulnes et des rives de la Béthune »	274
FICHE-PROJET 28.	Aménagement d'une promenade nature	280
FICHE-PROJET 29.	Création d'un espace détente et nature en centre-bourg	282
AXE 6.	L'agriculture brayonne, socle d'une alimentation durable.....	284
FICHE-PROJET 30.	Magasin de producteurs	284

FICHES ACTIONS

AXE 1. UN DÉVELOPPEMENT BRAYON ÉQUILIBRE, FACTEUR DE COHÉSION

FICHE-ACTION 1. Rénovation et restructuration de la voirie communale – rue des pins et rue des cèdres

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune d'Ardouval.

FICHE-ACTION 2. Rénovation et restructuration de la voirie communale – Lotissement Sanson

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune d'Ardouval.

FICHE-ACTION 3. Développement d'une offre numérique scolaire

Maître d'ouvrage de l'action	Commune d'Argueil
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la pratique des outils numériques dès le plus jeune âge - Diminuer le recours aux supports papier et ainsi limiter l'empreinte carbone
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2022
Description générale	Dans le cadre du projet de fusion avec le SIVOS du Mont Robert, la commune d'Argueil souhaite développer l'offre numérique pour les élèves par l'achat de tablettes numériques et installation d'un tableau numérique. Une formation sera mise en place pour les professeur.e.s et les élus.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer l'offre numérique ● Permettre la mise en œuvre de projet pédagogique connecté adapté
Intervenants	<p>Commune d'Argueil</p> <p>Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action</p> <p>Éducation Nationale</p> <p>Équipe éducative locale</p>
Budget global	30 000 € TTC

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de tablettes achetées ● Installation du tableau numérique
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation à l'utilisation des tablettes pour les enseignants ● Utilisation des tablettes dans le cadre du projet pédagogique d'école

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Achats des tablettes et installation d'un tableau numérique</i>	<i>État/DSIL</i>					
<i>Achats des tablettes et installation d'un tableau numérique</i>	<i>Etat/DETR</i>	2022	30 000 €	25 000 €	9 000 €	30

FICHE-ACTION 4. Projet de transformation de l'école dans le cadre du futur pôle maternel

Maître d'ouvrage de l'action	Commune d'Argueil
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Regroupement des écoles pour limiter la « dispersion », - Assurer le lien et la cohésion entre les élèves et les enseignants d'un même cycle
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2022
Description générale	<p>En vue de la fusion avec le SIVOS du Mont Robert, la commune d'Argueil travaille à la transformation de l'école communale en vue de la création d'un pôle « maternelle » regroupant les classes existantes des classes maternelles du SIVOS.</p> <p>Les travaux envisagés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité PMR, • Changement de portes adaptées PMR, • Construction d'un accès couvert et sécurisé pour les élèves
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en accessibilité l'école • Optimiser l'accessibilité entre les bâtiments et harmoniser l'ensemble • Offrir un service public scolaire de proximité et de qualité
Intervenants	<p>Commune d'Argueil</p> <p>Équipe pédagogique locale</p> <p>Éducation nationale</p> <p>SIVOS du Mont Robert</p> <p>État (DETR et DSIL)</p>

Budget global	84 000 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Différentes étapes des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Accessibilité ● Résultat de l'harmonisation

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Transformation de l'école</i>	<i>Etat/DSIL</i>	2022	84 000 €	67 200 €	20 160 €	30
<i>Transformation de l'école</i>	<i>Etat/DETR</i>	2022	84 000 €	67 200 €	20 160 €	30
<i>Transformation de l'école</i>	<i>Département</i>	2022	84 000 €	67 200 €	16 800 €	25

FICHE-ACTION 5. Développement d'une offre multisport et intergénérationnelle

Maître d'ouvrage de l'action	Commune d'Argueil
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion
	Contribution à la Transition écologique
	Favoriser la pratique sportive pour tous et ainsi limiter la sédentarisation pour une meilleure santé physique et mentale
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2022-2023
Description générale	<p>La commune a la volonté de développer une offre multisport et intergénérationnelle en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection du sol du terrain multisport (foot, basket, hand) - Création d'un parcours santé
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Rénover et valoriser le terrain multisport existant ● Harmoniser un lieu d'activité sportive ● Offrir un lieu d'activité sportive aux habitants et au public scolaire
Intervenants	Commune d'Argueil
Budget global	60 000 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Différentes étapes des travaux à réaliser

Indicateurs de résultat

- Utilisation de ces aménagements

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Développement d'une offre multisport</i>	<i>Etat/DSIL</i>					
<i>Développement d'une offre multisport</i>	<i>Etat/DETR</i>	2023	60 000 €	60 000 €	20 000 €	30
<i>Développement d'une offre multisport</i>	<i>Département</i>	2023	60 000 €	50 000 €	12 500 €	25

FICHE-ACTION 6. Réhabilitation de la voie communale dite « du Moulin »

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Bailleul-Neuville.

FICHE-ACTION 7. Travaux de renforcement de voirie – rue de Clais

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Baillolet.

FICHE-ACTION 8. Réfection d'enrobé – impasse du Bois Hulin

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Beaussault.

FICHE-ACTION 9. Remplacement de la porte d'entrée de l'école, création d'une porte de sortie de secours dans le dortoir et d'une rampe d'accès aux personnes handicapées

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Beauvoir-en-Lyons.

FICHE-ACTION 10. Achat et pose d'un préau au groupe scolaire

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Bellescote.

FICHE-ACTION 11. Réfection de l'impasse du frais agneau

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Bouelles.

FICHE-ACTION 12. Accessibilité et accès PMR du cimetière

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Brémontier-Merval.

FICHE-ACTION 13. Accessibilité PMR de l'église Saint-Martin

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Brémontier-Merval.

FICHE-ACTION 14. Réhabilitation d'un commerce multiservice

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Bully
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer du lien social - Rapprocher les services de proximité au cœur du village - Réhabiliter un commerce vacant - Contribuer à l'attractivité de la commune
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	31/03/2022
Description générale	<p>Ce projet consiste en la réalisation de travaux de réfection et de mise aux normes d'un commerce multiservices afin que celui-ci puisse rouvrir. La commune de Bully disposait de plusieurs commerces ayant fermé pour diverses raisons il y a plusieurs années. Les habitants ont une demande forte de voir la réouverture de commerces, offrant ainsi à la fois des produits de première nécessité, des services (dépôt de pain, relai colis...) couplés à un lieu convivial.</p> <p>Ce commerce a un projet d'avenir en partenariat avec le groupement associatif 1000 cafés. Ce programme national dans lequel s'inscrit le projet vise à véritablement concevoir le café comme un espace de convivialité multiservice –, créateur de lien et participatif. L'objectif est bien de contribuer à la vie de village en proposant des services adaptés.</p> <p>À noter que les études en lien avec ce projet ont été lancées le 15/11/2020.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la consommation d'énergie • Gain de confort • Revitalisation du village. • Offrir un service de proximité

Intervenants	Commune de Bully
	Département État (DSIL)
Budget global	265 413,97 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● 1000 Cafés
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Étapes des travaux de réalisation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réouverture du commerce ● Réduction de la consommation d'énergie du commerce

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Réhabilitation d'un commerce multiservice	Etat/DSIL	2022	265 413,97 € TTC	212 178,31 € HT	161 648 €	30
Réhabilitation d'un commerce multiservice	Département	2022	265 413,97 € TTC	200 000 € HT	50 000 €	25

FICHE-ACTION 15. Rénovation des circuits électriques de l'église

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Bully.

FICHE-ACTION 16. Réfection classe, toilettes et couloir de l'école Saint-Exupéry

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Calengeville.

FICHE-ACTION 17. Réfection et renforcement des voiries communales

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Croixdalle.

FICHE-ACTION 18. Aménagement sécurité routière – rue Roger Cressent

Maître d'ouvrage de l'action	COMMUNE DE CUY SAINT FIACRE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des cheminements - Incitation aux mobilités actives - Amélioration du cadre de vie
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	Début juillet 2021 pour une durée de 12 semaines
Description générale	Préoccupée par la sécurité routière et piétonne au cœur du centre village, la commune de Cuy Saint Fiacre a travaillé sur un projet de travaux d'aménagement et de sécurité sur une partie de la RD57, depuis 2019. Cette portion est très fréquentée par les automobilistes et autres véhicules roulants, car elle dessert un certain nombre d'habitations. Elle est également très empruntée par les piétons, principalement parents et enfants se rendant à l'École du village, mais également par de nombreux cyclistes désirant rejoindre l'Avenue Verte par notre voirie communale Rue de l'École. Ces travaux d'aménagement et de sécurisation du centre village consisteront entre autre à la création de trottoirs, de plateaux ralentisseurs, d'une zone de croisement aménagée, d'arrêts de bus PMR et à l'amélioration de la gestion des eaux pluviales.
Objectifs	L'objectif est d'organiser l'espace et de donner une place sécurisée à chaque utilisateur avec des aménagements normalisés plus précisément : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduire la vitesse des automobilistes ● Sécuriser le centre village ● Augmenter la sécurité des piétons
Intervenants	Commune de CUY SAINT FIACRE État au titre de la DSIL, le Département (FAL, aide départementale liée à des travaux d'aménagement de traversée des agglomérations exécutés sur le domaine public départemental)

Budget global	291 126,44 € HT soit 349 351,73 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Lancement des études : juin 2018 ● Lancement des appels d'Offres : 12 février 2020 ● Notification de marché : 22 février 2021 ● Commencement des travaux : début juillet 2021 ● Fin des travaux prévisionnels : Fin septembre 2021
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
– Financier 1 ; type de subvention demandée ; % sollicité – Financier 2 ; type de subvention demandée ; % sollicité						
Totalité des travaux	Etat/DSIL	Commencement des travaux fin juin début juillet 2021 pour 12 semaines	291 126,44 €	291 126,44 €	43 668,97 €	15 %
Aménagement de Sécurité et Signalisation de police et horizontale	Département/FAL	Idem	291 126,44 €	73 041,78 €	21 912,53 €	7,53 %

Participation du département pour la réalisation de travaux d'aménagement de traversée des agglomérations exécutés sur le domaine public départemental	Département	Idem	291 126,44 €	291 126,44 €	150 714,25 €	51,77 %
--	-------------	------	--------------	--------------	--------------	---------

FICHE-ACTION 19. Mise en accessibilité PMR de l'école

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Fesques

FICHE-ACTION 20. Installation d'un système de vidéoprotection

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Flamets-Fretils

FICHE-ACTION 21. Travaux d'aménagement – Rue de la République et avenue des Sources - vélo, stationnement, végétalisation

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Forges-les-Eaux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local
	Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les mobilités actives - Améliorer la qualité des espaces publics sur l'avenue principale et ainsi favoriser l'attractivité du centre-ville
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	15/01/2021 – 31/07/2021
Description générale	<p>La RD 915, axe central de la ville de Forges-les-Eaux, a subi de nombreuses dégradations, dégâts sur la surface de roulement et sur les trottoirs depuis de nombreuses années.</p> <p>La commune souhaite retravailler cette artère principale de la ville, sur toute sa longueur pour à la fois sécuriser la traversée, favoriser la pratique des modes actifs de déplacement, mais également augmenter l'attractivité de son centre-ville doté de nombreux commerces, par l'amélioration qualitative de ses abords et des espaces publics.</p> <p>Ainsi, la commune prévoit sur 1500 mètres de moderniser et réhabiliter la voie et les trottoirs. L'écoulement des eaux de pluie sera également réorienté, les accès aux commerces et aux écoles améliorés par la sécurisation des stationnements et l'amélioration de la circulation.</p> <p>La conception du projet prévoit des largeurs de voies et d'accotements normalisés, composés, dans les deux sens, d'une combinaison de voie de circulation voitures, piste cyclable, espaces de stationnement, et passages piétonniers. La protection des piétons étant assurée par la mise en place de bornes piétonnes et des dispositifs normés pour tout type de handicap. La création de 3200 mètres linéaires de piste cyclable permettra aux cyclistes de traverser la commune en toute sécurité et de rejoindre l'avenue</p>

	<p>verte. Une halte cycliste sera implantée permettant la recharge des vélos électriques.</p> <p>En parallèle, afin de mettre en valeur son patrimoine, la ville de Forges-les-Eaux a intégré un parcours historique au projet, via de la signalétique, les touristes pourront ainsi découvrir 20 sites remarquables.</p> <p>Ce projet global et intégré prend en compte différentes dimensions qui font l'attractivité de la ville de Forges-les-Eaux : il vise à assurer la fonctionnalité et le lien entre la zone touristique de la commune (Casino, lacs, avenue verte...) et la zone commerçante du centre bourg. Par ailleurs, ce projet s'intègre pleinement parfaitement dans le programme « Petites villes de demain », Forges-les-Eaux étant lauréate de ce programme.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Permettre une circulation sûre, efficace et fluide à l'ensemble des usagers ● Promouvoir et consolider le développement socio-économique touristique durable à Forges-les-Eaux
Intervenants	<p>Commune de Forges-les-Eaux</p> <p>État : DSIL ; conseil Départemental 76 ; FAL</p>
Budget global	2.368.948,20 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancement des travaux ● Linéaire de l'avenue réhabilité
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Linéaire de voie cyclable

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet HT	Base subventionnable HT	Montant sollicité HT	%
Travaux 2021	Etat/DSIL	28/12/2020 — 31/07/2021	1 974.123,57 €	1 974.123,57 €	789 649,63 €	40
Travaux 2021	FAL	28/12/2020 — 31/07/2021	1 974.123,57 €	1 974.123,57 €	39 000 €	2
Travaux 2021	Département	28/12/2020 — 31/07/2021	1 974.123,57 €	1 974.123,57 €	753 383,74 €	38

FICHE-ACTION 22. Réfection d'une partie des toitures de la mairie, de l'église et de la salle des fêtes

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Fresnoy-Folny

FICHE-ACTION 23. Aménagement des ateliers municipaux

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Gaillefontaine
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion Contribution à la transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le travail et le quotidien des services techniques, au bénéfice de la commune
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	<p>La commune de Gaillefontaine cherchait depuis quelques années un local pouvant accueillir l'ensemble des services techniques ; en effet, les ateliers et les stockages nécessaires étaient répartis sur plusieurs sites et n'étaient plus, dans la majorité, adaptés aux besoins actuels des services municipaux. Un local sur la zone d'activité s'est libéré et la commune a décidé de l'acheter pour y aménager les services techniques, d'une part et compte tenu de sa grandeur (1275 m²), de proposer 2 surfaces à la location pour des entreprises. La commune conserve 579 m² pour ses besoins et met en location 696 m² en 2 zones.</p> <p>Le dossier présenté concerne uniquement la partie ateliers municipaux ; la partie du bâtiment qui est destinée à la location n'a pas été présentée en demande de subvention.</p> <p>Il s'agit à travers ce projet d'aménager des ateliers municipaux fonctionnels, répondant aux besoins actuels, intégrant des locaux pour le personnel (vestiaires, salle de repas et salle de réunion). Cette action permet également de rassembler les différents points actuellement utilisés sur un même site (ateliers, stockage de matériel/matériaux).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer le fonctionnement des services techniques ● Rationalisation de l'utilisation des bâtiments et terrains communaux ● Faciliter le travail des services techniques

Intervenants	Commune de GAILLEFONTAINE
Budget global	267 602,81 € TTC pour la partie aménagement ateliers municipaux 212 901,00 € TTC pour la partie du bâtiment destinée à la location
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Achat du bâtiment en février 2021 ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Description	Plan de financement					
	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
[financeurs, modalités]						
– Financier 1 ; type de subvention demandée ; % sollicité						
– Financier 2 ; type de subvention demandée ; % sollicité						
Achat et travaux	Etat/DETR	2 ^{ème} semestre 2021	249 734,66 € HT	249 734,66 € HT	62 433,67 €	25
Achat et travaux	Département	2 ^{ème} semestre 2021	267 602,81 € HT	253 075,68 € HT	63 268,92	25 %

FICHE-ACTION 24. Reprofilage du chemin des 3 mailles (CR24)

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Gancourt-Saint-Étienne.

FICHE-ACTION 25. Installation équipement de vidéoprotection – Phases 2 et 3

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Gournay-en-Bray.

FICHE-ACTION 26. Création de six terrains de pétanque

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Gournay-en-Bray.

FICHE-ACTION 27. Travaux de voirie – Rue de la mairie (partie basse)

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Graval.

FICHE-ACTION 28. Réfection de voirie

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de La Crique.

FICHE-ACTION 29. Voirie 2021

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de La Feuillie.

FICHE-ACTION 30. Restructuration et renforcement de voirie – Rue mare Engrand

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de La Hallotière.

FICHE-ACTION 31. Mise en conformité de l'accessibilité PMR de la mairie, du cimetière, de l'église Saint-Martin

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Longmesnil.

FICHE-ACTION 32. Construction d'une nouvelle mairie

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Mathonville
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion Contribution à la Transition écologique : - Amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2022
Description générale	La commune de Mathonville souhaite construire une nouvelle mairie afin de répondre aux conditions d'accueil des personnes en situation de handicap. En effet, la mairie actuelle se situe à l'étage d'un bâtiment datant du 19 ^e siècle, sans ascenseur. Il s'agira également de disposer de locaux moins énergivores, dans un souci d'exemplarité de la collectivité.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise aux normes accessibilité ● Bâtiment exemplaire du point de vue énergétique
Intervenants	Mathonville État, Département
Budget global	200 000 €
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des travaux

Indicateurs de résultat

Plan prévisionnel de financement

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	
					Montant	%
Travaux	Etat/DETR		200 000 €	200 000 €	80 000 €	40
Travaux	Etat/DSIL		200 000 €	200 000 €	30 000 €	15
Travaux	Département		200 000 €	200 000 €	50 000 €	25

FICHE-ACTION 33. Réfection de l'impasse du pont

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Mathonville.

FICHE-ACTION 34. Aménagement extérieur accès église-cimetière

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Maucombe.

FICHE-ACTION 35. Acquisition d'un bien immobilier pour la construction d'une microcrèche, l'extension des bâtiments communaux, la création d'un commerce de service à la population

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Mesnières-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Relance économique Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Rapprocher les services au plus près des habitants - Diversifier l'offre de services aux habitants
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Il s'agit pour la commune d'acquérir un bien pour installer de nouveaux services au bénéfice de la qualité de vie des villageois. La première phase de l'action consiste en l'acquisition du bâtiment par la commune, couplée à la réalisation de travaux en vue d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et réduire les consommations.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Création d'une microcrèche ● Extension des bâtiments communaux ● Installation d'un nouveau commerce.
Intervenants	CAF, chambre des métiers, chambre de commerce, PETR du Pays de Bray, partenaires privés... Financeurs attendus : État, Département.
Budget global	180 735 € HT

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition du bien, - Travaux pour économie d'énergie sur bâtiments acquis. - Installation de la microcrèche - Installation d'un nouveau commerce
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'enfants accueillis à la microcrèche ● Fréquentation du commerce

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>TOTALITÉ</i>	<i>État DSIL</i>	2021	180 735,33 €	180 735,33 €	36 147 €	20
<i>TOTALITÉ</i>	<i>État DETR</i>	2021	180 735,33 €	180 735,33 €	45 183 €	25
<i>TOTALITÉ</i>	<i>Département</i>	2021	180 735,33 €	180 735,33 €	45 183 €	25

FICHE-ACTION 36. Réfection du mur du bâtiment communal

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Mesnil-Mauger.

FICHE-ACTION 37. Réfection de la toiture de la sacristie de l'église

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Mesnil-Mauger.

FICHE-ACTION 38. Réfection du mur du cimetière

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Montrôty

FICHE-ACTION 39. Réfection enrobés voiries – Impasse de la Vallée

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Neufbosc.

FICHE-ACTION 40. Requalification de la Place Notre Dame

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Neufchâtel-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local Contribution à la Transition Ecologique : <ul style="list-style-type: none"> - Revitalisation du centre bourgs - Promotion des mobilités actives
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/04/2021 – 01/04/2022
Description générale	<p>Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite s'engager dans une réflexion continue d'amélioration de l'espace urbain. Le premier projet à émerger de cette réflexion est la place Notre Dame, au cœur du centre-ville de la commune, qui accueille l'église, divers commerces de proximité, des parkings et diverses animations éphémères. Sens de circulation, rôle et qualification de cet espace urbain doivent être repensés pour répondre aux besoins des usagers.</p> <p>À cet effet, la commune vient de mandater un bureau d'étude pour proposer trois scénarios d'aménagements et de stationnement de la place en concertation avec les commerçants à proximité, le diocèse...</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration de l'espace urbain ● Requalification du centre-ville
Intervenants	Commune de Neufchâtel-en-Bray UCA, bureaux d'études, CAUE,
Budget global	30 000 € TTC

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Petites Villes de demain ● Date du dépôt de l'AAP : 20/11/2020 ● Réponse de l'AAP : Lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Satisfaction des usagers ● Baisse des conflits d'usage ● Définition du rôle de la place

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Étude et travaux	État/DSIL 2022	01/04/2021 — 01/04/2022	30 000 €	30 000 €	15 000 €	50
Étude et travaux	État/DETR 2022	01/04/2021 — 01/04/2022	30 000 €	30 000 €	6000 €	20
Étude et travaux	Autofinancement	01/04/2021 — 01/04/2022	30 000 €	30 000 €	9 000 €	30

FICHE-ACTION 41. Travaux de voirie rue Jules Ferry et restauration du mur d'enceinte de la cour de l'école

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Neuf-Marché.

FICHE-ACTION 42. Rénovation de la toiture de l'école primaire

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Neuf-Marché.

FICHE-ACTION 43. Aménagement de la traversée du centre-bourg

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Nolléval
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les circulations - Favoriser les cheminements piétons en cœur de bourg
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	<p>La commune de Nolléval souhaite aménager la traversée du centre bourg et ainsi réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terrassement de voirie, aménagement - Aménagement paysager <p>Outre la sécurisation des circulations en cœur de bourg, favorisant ainsi les cheminements piétons, la commune souhaite contribuer à améliorer le cadre de vie par des aménagements paysagers qualitatifs. Ces travaux contribuent à l'attractivité de la commune.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Sécuriser la traversée du bourg ● Embellir le bourg et améliorer le cadre de vie des habitants
Intervenants	<p>Commune de Nolléval</p> <p>Département de la Seine-Maritime, FAL</p>
Budget global	325 555,80 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Installation de chantier ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Lot 1	Département	2021	298 966,80 €	249 139 €	101 170 €	40
Lot 1	FAL	2021	298 966,80 €	105 829 €	31 749 €	30
Lot 2		2021	59 262 €	49 385 €		

FICHE-ACTION 44. Vidéoprotection

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Nolléval.

FICHE-ACTION 45. Restructuration et renforcement de chaussée « VC la reppe »

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Sainte-Beuve-en-Rivière.

FICHE-ACTION 46. Réfection route de Ménonval

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Saint-Germain-sur-Eaulne.

FICHE-ACTION 47. Travaux de renforcement de voirie – Rue de la croix blanche et rue du mont rolt

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Saint-Lucien

FICHE-ACTION 48. Travaux de réfection de la toiture sur le préau de la mairie

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Saint-Lucien.

FICHE-ACTION 49. Renforcement et réfection de la voirie – Rue de la Béthune

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Saint-Martin-l'Hortier.

FICHE-ACTION 50. Travaux de mise aux normes accessibilité et réfection de la toiture de la petite salle

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Saint-Martin Osmonville
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès aux bâtiments publics - Assurer la salubrité des locaux (toiture)
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	La commune de Saint-Martin-Osmonville souhaite mettre aux normes accessibilité la petite salle de la commune et procéder à la réfection de la toiture.
Objectifs	
Intervenants	COMMUNE DE SAINT-MARTIN OSMONVILLE État
Budget global	47 311,48 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Description	Plan de financement					
	[financeurs, modalités]					
– Financier 1 ; type de subvention demandée ; % sollicité						
– Financier 2 ; type de subvention demandée ; % sollicité						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
	<i>Etat/DSIL</i>	2021	39 426 € HT	39 426 € HT	9 856 €	25
	<i>Etat/DETR</i>	2021	39 426 € HT	39 426 € HT	11 828 €	30
	<i>Département</i>	2021	39 426 € HT	39 426 € HT	9 856 €	25

FICHE-ACTION 51. Travaux de voirie

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Saint-Martin-Osmonville.

FICHE-ACTION 52. Rénovation du logement de la gare et transformation en logement d'urgence

Maître d'ouvrage de l'action	Mairie de la Commune de Saint-Saëns
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion
	Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des performances énergétiques
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/04/2021-31/12/2021
Description générale	<p>Le logement de la gare, propriété de la commune, est une bâtisse construite en 1900. Il est divisé en deux appartements, un au rez-de-chaussée et l'autre à l'étage. Ce dernier a déjà été rénové. Le projet concerne donc l'appartement du rez-de-chaussée d'une superficie de 85 m².</p> <p>L'état actuel de l'appartement nécessite une rénovation complète en isolation, électricité, chauffage, plomberie, et huisseries avec volets roulants électriques, ainsi qu'une adaptation aux personnes à mobilité réduite. La durée des travaux est estimée à 6 mois.</p> <p>L'objectif est de pouvoir mettre à disposition cet appartement pour les habitants de Saint-Saëns dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite à un sinistre, - Suite à une déclaration d'habitat insalubre ou d'arrêté de mise en péril, - Suite à des violences intrafamiliales. <p>Ce type de logement d'urgence, accessible aux personnes en situation de handicap constitue un service important, que peu de communes sont en capacité d'offrir.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduire la consommation énergétique du logement ● Renforcement du parc immobilier de logements d'urgence de la commune
Intervenants	Commune de Saint-Saëns
	État
Budget global	109 800,00 € HT

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la consommation d'énergie Mise à disposition du logement

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Rénovation logement	Etat/DETR	01/04/2021 – 31/12/2021	109 800 € HT	109 800 € HT	32 940,00 € HT	30
Rénovation logement	État/DSIL	01/04/2021 – 31/12/2021	109 800 € HT	109 800 € HT	27 450,00 € HT	25
Rénovation logement	Département	01/04/2021 – 31/12/2021	109 800 € HT	109 800 € HT	27 450,00 € HT	25

FICHE-ACTION 53. Mise en sécurité « Route du Beau Soleil »

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Saint-Saire.

FICHE-ACTION 54. Aménagement de la traverse (RD 1314) – 1^e tranche

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Serqueux.

FICHE-ACTION 55. Renforcement de la chaussée et amélioration des écoulements des eaux pluviales

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Serqueux.

FICHE-ACTION 56. Renforcement de la chaussée – Rue et impasse du mont Grard

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Sigy-en-Bray.

FICHE-ACTION 57. Création d'un parc multisport et parcours santé

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Sommery.

FICHE-ACTION 58. Réhabilitation d'un bâtiment en MAM

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Sommery.

FICHE-ACTION 59. Transformation d'un préau en classe et création d'un préau

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Wanchy-Capval.

FICHE-ACTION 60. Travaux de sécurisation par remplacement de l'horloge de l'église et électrification

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune d'Elbeuf-en-Bray.

FICHE-ACTION 61. Travaux de voirie : construction d'un parking rue d'Auffray et élargissement de la rue d'Orival

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune des Grandes-Ventes.

FICHE-ACTION 62. Rénovation de la façade de la mairie

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune d'Esclavelles.

FICHE-ACTION 63. Restructuration et renforcement de la chaussée

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune d'Osmoy-Saint-Valéry.

FICHE-ACTION 64. Réfection de la salle des fêtes

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune du Thil-Riberpré.

FICHE-ACTION 65. Travaux de charpente et de couverture sur le clocher de l'église

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune du Thil Riberpré.

FICHE-ACTION 66. Mise en accessibilité du bâtiment

Maître d'ouvrage de l'action	SIAEPA 02 BRAY
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion Contribution à la Transition écologique : - Accessibilité aux personnes en situation de handicap
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2 ^{ème} semestre 2021
Description générale	L'action consiste à répondre aux obligations fixées par l'arrêté du 8 décembre 2014, relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public. Il s'agit donc de réaliser des travaux d'accessibilité des locaux du Syndicat 02Bray : - Réaménager la place de parking réservée aux personnes à mobilité réduite, actuellement inclinée et déformée - Sécuriser le parking - Réaménager la rampe d'accès présentant également des déformations - Signaler l'accès du bâtiment pour aider les personnes présentant une déficience visuelle (Rail de guidage, bande podotactile, nez de marche)
Objectifs	- rendre accessible un bâtiment public
Intervenants	SIAEPA 02 BRAY Entreprises de travaux du secteur
Budget global	44 642,09 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet

Indicateurs d'avancement	● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Projet complet</i>	<i>DETR</i>		37 201,74 € HT		7 440,35 € HT	20
<i>Projet complet</i>	<i>Département</i>		37 201,74 € HT		9 300,44 € HT	25

FICHE-ACTION 67. Label numérique et socle numérique dans les écoles élémentaires

En attente d'informations de la part du porteur de projet, SIVOS de la Béthune.

FICHE-ACTION 68. Création d'un Regroupement Pédagogique Cpncentré – RPCI – tranche 1

Maître d'ouvrage de l'action	SIVOS du Bas Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion Contribution à la Transition écologique : - Regroupement des écoles pour assurer le lien et la cohésion entre les élèves et les enseignants
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	Avril 2021
Description générale	[Il s'agit de regrouper l'ensemble des 7 classes du SIVoS du Bas-Bray en un même lieu (Mesnières-en-Bray) par la construction de trois classes, une salle polyvalente et des équipements annexes ainsi que la mise aux normes des classes déjà existantes sur le site.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Vers une école plus fonctionnelle, de plus grande efficacité et pour une meilleure qualité de l'accueil des écoliers ● Offrir et maintenir un service public scolaire de proximité et de qualité
Intervenants	SIVoS du Bas-Bray Les subventions pour la première tranche ont été notifiées : État, Département, DSIL et DETR. La subvention DETR (2 ^{ème} tranche) est sollicitée, quant à la subvention DETR (dernière tranche), elle fera l'objet d'une sollicitation en 2022.
Budget global	1 602 283 € HT
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réception des tranches ● Rentrée scolaire
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Bâtiments construits et MIS AUX NORMES. ● Nombre total d'élèves accueillis

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement		Département, État (DSIL et DETR (3 tranches sur 2020, 2021, 2022.))				
		- DETR : 30 % et DSIL : 20 %				
		- Département : 30 %				
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Totalité</i>	<i>Etat/DSIL</i>	2021-2023	1 595 667 €	1 595 667 €	319 133	20 %
<i>1^{ère} tranche</i>	<i>Etat/DETR</i>	2021	588 214 €	588 214 €	176 464	30 %
<i>2^{ème} tranche</i>		2021-2022	606 076 €	606 076 €	181 823	30 %
<i>3^{ème} tranche</i>		2022-2023	407 993 €	407 993 €	122 397	30 %
<i>totalité</i>	<i>Département</i>	2021-2023	1 602 284 € HT	1 602 284 € HT	480 685	30 %

FICHE-ACTION 69. Accès au numérique dans les écoles maternelles et élémentaires

En attente d'informations de la part du porteur de projet, SIVOS du Bas Bray.

FICHE-ACTION 70. Réhabilitation et extension de la salle omnisport

Maître d'ouvrage de l'action	Syndicat des Transports scolaires et de la Gestion de la salle omnisport de La Feuillie
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations énergétiques - Favoriser la cohésion par la pratique sportive
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	<p>1^{er} semestre de 2021 : Diagnostic énergie + Élaboration du projet + Dépôt du permis de construire</p> <p>2^{ème} semestre de 2021 : Lancement d'un appel d'offres + Sélection de l'entreprise</p> <p>2022 : Réalisation des travaux</p>
Description générale	<p>La commune de La Feuillie a pour projet de réhabiliter la salle omnisport existante au sein de la commune. Il s'agit de réaliser une réhabilitation énergétique et réaliser une extension afin de permettre une diversification des activités sportives pouvant y être pratiquées : un dojo (pour la pratique du judo ou autres arts martiaux) et une salle de tennis de table. Le projet répond à un besoin des habitants de la commune pour compléter l'offre de services.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduire la consommation d'énergie de la commune ● Assurer un confort thermique ● Permettre une économie financière ● Dynamiser les pratiques sportives
Intervenants	<p>Syndicat des Transports scolaires et de la Gestion de la salle omnisport de La Feuillie</p> <p>État</p>

	Département 76
Budget global	1 644 000 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Économies d'énergies réalisées, ● Fréquentation de la salle

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Réhabilitation</i>	<i>Etat/DSIL (rénovation énergétique)</i>	28/02/2021	638 867 €	638 867 €	191 660 €	30
<i>Extension</i>	<i>Etat/DSIL</i>	30/04/2021	751 133 €	751 133 €	219 340 €	30
<i>Réhabilitation/extension</i>	<i>Département</i>	01/10/2021	1 370 000 €	500 000 €	125 000 €	9
<i>Réhabilitation/extension</i>	<i>État/ANS</i>	20/05/2021	1 370 000 €	500 000 €	100 000 €	0,7

AXE 2. DES PÔLES DYNAMIQUES POUR LA VITALITE DE L'ÉCONOMIE, DES SERVICES ET DE L'EMPLOI LOCAL

FICHE-ACTION 71. Développement de la Zone d'activités du Pucheuil

Maître d'ouvrage de l'action	Communauté Bray Eawy
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local Contribution à la Transition écologique : - Relocalisation de l'économie et de l'emploi.
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021 – 2023
Description générale	<p>La disponibilité foncière économique sur le territoire Bray Eawy est à ce jour très contrainte. En effet, l'ensemble des anciennes zones d'activités communales sont complètes n'offrant plus de possibilités d'extension tout comme les ZAE communautaires (ZAE des Hayons et du Pucheuil). Pourtant l'intercommunalité reçoit couramment des nouvelles demandes d'installation tant pour des entreprises artisanales qu'industrielles et logistiques. La disponibilité de foncier se faisant rare, les élus ont souhaité prioriser l'aménagement économique sur 2 projets dont l'extension du Pucheuil dédiée à l'accueil d'entreprises industrielles et logistiques en raison de sa localisation stratégique à la croisée de l'A28 et de l'A29 et la ZAE des Grandes Ventes aux dimensions plus modestes dédiée à l'accueil d'entreprises artisanales.</p> <p>Pour le développement de la ZAE du Pucheuil sur la commune de Saint-Saëns, le projet consiste en l'aménagement de 12 ha contigus à la ZA actuelle (tranche 3). Une voirie de liaison entre les différentes tranches d'aménagement sera réalisée. 5 lots de 8 500 à 45 000 m² devraient être viabilisés.</p> <p>Ce projet posera également les bases d'une éventuelle tranche 4, car la volonté des élus est de faire de la zone du Pucheuil, la zone majeure d'accueil des entreprises sur le territoire Bray Eawy et ainsi limiter la création de nouvelles zones en limitant l'artificialisation des sols à ce site.</p>

	Projet inscrit au contrat de territoire du Pays de Bray – Projet identifié au SCoT du Pays de Bray
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Équilibrer l'offre de foncier économique neuf sur le territoire Bray Eawy ● Préserver l'artificialisation des sols en priorisant l'aménagement économique sur un site ciblé pour l'accueil de grandes infrastructures ● Proposer un aménagement économique durable et soucieux de l'environnement par une gestion responsable et durable des réseaux et de l'aménagement
Intervenants	Communauté Bray Eawy
	Région et État
Budget global	2 653 000 € HT
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect du calendrier prévisionnel ● Dossier d'autorisation environnementale accordé d'ici fin 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises accueillies ● Respect et nombre des mesures de compensation environnementale mises en place à la livraison des travaux

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Totalité du projet</i>	<i>Etat/DETR</i>	2021-2023	2 653 000 € HT	1 105 000 €	221 000 €	20
<i>Totalité du projet</i>	<i>Région</i>	2021-2023	2 653 000 € HT	2 653 000 €	253 500 €	10

FICHE-ACTION 72. Création de la ZAE des Grandes Ventes

Maître d'ouvrage de l'action	Communauté de communes Bray Eawy
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local Contribution à la Transition écologique : Relocalisation de l'économie et de l'emploi.
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021 - 2023
Description générale	<p>Alors que les autres communes pôles de la Communauté de Communes Bray Eawy (Neufchâtel-en-Bray et Saint-Saëns) disposent de zones d'activités vastes, mais néanmoins complètes, le secteur des Grandes Ventes souffre d'un déficit en offre foncière pour le développement et l'installation d'entreprises artisanales et de TPE. La commune fait état d'un dynamisme certain en matière d'économie, avec la présence sur son territoire d'entreprises importantes et d'un fort taux d'emploi.</p> <p>Projet sur 6ha, l'aménagement de cette zone intermédiaire vise à proposer de nouvelles réserves foncières moyennes pour les entreprises, mais aussi d'équilibrer l'offre sur le territoire Bray Eawy par un maillage réparti entre Saint Saëns (ZAE du Puceuil), Esclavelles (ZAE des Hayons) et les Grandes Ventes. Les autres ZAE d'initiatives communales n'offrent pas de possibilité d'extension ni de foncier public vacant.</p> <p>Par ailleurs, l'opportunité de développer une ZAE intermédiaire aux Grandes Ventes a été justifiée par une étude de faisabilité réalisée alors par Seine Maritime Expansion en 2016</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer l'offre économique foncière destinée à l'artisanat ● Contribuer à la réduction des trajets domicile – travail en proposant des opportunités d'emplois au plus proche des bourgs résidentiels
Intervenants	Communauté de communes Bray Eawy

	Région, commune des Grandes Ventes, État
Budget global	1 320 000 € HT
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Acte de vente acquisition terrains ● Lancement des études environnementales ● Attribution de la Maîtrise d'œuvre
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de lots cédés ● Nombre d'entreprises extérieures à l'EPCI installées ou en voie d'installation

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Totalité du projet</i>	<i>Etat/DETR</i>	2022 - 2023	1 320 000 € HT		198 000 €	15
<i>Totalité du projet</i>	<i>Région</i>	2022 - 2023	1 320 000 €		173 700 €	13

FICHE-ACTION 73. Extension de la Maison de santé du Pays Neufchâtelois

Maître d'ouvrage de l'action	Communauté Bray Eawy
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès au soin pour tous, - Limiter les déplacements et favoriser les mobilités actives par le développement de nouveaux services
Date de signature	XX/XX/XX
Délai de mise en œuvre	2021-2023
Description générale	<p>Portée par l'ancienne Communauté de communes du Pays Neufchâtelois (aujourd'hui fusionnée au sein de la Communauté Bray Eawy), la Maison de Santé a ouvert ses portes en juin 2012. Développé avec la communauté de médecine professionnelle locale, l'équipement est aujourd'hui saturé et ne peut plus répondre à la demande d'accueil de nouveaux praticiens. En parallèle, le parking des usagers est saturé et les praticiens se trouvent à l'étroit dans le bâtiment actuel.</p> <p>Dans la continuité du développement d'un véritable pôle de santé sur Neufchâtel-en-Bray inédit en Seine-Maritime, la Communauté Bray Eawy souhaite développer le site avec l'acquisition de foncier, l'aménagement de sites complémentaires avec l'accueil du CH du Rouvray, de l'ESAT la Brèche et le déménagement du Laboratoire Defrance ainsi que l'aménagement de circulations douces faisant le lien entre les différents équipements du site et l'Hôpital Fernand Langlois.</p> <p>Avec l'acquisition d'1ha44, la Communauté Bray Eawy prévoit l'aménagement de places supplémentaires (60), de plusieurs lots urbanisables à destination de partenaires de santé privés et publics et d'aménagements de circulation piétonne, cycliste et sécurisée en vue de proposer un site multiservice de santé dans une logique de grande proximité et d'éviter les déplacements véhiculés.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer l'offre de soins en milieu rural ● Favoriser les déplacements doux sur un même site ● Sécuriser et améliorer les échanges et circulations sur le site de la Maison de santé

	<ul style="list-style-type: none"> ● Participer à la qualité du parcours du patient et renforcer les liens entre les disciplines en leur permettant une plus grande proximité de travail sur un même site ● Proposer des équipements de santé intégrés et respectueux de l'environnement
Intervenants	Communauté Bray Eawy (partenaires : commune de Neufchâtel-en-Bray, Hôpital Fernand Langlois, professionnels de santé, CPTS du Pays de Bray)
Budget global	481 450 € HT
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect du calendrier prévisionnel ● Révision du PLU communal d'ici fin 2021 ● Dépôt du Permis d'Aménager début 2022
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de nouvelles disciplines de santé et praticiens accueillis ● Augmentation de la fréquentation journalière des patients

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Phase travaux</i>	<i>Etat/DETR</i>	2022	313 250 €	313 250 €	62 650 €	20

FICHE-ACTION 74. Petites villes de demain à Londinières

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Londinières
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local
	Contribution à la Transition écologique : Définition d'un projet intégré de développement et de revitalisation
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021–2026
Description générale	<p>[La commune de Londinières, commune en ZRR, est lauréate du dispositif Petites Villes de Demain. Il s'agit à présent de mettre en œuvre la stratégie de la collectivité en faveur de la revitalisation de son centre-bourg.</p> <div data-bbox="762 1025 1056 1189" data-label="Image"> </div> <p>À cet effet, la commune recrute cette année un chef de projet pour les accompagner à développer les projets, assurer leurs suivis et la bonne articulation avec l'ensemble des partenaires impliqués.</p> <p>Chaque projet issu de PVD fera l'objet d'une fiche spécifique dès leur maturation et proposées lors des clauses de révision annuelles du CRTE.</p> <p>Le projet de revitalisation de la commune de Londinières s'articule autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une campagne de réhabilitation énergétique des bâtiments publics de la commune - Développer la cohésion sociale au sein de la commune avec et pour les habitants - Penser les aménagements en faveur des mobilités actives et des connexions avec le cœur de ville
Objectifs	<p>Revitaliser le bourg de Londinières</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développer la cohésion et le lien social avec et pour les habitants

	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer des aménagements en faveur des mobilités actives
Intervenants	Commune de Londinières
	Europe, Etat, Région Normandie, Département de Seine Maritime, PETR du Pays de Bray, Communauté de communes de Londinières, CAUE, UCA, associations locales...
Budget global	[à définir]
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Petites Villes de demain ● Date du dépôt de l'AAP : 20/11/2020 ● Réponse de l'AAP : [Lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● [Recrutement du chef de projet] ● Mise en œuvre des projets
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du cadre de la vie et de l'attractivité de la commune ● Nombre de bâtiments rénovés dans le cadre de la politique de transition énergétique ● Offre de services structurée en matière de cohésion sociale et de mobilité

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Poste de chef de projet/1 an</i>	<i>Etat/PVD</i>	[01/01/2021] - [31/12/2021]				75

Poste de chef de projet/4 ans	Etat/PVD	[01/01/2022] - [31/12/2025]				75
<i>Création d'un lieu de rencontre et de vie intergénérationnel</i>	<i>Etat/PVD</i>	[2021/2025]	À définir	À définir	À définir	
<i>Création de voies douces</i>	État/PVD	2021/2025	À définir	À définir	À définir	
<i>Réhabilitation énergétique des bâtiments communaux</i>	État/PVD	2021/2025	À définir	À définir	À définir	

FICHE-ACTION 75. Ad'AP

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Neufchâtel-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local Contribution à la Transition écologique : - Permettre l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes en situation de handicap
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	<p>En France, depuis septembre 2015, l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) doivent être conformes aux règles d'accessibilité. Afin de satisfaire à ces obligations, un diagnostic des ERP et IOP communaux a été réalisé par CITAE. Au vu du montant des dépenses et de l'impossibilité de réaliser les prestations sur un exercice budgétaire, un agenda d'accessibilité programmé a été sollicité et validé par la Préfecture en 2017 avec une fin de travaux autorisée en 2022.</p> <p>Il s'agit pour la commune de Neufchâtel-en-Bray de finaliser l'accessibilité des espaces publics, de la voirie et des bâtiments communaux.</p> <p>L'objectif est de permettre aux personnes en situation de handicap (physique, sensoriel, mental, cognitif, psychique...) de participer à la vie sociale, culturelle et économique de la commune afin d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants du Pays de Bray.</p> <p>Moyens mobilisés : La ville de Neufchâtel-en-Bray vient de mandater le bureau d'étude Atelier RM afin de finaliser la dernière tranche de l'Ad'ap sur 2021 et 2022.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Application de la réglementation en matière d'ERP ● Mise en accessibilité de l'ensemble des équipements de la commune
Intervenants	Commune de Neufchâtel-en-Bray

	Atelier RM, AMO, entreprises suite à consultations ÉTAT
Budget global	293 598 €
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Petites Villes de demain ● Date du dépôt de l'AAP : 20/11/2020 ● Réponse de l'AAP : Lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'équipements mis aux normes
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Conformité des bâtiments au regard de la réglementation en vigueur ● Finalisation de l'Ad'Ap

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux	État/DSIL 2021 n° 412982 0	01/06/2021 - 31/12/2022	293 598 €	293 598 €	146 799 €	50
Travaux	État/DETR 2021 n° 399942 0	01/06/2021 - 31/12/2022	293 598 €	293 598 €	88 079 €	30

FICHE-ACTION 76. Agrandissement et équipement de la salle de la Boutonnière

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Neufchâtel-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local</p> <p>Contribution à la Transition Ecologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confortement du rôle de polarité de Neufchâtel-en-Bray par le développement de services
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021-2024
Description générale	<p>Neufchâtel-en-Bray est une commune de 4 992 habitants située en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).</p> <p>La salle d'expositions de la Boutonnière construite en 1993-1994 dispose d'une superficie de 1640 m² et d'une contenance jusqu'à 1000 places assises.</p> <p>Elle pourrait accueillir des spectacles, concerts, grandes réunions, repas, forum, salons..., structure qui n'existe pas actuellement dans le Pays de Bray et 50 Km aux alentours pour cette capacité.</p> <p>Cet équipement et ces aménagements amélioreront grandement les conditions d'accueil des manifestations publiques, dont certaines dépassent de beaucoup le cadre communal et bénéficient à l'ensemble du Pays de Bray et au-delà.</p> <p>La Boutonnière ne dispose pas des éléments aujourd'hui indispensables pour proposer des prestations réglementaires et de qualité aux loueurs comme : office de réchauffage et de mise à l'assiette pour les traiteurs, stockage, douches et sanitaires accessibles PMR, accès au numérique.</p> <p>Le taux d'occupation de la Boutonnière est en croissante évolution dans tous les domaines</p> <p>Année 2017</p> <p>49 réservations réalisées pour un nb total de jours d'occupation de 167</p> <ul style="list-style-type: none"> - 32 % associations sportives, - 30 % associations culturelles - 26 % sociétés privées - 10 % écoles

Année 2018 (au 22/11/2018)

57 réservations réalisées au 22-11-2018 pour un nb total de jours d'occupation de 216 (+ 30 %/n - 1)

- 46 % associations culturelles
- 28 % associations sportives,
- 17 % sociétés privées
- 9 % écoles

Le projet consiste à construire, attenant à la salle et en communication avec elle, un bâtiment sans étage de plain-pied d'une surface d'environ 250 m² où seraient aménagés :

- Office pour les traiteurs,
- Salle de stockage,
- Douches et sanitaires accessibles PMR,
- Réhabilitation du chauffage,
- Réhabilitation de l'éclairage,
- Isolation par l'extérieur,
- Peinture intérieure et extérieure,
- Accès au numérique,
- Selon faisabilité : récupérateurs d'eau défense incendie et usage sanitaire.

Suite à l'AMO réalisée, le Permis de construire a été délivré le 2 mars 2021.

Le mode de gestion choisi est la régie directe municipale.

Pour assurer le fonctionnement de la salle seront prévus :

- 2 agents techniques à temps complet mutualisés avec les autres salles de la Ville,
- 1 apprenti régisseur encadré par le régisseur titulaire de la Ville.

Le budget alloué est de : 900 000 € HT

L'équipement est prévu d'être raccordé au réseau THD très proche, condition sine qua non d'utilisation de ce type d'équipements

Montage du projet :

Sont prévus :

- Une AMO (réalisé),
- Un marché de maîtrise d'œuvre,
- Un marché public de travaux pour l'ensemble de la prestation.
- Des études préalables : sol, énergie (éclairage, chauffage, panneaux photovoltaïques...).

Calendrier Prévisionnel :

AMO : 2019-2020 : réalisé

MOE - Études préalables (2 phases) : juin 2021 - déc. 2021

- Travaux :

o Date de début : sept. 2021 : extension
avril 2022 : réhabilitation

o Fin prévisionnelle : 2024

Calendrier de réalisation : 2018/2024

Objectifs	<p>Ce nouveau projet veut répondre à quatre « défis » à relever par la Ville, à chaque défi son axe prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'emploi, le développement économique et l'innovation/L'accueil, la cohésion sociale, ● Une Ville accueillante et solidaire. /L'énergie, l'environnement et la cohérence territoriale, ● Une Ville écoresponsable et exemplaire,/Une Ville entreprenante et innovante, ● Le rayonnement, la coopération. /Une Ville, capitale du Pays de Bray, attractive et entraînante. <p>L'objectif est d'accroître l'attractivité de la salle d'exposition et de réception de la Boutonnière. Cette salle est en mesure d'accueillir des manifestations de grande ampleur aux thématiques variées : d'abord sa vocation première qui est agricole : concours, comices ; mais aussi culturelle (spectacles, congrès), sportive : salle d'entraînements pour pétanque, hockey, etc. Cet équipement a vocation, par sa localisation centrale, à polariser l'ensemble du Pays de Bray et au-delà.</p>
Intervenants	<p>Ville de Neufchâtel-en-Bray</p> <p>Région Normandie, Département de Seine-Maritime</p>
Budget global	<p>1 253 553 € TTC</p>
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Petites villes de demain ● Date du dépôt de l'AAP : 20/11/2020 ● Réponse de l'AAP : Lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des études préalables ● Permis de construire accordé ● Lancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en accessibilité PMR du bâtiment ● Nombre de manifestations organisées

- Nombre de locations

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Études préalables et Travaux	Région FRADT	01/01/2020 — 31/12/2024	1 250 000 €	1 250 000 €	450 000 €	36
Études préalables et Travaux	Département FDADT	01/01/2020 — 31/12/2024	1 250 000 €	1 250 000 €	250 000 €	20
Études préalables et Travaux	ETAT DSIL/DETR	01/01/2020 — 31/12/2024	1 253 553 €	1 253 533 €	300 000 €	24
Études préalables et Travaux	Autofinancement du maître d'ouvrage	01/01/2020 — 31/12/2024	1 250 000 €	1 250 000 €	250 000 €	20

FICHE-ACTION 77. Installation d'une MAM dans les locaux de la gare

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Serqueux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de locaux existants - Amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment - Développement d'une offre de service au sein de lieu favorisant les transports en commun
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	30/04/2021-30/11/2021
Description générale	<p>Depuis quelques années, 204 m² de la gare de Serqueux sont désaffectés. Serqueux est le nœud ferroviaire majeur sur le Pays de Bray, situé sur la ligne Rouen-Amiens-Lille et vers Gisors, dont les liaisons voyageuses ont récemment repris du service. La société nationale des chemins de fer formulant des appels à projets via le dispositif 1001 gares, la commune s'est inscrite dans ce dispositif pour l'installation d'une Maison d'Assistants Maternelles (M.A.M.) qui permettrait de redynamiser le bourg. En effet, ce mode de garde constitue un atout pour l'attractivité de la commune et notamment l'accueil de jeunes ménages. L'opération consiste à effectuer des travaux de mises aux normes et de réhabilitation des parties désaffectées de la gare (hors clos couvert pris en charge par la SNCF via l'appel à projets 1001 gares).</p> <p>De tels travaux seront propices au développement de Serqueux et utiles aux Sarcophagiens et aux habitants des communes voisines.</p> <p>L'emplacement central dans la commune, la centralité de la commune dans le Pays de Bray et la proximité de la gare sont des atouts essentiels pour un tel développement.</p> <p>La municipalité souhaite engager, sur l'ensemble de ces projets, un volet développement durable. Ce projet sera donc également un projet de rénovation énergétique des locaux concernés avec la mise en place d'une isolation de qualité, d'un mode de chauffage durable et d'une rénovation des menuiseries extérieures.</p> <p>La commune a conventionné avec la SNCF pour pouvoir réaliser les travaux.</p>

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réhabilitation ● Mise aux normes ● Réduction de la consommation énergétique de la gare ● Offrir un service de proximité ● Accompagner la création d'une structure d'accueil pour la petite enfance
Intervenants	<p>Commune de Serqueux</p> <hr/> <p>SNCF – 1001 gares</p> <p>État</p>
Budget global	437 584,55 €
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	1001 gares
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Convention de mise à disposition des locaux entre la SNCF et la commune (signée) ● Appel d'offres (en cours) ● Étapes d'avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la consommation énergétique de la gare - Mise en fonctionnement de la M.A.M.

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement		Financement public et cofinancement de la SNCF				
		– SNCF 1001 gares ; cofinancement ; 35 % accordé				
		– État ; DSIL ; 20 % sollicité				
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Totalité des travaux	Etat/DSIL	2021	437 584,55 €	437 584,55 €	109 585,67 €	24 %
Totalité des travaux	Région	2021	437 584,55 €	437 584,55 €		15 %
Totalité des travaux	SNCF 1001 gares	2021	437 584,55 €	437 584,55 €	157 000 €	35 %

FICHE-ACTION 78. Petites villes de demain à Gournay-en-Bray et à Forges-les-Eaux

Maître d'ouvrage de l'action	Communes de Gournay-en-Bray et de Forges-les-Eaux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local Contribution à la Transition écologique : Définition d'un projet intégré de développement et de revitalisation
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	[2021]– [2026]
Description générale	<p>[Les communes de Forges-les-Eaux et de Gournay-en-Bray, communes en ZRR, sont lauréates du dispositif Petites Villes de Demain. Il s'agit à présent de mettre en œuvre la stratégie des collectivités en faveur de la revitalisation de leurs centres-villes.</p> <div data-bbox="762 1077 1059 1245" data-label="Image"> </div> <p>À cet effet, les communes, en partenariat avec la CC4R, vont recruter un chef de projet pour les accompagner à développer des projets, assurer leurs suivis et la bonne articulation avec l'ensemble des partenaires impliqués.</p> <p>Chaque projet issu de PVD fera l'objet d'une fiche spécifique dès leur maturation et proposées lors des clauses de révision annuelles du CRTE.</p> <p>Le projet des deux communes a pour objectif principal de redynamiser les centres-villes des communes pour les habitants et les rendre plus attractives pour accueillir de nouveaux habitants, ainsi que renforcer l'attractivité touristique du territoire. Pour cela les communes travailleront sur 3 thèmes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement économique et touristique - L'attractivité et le cadre de vie - Les aménagements et la mobilité.

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'attractivité économique du territoire – La soutenir ● Promouvoir le cadre de vie ● Revitaliser les villes, y améliorer l'animation et les conditions de vie quotidienne
Intervenants	<p>[Communes de Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray et Communauté de communes des 4 Rivières]</p> <p>Europe, Etat, Région Normandie, Département de Seine Maritime, PETR du Pays de Bray, CAUE, UCA, associations locales...</p>
Budget global	Chef de projet : 200 000 € (2021-2025)
Réponse à un Appel à Projet (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Petites Villes de demain ● Date du dépôt de l'AAP : 20/11/220 ● Réponse de l'AAP : [Lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● [Recrutement du chef de projet] ● Mise en œuvre des projets
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du cadre de la vie ● Amélioration de l'attractivité résidentielle et économique ● Offre de services structurée en matière de commerces, de services publics, de mobilité, de logements,

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Poste de chef de projet/1 an	Etat/PVD	[01/01/2021] - [31/12/2021]	40 000 €	40 000 €	30 000 €	75 %

<i>Poste de chef de projet/4 ans</i>	<i>Etat/PVD</i>	[01/01/2022] - [31/12/2025]	160 000 €	160 000 €	120 000 €	75 %
<i>Organiser et structurer le lien avec les acteurs économiques</i>	À définir	[2022/2025]	À définir	À définir	À définir	
<i>Mettre en œuvre une politique de dynamisation du commerce</i>	À définir	2021-2025	À définir	À définir	À définir	
<i>Projet d'aménagement et de réhabilitation des entrées de villes</i>	À définir	2021-2025	À définir	À définir	À définir	
<i>Création d'une médiathèque/ centre culturel</i>	À définir	À définir	À définir	À définir	À définir	

FICHE-ACTION 79. Petites Villes de Demain

Maître d'ouvrage de l'action	Communes de Neufchâtel-en-Bray et de Saint-Saëns
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local Contribution à la Transition écologique : Définition d'un projet intégré de développement et de revitalisation
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021-2027
Description générale	<p>Les communes de Saint-Saëns et de Neufchâtel-en-Bray, commune en ZRR, sont lauréates du dispositif Petites Villes de Demain. Il s'agit à présent de mettre en œuvre la stratégie ambitieuse des collectivités en faveur de la revitalisation de leurs centres-villes.</p>  <p>À cet effet, les communes vont recruter un chef de projet pour les accompagner à faire émerger de nombreux projets, assurer leurs suivis et la bonne articulation avec l'ensemble des partenaires impliqués.</p> <p>Chaque projet issu de PVD fera l'objet d'une fiche spécifique dès leur maturation et proposées lors des clauses de révision annuelle du CRTE.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Organiser un développement équilibré du territoire visant à conforter l'attractivité résidentielle et économique des pôles existants tels que Saint-Saëns et Neufchâtel-en-Bray tout en assurant le développement des zones rurales, ● Renforcer l'attractivité économique en valorisant les atouts locaux, en soutenant les commerces de proximité, en structurant le tourisme et en renforçant le maillage commercial via la question de la revitalisation des centres-bourgs,

	<ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir une démarche brayonne de développement durable, par la préservation de l'environnement et la transition énergétique, ● Maintenir une attractivité résidentielle du territoire respectueuse de l'environnement, par l'urbanisation prioritaire des dents creuses, la densification des centres bourgs, et la diversification de l'offre de logement et d'équipements, ● Structurer une mobilité durable par le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle, l'amélioration de l'offre en transports en commun ainsi que l'articulation entre l'urbanisation et les besoins de déplacements.
Intervenants	Communes de Saint-Saëns et Neufchâtel-en-Bray
	Europe, État, Région Normandie, Département de Seine-Maritime, PETR du Pays de Bray, Communauté de communes Bray Eawy, Centre sociaux Escall et Caravelles, médiathèque, accueil de loisirs, comité des fêtes, habitants, Sodineuf, chantier d'insertion, cinéma Le Normandy, Cinéma-Théâtre de Saint Saëns, CAUE, UCA, associations locales...
Budget global	à définir
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Petites Villes de demain ● Date du dépôt de l'AAP : 20/11/220 ● Réponse de l'AAP : Lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Recrutement du chef de projet ● Mise en œuvre des projets
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du cadre de la vie ● Amélioration de l'attractivité résidentielle et économique ● Offre de services structurée en matière de commerces, de services publics, de mobilité, de logements,

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Poste de chef de projet/1 an</i>	<i>Etat/PVD</i>	01/01/2021 - 31/12/2021	100 000 €	73 334 €	55 000 €	75
<i>Poste de chef de projet/5 ans</i>	<i>État/PVD</i>	01/01/2022 - 31/12/2027	500 000 €	366 667 €	275 000 €	75
<i>Opération de revitalisation du territoire</i>	<i>À définir</i>	01/06/2021 – 01/01/2023	À définir	À définir	À définir	
<i>Diagnostic Post covid commerce et artisanat</i>	<i>À définir</i>	À définir	À définir	À définir	À définir	
<i>Redynamisation des marchés locaux</i>	<i>À définir</i>	À définir	À définir	À définir	À définir	
<i>Développement d'une recyclerie</i>	<i>À définir</i>	À définir	À définir	À définir	À définir	
<i>Ad'Ap</i>	Voir fiche spécifique Neufchâtel 2021					
<i>Programme de réhabilitation des équipements publics</i>	Voir fiches spécifiques					
<i>Stratégie globale en matière d'habitat</i>	<i>À définir</i>	<i>À définir</i>	<i>À définir</i>	<i>À définir</i>	<i>À définir</i>	

<i>Maison du fromage</i>	Voir fiche spécifique Neufchâtel 2021				
<i>Valorisation du Vieux Château</i>	À définir	À définir	À définir	À définir	À définir
<i>Réhabilitation du lavoir de Neufchâtel</i>	À définir	À définir	À définir	À définir	À définir
<i>Réhabilitation de la fontaine Dillard</i>	À définir	À définir	À définir	À définir	À définir
<i>Requalification du plan d'eau</i>	Voir fiche spécifique Neufchâtel 2021				
<i>Promotion de l'identité brayonne</i>	À définir	À définir	À définir	À définir	À définir
<i>Accueil d'une microfolie itinérante</i>	Voir fiche spécifique Neufchâtel et de Saint Saëns 2021				
<i>Réhabilitation du cinéma théâtre de Saint Saëns</i>	À définir	À définir	À définir	À définir	À définir
<i>Création d'une maison des jeunes 12/20 ans</i>	À définir	À définir	À définir	À définir	À définir
<i>Agrandissement et modernisation de la Boutonnière</i>	Voir fiche spécifique Neufchâtel 2021				
<i>Espace de formation numérique au</i>	À définir	À définir	À définir	À définir	À définir

<i>tier Lieu des Mille Pieds</i>						
<i>Ateliers « L'outil en main »</i>	À définir					
<i>Création d'un jardin participatif</i>	À définir					
<i>Développer l'art de rue et promouvoir le Street Art</i>	À définir					
<i>Stratégie d'offre adaptée et innovante en matière de mobilité</i>	À définir					
<i>Plan de déploiement numérique</i>	À définir					
<i>Espace de co-working/Fab Lab et Maison des associations</i>	À définir					

FICHE-ACTION 80. Construction d'un bâtiment d'exploitation

En attente d'informations de la part du porteur de projet, SIAEPA Vallée de l'Eaulne.

AXE 3. UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

FICHE-ACTION 81. Optimisation aéraulique de la maison de santé

Maître d'ouvrage de l'action	Communauté de communes de Londinières
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'efficacité thermique du bâtiment - Baisse de la consommation d'énergie
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	15/05/2021 – 31/07/2021
Description générale	<p>Le constat à l'origine de ce projet est celui de la récurrence d'importantes surchauffes estivales à la maison de santé (superficie de 606 m²) et à l'inconfort que cela entraîne pour les occupants (praticiens et patients). Une analyse et un bilan énergétique ont été effectués par le SDE 76 afin d'identifier la cause de ce problème et de proposer une solution. Les travaux identifiés pour solutionner ce problème sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'une batterie de refroidissement et chaleur sur le primaire VMC et d'un groupe de refroidissement. ▪ Pose de conduits d'insufflation et d'extraction dans chaque cabinet ▪ Amélioration de l'isolation et de la ventilation des combles ▪ Installation de volets blancs à l'extérieur des surfaces de vitrage orientées sud/sud-ouest ▪ Installation de portes d'entrée à ouverture automatique
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration des conditions de vie et de travail à l'intérieur de ce bâtiment à la période estivale Optimisation aéraulique
Intervenants	Communauté de Communes de Londinières

	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action
Budget global	116 775 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Différentes étapes de la réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur confort à la saison estivale

Plan prévisionnel de financement

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
	– Financier ÉTAT; type de subvention demandée DETR; % sollicité					
	– Financier ÉTAT; type de subvention demandée DSIL; % sollicité					
Optimisation aérodynamique de la maison de santé	État/DSIL rénovation énergétique	2021	97 313 € HT	97 313 € HT	48 656,50 €	50
Optimisation aérodynamique de la maison de santé	État/DETR	2021	97 313 € HT	97 313 € HT	29 193,90 €	30

FICHE-ACTION 82. Campagne de rénovation énergétique des bâtiments publics de la commune d'Argueil

Maître d'ouvrage de l'action	Commune d'Argueil
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un territoire engagé dans la transition énergétique</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation d'énergie, - Diminution du recours aux énergies fossiles
Date de signature	XX/XX/XX
Délai de mise en œuvre	2022-2024
Description générale	<p>Dans le cadre de la politique de transition énergétique, la commune d'Argueil mènera une campagne de rénovation de ses bâtiments publics (isolation et menuiseries) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 logements au-dessus des Halles ▪ Locaux de la MAM ▪ Locaux de l'Espace de Vie Sociale ▪ Locaux de la mairie <p>Les travaux envisagés sont des travaux d'isolation et de changement de mode de chauffage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Locaux de la MAM : passer d'une chaudière à fioul à du chauffage électrique à inertie ▪ Locaux de l'Espace de Vie Sociale : passer d'une chaudière à gaz à un autre mode à déterminer au regard de l'activité et de la superficie de ces locaux ▪ Locaux de la mairie : passer d'une chaudière à fioul à une pompe à chaleur
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réaliser les travaux d'isolation permettant la réalisation d'économie d'énergie ● Changer les modes de chauffage pour réaliser des économies d'énergies

Intervenants	Commune d'Argueil
	PETR du Pays de Bray
	CEP du SDE 76
Budget global	360 000 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de bâtiments rénovés ● Différentes étapes des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Économies d'énergie réalisées

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Rénovation énergétique — phase 1 : MAM	Etat/DSIL	2022	120 000 €	96 000 €	28 800 €	30
Rénovation énergétique — phase 1 : MAM	Etat/DETR	2022	120 000 €	96 000 €	28 800 €	30
Rénovation énergétique — phase 2 : EVS	Etat/DSIL	2023	120 000 €	96 000 €	28 800 €	30

Rénovation énergétique — phase 2 : EVS	Etat/DETR	2023	120 000	96 000	28 800	30
Rénovation énergétique — phase 3 : mairie et logements	Etat/DSIL	2024	120 000	96 000	28 800	30
Rénovation énergétique — phase 3 : mairie et logements	Etat/DETR	2024	120 000	96 000	28 800	30

FICHE-ACTION 83. Modernisation de l'éclairage public extérieur

Maître d'ouvrage de l'action	Commune d'Argueil
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique
	Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation énergétique - Réduire la pollution lumineuse
Date de signature	XX/XX/XX
Délai de mise en œuvre	2023
Description générale	Dans le cadre de la politique de transition énergétique, la commune d'Argueil s'engage dans la modernisation de l'éclairage public de son village. La modernisation passera par l'installation d'un éclairage LED.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Moderniser l'éclairage public ● Réaliser des économies d'énergie
Intervenants	Commune d'Argueil
	État (DETR / DSIL)
	Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime
Budget global	300 000 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Équipement des candélabres en LED ● Modification nécessaire à la modernisation

Indicateurs de résultat

- Nombre de candélabres modernisés
- Résultat de l'économie d'énergie réalisée

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Modernisation de l'éclairage public</i>	<i>État/DSIL « énergie »</i>	2023	300 000 €	240 000 €	72 000 €	30

FICHE-ACTION 84. Installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment communal

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Beaubec-la-Rosière.

FICHE-ACTION 85. Remplacement des menuiseries de la salle polyvalente

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Beauvoir-en-Lyons.

FICHE-ACTION 86. Changement des menuiseries de la mairie et de la cantine

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Bézancourt
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : - Baisse de la consommation d'énergie
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/07/2021-31/12/2021
Description générale	La commune de Bézancourt a pour projet de changer la porte de la cantine ainsi que les portes et fenêtres de la mairie et de la bibliothèque. Il s'agit d'une action à gain énergétique rapide.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Économie de chauffage
Intervenants	Commune de Bézancourt DSIL Relance 2021, DETR 2021, Département de Seine-Maritime
Budget global	27 988,51 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des travaux ● Nombre de fenêtres changées
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Économies d'énergies réalisées

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Huisseries</i>	<i>Etat/DSIL</i>	2021	27 988,51 €	23 323,76 €	6 997,13 €	30
<i>Huisseries</i>	<i>Etat/DETR</i>	2021	27 988,51 €	23 323,76 €	6 997,13 €	30
<i>Huisseries</i>	<i>Département</i>	2021	27 988,51 €	23 323,76 €	4 664,75 €	20

FICHE-ACTION 87. Rénovation de la salle des fêtes

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Bosc-Bérenger
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un territoire engagé dans la transition énergétique</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse des consommations d'énergies - Amélioration de la performance thermique du bâtiment
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	Printemps – été 2021
Description générale	La commune de Bosc-Bérenger souhaite mener la rénovation de la salle polyvalente en procédant à l'isolation de ces murs.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration énergétique via une isolation partielle ● Amélioration de l'esthétique via une mise en peinture
Intervenants	Commune de Bosc-Bérenger
Budget global	8 747,09 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Baisse de la consommation d'énergies

Plan prévisionnel de financement

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Plan de financement <i>[financeurs, modalités]</i> – <i>Financier 1 ; type de subvention demandée ; % sollicité</i> – <i>Financier 2 ; type de subvention demandée ; % sollicité</i>						
<i>Isolation partielle + peinture</i>	<i>DSIL Classique</i>	Travaux entre le 17/05 et le 31/07/2021		7 289,24 €	3 644,62 €	50
<i>Isolation partielle + peinture</i>	<i>DETR</i>	Travaux entre le 17/05 et le 31/07/2021		7 289,24 €	2 186,77	30

FICHE-ACTION 88. Remplacement de la chaudière au fioul de la mairie de Bosc-Hyons

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Bosc-Hyons
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> ● Baisse de la consommation d'énergie
Date de signature	25/02/2021
Délai de mise en œuvre	ÉTÉ 2021
Description générale	Remplacement de la chaudière fioul âgée de 20 ans par une chaudière à condensation pour réduire la consommation.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Faire des économies de fioul ● Réduire la consommation énergétique
Intervenants	Commune de Bosc-Hyons ÉTAT
Budget global	16 952,68 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Installation et mise en fonctionnement de la nouvelle chaudière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction des coûts de fonctionnement et d'entretien

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Fourniture et pose</i>	<i>Etat/DSIL</i>	2021	16 952,68 €	14 127,23 €	7 063,00 €	50
<i>Fourniture et pose</i>	<i>Etat/DETR</i>	2021	16 952,68 €	14 127,23 €	4 238,00 €	30

FICHE-ACTION 89. Réhabilitation et rénovation énergétique de la mairie de Dampierre-en-Bray

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Dampierre en Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique
	Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la consommation énergétique, - Baisse de la consommation d'énergie fossile
Date de signature	XX/XX/XX
Délai de mise en œuvre	01/06/2021-01/02/2022
Description générale	Le projet prévoit la réhabilitation et la rénovation énergétique d'une maison de maître en mairie avec la création d'une salle d'accueil multiservice d'une surface d'environ 200 m ² , une mise aux normes au niveau de l'accessibilité, une isolation du bâtiment et un changement du mode de chauffage.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de la consommation énergétique du bâtiment par l'isolation et le remplacement du chauffage au fuel par une pompe à chaleur ● Rationalisation des bâtiments communaux ● Mise aux normes d'accessibilité de la mairie
Intervenants	Commune de Dampierre en Bray
	État (DETR, DSIL)
	Conseil Départemental
Budget global	Montant total (acquisition foncière comprise) 486 655,86 € TTC
	Montant spécifique aux travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique : 306 655,86 € TTC

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation de l'isolation ● Changement du mode de chauffage ● Réalisation des travaux pour l'accessibilité
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Ouverture au public ● Réduction de la consommation d'énergie

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Rénovation et réhabilitation	Etat/DSIL	01/06/2021 - 01/02/2022	405 546,55 € HT	254 196,55 € HT	63 549,14 €	25
Rénovation et réhabilitation	Etat/DETR	01/06/2021 - 01/02/2022	405 546,55 € HT	254 196,55 € HT	76 258,97 €	30
Rénovation et réhabilitation	Département	01/06/2021 - 01/02/2022	405 546,55 € HT	400 000,00 € HT	100 000 €	25

FICHE-ACTION 90. Réhabilitation et rénovation énergétique d'une maison de maître en mairie avec espace d'accueil multiservice

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Dampierre-en-Bray.

FICHE-ACTION 91. Rénovation énergétique de la salle polyvalente par l'installation de nouveaux radiateurs

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Fesques
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la consommation d'énergie - Amélioration du confort thermique
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	30/09/2021-31/12/2021
Description générale	La commune de Fesques a pour projet la rénovation énergétique de la salle polyvalente. Il s'agira de remplacer les radiateurs vétustes existants par de nouveaux radiateurs, à système intelligent de régulation.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de la facture énergétique] ● Maîtrise de la consommation
Intervenants	Commune de FESQUES État (DSIL, DETR), PETR
Budget global	9 036,47 €
Réponse à un Appel à Projet (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de radiateurs remplacés

Indicateurs de résultat

- Baisse de la consommation d'énergie

Plan prévisionnel de financement

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
PETR : DSIL ETAT : DETR – Financier 1 ; type de subvention demandée ; % sollicité – Financier 2 ; type de subvention demandée ; % sollicité						
Rénovation énergétique de la salle polyvalente par des nouveaux radiateurs, à système intelligent	Etat/DSIL	30/04/2021 - 31/12/2021	7530,39	7530,39	3765,20	50 %
Rénovation énergétique de la salle polyvalente par des nouveaux radiateurs, à système intelligent	État/DETR	[30/04/2021 - 31/12/2021	7530,39	7530,39	2259,12	30 %

FICHE-ACTION 92. Changement menuiseries salle communale

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Fréauville.

FICHE-ACTION 93. Remplacement des foyers d'éclairage public par des foyers à leds

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Gournay en Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation énergétique, - Réduction de la pollution lumineuse
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/10/2021-30/09/2027
Description générale	Remplacement des foyers d'éclairage public et mâts (hors support Enédis) par des foyers à led.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser les économies d'énergie d'une part sur les foyers de 150 W pour environ 580 foyers ● Supprimer la pollution nocturne sur les foyers type « boules » en les remplaçant par des foyers avec réflecteurs vers le bas pour environ 300 foyers.
Intervenants	Commune de Gournay-en-Bray
Budget global	1 000 000 € TTC à répartir en 5 tranches
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des études préalables d'éclairage pour définir les puissances optimums des foyers à mettre en place fin 2021, ● Pose des foyers et mise en service

Indicateurs de résultat

- Économies d'énergie en KWh constatées
- Diminution des éclairages parasites

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Tranche 1	État/DSIL énergie	2021	79 600 €		23 880 €	30
Tranche 2						
Tranche 3						
Tranche 4						
Tranche 5						

FICHE-ACTION 94. Rénovation énergétique d'un bâtiment communal (ancienne cantine)

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Hodeng-Hodenger
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : - Amélioration des performances énergétiques
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	Début septembre 2021 – Fin septembre 2022
Description générale	Il s'agit d'effectuer la rénovation énergétique d'un bâtiment de la commune à travers son isolation nécessitant le changement des fenêtres et de la porte.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduire la consommation énergétique (50 % en gain énergétique)
Intervenants	Commune de Hodeng-Hodenger État (DSIL / DETR)
Budget global	68 657,37 € HT
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Obtention des subventions ● Sélection de l'entreprise ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Gain énergétique de 50 %

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Rénovation énergétique d'un bâtiment communal</i>	<i>Etat/DETR</i>	2021-2022	79 515,24 € TTC	68 657,37 € HT	20 597,21 € HT	30
<i>Rénovation énergétique d'un bâtiment communal</i>	<i>Etat/DSIL</i>	2021-2022	79 515,24 € TTC	58 439,37 € HT	29 219,69 € HT	50

FICHE-ACTION 95. Travaux de couverture de la mairie de La Bellière

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de La Bellière
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : - Réduction de la consommation énergétique
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/04/2021-30/09/2021
Description générale	La toiture de la mairie de La Bellière est très vieillissante (ardoises poreuses, velux simple vitrage, absence de sous toiture). Le projet prévoit donc la réfection de la toiture et la pose d'une sous toiture isolante sur le bâtiment de la mairie afin de réaliser des économies d'énergie et de préserver le bâtiment.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Rénovation et isolation de la toiture ● Réduction de la consommation d'énergie ● Amélioration du confort thermique
Intervenants	Commune de La Bellière ÉTAT (DETR / DSIL)
Budget global	19 996,20 €
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Signature de l'accord de subvention ● Signature du devis ● Réalisation des travaux

Indicateurs de résultat

- Réduction de la consommation d'énergie

Plan prévisionnel de financement

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Plan de financement	
					– Financier ÉTAT ; type de subvention demandée DETR ; 25 % à solliciter	– Financier ÉTAT ; type de subvention demandée DSIL ; 55 % à solliciter
					Montant sollicité	%
Toiture de la mairie	État/DSIL	dès accord de subvention – sept 2021	16 663,50 € HT	16 663,50 € HT	9 163,26 €	55
Toiture de la mairie	État/DETR	dès accord de subvention – sept 2021	16 663,50 € HT	16 663,50 € HT	4 165,88 €	25

FICHE-ACTION 96. Rénovation salle polyvalente de La Crique

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de La Crique.

FICHE-ACTION 97. Rénovation de l'église de la commune de La Haye

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de La Haye
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray <ul style="list-style-type: none"> - Sauvegarde du patrimoine, - Rénovation énergétique
Date de signature	01/05/2021
Délai de mise en œuvre	01/05/2021 - 31/12/2022
Description générale	Le projet prévoit la rénovation thermique de l'église de la commune de La Haye par le remplacement ou la réparation de fenêtres et portes, la restauration de la toiture, l'installation de matériaux isolants à l'intérieur. Permettre aux habitants de la commune et personnes extérieures de découvrir ou redécouvrir un lieu chargé d'histoire possédant des objets inscrits dans l'inventaire de la Direction des sites et musées.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Sécuriser le bâtiment ● Mettre le bâtiment aux normes écologiques et environnementales ● Restaurer le patrimoine culturel et architectural de la commune
Intervenants	Commune de La Haye ETAT (DSIL)
Budget global	62 591,61 € HT = 66 505,43 € TTC (2 intervenants net de TVA)
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	

Indicateurs d'avancement	Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	Accueil du public

Plan prévisionnel de financement

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Rénovation de l'église	Etat/DSIL	2021-2022	62 591,61 HT	62 591,61 € HT	12 518,32 €	20
Rénovation de l'église	État/DETR	2021/2022	62 591,61 HT	62 591,61 € HT	18 777,48 €	30

FICHE-ACTION 98. Rénovation énergétique et thermique de la mairie et de la salle polyvalente de La Haye

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de La Haye
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un territoire engagé dans la transition énergétique</p> <p>Contribution à la Transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sauvegarde du patrimoine communal, - Rénovation énergétique.
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/05/2021 au 31/12/2022
Description générale	<p>La commune de la Haye a pour projet de procéder à la rénovation extérieure, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente et de la mairie.</p> <p>Ce projet consiste au changement des ouvertures (portes, fenêtres...) isolation intérieure et/ou extérieure, remplacement du mode de chauffage actuel (gaz et électricité pour un système à granules de bois via une chaudière, installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente. Réfection des murs intérieurs de la mairie (suppression de moquette murale et mise en peinture) et extérieurs (rejointement, isolation, peinture...) pour les deux bâtiments. Installation d'un système de ventilation adéquate. ...</p> <p>L'objectif est d'atteindre une diminution d'au moins 30 % de la consommation énergétique.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Sécuriser les bâtiments ● Mettre les bâtiments aux normes écologiques et environnementales ● Conservation du patrimoine important pour les Hayais et Hayaises
Intervenants	<p>Commune de La Haye</p> <p>DSIL Exceptionnelle + DETR</p>

Budget global	699 400 € HT
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Étude de faisabilité effectuée, ● Dépôt des demandes de subventions obtention de la DETR à hauteur de 20 % de l'enveloppe soit 139 880 €, en attente de la DSIL exceptionnelle
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Diminution de la consommation d'énergie

Plan prévisionnel de financement

Description	Financier	Calendrier Prévisionnel	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
– Financier 1 ; type de subvention demandée ; % sollicité – Financier 2 ; type de subvention demandée ; % sollicité						
Rénovation de la salle polyvalente et de la mairie	DETR	2021-2022	699 400 €	699 400 €	139 880 €	20
Rénovation de la salle polyvalente et de la mairie	DSIL rénovation thermique	2021-2022	699 400 €	699 400 €	349 700 €	50

FICHE-ACTION 99. Changement du mode d'éclairage de la salle polyvalente de Londinières

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Londinières
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique
	Contribution à la Transition écologique : - Baisse de la consommation énergétique
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	À définir
Description générale	<p>Le projet prévoit de changer l'ensemble des rampes néons de la salle polyvalente Jean-Pierre DANCOURT très énergivores et vétuste, car datant de sa construction en 1978 et de les remplacer par un éclairage LED. Cette action vise à réduire les consommations d'énergie et d'améliorer le confort d'utilisation de cette salle de 900 m²(salle des sports).</p> <p>Il s'agit donc de remplacer les 48 lampes composées de 2 tubes néons, représentant actuellement une puissance installée de 5568 W.</p>
Objectifs	Baisse de la consommation d'électricité
Intervenants	Commune de Londinières SDE 76 (CEP)
	État : DSIL (rénovation énergétique) DETR
Budget global	32000 euros TTC 25600 euros HT
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de rampes changées

Indicateurs de résultat

- Économies d'énergie réalisées

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-ACTION 100. Isolation par l'extérieur d'un bâtiment communal

Maître d'ouvrage de l'action	Mairie de Londinières
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un territoire engagé dans la transition énergétique</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment - Baisse de la consommation d'énergie
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	À définir
Description générale	<p>Le projet concerne un bâtiment communal accueillant la bibliothèque et l'association du livre au masque. Un bilan effectué par le chargé de mission efficacité énergétique du Syndicat départemental d'Énergie de Seine-Maritime dans le cadre de la mission de conseil en énergie partagé conventionné avec le PETR a mis en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une date de construction dans les années 1960 - Une performance médiocre de l'isolation des façades nord et ouest - Un mode de chauffage électrique pour l'ensemble <p>Le projet prévoit une isolation du bâtiment par l'extérieur des façades nord et ouest (bibliothèque et deux appartements) d'une surface de 165 m².</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la consommation d'énergie - Augmenter le confort (thermique et phonique)
Intervenants	<p>Commune de Londinières</p> <p>État :</p> <p>DSIL (rénovation énergétique)</p> <p>DETR</p>
Budget global	24 000 € HT

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	●

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Phase 1	Etat/DSIL (rénovation énergétique)		24 000 HT	24 000	10 800 €	45
	Etat/DETR		24 000 HT	24 000	7 200 €	30
Phase 1	Mairie de LONDINIÈRES		7000 €			25

FICHE-ACTION 101. Remplacement des fenêtres et portes de la gendarmerie

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Londinières.

FICHE-ACTION 102. Rénovation énergétique de la salle polyvalente

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Mathonville
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la performance énergétique du bâtiment - Réduire les consommations d'énergies
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/06/2022 – 01/06/2023
Description générale	La commune de Mathonville a pour projet de réaliser l'isolation extérieure de la salle polyvalente utilisée comme restaurant scolaire le midi. Outre l'isolation, afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, la commune souhaite procéder au remplacement des menuiseries et installer des volets roulants.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la performance énergétique du bâtiment ● Réduire les consommations d'énergies
Intervenants	Commune de Mathonville État, Département
Budget global	150 000 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des travaux

Indicateurs de résultat

- Baisse de la consommation énergétique du bâtiment

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Totalité</i>	<i>Etat/DETR</i>	2022	150 000 €	150 000 €	60 000 €	40
<i>Totalité</i>	<i>Etat/DSIL</i>	2022	150 000 €	150 000 €	22 500 €	15
<i>Totalité</i>	<i>Département</i>	2022	150 000 €	150 000 €	37 500 €	25

FICHE-ACTION 103. Isolation énergétique de la poste et de la mairie

Maître d'ouvrage de l'action	Morville-sur-Andelle
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : - Baisse de la consommation d'énergie
Date de signature	01/06/2021
/Délai de mise en œuvre	30/07/2021
Description générale	La commune de Morville-sur-Andelle a pour projet de procéder à la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments communaux : la Poste et la mairie. Sur le bâtiment de la poste, il s'agit de remplacer de toutes les huisseries et d'isoler par l'extérieur, par un bardage. Pour le bâtiment de la mairie, la commune souhaite remplacer les huisseries et la porte d'entrée.
Objectifs	Diminution inférieure à 30 % de la consommation énergétique
Intervenants	Mairie de MORVILLE sur ANDELLE DSIL – DETR
Budget global	56 764,43 € HT
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des travaux de la poste ● Réalisation des travaux de la mairie
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Baisse des consommations énergétiques

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Totalité</i>	<i>DSIL</i>	2021	56 764,43 € HT	56 764,43 € HT	27 377,50 €	50
<i>Totalité</i>	<i>DETR</i>	2021	56 764,43 € HT	56 764,43 € HT	17 029,33 €	30

FICHE-ACTION 104. Changement de chaudière fioul par une pompe à chaleur à l'école de la commune

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Neufbosc
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : - Baisse de la consommation d'énergie fossile
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	03/07/2021 au 31/12/2021
Description générale	La commune de Neufbosc souhaite remplacer la chaudière fioul de l'école par une pompe à chaleur.
Objectifs	Réduction de la consommation d'énergie fossile
Intervenants	Mairie de NEUFBOSC Aide de la DETR Aide du Département
Budget global	15 928,40 €
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Economies d'énergies réalisées

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement		[financeurs, modalités]				
		– Financeur 1 ; type de subvention demandée ; % sollicité				
		– Financeur 2 ; type de subvention demandée ; % sollicité				
Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Projet	Etat/DSIL RT	03/07/2021 au 31/12/2021	15 928,4 €	13 273,67 €	3 318 €	25
Projet	Département	03/07/2021 au 31/12/2021	15 928,4 €		3318	25
Projet	Etat/DETR	03/07/2021 au 31/12/2021	15 928,4 €	13 273,67	3 982,10 €	30

FICHE-ACTION 105. Programme de réhabilitation des bâtiments publics

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Neufchâtel-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des performances énergétiques - Diminution de la consommation d'énergie fossile
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/06/2021 - 31/12/2026
Description générale	<p>Attachée à son impact sur l'environnement et à la maîtrise des dépenses publiques, la ville de Neufchâtel-en-Bray mène depuis 2011, via le PETR du Pays de Bray, une approche particulière sur l'énergie de ses bâtiments et équipements publics. Après la création d'un réseau de chaleur biomasse raccordant 17 bâtiments publics, la rénovation de la majorité de l'éclairage public dans le cadre de TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte) et la réalisation de nombreux travaux de réhabilitations, la commune vient d'adhérer au dispositif du CEP (Conseiller en énergie partagé) du SDE 76 (syndicat départemental de l'énergie).</p> <p>L'objectif de ce partenariat est de réactualiser le bilan énergétique des bâtiments publics et éclairage de la commune datant de 2010 en vue d'élaborer un point d'étape et de définir un nouveau plan d'action pluriannuel de maîtrise de l'énergie.</p> <p>Pour l'année 2021, la commune s'est engagée en faveur du plan de relance et de la DSIL énergie pour deux actions fortes à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réhabilitation de la salle des associations de la commune (chauffage/menuiseries et isolation) - Un programme de changement d'éclairage interne par LED dans divers bâtiments de la commune
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Objectifs 3*20 à l'échelle de la commune
Intervenants	Ville de Neufchâtel-en-Bray

	État, Département de Seine-Maritime, SDE76, PETR du Pays de Bray, Viria, Engie
Budget global	Phase travaux 2021 : 436 289 €
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Petites Villes de demain ● Date du dépôt de l'AAP : 20/11/2020 ● Réponse de l'AAP : Lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction des consommations énergétiques ● Amélioration du confort thermique des usagers

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
– remplacement éclairage interne	ÉTAT/DSIL énergie 2021 n° 368 2145	01/06/2021 – 31/12/2021	329 361 €	329 361 €	164 680 €	50
Réhabilitation salle des associations Elan	ÉTAT/DSIL énergie 2021 n° 371 3719	01/06/2021 – 31/12/2021	106 928 €	106 928 €	53 464 €	50
Réhabilitation salle des	ÉTAT/DETR 2021 n° 401 5470	01/06/2021 – 31/12/2021	106 928 €	106 928 €	32 078 €	30

<i>associations Elan</i>						
<i>2022 / travaux</i>		01/01/2022 - 31/12/2022	À définir			
<i>2023 / travaux</i>		01/01/2023 - 31/12/2023	À définir			

FICHE-ACTION 106. Rénovation et aménagement de la mairie

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Preuseville.

FICHE-ACTION 107. Remplacement des menuiseries de l'école de la commune

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Saint-Beuve-en-Rivière.

FICHE-ACTION 108. Rénovation énergétique de l'école maternelle

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Saint-Martin Osmonville
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition écologique Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la consommation d'énergie - Amélioration du confort d'utilisation
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	La commune de Saint-Martin Osmonville souhaite procéder à la rénovation énergétique de l'école maternelle en remplaçant les radiateurs électriques actuels vétustes par une pompe à chaleur air/air. Selon l'audit réalisé, l'économie pourrait être de l'ordre de 48 %. En parallèle, elle souhaite remplacer le système d'éclairage par des LED.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduire la consommation d'énergie ● Améliorer le confort lié à l'éclairage
Intervenants	COMMUNE DE SAINT-MARTIN OSMONVILLE
Budget global	61 560 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	SANS OBJET

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Économie d'énergie

Plan prévisionnel de financement

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%	
							[financeurs, modalités]
							– Financier 1 ; type de subvention demandée ; % sollicité
							– Financier 2 ; type de subvention demandée ; % sollicité
	<i>Etat/DSIL RT</i>	2021		51 300 € HT	12 825 €	25	
	<i>Etat/DETR</i>	2021		51 300 € HT	15 390 €	30	
	<i>Département</i>	2021		51 300 € HT	12 825 €	25	

FICHE-ACTION 109. Rénovation d'un bâtiment communal

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Saint-Martin-Osmonville.

FICHE-ACTION 110. Remplacement du système de chauffage de la mairie et de l'école

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Saint-Saire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : - Diminution de la consommation d'énergie fossile
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/06/2021-31/12/2022
Description générale	La commune de Saint-Saire prévoit le remplacement de l'ancienne chaudière à fioul (énergie fossile) de la mairie-école par une chaudière bois à granulés (énergie renouvelable).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Anticiper l'arrêt définitif de la chaudière fioul ● Réduire la consommation énergétique de la commune ● Réaliser des économies ● Contribuer à la transition énergétique en se tournant vers une énergie renouvelable
Intervenants	Commune de Saint-Saire Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime Société réalisant les travaux : Courtois Frères
Budget global	31 044,64 €
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place et en fonctionnement de la nouvelle chaudière

Indicateurs de résultat

- Réduction de la consommation d'énergies de la commune
- Réduction de la facture énergétique (30 % minimum)

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement

- *Financier ÉTAT ; type de subvention demandée DSIL ; 30 % à solliciter*
- *Financier ÉTAT ; type de subvention demandée DETR ; 30 % à solliciter*
- *Financier DEPARTEMENT ; type de subvention demandée DSIL ; 20 % à solliciter*

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Remplacement du système de chauffage</i>	<i>Etat/DSIL</i>	2021-2022	31 044,64 €	25 870,53 €	5 939,18 €	23
<i>Remplacement du système de chauffage</i>	<i>Département</i>	2021-2022	31 044,64 €	25 870,53 €	5 173,51 €	20
<i>Remplacement du système de chauffage</i>	<i>Etat/DETR</i>	2021	31 044,64 €	25 870,53 €	7 761,16 €	30

FICHE-ACTION 111. Changement du mode de chauffage de la mairie de Smermesnil

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Smermesnil
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation d'énergie - Amélioration du confort d'utilisation
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/09/2021 – 01/03/2022
Description générale	<p>En fonction des subventions que la commune percevra, le conseil municipal souhaite changer le mode de chauffage de la mairie. Le but étant de remplacer des radiateurs électriques dit « grille-pain » par l'installation d'une pompe à chaleur air/eau. La pompe à chaleur pourra être installée dans la cave.</p> <p>Le bâtiment concerné comprend d'un côté la mairie avec la salle du conseil municipal, de l'autre côté la bibliothèque. À l'étage, les combles ayant été précédemment isolés, mais non chauffés, cette pièce supplémentaire desservie en chauffage pourra servir aux activités de la bibliothèque et périscolaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Remplacer les radiateurs électriques vétustes de la mairie ● Économie d'énergie, confort de régulation et diffusion de la chaleur
Intervenants	<p>Mairie de Smermesnil</p> <p>État (DETR/DSIL), Département de Seine-Maritime</p>
Budget global	30 701,58 € TTC
Réponse à un Appel à Projet (AAP) de l'État	Sans objet

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Accord de subvention ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Baisse de la consommation d'énergie

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	[financeurs, modalités]					
	– Financier 1 ; Etat, DSIL Rénovation thermique ; 35 % sollicité					
	– Financier 2 ; Département 76, 20 % sollicité					
	– Financier 3 : Etat DETR, 25 % sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Changement de mode de chauffage pour la mairie	Etat/DSIL RT	01/09/2021-01/03/2022	30 701,58 €	25 854,65 €	8 954,62 €	35
	Département	01/09/2021-01/03/2022	30 701,58 €	25 668 €	7 700 €	30
Changement de mode de chauffage pour la mairie	Etat/DETR	01/09/2021-01/03/2022	30 701,58 €	25 854,65 €	6 396,16 €	25

FICHE-ACTION 112. Travaux de couverture de la mairie

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Sommery.

FICHE-ACTION 113. Rénovation et mise aux normes des sanitaires de la Médiathèque Narcisse Dupré

Maître d'ouvrage de l'action	Commune des Grandes-Ventes
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en accessibilité du bâtiment pour permettre son usage par tous - Amélioration des performances énergétiques du bâtiment
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/06/2021-31/08/2021
Description générale	<p>La Médiathèque Narcisse Dupré est un établissement recevant du public construit en 1979, dont les sanitaires composés de deux toilettes, 2 urinoirs et 2 lavabos et d'un local de rangement ne sont pas aux normes PMR. La commune des Grandes-Ventes souhaite réaliser un nouvel aménagement de ces sanitaires afin de les mettre aux normes PMR en redistribuant les locaux : création d'un cabinet d'aisances accessible mixte comportant un lave-mains avec une robinetterie adaptée, un espace d'usage, une barre d'appui, porte équipée d'une barre tirage, maintien d'un sanitaire, pose de deux urinoirs installés à des hauteurs différentes et pose d'un ensemble lavabo PMR.</p> <p>Ces travaux de mise aux normes accessibilité et de rénovation comprennent des travaux de menuiseries intérieures, de plomberie sanitaire, d'électricité et ventilation, de revêtements de sols, de faïences murales et de peinture afin d'améliorer les performances thermiques du bâtiment.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise aux normes accessibilité de sanitaires d'un établissement recevant du public ● Rénovation thermique des locaux
Intervenants	Commune des Grandes-Ventes

	ÉTAT (DETR – DSIL)/DÉPARTEMENT
Budget global	13 659 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en accessibilité PMR ● Réalisation des travaux de rénovation énergétique
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Consommation d'énergie

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Rénovation et mise aux normes accessibilité sanitaires Médiathèque	État/DSIL	01/06/2021-31/08/2021	13 659	11 382,38 €	2 845,60	25
Rénovation et mise aux normes accessibilité sanitaires Médiathèque	État/DETR	01/06/2021 – 31/08/2021	13 659	11 382,38 €	3 414,71	30
Rénovation et mise aux normes accessibilité	Département	01/06/2021 – 31/08/2021	13 659	11 382,28 €	2 845,60	25

sanitaires
Médiathèque

FICHE-ACTION 114. Remplacement de surpresseurs du système de traitement des eaux usées (STEU) de Neufchâtel-en-Bray

Maître d'ouvrage de l'action	SIAEPA 02 BRAY
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : Réduction de la consommation d'énergie
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	1 ^{er} semestre 2021
Description générale	<p>L'action consiste en le remplacement des actuels surpresseurs énergivores par des appareils plus économes.</p> <p>Les surpresseurs permettent l'injection d'air dans le bassin d'aération des eaux usées nécessaire à la vie bactérienne. Les actuels appareils sont vétustes, la maintenance est onéreuse en temps de personnel. Les moteurs des actuels surpresseurs sont asynchrones et donc très énergivores.</p> <p>Cette action permettra de faire de significatives économies sur les consommations énergétiques, les nouveaux surpresseurs disposent de moteurs synchrones qui ont un rendement de 80 % (contre 65 % pour les moteurs asynchrones), qui réduisent les démarrages fréquents des moteurs et évitent l'usure prématurée des moteurs. Ce qui implique aussi une réduction de la maintenance et de l'exploitation.</p> <p>Cette action est éligible à la prime éco énergie CEE (Certificats d'Économie d'Énergie)</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Travaux qui seront réalisés dans le but de réaliser des économies d'énergie
Intervenants	SIAEPA 02 Bray
	Financeurs : CEE

	Fournisseur de matériel
Budget global	Estimation à 85 000 € HT pour l'ensemble du projet sans déduction de la prime CEE estimée à 22 000 €
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	Nombre de surpresseurs remplacés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Consommation d'énergie

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût HT global annuel du projet	Base subventionnable HT	Montant sollicité	%
Projet complet	CEE	1 ^{er} semestre 2021	85 000 €	85 000 €	22 000 €	
Projet complet	État	1 ^{er} semestre 2021	85 000 €	85 000 €	21 250 €	25

Le reste de l'opération sera de l'autofinancement sur fonds propres.

FICHE-ACTION 115. Migration des aéroéjecteurs vers des postes de refoulement

Maître d'ouvrage de l'action	SIAEPA O2 BRAY
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : - Réalisation d'économies d'énergie
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	1 ^{er} semestre 2021
Description générale	<p>L'action consiste en la suppression d'aéroéjecteurs au profit d'installation de postes de relèvement des eaux usées, dans le but de réaliser des économies d'énergie</p> <p>Les actuels aéroéjecteurs permettent le refoulement des eaux usées dans le réseau au moyen d'un réseau d'air. Ces installations sont vétustes et la maintenance est rendue onéreuse et délicate par une très faible présence de prestataire sur le marché, cette technologie étant devenue obsolète. Les temps de maintenance du personnel du syndicat sont élevés et nécessitent la présence de 2 personnes pour des raisons sécuritaires (évolution en milieu confiné et présence d'H2S).</p> <p>Les compresseurs associés à ces dispositifs ont des moteurs asynchrones qui sont très énergivores et coûteux en maintenance.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Cette action permettra de faire de significatives économies sur : <ul style="list-style-type: none"> — les consommations énergétiques, les postes de relèvement installés à la place des aéroéjecteurs, disposent de moteurs synchrones qui ont un rendement de 80 % (contre 65 % pour les moteurs asynchrones) - Les coûts de maintenance par le personnel du syndicat et des prestataires extérieurs qui se trouvent diminués - L'empreinte carbone en découlant ; les déplacements sur les ouvrages seront moins fréquents du fait d'équipement neuf.
Intervenants	SIAEPA O2 Bray

	Financeurs : Agence de l'Eau et Département de Seine-Maritime Bureau d'études Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Maître d'œuvre pour la conception du projet et le suivi des travaux Fournisseur de matériel
Budget global	Estimation à 60 000 € HT pour une 1 ^{ère} phase en 2021. (Les aéroéjecteurs étant au nombre de 18, ils seront supprimés au fur et à mesure)
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Mission AMO ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'aérogénérateurs supprimés ● Consommation d'énergie

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût HT global annuel du projet	Base subventionnable HT	Montant sollicité	%
Projet complet	Département de Seine-Maritime	1 ^{er} semestre 2021	60 000 €	60 000 €	15 000 €	25
Projet complet	Agence de l'Eau	1 ^{er} semestre 2021	60 000 €	60 000 €	18 000 €	30

Le reste de l'opération sera de l'autofinancement sur fonds propres et / ou avec de l'emprunt.

FICHE-ACTION 116. Rénovation énergétique du local administratif du siège du SIAEPA O2 BRAY

Maître d'ouvrage de l'action	SIAEPA O2 BRAY
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : - Amélioration des performances énergétiques
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2 ^{ème} semestre 2021
Description générale	Les travaux de rénovation du local administratif du Syndicat O2 Bray consisteront à améliorer les performances énergétiques du bâtiment. L'identification des travaux nécessaires sera effectuée sur la base des suggestions indiquées sur le diagnostic de performance énergétique. Il s'agira notamment de remplacer les fenêtres et les ouvertures les moins isolantes, de remplacer l'éclairage en tube fluorescent par de l'éclairage LED, mais aussi de mettre en place une ventilation électrique.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduire les émissions de gaz à effet de serre ● Réduire la consommation énergétique
Intervenants	SIAEPA O2 BRAY Entreprises de travaux du secteur
Budget global	34 398,87 € HT
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la consommation énergétique
-------------------------	--

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Rénovation énergétique du local administratif du siège du SIAEPA 02 BRAY	DETR	Semestre 2 de 2021	34 398,87 € HT	34 398,87 € HT	6 879,77 € HT	20
Rénovation énergétique du local administratif du siège du SIAEPA 02 BRAY	Département	– XX/XX/XX Semestre 2 de 2021	34 398,87 € HT	34 398,87 € HT	8 599,74 € HT	25
Rénovation énergétique du local administratif du siège du SIAEPA 02 BRAY	DSIL	Semestre 2 de 2021	34 398,87 € HT	34 398,87 € HT	6 879,77 € HT	20

FICHE-ACTION 117. Remplacement de chaudière et installation de porte coupe-feu

En attente d'informations de la part du porteur de projet, SIAEPA 02 Bray.

AXE 4. LA BIODIVERSITÉ, LE TOURISME ET LA CULTURE AU CŒUR DE L'ATTRACTIVITÉ DU PAYS DE BRAY

FICHE-ACTION 118. Itinéraires cyclo-touristiques

Maître d'ouvrage de l'action	Communauté Bray Eawy
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray Contribution à la Transition écologique : Favoriser la pratique du vélo par le développement du cyclotourisme
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/06/2021-01/06/2022
Description générale	La randonnée est un enjeu fort pour le territoire du Pays de Bray. Trois itinéraires cyclo-touristiques sont en projet sur le territoire de la Communauté Bray-Eawy : sur les trois communes de Saint – Saëns, Montérolier, Saint-Martin-Osmonville. Elles sont dépourvues d'itinéraires cyclo-touristiques par rapport au nord du territoire de la Communauté Bray Eawy. La CBE souhaite donc compléter son offre sur l'ensemble du territoire.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Maillage territorial sur la pratique cyclo ● Valorisation du patrimoine par la pratique des sports de nature
Intervenants	Communauté de Communes Bray-Eawy Conseil Départemental de Seine-Maritime
Budget global	5 000 € TTC

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Autorisation de débiter les travaux effectifs ● Validation de la commission départementale des Espaces, Sites, Itinéraires courant juin sous réserve élection
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de cyclo-touristes sur le territoire

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Investissement</i> <i>Mobilier de signalisation</i>	CD 76	Automne 2021	4 000 €	30 % à 60 % en fonction du classement des itinéraires	1200 € ou 2400 €	30 à 60
<i>Fonctionnement</i> <i>Promotion de l'offre</i>	CD 76	Hiver Printemps 2022	1 000 €	50 % sur un plafond de 3000	500 €	50

FICHE-ACTION 119. Réhabilitation d'un bâtiment communal en bibliothèque

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de La Feuillie
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des services - Accès à la culture pour tous
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/11/2020 [31/07/2021
Description générale	[La présence d'une médiathèque contribue à l'attractivité de la commune dès lors qu'il s'agit d'un lieu d'animation et de services. Ainsi, la commune de La Feuillie souhaite réhabiliter un bâtiment communal en bibliothèque afin de développer l'offre de service à ces habitants et faciliter l'accès à la culture.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmenter l'offre de service à la population] ● [Développer l'attractivité du territoire
Intervenants	<p>[Commune de La Feuillie]</p> <p>[État – Département : travaux de rénovation, équipement mobilier et informatique</p> <p>État – DRAC : collection]</p>
Budget global	[217 746 € TTC]
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● [Début des travaux novembre 2020 ● Fin des travaux juillet 2021 ● Ouverture au public – octobre 2021]
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● ●

Plan prévisionnel de financemen

Description	Plan de financement [financeurs, modalités]					
	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Rénovation bât, mobilier, logiciel	Etat/DSIL	[2021	211 584,25 €	211 584,25 €	42 316,85 €	20
Rénovation bât, mobilier, logiciel	Etat/DSIL	2019	211 584,25 €	211 584,25 €	42 316	20
Rénovation bât, mobilier, logiciel	Département	[2020]	211 584,25 €	211 584,25 €	52 896	25
Collection	Etat/DRAC	2021	6161	6161	1848	30

FICHE-ACTION 120. Aménagement d'un lieu du partage et d'échanges culturels

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de La Haye
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation à la biodiversité, - Création de lien social et intergénérationnel
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/05/2021 au 31/12/2022
Description générale	<p>La commune de La Haye a pour ambition, suite à l'acquisition d'un terrain d'environ 2000 m², de créer un parc paysager intergénérationnel notamment avec l'aménagement d'une aire de pique-nique, de jeux pour enfants, d'un parcours sportif pour adultes et adolescents.</p> <p>De nombreuses variétés d'arbres, arbustes, fleurs seront implantés privilégiant la biodiversité, avec l'association cohérente de végétaux (compatibles entre eux) et surtout permettant une gestion sans utilisation de produits phytosanitaires. Par ce projet, la commune souhaite offrir un lieu de rencontre et d'attractivité au sein de son territoire. Il répond à des attentes fortes des habitants, pour améliorer le cadre de vie.</p> <p>Ce lieu pourra également accueillir des expositions temporaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Culturels, par le partage des lieux de différentes générations, exposition temporaire (outils d'autrefois, sculpture, etc...), la présence de différents végétaux... ● Mise en place d'un parcours sportif, ● Mise en place d'un lieu de rencontre enfant/parents/assistante maternelle
Intervenants	Mairie de La Haye

Budget global	66 394,46 € TTC = 55 328,72 € HT
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du calendrier prévisionnel - Lancement des travaux en 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aménagements et agrès créés - Nombre d'essences végétales plantées

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-ACTION 121. Étude de densification du centre-bourg

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Mesnières-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion Contribution à la Transition écologique : - Réduction de la consommation foncière - Réflexion globale d'aménagement durable de la commune
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	La commune de Mesnières souhaite mener une étude sur le thème de la réduction de la consommation de l'espace agricole par la densification de la construction en zones U du village. La commune est déjà dotée d'un PLU et souhaite poursuivre les réflexions sur l'aménagement de la commune pour concilier développement et sobriété foncière. L'étude sera réalisée en deux phases. La première, avec l'appui du CAUE de Seine-Maritime, avec de définir les contours de l'étude et la faisabilité de la démarche, pour s'engager dans l'étude dans une seconde phase. La commune souhaite également pouvoir communiquer sur la démarche à des fins pédagogiques.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Sensibiliser un large public et faire adhérer les élus, les propriétaires, la population à la nécessité de densifier les constructions en centre village afin de réduire la consommation de l'espace agricole. ● Poursuivre l'intégration paysagère des constructions et du patrimoine bâti dans l'aménagement de la commune. ● Renforcer la proximité des services et des espaces de nature et de détente mis en place par la municipalité (espaces verts, valorisation pédagogique des zones humides...)
Intervenants	CAUE 76

	Financeurs attendus : Département, Etat, Europe.
Budget global	17 000 € HT
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● 2021 : étude de pré faisabilité par le CAUE 76 ● 2022 : étude définitive par un bureau d'étude avec phase ultime de vulgarisation de l'étude (diffusion d'une brochure aux acteurs concernés)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Diffusion de l'étude

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>1^{ère} phase : la pré-étude par le CAUE 76</i>	ANCT	2021	2 000 €		1 600 €	80
<i>2^{ème} phase : étude externalisée et communication</i>	ANCT	2022	15 000 €		12 000	80

FICHE-ACTION 122. Sensibiliser à la sauvegarde de la biodiversité et au développement durable

Maître d'ouvrage	Commune de Mesnières-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Contribution à la Transition écologique
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	Septembre 2021
Description générale	<p>La commune de Mesnières-en-Bray mène depuis de nombreuses années des actions en faveur de la biodiversité et du développement durable (Meilleure gestion de l'eau, gestion des espaces publics de la commune...). Il s'agit de créer un parcours pédestre dans les rues du village pour sensibiliser un large public à la sauvegarde de la biodiversité et aux bienfaits environnementaux, sociétaux du développement durable.</p> <p>Située sur l'Avenue Verte et dotée d'une certaine attractivité touristique en lien avec le château et les services proposés sur la commune, le public cible sera non seulement les habitants de la commune et des alentours, mais également les touristes.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● sensibiliser un large public à la sauvegarde de la biodiversité et aux bienfaits environnementaux, sociétaux du développement durable en valorisant les initiatives prises par la commune. ● Contribuer au développement économique par l'écotourisme
Intervenants	<p>PETR du Pays de Bray</p> <p>Financeurs attendus : Europe, État DSIL.</p>
Budget global	11 000 € HT y compris les travaux réalisés en régie

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	- Réalisation du parcours
Indicateurs de résultat	● Nombre de visiteurs

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>TOTALITÉ</i>	<i>EUROPE LEADER</i>	Septembre 2021	11 000 €	11 000 €	8 800 €	80
<i>TOTALITÉ</i>	<i>ÉTAT</i>	Septembre 2021	11 000 €	11 000 €	2 200 €	20

FICHE-ACTION 123. Inventaire de la biodiversité communale

Maître d'ouvrage	Commune de Mesnières-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray
	Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance en matière de biodiversité - Diffusion de l'information et sensibilisation à la préservation de la biodiversité
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	Septembre 2021
Description générale	La commune de Mesnières-en-Bray, lauréate du programme Territoire Engagé pour la Nature – TEN, souhaite réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Il s'agit à travers cette démarche de mieux connaître la richesse de la biodiversité communale pour mieux la protéger et de sensibiliser un large public à sa sauvegarde. La réalisation de cet atlas passe par un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore. Cette étude s'inscrit en continuité de la stratégie Trame Verte et Bleue conduite par le PETR à l'échelle du Pays de Bray.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Inventorier la biodiversité communale ● Rédiger un atlas de la biodiversité communale ● Mener des animations pédagogiques de sensibilisation ● Rédiger un document de communication à mettre à disposition des habitants du territoire et des visiteurs.
Intervenants	Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, associations environnementalistes (L.P.O, GONn, syndicat de bassin versant, lycée agricole de Mesnières-en-Bray...)
	Financeurs attendus : OFB, Département 76.

Budget global	15 000 € HT
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : ABC ● Date du dépôt de l'AAP/en septembre 2021 ● Réponse de l'AAP : en attente
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'inventaire - Réalisations d'animations pédagogiques - Réalisation et diffusion des documents de communication
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ●

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	Département 50 %					
	OFB 50 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>TOTALITÉ</i>	<i>O.F.B.</i>	Septembre 2021	15 000 €	15 000 €	7 500 €	50
<i>TOTALITÉ</i>	<i>Département</i>	Septembre 2021	15 000 €	15 000 €	7 500 €	50

FICHE-ACTION 124. Schéma de gestion des eaux pluviales et eaux usées sur réseau unitaire

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Neufchâtel-en-Bray/Syndicat O2 Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray
	Contribution à la transition écologique <ul style="list-style-type: none"> - Protection des milieux aquatiques - Gestion rationalisée de la station d'épuration
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/06/2021 - 31/12/2026
Description générale	<p>En parallèle d'une démarche de révision de son Plan local d'urbanisme, la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite mener en étroite collaboration avec le syndicat O2 Bray, une action particulière à destination de la gestion des eaux pluviales au regard des difficultés rencontrées au sein de la Station de traitement des eaux usées. En effet, le réseau de la commune constitué à 80 % en réseau unitaire impacte directement les capacités de stockage et de traitement de la station et occasionne des rejets le milieu naturel. Une étude diagnostique du réseau d'assainissement menée récemment a mis en exergue la nécessité de réaliser un Schéma de gestion des eaux pluviales urbaines qui rejoignent le réseau unitaire et la station de traitement. »</p> <p>Dans un cadre de réflexion globale d'aménagement du territoire, le schéma de gestion des eaux pluviales est un document de planification de la gestion des eaux pluviales urbaines. Il s'agit d'un véritable outil d'aide à la décision en matière de gestion quantitative et qualitative de ces eaux. Il s'applique à l'ensemble du territoire communal sur le réseau actuel et futur.</p> <p>Au-delà du contexte communal, la réalisation de ce schéma doit également prendre en considération les contributions des bassins versants amont, leurs ouvrages de régulation des ruissellements ainsi que les contraintes aval éventuelles : sensibilité au risque d'inondation des communes situées en aval, protection de la ressource en eau et des milieux naturels (zones humides, rivières)...</p> <p>« Les objectifs de cette étude sont, à terme, multiples : définir les travaux à mener pour délester la station d'épuration des apports d'eaux claires parasites, tout en assurant une gestion différenciée</p>

	<p>des eaux usées et pluviales et en ayant des dispositifs de prise en charge des eaux de source, souvent pompées et renvoyées au réseau unitaire.</p> <p>Un programme de travaux pluriannuel sera proposé sur un volet assainissement et sur un volet pluvial. La réduction des eaux claires parasites permanentes permet une réduction des temps de fonctionnement des ouvrages et des organes qui induit une réduction de la consommation énergétique et l'usage de produits de traitement de l'eau avant son retour au milieu naturel récepteur (rivière la Béthune).</p> <p>Actuellement lors de fortes pluies, les arrivées à la station de traitement mettent en surcharge l'ouvrage et des départs à la rivière d'eau non traitée ont lieu. L'éviction massive des eaux parasites permettra le maintien du bon état des masses d'eau selon la DCE du 23/10/2000. »</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction des rejets sur l'environnement ● Augmentation des capacités de stockages de la station d'épuration
Intervenants	<p>Ville de Neufchâtel-en-Bray/Syndicat O2 Bray</p> <p>Agence de l'eau, Département de Seine-Maritime, O2Bray, syndicat de bassin versant de l'Arques</p>
Budget global	<p>Phase étude : 100 000 € HT</p> <p>Phase travaux : à définir</p>
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : Lauréat/non lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation de l'étude ● Réalisation d'un plan d'action
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction des rejets dans l'environnement ● Réalisation de travaux de collectes des eaux sur l'agglomération neufchâteloise ● Éviction des eaux claires parasites de la station de traitement de Neufchâtel-en-Bray

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
- phase étude	État : Agence de l'eau	01/06/2021 — 31/12/2022	100 000 €	100 000 €	40 000 €	40
- phase étude	CRTE	01/06/2021 — 31/12/2022	100 000 €	100 000 €	20 000 €	20
- phase étude	Département	01/06/2021 — 31/12/2022	100 000 €	100 000 €	20 000 €	20
Phase 2/travaux	État : Agence de l'eau	01/01/2023 — 31/12/2026	À définir			
Phase 2/travaux	Département	01/01/2023 — 31/12/2026	À définir			

FICHE-ACTION 125. Maison du Fromage

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Neufchâtel-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray</p> <p>Contribution à la Transition Ecologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du territoire et ses savoir-faire - Développement de l'économie locale
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	—
Description générale	<p>Neufchâtel-en-Bray est une petite ville de moins de 5000 habitants, située en Normandie, dans le département de Seine-Maritime (arrondissement de Dieppe), à 36 km de Dieppe, à 50 km de Rouen, 60 km de Beauvais et de son aéroport, 70 km d'Amiens, 150 km de Paris, et 169 km de Calais. Située au carrefour de 2 grands axes routiers, les autoroutes A28 et A29, Neufchâtel-en-Bray constitue un lieu de passage privilégié. La commune est labellisée Village étape depuis 2019.</p> <p>Au cœur de la Boutonnière du Pays de Bray normand, exception géologique et géomorphologique offrant une diversité paysagère remarquable, la Ville de Neufchâtel-en-Bray est ancrée dans un véritable écrin de verdure vallonné, bocager, riche en sources, qui contraste avec les plateaux plus monotones environnants.</p> <p>Cette unité paysagère singulière, favorable aux herbages, a favorisé le développement de l'élevage, de la production de lait, de la fabrication du beurre et de fromages.</p> <p>Classé au deuxième rang démographique des villes brayonnes normandes, Neufchâtel-en-Bray a su développer une industrie et un savoir-faire dont les produits ont fait la renommée du Pays de Bray à l'échelle nationale et mondiale : le Petit-Suisse et le fromage de neufchâtel, fromage AOP (depuis 1996) le plus ancien de Normandie, fabriqué depuis bientôt un millénaire. Ce fromage à pâte molle et à croûte fleurie est notamment réputé pour l'une de ses 6 formes : le cœur, faisant de cette région un haut lieu gastronomique.</p>

Située sur la route des 4 fromages AOP de Normandie, l'étape Neufchâtel-en-Bray fut inaugurée en septembre 2018, lors de la traditionnelle fête du fromage de neufchâtel.



Cependant, bien que le territoire possède tous les atouts pour devenir une destination touristique d'envergure, Neufchâtel-en-Bray reste encore méconnue hors des frontières brayonnes. Grâce à ce produit d'exception qui porte son nom, la ville dispose d'un potentiel de développement insuffisamment exploité.

Le tourisme en Pays de Bray est de manière générale un tourisme de passage, peu développé.

Le PETR du Pays de Bray a réalisé en 2018 une étude visant une meilleure promotion et structuration du tourisme en Pays de Bray. Parmi les axes stratégiques proposés est mise en évidence la valorisation de l'offre des produits du terroir, dont le fromage de Neufchâtel.

Effectivement, un problème récurrent est partagé par les offices de tourisme présents sur le territoire : malgré le nombre important de producteurs fermiers de fromage AOP, beaucoup de visiteurs rencontrent des difficultés pour visiter une fromagerie, qu'ils soient individuels ou en groupes. De nombreuses fromageries ne sont pas ouvertes à la visite pour diverses raisons : structures non adaptées, normes européennes restrictives, contraintes horaires pour une activité déjà très prenante...

Les élus de Neufchâtel-en-Bray, soutenus par l'intercommunalité, le Département et la Région, ont lancé une réflexion en 2018 afin de redonner une dynamique au territoire en mettant en valeur ses richesses et savoir-faire : **créer un lieu innovant de découverte dédié au fromage de neufchâtel AOP**. Les élus et partenaires ambitionnent de cette Maison du fromage d'être un équipement de qualité autant dans la médiation culturelle que dans l'architecture du lieu, dépassant la mise en scène muséale et valorisant les savoir-faire et l'artisanat vivants.

La Maison du Fromage doit être un outil de développement économique local et d'accroissement de l'attractivité touristique du territoire.

	<p>La municipalité lance, dans un premier temps, une étude de faisabilité, à la fois technique et financière afin d'évaluer la pertinence de ce projet de réalisation d'un équipement patrimonial, qui doit être assorti d'un fonctionnement réaliste d'un point de vue économique, culturel et touristique. Sept bureaux d'études ont candidaté à cette commande publique et l'analyse des offres est en cours. À cet effet, un comité de pilotage a été constitué regroupant : la région Normandie, le Département de Seine Maritime, le PETR, la CBE, le syndicat du fromage, le musée Mathon Durand, SMA, DRAC...</p>
<p>Objectifs</p>	<p>La commune est située sur le parcours de la route des quatre fromages AOP de Normandie. Le projet a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De promouvoir une économie régionale forte que constitue la filière agroalimentaire « Neufchâtel AOP », les éleveurs de races normandes, producteurs de lait, fabricants de fromage, affineurs, revendeurs - Créer une vitrine touristique et diversifier l'offre culturelle sur le territoire en promouvant ce patrimoine culturel et immatériel classé à l'UNESCO et en capitalisant sur la marque connue qu'est le fromage AOP de Neufchâtel situé sur la route de quatre fromages de Normandie. <p>Ce nouveau service répondra également aux 4 défis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'emploi, le développement économique et l'innovation, - L'accueil, la cohésion sociale, - L'énergie, l'environnement et la cohérence territoriale, - Le rayonnement, la coopération. <p>Cette réponse est structurée autour de quatre axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une ville écoresponsable et exemplaire, - Une ville, capitale du Pays de Bray, attractive et entraînante, - Une ville entreprenante et innovante, - Une ville accueillante et solidaire. <p>Dans le cadre de la cohésion sociale Mettre en place une synergie partenariale : pouvoir échanger, partager...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un équipement culturel à destination des habitants du territoire et des touristes - Créer un équipement à vocation pédagogique à destination du public scolaire, sur des thématiques diverses : identité du territoire, savoir-faire, terroir, environnement, traditions, gastronomie, enjeux actuels auxquels est confrontée cette activité - Un outil à vocation triple : culturel touristique et de soutien aux producteurs - Renforcer l'accès à la culture pour tous, adapter l'offre aux

publics spécifiques (jeunes, personnes âgées, en situation de handicap, moteur, visuel...) : label tourisme et handicap

- Doter le territoire d'un équipement touristique permettant de générer des retombées économiques tant pour les commerces, l'hôtellerie, la restauration
- Créer un lieu ludique et innovant à la pointe de la technologie, afin d'apporter une image moderne au territoire.
- Accroître l'utilisation des technologies numériques
- Créer un lieu de mise en réseau impliquant les différents acteurs liés à cette filière (syndicat du fromage, producteurs, confrérie du fromage, éleveurs...)
- Valoriser la filière agroalimentaire
- Stimuler à la fois le tourisme et l'agriculture, ce qui constitue un double atout économique.
- Permettre un développement harmonieux des territoires, préservant les paysages et les savoir-faire (patrimoines physiques et culturels).

Objectifs du projet

Anticipation des mutations de la ruralité et adaptation de l'offre de services à la population

- Favoriser la coopération et la structuration des acteurs du territoire
- Affirmer une identité rurale positive
- Augmenter la plus-value des filières économiques, touristiques et agricoles du territoire
- Faire émerger de nouvelles filières en lien avec les ressources du territoire
- Accroître l'attractivité territoriale qui ne soit pas que résidentielle et qui s'appuie sur la valorisation et la préservation des espaces naturels et agricoles
- Tirer parti de l'émergence du tourisme lié à l'AOP, certification qui reconnaît la qualité et la typicité d'un produit agricole émanant d'un territoire précis. – Promouvoir et favoriser le développement de l'agritourisme.

Analyse du besoin

La maison du fromage AOP de Neufchâtel répondra à de fortes attentes des touristes, des visiteurs, des habitants du Pays de Bray, des professionnels du tourisme et du monde agricole

- Faire face à une concurrence accrue des destinations touristiques par l'amélioration de la connaissance du territoire et de ses acteurs sur l'offre touristique existante et de sa structuration (valorisation du patrimoine et des sites)
- Valorisation des structures touristiques existantes autour de l'avenue verte
- Pallier à l'absence de prestations touristiques liées à la valorisation de l'AOP
- Combler l'ignorance des origines et procédés. Perte du lien à la terre nourricière
- Profiter du phénomène émergent et très dynamique dans le

	<p>cadre du regain d'intérêt pour l'alimentation, les produits régionaux, les circuits courts (nouvelles tendances de consommation)</p> <p>Mise en valeur de l'attractivité du paysage brayon, des spécificités territoriales,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adhérer à la mise en valeur du patrimoine gastronomique normand dont font partie les 4 fromages - Créer une itinérance sur la route des 4 fromages AOP de Normandie - Tisser un lien entre savoir-faire et faire-savoir
Intervenants	Ville de Neufchâtel-en-Bray
	Région Normandie, Département de Seine-Maritime, État (Petites villes de demain)
Budget global	<p>Étude : 100 00 € TTC</p> <p>Travaux : à définir</p>
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Petites Villes de Demain ● Date du dépôt de l'AAP : 20/11/2020 ● Réponse de l'AAP : Lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● - Date de début du projet : 2019 ● - Date de fin du projet : 2026
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation de l'étude de faisabilité ● Vérification de l'opportunité technique et financière ● Réalisation de la Maison du Fromage

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Phase 1 : Étude de faisabilité technique, juridique et financière</i>	ÉTAT FNADT	30/05/2021 — 30/12/2021	100 000 €	100 000 €	25 000 €	25
<i>Phase 1 : Étude de faisabilité technique, juridique et financière</i>	Région FRADT	30/05/2021 — 30/12/2021	100 000 €	100 000 €	30 000 €	30
<i>Phase 1 : Étude de faisabilité technique, juridique et financière</i>	Département FDADT	30/05/2021 — 30/12/2021	100 000 €	100 000 €	25 000 €	25
<i>Phase 1 : Étude de faisabilité technique, juridique et financière</i>	Autofinancement du maître d'ouvrage	30/05/2021 — 30/12/2021	100 000 €	100 000 €	20 000 €	20
Phase 2 — Travaux	À définir	01/01/2022 — 31/12/2026	À définir	Région Département ÉTAT Autres partenaires Commune		

FICHE-ACTION 126. Micro-Folie

Maître d'ouvrage de l'action	Ville de Neufchâtel-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray</p> <p>Contribution à la Transition Ecologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'attractivité du territoire - Accès à la culture pour tous - Réduction des besoins de mobilités en apportant les services au sein du territoire
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/01/22 – 31/12/23
Description générale	<p>La Ville de Neufchâtel-en-Bray, en partenariat avec le Grand Parc de la Villette, souhaite mettre en place une Micro-Folie/Musée numérique au sein de la médiathèque municipale Jacques-Prévert. Elle visera à une itinérance en partenariat avec la ville de Saint Saëns.</p> <p>Cette Micro-Folie proposera des tablettes numériques et un écran géant connecté permettant de visiter les collections de 12 établissements culturels nationaux (Louvre, Quai-Branly, Château de Versailles, Opéra National...) Des kits d'animation, des jeux, des ateliers et des conférences viendront compléter l'offre pour mettre en vie les visites et faire participer les usagers. Le personnel chargé de l'animation sera formé à la prise en main technique et à la médiation culturelle du matériel numérique. Un animateur dédié sera recruté.</p> <p>La Micro Folie est un équipement qui vise à favoriser l'accès à la Culture de publics éloignés. Des partenariats seront mis en place avec d'autres structures municipales comme le centre social, le Musée ou encore la Résidence pour Personnes âgées, mais aussi les groupes scolaires, la mission locale du Talou ou encore l'hôpital de jour et les associations locales afin d'identifier les publics cibles et de mettre en place une programmation culturelle adaptée et pertinente.</p> <p>Le matériel pourra également être utilisé pour d'autres projets par exemple des Escape-Game ou des animations autour de l'éducation aux médias ou au numérique.</p>

	<p>Le projet pourra être complété par des visites « réelles » de certains sites culturels comme le Musée du Louvre par exemple. Les déclinaisons d'une Micro-Folie sont nombreuses et peuvent s'intégrer dans de nombreux projets culturels. Les Micro-Folie peuvent également évoluer au fil du temps en s'enrichissant de modules de Réalité virtuelle ou encore d'un Fab Lab. Ces évolutions pourront être co-construites avec les habitants et les acteurs locaux.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Démocratiser l'accès à la Culture, assurer sa diffusion à l'ensemble des publics, notamment les publics empêchés ● Pallier aux problèmes de mobilité ● Améliorer l'attractivité du territoire et son image ● Développer, renouveler et fidéliser les publics des établissements culturels de la commune, favoriser la circulation des publics et développer des partenariats ● Permettre au plus grand nombre de se divertir ● Favoriser le faire et le vivre ensemble en créant du lien social ● Lutter contre les inégalités sociales, les exclusions
Intervenants	<p>Ville de Neufchâtel-en-Bray et de Saint Saëns</p> <p>Établissement public du Parc de la Grande Halle de la Villette (appui en ingénierie, calibrage et faisabilité).</p> <p>DRAC : Accompagnement global du projet</p>
Budget global	79 743 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Petites Villes de Demain ● Date du dépôt de l'AAP : 20/11/2021 ● Réponse de l'AAP : Lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Calibrage du projet ● Établissement des cahiers des charges/Études des offres ● Mise en œuvre technique ● Recrutement d'un animateur dédié, formation de l'équipe en place

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de visiteurs ● Nombre de participants aux animations ● Satisfaction des visiteurs, nombre de réinscriptions ● Hausse de la fréquentation des structures partenaires ● Retour des partenaires du projet ● Couverture presse
--------------------------------	--

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Ingénierie</i>	<i>Parc de la Grand Halle de la Villette</i>	01/01/2022 – 31/12/2023	15 000	15 000 €	15 000 €	19
<i>Investissement et fonctionnement</i>	<i>Etat/FNADT</i>	01/01/2022 – 31/12/2023	79 743 €	79 743 €	20 000 €	25
<i>Investissement et fonctionnement</i>	<i>Région Normandie – FRADT</i>	01/01/2022 – 31/12/2023	79 743 €	79 743 €	20 000 €	25
<i>Investissement</i>	<i>Département</i>	01/01/2022 – 31/12/2023	79 743 €	30 000 €	9 000 €	30
<i>Autofinancement</i>	<i>Villes de Neufchâtel-en-Bray et de Saint Saëns</i>	01/01/2022 – 31/12/2023	79 743 €	79 743 €	15 743 €	20

FICHE-ACTION 127. Remise en état d'un pont et création de 2 parapets en briques de pays – ouvrage d'art

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Saint-Beuve-en-Rivière.

FICHE-ACTION 128. Remise en état d'un pont en briques et pierres – ouvrage d'art

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Saint-Beuve-en-Rivière.

FICHE-ACTION 129. Installation d'un pôle culturel dans une aile de la gare.

Maître d'ouvrage de l'action	Serqueux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray Contribution à la transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité à la culture pour tous, - Cohésion sociale
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	30/09/2021-01/03/2022
Description générale	<p>Depuis les travaux de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors et la fermeture du guichet de la gare, la partie centrale de la gare de la commune n'est plus utilisée. La société nationale des chemins de fer formule des appels à projets via le dispositif 1001 gares, la commune s'inscrit donc dans ce dispositif pour l'installation de locaux culturels (médiathèque et associatif). Cette seconde tranche du projet de réhabilitation et mises aux normes (accessibilité et énergétique) de la gare permettrait d'avoir des locaux à disposition aux fins de redynamiser le bourg.</p> <p>L'opération consiste à effectuer des travaux de mises aux normes et de réhabilitation des parties de la gare non utilisées.</p> <p>De tels travaux seraient propices au développement de Serqueux et seraient utiles pour les Sarcophagiens et les habitants des communes voisines. L'emplacement central dans la commune, la centralité de la commune dans le Pays de Bray et la proximité de la gare, sont des atouts essentiels pour un tel développement.</p> <p>Ce projet consiste donc à y installer la bibliothèque de la commune (actuellement installée dans un préfabriqué près de l'école) et la transformer en médiathèque. Cet espace culturel dédié serait couplé à la création d'un local associatif. L'installation d'une médiathèque dans la gare est opportune notamment pour les usagers du train. Cette action vise à favoriser l'accès à la culture pour tous et recréer du lien entre les habitants.</p> <p>La municipalité souhaite engager, sur l'ensemble de ces projets, un volet développement durable. En ce qui concerne le présent projet,</p>

	il consiste en un volet énergétique en une isolation du bâtiment, un mode de chauffage durable, et la rénovation des menuiseries extérieures. Ce projet sera donc également un projet de rénovation énergétique de la gare.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Créer une cohésion au sein de la gare ● Développer les services culturels du territoire
Intervenants	Commune de Serqueux SNCF – 1001 gares État Département
Budget global	250 000 €
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	1001 gares
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Manifestation d'intérêt en cours auprès de 1001 gares, ● Consultation maîtrise d'œuvre en cours
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Ouverture du pôle culturel

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux	Etat/DSIL		250 000 €	250 000 €	50 000 €	20
Travaux	Département		250 000 €	250 000 €	50 000 €	20
Travaux	SNCF 1001 gares		250 000 €	250 000 €	100 000 €	40

FICHE-ACTION 130. Acquisition de matériel de contrôle d'hydrants

Maître d'ouvrage de l'action	SIAEPA 02 BRAY
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation de la ressource en eau
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	1 ^{er} semestre 2021
Description générale	L'action consiste en l'achat de matériel de contrôle des hydrants
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Préserver la ressource en eau par la réalisation du contrôle des hydrants, proposé par le syndicat afin d'éviter les fuites sur le réseau, induites par les prestataires extérieurs qui ne les réalisent pas dans les règles de l'art. ● Cette acquisition permettra aussi de réduire les dépenses des mairies dans la mesure où les poteaux incendie ne seront pas endommagés par ces interventions. ● L'action permettra de réduire l'empreinte carbone par le fait d'une intervention locale ; le syndicat ayant un rayonnement à 15 km le tout concourant à une cohésion territoriale.
Intervenants	<p>SIAEPA 02 Bray</p> <p>Fournisseur de matériel</p>
Budget global	Estimation à 5 000 € HT pour l'ensemble du projet
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Achat du matériel
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de réseaux contrôlés

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-ACTION 131. Mise en place du diagnostic permanent

Maître d'ouvrage de l'action	SIAEPA O2 BRAY
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation de la ressource en eau - Limitation de l'atteinte à l'environnement
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2 ^{ème} semestre 2021
Description générale	<p>L'action consiste en l'équipement du réseau d'assainissement collectif d'instruments de mesure pour réaliser des diagnostics permanents. Ce projet s'inscrit dans les travaux qui seront réalisés dans le cadre du programme de travaux du diagnostic d'assainissement (obligation réglementaire tous les 10 ans pour les agglomérations d'assainissement de plus de 10 000 équivalent habitants ; le système de traitement des eaux usées de Neufchâtel-en-Bray est dimensionné pour 10 450 EH).</p> <p>Cette opération s'inscrit dans la continuité des travaux visant la réduction des eaux claires parasites</p> <p>Le diagnostic permanent permettra de vérifier les effets de ces travaux. Il s'agit notamment, en complément au manuel d'autosurveillance et du bilan annuel du système d'assainissement, de poser des équipements de mesure identifiant les passages d'eau. Les données collectées sont analysées et les dysfonctionnements mis en lumière. Un programme d'action permettra d'agir sur leurs causes et leurs conséquences notamment sur le milieu récepteur (rivière La Béthune).</p> <p>Cette action est un corollaire à l'atteinte des objectifs nationaux de conformité du traitement des eaux résiduaires urbaines dans le cadre de la Directive européenne ERU dans son aspect de connaissance des volumes d'eaux claires parasites qui entrent dans le réseau en des points stratégiques identifiés, la connaissance de l'état du patrimoine...</p>

	Il contribue ainsi à la préservation de la ressource et de la biodiversité.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la connaissance sur l'état des réseaux ● Préservation de la ressource en eau et de la biodiversité
Intervenants	<p>SIAEPA O2 Bray</p> <p>Financeurs : Agence de l'Eau et Département de Seine-Maritime</p> <p>Bureau d'études Assistant à Maîtrise d'Ouvrage</p> <p>Maître d'œuvre pour la conception du projet et le suivi de l'étude et des travaux</p> <p>Fournisseur de matériel</p>
Budget global	Estimation à 20 000 € HT pour une 1 ^{ère} phase en 2021. <i>(Une phase d'études d'analyses devra venir compléter la phase de collecte de données)</i>
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Mission d'AMO ● Réalisation de l'étude ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de points équipés en instruments de mesure sur le réseau

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût HT global annuel du projet	Base subventionnable HT	Montant sollicité	%

<i>Projet complet</i>	<i>Département</i>	1 ^{er} semestre 2021	20 000 €	20 000 €	5 000 €	25
<i>Projet complet</i>	<i>Agence de l'Eau</i>	1 ^{er} semestre 2021	20 000 €	20 000 €	8 000 €	40

Le reste de l'opération sera de l'autofinancement sur fonds propres et / ou avec de l'emprunt.

FICHE-ACTION 132. Chemisage de réseaux séparatifs (eaux usées)

Maître d'ouvrage de l'action	SIAEPA 02 BRAY
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la pollution des milieux aquatiques
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2 ^{ème} semestre 2021
Description générale	L'action consiste en le chemisage d'une partie des réseaux séparatifs (eaux usées) sur divers secteurs du territoire d'intervention du syndicat : la commune de Neufchâtel-en-Bray et le reste du territoire.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation d'étanchéisation de certaines portions de canalisations, afin d'éviter les entrées d'eaux claires parasites permanentes dans le réseau de collecte des eaux usées, liées à la présence de sources sur le secteur de Neufchâtel, ou lié au réseau vieillissant par ailleurs. ● Cette action a pour but de respecter les préconisations de la Directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU). Cela passe par la réduction des eaux claires parasites qui arrivent au système d'épuration, le mettent en surcharge et provoquent des déversements d'eau non traitée au milieu naturel (rivière La Béthune). ● La réduction des arrivées d'eaux claires parasites, outre de tendre vers l'atteinte des objectifs nationaux de conformité du traitement, au droit européen des agglomérations d'assainissement, aura un impact sur la préservation de la ressource au niveau du milieu récepteur (rivière La Béthune). ● L'action sur Neufchâtel comprend aussi une partie de travaux relative à la déconnexion de grilles avaloirs d'eau pluviale du réseau de collecte des eaux usées. ● Cette action permettra aussi de réduire le temps de fonctionnement des ouvrages (traitement des boues), des organes (pompes et surpresseurs) et réduisant ainsi la consommation énergétique et l'usage de produits

	chimiques de traitement associés au volume d'eau traité.
Intervenants	SIAEPA 02 Bray
	Financeurs : Agence de l'Eau et Département de Seine-Maritime Bureau d'études Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Maître d'œuvre pour le suivi des travaux Entreprise de travaux
Budget global	Réseaux de Neufchâtel-en-Bray : Estimation à 341 000 € HT Autres secteurs : 1 500 000 € HT (Total 1 841 000 € HT)
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation de la mission d'AMO ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Linéaire de canalisations étanchéifié

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût HT global annuel du projet	Base subventionnable HT	Montant sollicité	%
Réseau Neufchâtel-en-Bray	Département	1 ^{er} semestre 2021	341 000 €	341 000 €	85 250 €	25

<i>Réseau Neufchâtel-en-Bray</i>	<i>Agence de l'Eau</i>	1 ^{er} semestre 2021	341 000 €	341 000 €	136 400 €	40
<i>Autres secteurs</i>	<i>Département</i>	2 ^{ème} semestre 2022	1 500 000 €	1 500 000 €	375 000 €	25
<i>Autres secteurs</i>	<i>Agence de l'Eau</i>	2 ^{ème} semestre 2022	1 500 000 €	1 500 000 €	600 000 €	40

FICHE-ACTION 133. Extension de réseau à Neuville-Ferrières

Maître d'ouvrage de l'action	SIAEPA 02 BRAY
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation de la ressource - Limitation des atteintes à l'environnement
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2 ^{ème} semestre 2021
Description générale	L'action consiste en la création d'une portion de réseau collectif dans la rue du Pont de Canche et du raccordement des habitations de cette rue afin de remplacer l'assainissement autonome associé à des rejets dans le cours d'eau (la Béthune). Les travaux seront réalisés dans le cadre de la renaturation de la Béthune (renaturation dans le lit initial) qui passe derrière les habitations de cette rue.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Atteinte des objectifs nationaux de conformité des masses d'eau. ● Préservation de la qualité et de la biodiversité du cours d'eau (Les rejets décantés pour la plupart, mais non traités, ne se déverseront plus dans le milieu naturel (rivière La Béthune).
Intervenants	<p>SIAEPA 02 Bray</p> <p>Financeurs : Agence de l'Eau et Département de Seine-Maritime</p> <p>Maître d'œuvre pour la conception du projet et le suivi des travaux</p> <p>Entreprise de travaux</p>
Budget global	Estimation à 215 000 € HT pour l'ensemble du projet
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de systèmes autonomes remplacés et collectés par le système collectif

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût HT global annuel du projet	Base subventionnable HT	Montant sollicité	%
Projet complet	Département	1 ^{er} semestre 2021	215 000 €	215 000 €	53 750 €	25
Projet complet	Agence de l'Eau	1 ^{er} semestre 2021	215 000 €	215 000 €	86 000 €	40

Le reste de l'opération sera de l'autofinancement sur fonds propres et / ou avec de l'emprunt.

FICHE-ACTION 134. Renouvellement de tronçons d'eau potable

Maître d'ouvrage de l'action	SIAEPA 02 BRAY
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation de la ressource en eau
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2 ^{ème} semestre 2021
Description générale	<p>L'action consiste en le renouvellement de portions de canalisation fuyarde d'eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en sortie du réservoir de Bully de 1 500 ml (Indice Linéaire de Perte : 96 m3/jour/km). - sur la commune de Neuville-Ferrières de 1 300 ml (Indice Linéaire de Perte : 37 m3/jour/km). <p>En l'état actuel de ces conduites, de l'eau est pompée et chlorée et du fait des fuites, elle se retrouve perdue.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Son renouvellement limitera donc le temps de fonctionnement des ouvrages, des organes et réduira la consommation énergétique associée. ● L'empreinte carbone sera aussi réduite par le fait qu'une fois renouvelée, les interventions aujourd'hui multiples pour la réparation des fuites cesseront.
Intervenants	<p>SIAEPA 02 Bray</p> <p>Financier : CRTE</p> <p>Bureau d'études Assistant à Maîtrise d'Ouvrage</p> <p>Maître d'œuvre pour le suivi des travaux</p> <p>Entreprise de travaux</p>

Budget global	Estimation à 380 000 € HT <ul style="list-style-type: none"> - 230 000 € HT à Bully - 150 000 € HT à Neuville-Ferrières
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de l'indice linéaire de perte

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	[financeurs, modalités]					
	– <i>Financier 1 ; type de subvention demandée ; % sollicité</i>					
	– <i>Financier 2 ; type de subvention demandée ; % sollicité</i>					
Description	Financier	Calendrier	Coût HT global annuel du projet	Base subventionnable HT	Montant sollicité	%
Canalisations Bully	Agence de l'Eau	2 ^{ème} semestre 2021	230 000 €	230 000 €	92 000 €	40 %
Canalisations Neuville Ferrières	Agence de l'Eau	2 ^{ème} semestre 2021	150 000 €	150 000 €	60 000 €	40 %

Le reste de l'opération sera de l'autofinancement et / ou de l'emprunt.

AXE 5. UNE MOBILITÉ DURABLE ET INCLUSIVE

FICHE-ACTION 135. Pôle d'Échanges Multimodal de Montérolier – Buchy

Maître d'ouvrage de l'action	Communauté Bray Eawy
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Une mobilité durable et inclusive</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'utilisation des transports en commun, - Faciliter l'accessibilité à des modes de déplacements complémentaires
Date de signature	XX/XX/XX
Délai de mise en œuvre	2021-2023
Description générale	<p>La gare de Montérolier-Buchy se trouve sur la ligne ferroviaire interrégionale Amiens-Rouen dont la fréquentation sur les dernières années a augmenté notamment sur les migrations pendulaires professionnelles et étudiantes, car elle offre un accès à la métropole rouennaise entre 20 et 30 min.</p> <p>L'optimisation du site par sa réhabilitation permettra d'offrir un équipement plus adapté aux déplacements durables au travers des transports en commun et viendra pérenniser et développer les hausses de fréquentation observées.</p> <p>Le développement de ce site représente une valeur ajoutée pour le territoire qui par un accès rapide, plus durable et plus économique à la métropole sera d'autant plus attractif pour l'installation de nouveaux ménages, mais également d'entreprises.</p> <p>Le projet consiste en une réhabilitation et un réaménagement global du site englobant à la fois les accès, la sécurité, mais également les services complémentaires de transports.</p> <p>Cela comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les réaménagements des accès multimodaux de la gare de Montérolier – Buchy : aménagements piétonniers, cyclistes, voitures, cars et mini bus - la refonte du parking - la sécurisation et optimisation des accès aux voies (accessibilité PMR, signalétique, marquages...)

	– les services complémentaires : borne électrique, dépose-minute, gare vélos, distributeur de pains, casiers de produits locaux et légumes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer l'attractivité du territoire en proposant un mode de déplacement alternatif aux véhicules motorisés ● Optimiser et développer le maillage de transports collectifs locaux par la concordance gare – lignes départementales et régionales ● Participer à la préservation de l'environnement en proposant une offre de déplacement peu polluante pour rejoindre les pôles urbains (Rouen – Amiens)
Intervenants	Communauté Bray Eawy (partenaires : Région Normandie, commune de Montérolier, CC Inter Caux Vexin)
Budget global	1 500 000 € HT
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect du calendrier prévisionnel ● Livraison de l'étude de faisabilité d'ici fin 2021 ● Maîtrise d'œuvre et lancement des travaux courant 2022 - 2023
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation des montées quotidiennes ● Nombre de véhicules jour sur le parking ● Augmentation de l'usage de la ligne de bus 71

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Totalité du projet</i>	<i>Région</i>	2021 2023	- 1 500 000 €		1 125 000 €	75

FICHE-ACTION 136. Installation d'une borne de recharge de véhicule électrique

Maître d'ouvrage de l'action	Commune d'Argueil
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Une mobilité durable et inclusive
	Contribution à la Transition écologique : Facilitation de l'accès à la mobilité décarbonée
Date de signature	XX/XX/XX
Délai de mise en œuvre	2022
Description générale	Dans le cadre de la transition écologique et de la politique de développement de l'attractivité du village, la commune d'Argueil souhaite installer une borne de recharge de véhicule électrique sur sa place principale autour des halles récemment rénovées, à proximité des commerces. Cela incitera ainsi les usagers à se doter de véhicules électriques, mais également de faire vivre les commerces le temps de la recharge du véhicule.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Installer une borne électrique ● Développer l'attractivité du village ● Participer à la transition écologique liée à l'électromobilité
Intervenants	Commune d'Argueil
	SDE 76
	État (DSIL) Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime
Budget global	60 000 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	

Indicateurs d'avancement	Installation de la borne
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Fonctionnement de la borne ● Référencement de la borne ● Nombre de véhicules connectés

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Installation d'une borne</i>	<i>Etat/DSIL</i>	2022	60 000 €	50 000 €	15 000 €	30

FICHE-ACTION 137. Création d'une voie de mobilité douce

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Croixdalle
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Une mobilité durable et inclusive</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le recours aux mobilités actives - Sécurisation des usages
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	<p>La commune de Croixdalle souhaite créer une voie douce sécurisante sur la route de Neufchâtel et Saint-Nicolas d'Alhiermont (RD 56) avec en complément la création d'un plateau et de passages piétons pour sécuriser totalement les usagers. En effet, Croixdalle est un «village rue» traversé par cette route départementale, sur laquelle les automobilistes circulent à une vitesse excessive. Le projet vise à sécuriser les usagers, mais également inciter au recours aux mobilités actives au sein du village, notamment pour les jeunes, particulièrement nombreux dans cette commune.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des circulations - Incitation aux mobilités actives (vélo, piétons)
Intervenants	<p>Commune de Croixdalle</p> <p>Subvention demandée auprès de l'État, et le département 76</p>
Budget global	400 000 € HT
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de la voie douce
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de mètres linéaires de voie sécurisée aménagés

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Voie Douce	Etat/DSIL	Avant le 31.12.2021	400 000 € HT	400 000 € HT	160 000	40
Voie Douce	Région/Contrat de territoire	Avant le 31.12.2021	400 000 € HT	400 000 € HT	80 000	20
Voie Douce	Département	Avant le 31.12.2021	400 000 € HT	400 000 € HT	80 000	20

FICHE-ACTION 138. Création d'un mode de déplacement pour un cheminement et une circulation des piétons plus doux, création de trottoirs aux normes PMR

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Fresnoy-Folny.

FICHE-ACTION 139. Création d'un pédibus

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Gournay-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Une mobilité durable et inclusive</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de la mobilité active - Diminution du recours à la voiture individuelle - Sensibilisation, éducation à l'écomobilité
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	<p>La commune de Gournay-en-Bray a une école primaire en centre-ville qui génère la circulation de nombreux véhicules lors de l'ouverture de l'école. La commune constate également que de nombreuses familles, dont les enfants fréquentant l'école, vivent dans un rayon de moins de 1,5 km. L'école primaire Brassens accueille 321 élèves sur 13 classes.</p> <p>La commune de Gournay-en-Bray souhaite mobiliser l'Udaf 76, à travers son dispositif Mob Actions pour l'accompagner dans la création d'un pédibus. La commune souhaite mettre en place un pédibus afin de pacifier la circulation aux abords de l'école et contribuer à l'écomobilité en sensibilisant les plus jeunes.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Sécuriser les déplacements piétonniers vers l'école ● Développer un mode de déplacement actif ● Favoriser des comportements responsables sur la voie publique ● Développer les liens sociaux entre parents-école-associations ● Favoriser la pratique sportive
Intervenants	<p>Commune de Gournay-en-Bray</p> <p>Union départementale des associations familiales – Udaf 76 – Service Mob'Action</p>
Budget global	10 200 € TTC

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Action réalisée ● Nombre d'enfants pratiquant le pédibus

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-ACTION 140. Mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Gournay-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Une mobilité durable et inclusive
	Contribution à la Transition écologique : - Faciliter l'accès à la mobilité décarbonée
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/01/2022-31/12/2022
Description générale	Dans le cadre d'une démarche de mobilité durable et d'attractivité, la commune Gournay-en-Bray souhaite de mettre en place 5 bornes de recharge pour véhicules électriques. Les travaux comprendront également les raccordements au réseau électrique. Les emplacements prévus sont à proximité du centre-ville (3) et au sein de la ZI de l'Europe (2) pour les employés des entreprises.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser la transition énergétique des véhicules et le développement d'une mobilité durable ● Accompagner l'attractivité de la ville et du commerce local par la mise à disposition de bornes électriques pour la clientèle des magasins et du marché du centre-ville
Intervenants	Ville de Gournay-en-Bray
	SDE 76
Budget global	180 000 € TTC pour une commande groupée
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancée de l'étude Enédis (en cours en avril 2021) sur la faisabilité des raccordements ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de bornes installées et opérationnelles ● Nombre de véhicules connectés

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Mise en place des 5 bornes électriques	Etat/DSIL	2022	180 000 €		54 000	30
Mise en place des 5 bornes électriques	SDE76	2022	180 000 €		54 000	30

FICHE-ACTION 141. Prolongement d'une sente vers l'étang

Maître d'ouvrage de l'action	Mairie de LONDINIÈRES
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Une mobilité durable et inclusive</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les mobilités actives - Limiter le recours à la voiture individuelle - Sécuriser les déplacements
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	À définir
Description générale	<p>La commune de Londinières réalise depuis plusieurs années des aménagements visant à favoriser le recours aux modes de déplacement actifs. La Commune constitue en effet un pôle de proximité offrant des services du quotidien et travaille avec les communes voisines pour faciliter l'accès aux habitants, en favorisant le recours aux modes actifs (exemple entre Londinières et Fréauville).</p> <p>La commune a pour projet de réaliser l'aménagement du prolongement de la sente existante sur l'accotement de la RD 920 en direction de Wanchy-Capval et de l'étang de Béthencourt. Cette sente en enrobé aura une largeur de 1m40 sur 1 400 ml.</p> <p>Cet étang a été réaménagé en 2019 et constitue un lieu de rencontre pour les pêcheurs, les sportifs, les promeneurs ou les observateurs de la faune et de la flore sauvage.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » auquel la commune est lauréate.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Connecter le centre-bourg de Londinières à l'étang par une voie douce - Sécuriser les déplacements actifs (marche à pied, vélo, etc.) pour atteindre l'étang de Londinières. - Participer au développement d'une mobilité durable
Intervenants	<p>Communes de Londinières</p> <p>DETR</p> <p>Département de la Seine-Maritime</p>

Budget global	130 000 € TTC (estimation)
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des travaux d'aménagement
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation de l'infrastructure

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Aménagement de la voirie</i>	<i>Etat/DETR</i>		104 000 € €	104 000 € HT	31 200 €	30
<i>Aménagement de la voirie</i>	<i>Département</i>		104 000	104 000 € HT	26 000 €	25
<i>Aménagement de la voirie</i>	<i>Commune de Londinières</i>				46 800 € + TVA	45

FICHE-ACTION 142. Aménagement d'une voie de mobilité douce

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Sainte-Agathe-d'Aliermont
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Une mobilité durable et inclusive
	Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le recours à des mobilités actives - Limiter l'usage de la voiture individuelles
Date de signature	01/04/2021
Délai de mise en œuvre	2022
Description générale	<p>La commune de Ste-Agathe d'Aliermont a pour projet d'aménager sur la route principale (D 56) des aménagements de cheminement piétons pour sécuriser les déplacements piétons et l'accès aux abris-bus pour le public scolaire. Les travaux comprendront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation avant pose de l'enrobé, - les fournitures et pose de l'enrobé à chaud, - le terrassement, les fournitures et les poses de bordures type P1, - la réalisation de passages piétons, - la réalisation de marquage de rives.]
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Sécuriser les déplacements des piétons le long de la route départementale ● Sécuriser les déplacements du public scolaire (accès aux abribus) ● Favoriser les mobilités douces
Intervenants	Commune de Sainte-Agathe d'Aliermont
	Le Département et la Région
Budget global	186 135 € TTC

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● [XXXX] ● [XX]
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des différentes étapes d'aménagement des cheminements piétons le long de la D56

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	– <i>Finaceur ETAT ; DETR ; 20 % à solliciter</i>					
	– <i>Finaceur ETAT ; DSIL ; 20 % à solliciter</i>					
	– <i>Finaceur DEPARTEMENT ; FAL ; 30 % à solliciter</i>					
Description	Finaceur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Aménagement de voies douces</i>	<i>Etat/DSIL</i>	[2022]	186 135 €	148 908 €	29 782 €	20
<i>Aménagement de voies douces</i>	<i>Etat/DETR</i>	2022	186 135 €	148 908 €	29 782 €	20
<i>Aménagement de voies douces</i>	<i>Département</i>	[2022]	186 135 €	148 908 €	44 672 €	30 %

FICHE-ACTION 143. Acquisition d'un véhicule électrique à destination de la Police Municipale

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Saint-Saëns
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Une mobilité durable et inclusive
	Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Mobilité décarbonée - Diminution de la consommation d'énergie fossile
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/04/2021-01/07/2021
Description générale	La commune de Saint-Saëns compte dans ses effectifs un policier municipal au grade de Brigadier-Chef. Afin de faciliter son travail et de garantir sa sécurité, il est décidé de remplacer le scooter (doté en 2013) par un véhicule 100 % électrique équipé d'une signalétique Police Municipale. Cela permettra également de sensibiliser la population à l'électromobilité.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Garantir les missions de sécurité publique, de prévention et de protection ● Développer le parc de véhicule électrique
Intervenants	Commune de Saint-Saëns
	État
Budget global	35 053,00 € HT
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Projet finalisé ● Attente acceptation dossier de demande de DSIL ● Réception du véhicule
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation du véhicule

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Achat Véhicule	Etat/DSIL	01/04/2021 - 01/07/2021	35 053,00 € HT	35 053 €	17 527,00 €	50
Achat Véhicule	État/Bonus écologique	01/04/2021 - 01/07/2021	35 053,00 € HT	35 053 €	5 000,00 €	14

FICHE-ACTION 144. Développement d'une culture des mobilités actives en Pays de Bray

Maître d'ouvrage de l'action	PETR du Pays de Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Une mobilité durable et inclusive</p> <p>Contribution à la Transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser et développer les mobilités actives - Sensibiliser au changement des pratiques de mobilité
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en œuvre	[2021]– [2024]
Description générale	<p>[En 2017, parallèlement à l'élaboration du SCoT, le PETR a lancé l'élaboration d'un Schéma Local de Déplacement qui a permis de mettre en exergue différents enjeux autour des offres ferroviaire et routière existantes, de l'intermodalité, du covoiturage et des mobilités actives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communication et l'information des services mobilité existants, de manière transversale, - L'amélioration de l'accessibilité et de l'intermodalité au niveau des pôles d'échanges, de services et d'emplois en lien avec la mobilité quotidienne et touristique (développement et promotion du covoiturage et démarches PDE/PDIE, mise en œuvre de dessertes et de rabattement sur les arrêts des lignes de bus structurante et les gares) - La promotion d'une mobilité durable adapté au territoire (développement des modes alternatifs à la voiture individuelle, d'aménagements en faveur des mobilités actives, sensibilisation et expérimentation de pratiques d'écomobilité).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en œuvre et animer le plan d'action du Schéma Local de Développement] ● Accompagner les intercommunalités du territoire dans la définition de leurs projets dans le cadre de la compétence mobilité ● [Sensibiliser à la mobilité durable et aux enjeux de santé environnement

	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner le changement des pratiques de mobilité
Intervenants	<p>Mob'actions Vél'oser]</p> <p>[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]</p> <p>ADEME, ARS, Région Normandie, CEREMA, Intercommunalités du territoire : CCL, CBE, CC4R</p>
Budget global	[199 321 € TTC]
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : AAP AVELO ● Date du dépôt de l'AAP : 16 juin 2021 ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat] en attente <ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : AAP PRSE ARS/DREAL ● Date du dépôt de l'AAP : 21 mai 2021 ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat] en attente
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● [Engagement des réflexions avec les EPC] ● [Communication auprès des partenaires ● Réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives ● Lancement des démarches de PDE et schéma de mobilité scolaire]
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de projets engagés par les acteurs, les intercommunalités et communes ● [Nombre de sensibilisations mises en œuvre] ● [Nombre d'actions engagées]

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement		[financeurs, modalités]				
		– Financier État ; type de subvention demandée AVELO 2 ; 67 % sollicité				
		– Financier État ; type de subvention demandée PRSE ; 5,4 % sollicité				
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Développement d'une culture mobilités actives	ADEME	2021-2024]	199 321 €	199 321 €	140 410 €	70 %
Développement d'une culture mobilités actives	PRSE – ARS/DREAL	2021-2024	199 321 €	199 321 €	10 000 €	5 %
Développement d'une culture mobilités actives	PETR	[2021-2024]	199 321 €	199 321 €	48 911 €	25 %

FICHE-ACTION 145. Accompagnement au changement de pratiques de mobilité quotidienne en Pays de Bray

Maître d'ouvrage de l'action	PETR du Pays de Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Une mobilité durable et inclusive</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les mobilités actives - Limiter le recours à l'autosolisme, - Sensibiliser au changement des pratiques de mobilité
Date de signature	XX/XX/XX
Délai de mise en œuvre	2021-2024
Description générale	<p>En 2017, parallèlement à l'élaboration du SCoT, le PETR a lancé l'élaboration d'un Schéma Local de Déplacement qui a permis de mettre en exergue différents enjeux autour des offres ferroviaire et routière existantes, de l'intermodalité, du covoiturage et des mobilités actives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communication et l'information des services mobilité existants, de manière transversale, - L'amélioration de l'accessibilité et de l'intermodalité au niveau des pôles d'échanges, de services et d'emplois en lien avec la mobilité quotidienne et touristique (développement et promotion du covoiturage et démarches PDE/PDIE, mise en œuvre de dessertes et de rabattement sur les arrêts des lignes de bus structurantes et les gares) - La promotion d'une mobilité durable adaptée au territoire (développement des modes alternatifs à la voiture individuelle, d'aménagements en faveur des mobilités actives, sensibilisation et expérimentation de pratiques d'écomobilité).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en œuvre et animer le plan d'action du Schéma Local de Développement] ● Accompagner les intercommunalités du territoire dans la définition de leurs projets dans le cadre de la compétence mobilité ● [Sensibiliser à la mobilité durable et aux enjeux de santé

	<p>environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développer des plans de déplacement (inter)entreprises ● Développer des schémas de mobilité scolaire
Intervenants	Mob'actions
	Vél'oser
	Intercommunalités du territoire : CCL, CBE, CC4R
Budget global	[140 000 € TTC]
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : AMI TENMOD ● Date du dépôt de l'AAP : 30 mai 2021 ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat] en attente
	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : AAP PRSE ARS/DREAL ● Date du dépôt de l'AAP : 16 avril 2021 ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat] en attente
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Engagement des réflexions avec les EPCI ● Communication auprès des partenaires ● Lancement des démarches de PDE et schéma de mobilité scolaire
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● [Nombre de sensibilisations mises en œuvre ● [Nombre d'actions engagées

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement		[financeurs, modalités]				
		– Financeur État ; type de subvention demandée AMI TENMOD ; 45 % sollicité				
		– Financeur État ; type de subvention demandée PRSE ; 4,5 % sollicité				
Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Accompagnement au changement des pratiques de mobilité	ADEME	[2021-2024]	221 050 €	221 050 €	100 000 €	45 %
Accompagnement au changement des pratiques de mobilité	PRSE – ARS/DREAL	[2021-2024]	221 050 €	221 050 €	10 000 €	4,5 %
Accompagnement au changement des pratiques de mobilité	PETR	[2021-2024]	221 050 €	221 050 €	111 050 €	50,5 %

AXE 6. L'AGRICULTURE BRAYONNE, SOCLE D'UNE ALIMENTATION DURABLE

FICHE-ACTION 146. Développement d'une conciergerie de village

Maître d'ouvrage de l'action	Établissement Public National Antoine Koenigswarter – EPNAK
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>L'agriculture brayonne, socle d'une alimentation saine et accessible</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> – développement équilibré du territoire brayon : emploi de personnes en réinsertion, – vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local : contribue à la vie du centre-bourg par l'échange de services – développement d'une alimentation durable sur le territoire : vente de produits locaux et de qualité
Date de signature	XX/XX/XX
Délai de mise en œuvre	2021 2023
Description générale	<p>Dans le cadre du décret sur la Réadaptation professionnelle, l'EPNAK a développé la modélisation d'une organisation en plateforme de services favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap : la PAOFIP, Plateforme d'Accompagnement à l'Orientation, la Formation et l'Inclusion professionnelles.</p> <p>Elle est composée de la future entreprise adaptée « conciergerie de village » et d'un centre de réadaptation professionnelle.</p> <p>Afin de déployer ce service en Pays de Bray, l'EPNAK a conventionné avec la Communauté Bray Eawy pour développer son projet par la mise à disposition de ses locaux à Maucombe.</p> <p>En détail le projet consiste en la création d'une conciergerie de village au travers d'une entreprise adaptée portée par l'EPNAK Grand-Ouest en association avec son partenaire privé Facility Serv'. La conciergerie de village proposera divers services, définis en fonction des besoins de la population et des personnes en</p>

	<p>difficulté. Le projet de conciergerie se veut être un apport de service de proximité et complémentaire aux offres locales existantes.</p> <p>Les champs d'intervention de la conciergerie pourront être les suivants selon les mobilisations et partenaires engagés : service de portage de repas, service de blanchisserie, écrivain public, accompagnement social, point retrait et livraison de produits locaux...</p> <p>Des partenaires tels que le PETR du Pays de Bray dans le cadre des réflexions autour d'un projet alimentaire de territoire ont été rencontrés.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribuer à l'émergence de services de proximité diversifiés en milieu rural et sur le territoire Bray Eawy ● Développer une entreprise sociale et solidaire sur le secteur Bray Eawy ● Contribuer aux actions économiques de développement durable et renforcer localement le réseau d'acteurs sur ce sujet
Intervenants	<p>Établissement public</p> <p>Communauté de communes Bray Eawy</p>
Budget global	70 692 € (première année 2021)
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Inclusion et Ruralité (MSA et DIRECCTE) ● Date du dépôt de l'AAP : Novembre 2020 ● Réponse de l'AAP : Non-lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Ouverture officielle de la conciergerie courant 2021 ● Investissement des locaux de Maucombe
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'usagers/bénéficiaires mensuels puis hebdomadaires ● Nombre de producteurs et partenaires associés

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Aide au poste</i>	DREETS	2021-2023	70 692 €		26 258 €	37

FICHE-ACTION 147. Aménagement de la cuisine du restaurant scolaire

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Beaussault
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	L'agriculture brayonne, socle d'une alimentation durable Contribution à la Transition écologique : – développement d'une alimentation durable sur le territoire dans le maillon de la restauration collective en répondant aux attentes de la loi EGAlim
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	En construction : mise en service vers septembre 2021
Description générale	Dans le cadre de la construction d'un bâtiment remplissant la double fonction de salle polyvalente (le week-end) et de restaurant scolaire (en semaine), la commune de Beaussault souhaite doter la cuisine d'aménagements afin de permettre l'utilisation de produits frais, à cuisiner. Ce projet s'inscrit dans l'objectif de rendre accessible pour tous une alimentation de qualité, et plus particulièrement les enfants, dans le cadre de la loi EGAlim. La commune souhaite donc disposer d'un restaurant scolaire aux normes, pour contribuer à renforcer l'économie, les services et l'emploi local, en soutenant les producteurs locaux.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise aux normes du restaurant scolaire ● Répondre aux attentes de la loi EGAlim
Intervenants	Commune de Beaussault État, communauté de communes des 4 Rivières, Département de Seine-Maritime
Budget global	808 056,64 €€ TTC

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Démarrage des travaux du restaurant scolaire ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Fin des travaux du restaurant scolaire ● Date des premiers repas servis dans le restaurant scolaire ● Rédaction d'un cahier des charges répondant aux attentes de la loi EGAlim

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Sur la totalité des lots de la salle	Etat/DETR	12/09/2017 – 24/04/2024	808 056,64 € TTC	39 893,59 €	11 968,08 €	25
Sur la totalité des lots de la salle	Communauté de communes des 4 Rivières	12/2016 –	808 056,64 € TTC	232 334 €	48 466,80 €	20
Sur la totalité des lots de la salle	Département de Seine-Maritime	12/10/2020 – 12/10/2023	808 056,64 € TTC	350 000 €	87 500 €	25

FICHE-ACTION 148. Aménagement de jardins familiaux

Maître d'ouvrage de l'action	LES GRANDES-VENTES
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Axe 6 : L'agriculture brayonne, socle d'une alimentation durable</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la cohésion sociale - Éducation des habitants au jardinage, au respect de la nature et au bien-manger
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	<p>La commune des Grandes-ventes a pour projet l'aménagement de jardins familiaux à proximité du Stade des Hôtelets. Il s'agira de créer de 22 parcelles de 100 m², proposées aux habitants ventois pour le jardinage.</p> <p>Ce projet vise à permettre aux familles, notamment à faible revenu de consommer des fruits et légumes, en vue d'améliorer leur santé. Cette action vise également à renforcer le lien entre les habitants, l'entraide et l'échange étant souvent associés à ce type de jardins.</p> <p>La commune souhaite également travailler avec le public scolaire, dans le but de les sensibiliser aux enjeux de l'alimentation saine et accessible.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Rendre accessible la consommation de fruits et de légumes ● Pérenniser, améliorer la biodiversité sur le site ● Organiser des activités avec les enfants de l'école primaire ● Création de lien social ● Œuvrer pour répondre aux enjeux agroécologiques et climatiques
Intervenants	LES GRANDES-VENTES

	État Plan de Relance/Département/Fonds Leader
Budget global	10 000 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Aménagement des 22 parcelles de jardins
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'adhérents au jardin ● Nombre de parcelles cultivées

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Aménagement des parcelles</i>	<i>État/?</i>	01/07/2021	10 000 € TTC	8 333 €	4 200	50
<i>Aménagement des parcelles</i>	<i>Département</i>	01/07/2021	10 000 € TTC	8 333 €	2 500	30

FICHE-ACTION 149. Projet Alimentaire Territorial du Pays de Bray

Maître d'ouvrage de l'action	PETR du Pays de Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>L'agriculture brayonne, socle d'une alimentation saine et accessible</p> <p>Contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au développement équilibré du territoire brayon : réduction des déchets pour les transformer en ressource - à la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local : structure les différentes filières alimentaires et donc les acteurs économiques et sociaux correspondants - au maintien de la culture et de l'attractivité touristique, en déployant le volet du patrimoine gastronomique du territoire et son savoir-faire - au développement d'une alimentation durable sur le territoire : alimentation saine, accessible, écologique, locale et cela pour les différents acteurs en lien avec l'alimentation
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021-2023
Description générale	<p>Le PETR du Pays de Bray a réalisé en 2018 et 2019, une étude sur la valorisation des productions locales. Cette dernière a abouti à l'élaboration d'un plan d'action en 7 axes opérationnels et à 1 axe transversal (mise en œuvre d'une démarche de PAT).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe n° 1 : Favoriser l'installation et l'intégration dans les filières des porteurs de projets en circuit court - Axe n° 2 : Valoriser et développer les productions labellisées et durables du Pays de Bray - Axe n° 3 : Renforcer la compétitivité des productions agricoles locales ; - Axe n° 4 : Créer des outils mutualisés pour les acteurs des filières de productions et de transformations agricoles ; - Axe n° 5 : Améliorer la visibilité et communiquer sur l'offre en produits locaux ; - Axe n° 6 : Consolider les modes de commercialisation et promouvoir les démarches innovantes ; - Axe n° 7 : Sensibiliser aux enjeux de l'alimentation locale et durable.

	<p>- Axe n° 8 : Élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial</p> <p>Pour mettre en œuvre le 8^{ème} axe, permettant ensuite la mise en œuvre des 7 autres, le PETR du Pays de Bray s'est lancé dans l'élaboration d'un PAT fin décembre 2020.</p> <p>La démarche du PETR a été labellisée PAT de niveau 1 par les services de l'État en avril 2021 à la suite d'une candidature à l'appel à projets du Programme Nationale pour l'Alimentation (PNA) proposé dans le cadre du Plan de Relance.</p>
Objectifs	<p>Finaliser le diagnostic relatif aux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De l'économie alimentaire des différentes filières et acteurs du territoire - Du gaspillage alimentaire - De l'économie circulaire - De l'alimentation saine et accessible <p>Élaborer la stratégie du PAT du Pays de Bray en concertation avec les différents acteurs du territoire</p> <p>Mettre en œuvre les actions relatives au plan d'action de valorisation des productions locales</p>
Intervenants	<p>À définir via les prestations</p> <p>Financeurs : DRAAF Normandie, ARS Normandie,</p> <p>Partenaires réseau : Chambre d'Agriculture de Normandie, Bio En Normandie, Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (RÉGAL), Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD, Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), Interprofession Des Appellations Cidricoles (IDAC), Terres de liens, Agence pour le Développement Régional des Entreprises Sociales et Solidaires (ADRESS)</p> <p>Acteurs territoriaux : Association brayonne Dynamique (ABD), Vel'Oser, Association d'Aide Rurale du Pays de Bray (AARPB) la Brèche, Syndicat de Défense et de Qualité du Fromage de Neufchâtel AOP (SDQFN)</p>
Budget global	130 888 €
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Programme National pour l'Alimentation en région <ul style="list-style-type: none"> ○ Date du dépôt de l'AAP : 30 juin 2020 ○ Réponse de l'AAP : Lauréat ● Mesure 13 volet 1 du Plan de Relance : « Soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires

	<p>Territoriaux » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Date du dépôt de l'AAP : 12 janvier 2021 ○ Réponse de l'AAP : Lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Élaboration du diagnostic du PAT ● Nombre de partenaires associés à la démarche ● Emploi d'un ETP pour le projet ● Conception d'outils de communication/sensibilisation (guide des productions locales/carte interactive/guide du porteur de projet/Kit de l'élu...) ● Sélection d'un ou plusieurs prestataire(s) pour l'animation de formations à destination du personnel de la restauration collective/des élèves/du grand public
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Élaboration du plan d'action du PAT ● Nombre de formations créées et nombre de participant(e)s en fonction du type de bénéficiaires/an sur 3 ans ● Nombre de porteurs de projet accompagnés/an sur 3 ans ● Nombre d'animations réalisées/an sur 3 ans ● Nombre de d'outils de communication/sensibilisation par an sur 3 ans ● Nombre de partenaires consultés ● Nombre de retours des questionnaires à destinations des habitants, des entreprises et des professionnels de la restauration collective

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Ingénierie 2020/2021</i>	DRAAF	Décembre 2020 à septembre 2021	29 167 €	29 167 €	14 000 €	48
<i>Ingénierie 2020/2021</i>	ARS	Décembre 2020 à septembre 2021	29 167 €	29 167 €	7 000 €	24

<p><i>Ingénierie 2022-2023</i></p> <p><i>Mise en œuvre du plan d'action de l'étude de valorisation des productions locales</i></p>	<p><i>– Ministère de l'agriculture et de l'alimentation</i></p> <p><i>– ADEME</i></p> <p><i>– Ministère des solidarités et de la santé</i></p>	<p>2021-2024</p>	<p>110 388 €</p>	<p>77 271 €</p>	<p>77 271 €</p>	<p>70</p>
--	--	------------------	------------------	-----------------	-----------------	-----------

FICHES PROJETS

AXE 1. UN DÉVELOPPEMENT BRAYON ÉQUILIBRÉ, FACTEUR DE COHÉSION

FICHE-PROJET 1. Aménagement du siège de la Communauté de communes des 4 Rivières

Maître d'ouvrage de l'action	Communauté de communes des 4 Rivières
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion Contribution à la Transition Ecologique : <ul style="list-style-type: none">- Faciliter l'accès aux services communautaires- Améliorer la visibilité de la collectivité- Favoriser la cohésion au sein des services de la CRC
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021 – 2023
Description générale	Il s'agit de regrouper l'ensemble des sites administratifs de la CC4R actuellement situés à Forges-les-Eaux, Gournay-en-Bray (sites 1 et 2) afin de permettre d'avoir une optimisation des moyens humains et techniques, une meilleure implantation territoriale, favorisant l'accès au public. Cela permettra également à la CR de disposer d'une meilleure visibilité et cohérence territoriale en regroupant ses services.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Optimiser le fonctionnement des services publics● Améliorer l'accessibilité aux permanences et aux services communautaires● Améliorer les conditions de travail et centraliser l'ensemble des services publics de la collectivité en un seul lieu identifié
Intervenants	CC 4 Rivières

	Département, État
Budget global	Achat : 200 000 € (1/3 du montant global de l'investissement 600 000 €, mais conjoint avec le centre de formation et de co working Travaux : 300 000 € estimés
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Achat du bâtiment : 2^{ème} semestre 2021 ● Études et travaux : 2022
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de services implantés sur le site

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 2. Aménagement du service déchets ménagers

Maître d'ouvrage de l'action	Communauté de communes des 4 Rivières
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion Contribution à la Transition écologique : - Offrir un cadre de travail adapté
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021 – 2023
Description générale	Il s'agit, suite aux déménagements des agents administratifs du SIEOM (Service d'enlèvement des Ordures Ménagères) au nouveau siège de la CC4R, de procéder aux travaux d'aménagement du bâtiment actuel pour y créer des vestiaires et locaux techniques réglementaires et adaptés au personnel
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Permettre aux agents de bénéficier d'un lieu de travail adapté aux exigences réglementaires (création de vestiaires H/F, lieu de vie) ● Améliorer les conditions de travail
Intervenants	CC 4 Rivières Département, État
Budget global	Travaux : 250 000 € estimés
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Achat du bâtiment : 2^{ème} semestre 2021 ● Études et travaux : 2022

Indicateurs de résultat

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 3. Aménagement du centre de formation et de coworking

Maître d'ouvrage de l'action	Communauté de communes des 4 Rivières
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local Contribution à la Transition Ecologique : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès à la formation, notamment pour des publics spécifiques - Diminuer les besoins de mobilité
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021 – 2023
Description générale	<p>La CC4R conduit depuis plusieurs années des réflexions pour mettre en place un espace mutualisé de formation et de co-working. L'intérêt pour ce projet et la mobilisation des partenaires ayant été menées, elle a identifié le site sur lequel créer ce service.</p> <p>Il s'agit d'aménager une partie d'un bâtiment en salle de formation adaptée permettant l'accueil des organismes qui dispenseront des formations aux administrés du territoire de la CC4R. Le besoin de formation est particulièrement prégnant dans cette portion du territoire du Pays de Bray.</p> <p>Il s'agit également d'aménager des espaces de co-working permettant aux administrés du territoire et aux entreprises de disposer d'un lieu identifié, adapté, équipé et sécurisé pour des activités professionnelles de télétravail ou de visioconférence, afin de limiter leurs déplacements vers leur lieu de travail, parfois situé dans l'Oise, en Région parisienne ou vers Rouen.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Permettre aux administrés du territoire de se former au plus près de chez eux ● Améliorer le retour à l'emploi et la formation professionnelle ● Améliorer la vie associative en permettant l'organisation de stages nécessitant des équipements adéquats ● Limiter les déplacements et permettre aux entreprises et

	au télétravailleur de disposer d'un lieu adapté à cette activité
Intervenants	CC 4 Rivières
	Département, Région, État
Budget global	Achat : 400 000 € (2/3 du montant global de l'investissement 600 000 €, mais conjoint avec le siège de la CC4R) Travaux : 800 000 € estimés
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Achat du bâtiment : 2^{ème} semestre 2021 ● Études et travaux : 2022
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de personnes accueillies en formation ● Nombre d'utilisateurs de l'espace de co-working

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 4. Aménagement du centre-bourg

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Compainville.

FICHE-PROJET 5. Création d'équipements pour le regroupement pédagogique concentré : restaurant scolaire, ludothèque, grande salle de motricité et plateau sportif

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Cuy-Saint-Fiacre
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion
	Contribution à la Transition écologique :
	Regroupement des écoles pour assurer le lien et la cohésion entre les élèves et les enseignants Equiper le groupe scolaire d'outils et aménagements performants
Date de signature	À définir
Délai de mise en œuvre	À définir
Description générale	Les communes de Cuy Saint Fiacre et d'Elbeuf en Bray souhaitent évoluer vers un Regroupement Pédagogique Concentré sur la commune de Cuy Saint Fiacre, en intégrant la commune de Molagnies. L'École de Cuy Saint Fiacre possède 4 classes indépendantes les unes des autres, dont une classe actuellement libre. On y recense une classe maternelle équipée d'un dortoir, d'une salle de motricité et d'une tisanerie ainsi que 3 autres classes plutôt destinées aux élèves élémentaires. La commune de Cuy Saint Fiacre a du potentiel foncier en étant propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée C41 d'une superficie de 8000 m ² . Cet espace attenant à l'école permettrait une éventuelle construction de classe supplémentaire si les effectifs venaient à évoluer à la hausse dans les prochaines années. Ce terrain pourrait également recevoir l'édification d'un restaurant scolaire indépendant de la salle des fêtes, mais aussi la création d'une ludothèque, d'une grande salle de motricité ainsi que la création d'un plateau sportif destiné aux élèves de l'école.
Objectifs	L'objectif est <ul style="list-style-type: none"> ● De sécuriser les élèves, qui actuellement doivent traverser la Rue de l'École pour se rendre à la salle polyvalente. ● Disposer de la salle polyvalente sans dépendre de l'École ● Améliorer le confort et l'épanouissement des élèves
Intervenants	Commune de CUY SAINT FIACRE

	État au titre de la DETR et de la DSIL, le Département
Budget global	À définir
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<p><u>1^{er} phasage : Septembre 2021 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement de la salle de classe d'Elbeuf à Cuy Saint Fiacre avec tout le mobilier et le matériel - Convention avec Brémontier Merval où la classe de CM1/CM2 restera à Brémontier le temps des travaux. - Mise en place d'une étude de marché pour projet construction. <p>Ce premier phasage ne nécessite aucune modification particulière d'organisation ni aucun investissement et peut donc se mettre en place rapidement.</p> <p><u>2^{ème} phasage : Septembre 2022 :</u></p> <p>Construction de la restauration scolaire, de la salle de motricité, de la ludothèque.</p> <p>Ce deuxième phasage va permettre d'accueillir les enfants dans des locaux en toute sécurité, et notamment pour la restauration scolaire où les enfants n'auront plus à traverser la route pour aller déjeuner.</p> <p><u>Septembre 2023 :</u></p> <p>Fin de la convention avec Brémontier Merval qui part dans le Sivos des 3 Monts : la classe de CM1/CM2 se retrouve à Cuy. (Fin du temps de phasage des travaux : RPC total à Cuy). Ce troisième phasage ne pourra se faire que si les travaux sont terminés.</p> <p><u>Septembre 2024 :</u></p> <p>Construction d'un plateau sportif</p>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de classes à Cuy-Saint-Fiacre ● Nombre d'élèves accueillis

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 6. Aménagement du champ de foire

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Gaillefontaine
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les circulations - Favoriser les cheminements piétons - Renforcer l'attractivité de la commune
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2022
Description générale	<p>La commune a décidé d'aménager la place du champ de Foire suite à l'implantation du pôle médical regroupant le dentiste, la pharmacie et le cabinet médical. Le projet consiste à faciliter l'usage et l'accès de la place pour accéder aux services présents. Il s'agit de créer un sens de circulation et d'aménager un cheminement piéton. De même, la commune souhaite procéder à des aménagements paysagers avec intégration de mobilier urbain afin de coupler fonctionnalité et environnement de qualité sur cette place. Il s'agit également de redynamiser cet espace et de le rendre plus attractif.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Sécuriser la circulation ● Favoriser les cheminements doux ● Renforcer la fonctionnalité et l'attractivité de ce secteur de la commune ● Faciliter l'accès aux services
Intervenants	<p>commune de Gaillefontaine</p> <p>Architecte</p>
Budget global	Évalué à 250 000 € TTC

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Esquisse réalisée ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Aménagement de la place

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 7. Création d'un groupement scolaire à Gournay-en-Bray

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Gournay-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion
	Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Faible consommation énergétique - Mutualisation des locaux
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	À définir
Description générale	Les deux écoles maternelles et l'école primaire de Gournay-en-Bray regroupent 450 élèves. Deux de ces bâtiments sont très anciens (école Brassens et école Prévert). Ils génèrent des dépenses de fonctionnement importantes et ne sont pas aux normes pour l'accessibilité. La troisième école présente des matériaux amiantés ainsi que des problèmes de toiture. La commune souhaite faire construire un bâtiment à énergie positive et à haute qualité environnementale pour regrouper les écoles et ainsi créer un groupe scolaire performant et de qualité.
Objectifs	Réduire la consommation énergétique de la commune Créer un nouvel espace mutualisant les 3 écoles avec une haute qualité environnementale, accessible à tous et modulaire
Intervenants	Commune de Gournay-en-Bray
	État, Département, Région, Éducation nationale
Budget global	6,5 M € TTC

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Étude de Faisabilité par le cabinet Eawy Architecture prévue pour l'automne 2021 ● Sélection de l'entreprise ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Fonctionnalité du bâtiment ● Faible consommation énergétique ● Nombre d'élèves accueillis

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 8. Réhabilitation d'un bâtiment communal en locaux associatifs

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Mesnil-Follemprise
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de lien social - Réhabilitation du patrimoine bâti communal - Valorisation des savoir-faire locaux
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2022]– [2024
Description générale	<p>Mesnil Follemprise est un village au cœur d'une vallée entouré de bois et forêts, de chemins de randonnées, proche de l'avenue verte et de plusieurs manoirs du XVI^e siècle.</p> <p>La population de notre village et de ses alentours est constituée de familles jeunes, de professions diverses et motivées pour faire vivre notre village et l'animer.</p> <p>Nous avons des producteurs bios, des gîtes et chambres d'hôtes. Mesnil Follemprise est un point de rencontre à la fois pour les randonneurs (équestre, pédestre, cyclisme...), les amateurs de parapentes, les amoureux de la nature.</p> <p>Même si la crise sanitaire que nous traversons a renforcé le besoin de lien social, cette situation n'est pas inconnue dans les secteurs ruraux et cette expression est largement ressentie par les populations.</p> <p>Les différents acteurs du territoire ont déjà fait beaucoup en ce sens, néanmoins, la physionomie de notre territoire change depuis plusieurs années et ces actions méritent d'être diversifiées et localisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse de la population - Contraintes de déplacement renforcées - Disparition des commerces de campagne <p>Mais également</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une nouvelle génération d'habitants - Des projets locaux promouvant le circuit court - Un nouveau dynamisme économique <p>Tous ces facteurs nécessitent une prise en compte des élus pour répondre à ce nouvel environnement.</p> <p>Le projet porté par la commune de Mesnil-Follemprise s'inscrit dans cette dynamique. La commune, disposant d'un logement à réhabiliter, travaille depuis quelques mois avec les élus du</p>

	<p>territoire, les acteurs associatifs, les agriculteurs au devenir de ce logement.</p> <p>L'idée de créer un lieu de partage a rapidement fait consensus. Un projet s'est construit autour d'un endroit où pourrait se croiser les générations, les sensibilités du territoire, les métiers le tout dans un contexte de respect et de bienveillance.</p> <p>Ce projet s'organise autour d'un lieu pouvant accueillir la population locale et de proposer à travers différentes thématiques culturelles, festives, musicales... des moments de partage et d'échanges.</p> <p>Construit sur un principe participatif, chaque habitant sera à même de proposer des thématiques s'inscrivant dans le contexte du Pays de Bray.</p> <p>C'est aussi l'occasion de promouvoir nos produits locaux, favoriser les circuits courts, valoriser le savoir-faire de nos producteurs.</p> <p>Enfin, c'est pour la commune l'occasion d'offrir un service de proximité à la population.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Aider l'agriculture de proximité, ● Créer un lieu de rencontre, d'échange et de discussion
Intervenants	<p>Commune de Mesnil Follemprise</p> <p>Région, FEADER</p>
Budget global	[230 000 €]
Réponse à un Appel à Projet (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'activités accueillies dans le lieu

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 9. Requalification du bâti en centre-bourg

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Nesle-Hodeng
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion
	Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la consommation foncière et lutte contre l'imperméabilisation des sols • Densification du bâti • Cohésion sociale
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021-2026
Description générale	<p>La commune est à ce jour propriétaire de l'ancien Bar (parcelle AS 55) et a pour projet d'acquies la demeure qui y est attenante (parcelles AS 56 et 57) avec l'aide de l'EPFN.</p> <p>Le projet est de démolir ces édifices anciens, dégradés, trop vétustes et énergivores pour pouvoir être rénovés (présence d'amiante dans le bar). En remplacement, la commune ambitionne de construire de nouveaux logements tout en repensant l'aménagement de cette petite place au cœur du village avec la construction de 3 à 6 logements de capacité différente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 à 3 logements à caractère social • au moins 1 logement permettant d'accueillir une personne en perte de mobilité • avoir un local permettant l'établissement d'une activité professionnelle (de type MAM) • rendre les locaux de la Mairie (parcelle AS 54) et du logement communal accessibles : suppression des marches et création d'une rampe en pente douce, réaménagement du stationnement devant la Mairie. <p>L'objectif est que ces constructions soient réalisées a minima en RT 2022 et disposent d'un moyen de chauffage collectif qui engloberait aussi la Mairie, l'école, la salle de restauration, la salle d'Animation et le logement communal existant qui sont actuellement chauffés à l'électricité. D'autres modes d'énergies renouvelables seront aussi étudiés, tels que les panneaux photovoltaïques.</p> <p>O²Bray va engager des travaux d'assainissement collectif pour tout le centre du village où le traitement des eaux usées de certaines habitations est non conforme, voire inexistant parfois. Le projet y</p>

	sera donc raccordé. Le but est de travailler ensemble afin de faire coïncider ces grands travaux et ainsi rationaliser les interventions.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Lutter contre l'imperméabilisation des sols en construisant sur une surface déjà utilisée. ● Densifier l'habitat en centre village en y accueillant les aînés, des familles, des personnes vivant seule, une activité professionnelle ● Contribuer à l'attractivité du village en créant des services et en faisant la promotion d'une démarche vertueuse d'aménagement
Intervenants	Commune de Nesle-Hodeng
	CAUE 76, SDE 76
Budget global	À définir
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Acquisition de la parcelle ● Démolition du bar existant ● Définition du projet
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de logements créés et typologie ● Activité professionnelle accueillie

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 10. Rénovation urbaine : quartier de l'Épinay

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de SERQUEUX
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du cadre de vie - Renaturation d'un quartier et intégration à son environnement
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2022-2024
Description générale	<p>Dans le cadre de l'amélioration de l'attractivité de la commune et de l'amélioration du cadre de vie des habitants, l'équipe municipale souhaite mener un projet global de rénovation du quartier de l'Épinay où se situe le stade municipal. Ce quartier, située en entrée de ville depuis Roncherolles en Bray se situe à proximité de la forêt et bénéficie ainsi d'un environnement de qualité. Ce quartier s'est développé dans les années 19XX, sans intégration paysagère spécifique. À noter que dans le cadre de la carte communale, ce quartier dispose de zones constructibles, visant à poursuivre son développement.</p> <p>Le projet comprend plusieurs aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux d'assainissement collectif ; - Les travaux d'enfouissement des réseaux, - La rénovation du vestiaire, - La modernisation du stade, - L'installation de mobilier urbain, - L'apport de nouvelles infrastructures (parcours de santé...). <p>L'ensemble du projet sera accompagné d'un volet écologique transversal.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Attractivité du territoire ● Aménagement urbain ● Transition écologique ● Amélioration du cadre de vie

Intervenants	SERQUEUX
	À définir
Budget global	1 500 000 €
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des études préalables ● Réalisation des projets d'aménagement ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ●

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 11. Aménagement de la traverse (RD1314)

2^{ème} tranche

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Serqueux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser la circulation et les cheminements - Améliorer l'attractivité de la commune
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2022-2023
Description générale	<p>La commune de Serqueux est traversée par la Route Départementale n° 1314.</p> <p>Cette voie, habituellement empruntée en grande partie par une circulation de transit, mais également de touristes, fait l'objet d'une vitesse excessive des véhicules qui traversent le village.</p> <p>La commune (avec le concours du Département) souhaite réaliser des travaux d'aménagements de sécurité sur cette RD1314 en traversée du village (tranche n° 2 de la place des marronniers à la sortie de commune).</p> <p>Ces travaux basés sur cinq orientations différentes consistent donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager le carrefour avec l'ancienne RD141 avec des trottoirs normalisés, un traitement de surface de la chaussée en pavés et deux passages piétons intelligents aux normes PMR. • Aménager un passage piéton intelligent aux normes PMR au niveau des commerces de proximité. • Réaliser des zones de stationnement latéral sécurisées sur toute la longueur du projet.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer le cadre de vie ● Contribuer à la sécurité routière ● Renforcer l'attractivité ● Végétaliser la traversée de la commune.

Intervenants	SERQUEUX
	Département, ETAT.
Budget global	500 000 €
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des études ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ●

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 12. Modernisation du groupe scolaire

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Serqueux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le confort des élèves - Améliorer la performance énergétique du bâtiment
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021-2023
Description générale	<p>Les élus portent le projet global de la transformation urbaine de la commune de Serqueux, et de la modernisation de ses infrastructures. L'école étant une priorité pour le conseil municipal, la commune de Serqueux souhaite lancer un plan de modernisation du groupe scolaire.</p> <p>Les principaux axes de ce projet sont de démonter les préfabriqués de l'école et rénover les sanitaires.</p> <p>La 1^{ère} tranche consiste en l'aménagement d'une salle de classe dans l'ancienne mairie et de créer des nouveaux sanitaires pour l'école primaire.</p> <p>La 2^{ème} tranche consiste en la rénovation des sanitaires de l'école maternelle en les agrandissant.</p> <p>La dernière tranche consiste en l'extension du bâtiment du groupe scolaire afin d'en faire une salle de classe.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Moderniser le groupe scolaire, ● Améliorer les sanitaires, ● Rénovation énergétique notamment en supprimant les éléments préfabriqués.
Intervenants	<p>Commune de Serqueux</p> <p>Département</p> <p>État</p>

	PETR
Budget global	250 000 €
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des études ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 13. Construction d'un regroupement scolaire et des services périscolaires

Maître d'ouvrage de l'action	SIVOS DE BEZANCOURT
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un développement brayon équilibré, facteur de cohésion Contribution à la Transition écologique : Regroupement des écoles pour assurer le lien et la cohésion entre les élèves et les enseignants
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/09/2021 – 01/09/2023
Description générale	Le Sivos de Bézancourt a pour projet la construction d'un regroupement scolaire de 5 classes avec l'ensemble des services périscolaires, la salle de motricité et les locaux administratifs. Ce regroupement permet de rassembler les écoles des différents villages (4) constituant le SIVOS.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Qualité de l'enseignement, dynamique entre enseignants, suivi des élèves et réunions pédagogiques. ● Mutualisation des achats et des coûts de fonctionnement de la cantine ● Gain énergétique en lien avec les constructions récentes ● Baisse des coûts de transport
Intervenants	Sivos de Bezancourt Communes de Avesnes-en-Bray, Bezancourt, Bosc-Hyons et Montroty
Budget global	À définir
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Projet de Territoire : Convention locale pour une offre scolaire et éducative de qualité ●

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none">● Réalisation des études● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">● Nombre d'élèves accueillis sur le site

Plan prévisionnel de financement

À définir

AXE 2. DES PÔLES DYNAMIQUES POUR LA VITALITE DE L'ÉCONOMIE, DES SERVICES ET DE L'EMPLOI LOCAL

FICHE-PROJET 14. Aménagement/Création de cabinets médicaux à Gournay-en-Bray

Maître d'ouvrage de l'action	Communauté de communes des 4 Rivières
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local</p> <p>Contribution à la Transition Ecologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès à la santé pour tous - Améliorer l'offre de soins
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021 – 2023
Description générale	<p>Le projet du Pôle de Santé pluridisciplinaire de la communauté de communes des 4 Rivières est issu des observations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une population de médecins traitants âgés : en 2014, neuf médecins sur treize ont plus de 55 ans ; • Une faible densité médicale ; • Une présence de la consultation de renfort qui ne répond pas à l'ensemble des besoins (6,97 % des habitants de l'ex-C.C. du Bray-Normand n'ont pas de médecin traitant et 5,34 % ne se sont pas rendu chez un médecin généraliste au cours des 24 derniers mois en 2015) ; • Une volonté des professionnels présents de travailler en équipe. <p>Il s'agit de revoir le projet de PSLA initialement envisagé pour permettre d'offrir des lieux d'accueils adaptés aux professionnels de santé volontaires sur le secteur de Gournay-en-Bray et ainsi terminer le maillage du territoire</p>

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre à disposition des cabinets médicaux accessibles et conformes réglementairement ● Améliorer l'offre de soins sur le secteur de Gournay en Bray et finaliser le maillage des maisons médicales du territoire de la CC4R ● Améliorer les conditions de travail des professionnels actuels et volontaires pour intégrer ces nouveaux cabinets, ● Permettre d'offrir une meilleure offre de location pour de futurs professionnels désireux de s'installer à Gournay en Bray
Intervenants	CC 4 Rivières
	Département, État
Budget global	<p>Construction : 600 000 € estimés</p> <p>Aménagement/extension de locaux existants : 500 000 € estimés</p>
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Achat du bâtiment : 2^{ème} semestre 2021 ● Études et travaux : 2022
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de professionnels de santé installés

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 15. Petites Centralités

Maître d'ouvrage de l'action	Commune d'Argueil
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Des pôles dynamiques pour la vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local
	Contribution à la Transition écologique : Réflexion globale et concertée du projet d'aménagement de la commune
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	[2021]– [2025]
Description générale	[La commune d'Argueil a été sélectionnée pour participer à l'expérimentation Petites Centralités portée par l'EPFN en partenariat avec le Département de la Seine-Maritime. Cette expérimentation consiste à la réalisation d'une étude de la commune pour améliorer son aménagement et son attractivité. L'étude est menée par l'Atelier de l'Ourcq. Cette étude permet de travailler avec les élus, mais aussi les habitants et les acteurs du territoire (associatifs, secteur du tourisme, etc.) Il s'agira de définir collectivement un plan d'action permettant d'atteindre ces objectifs.]
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer le rôle de petite centralité de la commune au sein de l'intercommunalité] ● Revitaliser et aménager le centre-bourg ● Créer des liens entre les différents lotissements de la commune ● [Valoriser les espaces publics de la commune]
Intervenants	[Commune d'Argueil]
	[EPF Normandie
	Département de la Seine-Maritime]
	Atelier de l'Ourcq
	PETR du Pays de Bray

	CC des 4 Rivières Associations locales du territoire
Budget global	[
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● [Calendrier prévisionnel de l'étude] ● [Calendrier prévisionnel du plan d'action]
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● [Nombre d'actions prévues] ● [Nombre d'actions engagées] ● Nombre d'actions réalisées

Plan prévisionnel de financement

Sans objet – financement Département/EPFN

AXE 3. UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

FICHE-PROJET 16. Réhabilitation du foyer rural de la commune de Bully

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Bully
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique
	Contribution à la Transition écologique : - Réduction de la consommation d'énergie
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2022-2023
Description générale	Le foyer rural de Bully, datant des années 70, est aujourd'hui considéré comme une passoire énergétique. Des travaux de rénovation associés au choix d'un nouveau mode de chauffage sont envisagés dans le foyer rural notamment utilisé dans le cadre des activités sportives des écoles et activités périscolaires. La commune de Bully dispose en effet d'associations reconnues pour leur pratique sportive (tennis de table par exemple).
Objectifs	Réduire la consommation d'énergie de la commune Proposer un service de meilleure qualité
Intervenants	Mairie de Bully PETR du Pays de Bray CEP du SDE 76
	Département État (DSIL)
Budget global	Montant € TTC

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none">● Réalisation des travaux de rénovation● Changement de mode de chauffage
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">● Économie d'énergies

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 17. Travaux d'isolation de la salle polyvalente

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Cuy-Saint-Fiacre
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique
	Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des performances énergétiques du bâtiment - Baisse de la consommation d'énergie
Date de signature	À définir
Délai de mise en œuvre	À définir
Description générale	La commune de Cuy-Saint-Fiacre a pour projet de procéder à l'isolation de la salle des fêtes afin de réduire ses consommations d'énergies.
Objectifs	L'objectif est <ul style="list-style-type: none"> ● De réduire la consommation électrique liée au chauffage de la salle des fêtes et d'effectuer des économies d'énergies
Intervenants	Commune de CUY SAINT FIACRE
	État au titre de la DETR et de la DSIL, le Département CEP du SDE 76 (via PETR)
Budget global	À définir
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	Définition du projet Réalisation des travaux

Indicateurs de résultat

- Réduction de la consommation d'énergie

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 18. Rénovation du foyer rural de La Feuillie

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de La Feuillie
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : - Réduction de la consommation énergétique
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2022
Description générale	Le projet consiste la mise en place d'une nouvelle couverture et de la réfection de l'isolation des combles du foyer rural afin de le mettre hors d'eau et de réaliser des économies d'énergie sur ce bâtiment ancien et énergivore.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduire la consommation d'énergie ● Réhabiliter le bâtiment (désamiantage + mise aux normes électriques, incendie + système de ventilation et de chauffage)
Intervenants	Commune de La Feuillie État/Département 76 SDE 76 (CEP) CAUE – réalisation d'une note de cadrage
Budget global	À définir
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Diagnostics thermiques et de structure ● Appel d'offres pour Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">● Augmentation de la performance énergétique● Mise en conformité (électrique, incendie...)
-------------------------	---

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 19. Modernisation de l'éclairage public

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Nesle-Hodeng
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la consommation d'énergie • Diminution de la pollution lumineuse
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	À définir
Description générale	La commune de Nesle-Hodeng souhaite moderniser l'éclairage public en équipant les candélabres existants en LED et en mettant en place un programme d'éclairage visant à réduire la durée de fonctionnement.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la consommation d'électricité • Réduire la pollution lumineuse
Intervenants	Commune de Nesle-Hodeng SDE 76
Budget global	À définir
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de candélabres équipés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Temps d'éclairage • Baisse des consommations d'énergie

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 20. Rénovation des bâtiments publics

Maître d'ouvrage de l'action	Mairie de la Commune de Saint-Saëns
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire engagé dans la transition énergétique
	Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des performances énergétiques - Baisse des consommations d'énergies - *amélioration du confort d'utilisation des locaux
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	À définir
Description générale	<p>La rénovation du patrimoine communal porterait sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cinéma théâtre - bâtiment situé dans le centre du bourg. Patrimoine exceptionnel nécessitant une rénovation patrimoniale et énergétique complète afin de permettre une mise en lumière des lieux. • L'hôtel de ville - une extension du bâtiment ancien a été réalisée en 1991, à ce jour ce bâtiment est énergivore et représente des forts coûts de fonctionnement. • De même pour le gymnase de la Varenne – bâtiment énergivore. • Le groupe scolaire Élémentaire/Maternelle nécessite également une rénovation complète des lieux, d'autant plus que nous venons de délibéré sur la création d'un nouveau regroupement pédagogique intercommunal à la rentrée de septembre 2021 • Le Restaurant Scolaire – réhabilitation complète du bâtiment (cuisine, isolation, insonorisation,).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la consommation énergétique des bâtiments ; • Réhabiliter les bâtiments publics pour valoriser le patrimoine communal ;
Intervenants	Commune de Saint-Saëns
	État, Région, Département

Budget global	À définir
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Projet
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de la consommation d'énergie ● Réhabilitation du patrimoine

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 21. Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Maître d'ouvrage de l'action	Les Grandes-Ventes
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Rénovation énergétique Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux - Réduction de la consommation d'énergie - Diminution du recours aux énergies fossiles
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2022 - 2024
Description générale	<p>la commune des Grandes-Ventes a sollicité l'accompagnement du Conseiller en énergie partagée du SDE 76 dédié au Pays de Bray dans le cadre du partenariat avec le PETR afin de recenser les travaux à réaliser pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux des Grandes Ventes.</p> <p>Il s'agira alors d'identifier précisément les travaux à réaliser afin d'améliorer considérablement les performances énergétiques des bâtiments de la commune.</p> <p>Au-delà de ce diagnostic, plusieurs travaux ont d'ores et déjà été identifiés et considérés comme nécessaires, comme le remplacement de la chaudière fioul de la Mairie par une pompe à chaleur ou l'isolation du plafond de la salle des sports.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de l'empreinte énergétique et environnementale ● Réduire la facture énergétique
Intervenants	<p>LES GRANDES-VENTES</p> <p>Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : SDE 76</p>
Budget global	À définir

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation du diagnostic ● Lancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de bâtiments faisant l'objet de travaux ● Consommation énergétique des bâtiments concernés

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 22. Réhabilitation de l'EHPAD du Bois Joli

Maître d'ouvrage de l'action	Commune des Grandes-Ventes
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Un territoire engagé dans la transition énergétique</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions de vie des résidents - Amélioration de la qualité thermique du bâtiment - Réduction de la consommation énergétique
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2022
Description générale	<p>La commune des Grandes-Ventes dispose depuis 1993 sur son territoire d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes âgées dépendantes de type J de 4^{ème} catégorie, pouvant accueillir 64 résidents. Cet établissement situé au cœur du centre bourg, à proximité des écoles, de la Médiathèque et de la Maison de Santé joue un rôle essentiel dans le cadre des échanges intergénérationnels.</p> <p>Cependant cet établissement d'une trentaine d'années est vieillissant et nécessite des travaux de rénovation, d'adaptation et de mise aux normes pour répondre aux nouvelles réglementations, mais aussi et surtout correspondre aux besoins du public accueilli.</p> <p>Il convient donc de réécrire l'histoire de cette maison de retraite en la modernisant, en proposant des prestations adaptées aux familles et aux résidents qui rejoignent l'établissement de plus en plus tardivement.</p> <p>Ainsi, des travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, de mise en conformité de l'étanchéité des toitures-terrasses, d'isolation thermique et de rénovation énergétique sont nécessaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Diminuer la facture énergétique, gain de confort pour les résidents et réduction de l'empreinte énergétique et environnementale ● Proposer des prestations répondant aux besoins liés aux évolutions sociétales ● Rénover l'établissement pour en faire un établissement innovant correspondant aux besoins existants et à venir des résidents

Intervenants	LES GRANDES-VENTES
	ÉTAT/DÉPARTEMENT/ARS/RÉGION
Budget global	À définir
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Études et conception du projet ● AMO ● Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Économies d'énergies réalisées ● Mise en accessibilité – nombre d'aménagements spécifiques réalisés

Plan prévisionnel de financement

À définir

AXE 4. LA BIODIVERSITÉ, LE TOURISME ET LA CULTURE AU CŒUR DE L'ATTRACTIVITÉ DU PAYS DE BRAY

FICHE-PROJET 23. Réhabilitation d'un logement en gîte communal

En attente d'informations de la part du porteur de projet, commune de Compainville.

FICHE-PROJET 24. Construction d'une médiathèque à basse consommation d'énergie

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Forges-les-Eaux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray
	Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès à la culture, - Créer du lien social, - Construction exemplaire, peu énergivore
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	02/04/2021-31/12/2023
Description générale	Le projet prévoit la création d'une médiathèque BBC (Bâtiment Basse Consommation énergétique) d'au moins 300 m ² qui sera à la fois un espace où l'on trouvera : <ul style="list-style-type: none"> - les services classiques d'une bibliothèque : prêt et consultation d'ouvrages, magazines, jeux, musique, DVD, etc., - et d'autres espaces répondants aux besoins de la collectivité : espace multimédia (consultation, formation, télétravail...), lieu d'échanges (conférence, débat, conte, animation, exposition, atelier...)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Poursuivre une démarche de sobriété énergétique ● Répondre à un besoin culturel (littérature, art, etc.) ● Permettre une meilleure accessibilité à la culture ● Répondre aux besoins liés à la Fracture numérique : inégalité d'accès et d'usage ● Créer du lien : social, intergénérationnel...

Intervenants	Commune de Forges-les-Eaux
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : CEP SDE 76 via le PETR
Budget global	10 000 € frais d'étude Montant des travaux à définir
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Engagement des études début 2022
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Construction de la Médiathèque puis ouverture au public ● Nombres de visiteurs/usagers

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 25. Réhabilitation du Couvent des Capucins à Gournay-en-Bray

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Gournay-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la consommation énergétique, - Création d'un lieu d'accès à la culture, - Sauvegarde du patrimoine culturel
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	À définir
Description générale	<p>Le projet de réhabilitation du couvent des capucins repose sur la réhabilitation énergétique et architecturale du bâtiment afin de créer une salle d'exposition au rez-de-chaussée et une salle de conférences à l'étage, et mettre le bâtiment aux normes d'accessibilité et de défense contre l'incendie.</p> <p>Ce couvent a été construit en 1642 par l'ordre des Capucins puis fut occupé par des Moines. Idéalement situé en cœur de ville, ce bâtiment d'un intérêt architectural notable constitue un lieu idéal d'exposition. La ville de Gournay souhaite lui redonner vie et par la même occasion créer des services non présents dans la commune, afin de participer à son attractivité et répondre aux besoins des associations, et acteurs du territoire avec la création d'une salle de conférence.</p> <p>Une mission de diagnostic architectural est en cours.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite ● Mettre aux normes un bâtiment accueillant du public ● Disposer de deux salles pouvant accueillir du public pour la culture et la démocratie participative
Intervenants	Ville de Gournay-en-Bray

	État, Département, Région – DRAC –
Budget global	2.555 M € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Diagnostic réalisé et estimation de la restructuration
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● XX ● XX

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 26. Sente de découverte d'un milieu naturel fragile

	Commune de Mesnières-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 4 : Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray
	Contribution à la Transition écologique : - Sensibilisation et éducation à l'environnement
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	La commune de Mesnières-en-Bray, lauréate du programme Territoire Engagé pour la Nature – TEN, souhaite poursuivre son action en faveur de la protection de la biodiversité et de la sensibilisation à l'environnement. Il s'agit de créer une sente de découverte d'un milieu naturel fragile, la zone humide communale « les sainfoins ».
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Sensibiliser un large public à la sauvegarde de la biodiversité, à la protection des zones humides...
Intervenants	Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, lycée agricole de Mesnières-en-Bray
	Financeurs attendus : Département, Etat, Europe.
Budget global	48 000 € HT y compris le montant des travaux réalisés en régie : 40 000 € + 8000 € en régie
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none">● 2021 : maîtrise et acquisition du foncier● 2022 : réalisation de la sente
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">● Nombre d'utilisateurs

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 27. Requalification du Plan d'eau « Les Aulnes et des rives de la Béthune »

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Neufchâtel-en-Bray
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray
	Contribution à la Transition Ecologique : <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des espaces naturels - Sensibilisation à la nature, la biodiversité
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	À définir
Description générale	<p>Le plan d'eau « Les Aulnes et des rives de la Béthune », d'une superficie de 3.5ha, est idéalement situé à l'entrée de la ville, il bénéficie d'un parking et de plusieurs accès piétons dont certains se prolongent en promenade le long de la Béthune.</p> <p>Grand espace paysager, le plan d'eau se prête aux activités en plein air déjà nombreuses sur le site, qu'elles soient individuelles ou collectives : tir à l'arc, pêche, activités artistiques (de nombreux peintres et dessinateurs fréquentent les lieux) sports, animations, guinguette, spectacles (concerts, contes) chasse aux œufs, projection cinématographique, spectacles, balades contées, stages...</p> <p>Entretenu par les agents des espaces verts de la commune le plan d'eau est un lieu où il est agréable de se promener seul ou en famille.</p> <p>Néanmoins certains habitants ignorent son existence et d'autres ne le fréquentent pas ou peu. Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain et son projet d'attractivité, la commune souhaite construire un projet de requalification du plan d'eau pour créer un espace convivial, de vie et de loisirs.</p> <p>Aux abords immédiats de l'Avenue Verte, le plan d'eau pourrait devenir également une halte de détente pour les touristes de</p>

passage et proposer une offre de services spécifique aux cyclistes tels que des cyclo-Lodge.



Un itinéraire cycliste pourrait être proposé en partant de l'avenue verte vers le plan d'eau en faisant découvrir le Skate park, la mare pédagogique, la chapelle Sainte Radegonde, les berges pour ensuite l'accueil vélo du musée et enfin rejoindre la gare de l'avenue verte.

Dans une démarche de concertation, la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite impliquer l'ensemble de ses habitants, associations empruntant le site, usagers, conseil municipal des jeunes, acteurs de la société civile, offices de tourisme... pour exprimer leurs attentes et besoins quant à la création de ce nouveau lieu de vie.

Dès à présent, la commune a sollicité l'expertise et l'accompagnement du CAUE76 et lancé une première foire aux idées auprès d'usagers. Le CAUE 76 va élaborer une note d'enjeux et accompagner la commune qui souhaite s'adjoindre également de l'expertise d'une maîtrise d'œuvre en paysage.

Différents axes de travail ont ainsi émergé :

1. Créer un espace dédié à la biodiversité

La mise en valeur de l'enrichissement de cette biodiversité passerait par la création de supports pédagogiques entre la rivière et le plan d'eau (grand lutrin, grand panneau en bois) pour présenter la faune et la flore de la Béthune et du plan d'eau



2. Créer une structure dédiée au spectacle vivant et aux associations locales
 - a. Structures sur pilotis (scène, bar éphémère, espace de stockage, toilettes)

Construction d'une structure montée sur pilotis au bord de l'eau comprenant, côté plan d'eau un bar-crêperie-glacier ouvert en saison estivale. Côté pelouse, la structure serait composée d'une petite scène permettant des spectacles pour enfants (marionnettes, etc...). De chaque côté de cet établissement seraient disposés des espaces de rangement et de stockage pour les associations qui utiliseraient cette structure (les archers, l'Escall...).

b. Aménagement d'un jet d'eau

Devant la structure, installation d'un jet d'eau qui anime et oxygène le plan d'eau. Cela constituerait un point remarquable sur cet espace et un marqueur d'identité supplémentaire pour la ville.



Exemple de structure sur pilotis avec jet d'eau :

c. Aménagement de gradins

Un autre projet qui peut être complémentaire de la structure ou différent consiste en l'aménagement de gradins, côté sud-est du plan d'eau. Ces gradins construits en arc de cercle devant le plan d'eau permettent d'envisager tous types d'événements professionnels ou privés en utilisant aussi bien la scène devant les gradins, que le plan d'eau. Une parcelle, propriété de la ville en surplomb du plan d'eau est une fabuleuse opportunité de créer des gradins naturels.



3. Aménagement d'espaces récréatifs multiactivités

Non loin de cette structure et/ou des gradins, il serait possible d'aménager des espaces récréatifs multiactivités dédiés aux 7-12 ans pour compléter l'offre de jeux du parc Saint-Pierre. Il faudrait privilégier des structures en matériaux naturels : tyrolienne, pont de singe, filet, cabane forestière, échelle de corde, balançoire nid...

Exemple d'aire de jeux en bois s'intégrant dans un cadre naturel :



4. Création d'un mini-golf

La création d'un mini-golf répond à un besoin sportif, récréatif et social. Cette activité est un outil éducatif pour les enfants qui leur permet de s'initier à la pratique du golf (lien avec le golf de Saint-Saëns). Grâce au mini-golf, les plus jeunes apprennent aussi à coopérer avec leurs parents et frères et sœurs, le mini-golf étant avant tout un jeu collectif.



Il pourrait aussi être l'occasion de festivité comme un tournoi annuel des agents communaux, tournoi interclasse, tournoi entre écoles, tournoi des familles...

5. Aménager un parcours sportif le long des rives de la Béthune

Aujourd'hui le sport participe à la fois aux politiques de santé publique, d'éducation et d'aménagement des territoires. La pandémie a mis en évidence depuis plus d'un an la difficulté de pratiquer le sport en intérieur. Parcours de santé ou station de



sports sont évoqués.

Boîtes à livres, barbecue, hôtels à insectes, réfection du terrain de pétanque, Location ou prêt de karts à pédales pour enfants, Zone d'installation temporaire de transats, Course d'orientation, jeux de piste, pêches, spéléologie, accrobranches, tir à l'arc, mur d'escalade, table de dessin fixe, mise en place d'une signalétique, organisation de Neufchâtel plage, éco pâturage... sont encore autant de souhaits/idées/sujets déjà exprimés autour de ce projet qu'il est nécessaire de travailler collectivement pour aboutir à un projet commun.

Objectifs

- Amélioration de l'attractivité de la ville
- Création d'un espace de vie convivial et naturel répondant aux besoins de tous

Intervenants

Commune de Neufchâtel-en-Bray

	CAUE76, Comité des fêtes, les Pêcheurs Brayons, syndicat de bassin versant de l'Arques, association de spéléologies, des archers..., Conseil municipal des jeunes, habitants neufchâtelois, Escall, médiathèque, Conservatoire des espaces naturels, PETR du Pays de Bray, Département de Seine-Maritime...
Budget global	350 000 € TTC
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Petites Villes de Demain ● Date du dépôt de l'AAP : 20/11/2021 ● Réponse de l'AAP : Lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Étude de requalification réalisée ● Concertation engagée ● Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la fréquentation résidentielle et touristique sur le plan d'eau ● Nombre de manifestations organisées

Plan prévisionnel de financement

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Étude de requalification</i>	<i>PVD/CAUE 76</i>	01/04/2021 - 31/10/2021				
<i>Travaux</i>	<i>Région/FRADT</i>	01/12/2021 - 30/05/2022	350 000 €	350 000 €	70 000 €	20
<i>Travaux</i>	<i>Département/FDADT</i>	01/12/2021 - 30/05/2022	350 000 €	350 000 €	70 000 €	20
<i>Travaux</i>	<i>LEADER</i>	01/12/2021 - 30/05/2022	350 000 €	350 000 €	70 000 €	20
<i>Travaux</i>	<i>ETAT/DSIL 2022</i>	01/12/2021 - 30/05/2022	350 000 €	350 000 €	70 000 €	20

Travaux	Autofinancement	01/12/2021	350 000 €	350 000 €	70 000 €	20
		30/05/20 212				

FICHE-PROJET 28. Aménagement d'une promenade nature

Maître d'ouvrage de l'action	Commune de Serqueux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray</p> <p>Contribution à la Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renaturation et dépollution d'un site - Sensibilisation et éducation à l'environnement
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en œuvre	À définir
Description générale	<p>Dans le cadre de ses actions la commune de Serqueux, souhaite valoriser son patrimoine naturel, en menant des actions de préservation de ce patrimoine et de la biodiversité locale.</p> <p>La municipalité souhaite, en complément de ses actions pour l'environnement dans son fonctionnement (tonte raisonnée, végétalisation du bourg...), aménager une parcelle boisée d'environ 1 hectare 1/2, consistant à donc à la mise en propreté et à la dépollution (ancienne décharge) de la moitié de la parcelle, de sécurisé les cheminements, et mise en place d'aménagement avec des bancs et des panneaux explicatifs, à visée pédagogique.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réappropriation du patrimoine naturel, ● Préservation naturelle
Intervenants	<p>Commune de Serqueux</p> <p>Association éducation en formation (insertion), Département, État.</p>
Budget global	10 000 €

Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Travaux été 2021 ● Aménagement et inauguration été/automne 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de panneaux implantés ● Fréquentation du site

Plan prévisionnel de financement

À définir

FICHE-PROJET 29. Création d'un espace détente et nature en centre-bourg

Maître d'ouvrage de l'action	Commune des Grandes-Ventes
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Le tourisme, la culture et le patrimoine au cœur de l'attractivité du Pays de Bray
	Contribution à la Transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation à la biodiversité - Création de lien social et intergénérationnel - Apport de nature en ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en œuvre	2023-2024
Description générale	<p>La commune des Grandes-Ventes a pour projet de concevoir un espace collectif naturel de partage et de détente, inclusif et intergénérationnel y compris sur le plan culturel. À cet effet, les élus souhaitent créer un lieu de « nature » au cœur du bourg, permettant de jouer le rôle de tampon et créer une « zone de fraîcheur » dans l'objectif de l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Cet espace aura également pour vocation de favoriser le mieux vivre ensemble dans l'espace public. Les aménagements réalisés devront permettre son appropriation par toutes les générations (les seniors, les jeunes adultes, ados et enfants) avec des équipements sportifs en libre accès, des boîtes à livres,...</p> <p>La commune recherchera alors l'exemplarité en améliorant la prise en compte de la nature dans l'aménagement de cet espace et dans la gestion adaptée, en faveur de la flore, des insectes et de l'avifaune. De même, la commune cherchera à investir dans des équipements et mobiliers urbains écoresponsables, si possible favorisant l'économie circulaire locale</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser le mieux vivre ensemble dans l'espace collectif par un lieu dédié ● Développer des espaces tampons dites « zones de fraîcheur » en cœur de bourg ● Améliorer la prise en compte de la nature dans l'aménagement communal

	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer un lieu culturel de partage et de convivialité
Intervenants	LES GRANDES-VENTES
	[Noms des Partenaires Financiers et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action] : CAUE 76
Budget global	À définir
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation du schéma d'aménagement ● Réalisation de l'aménagement
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Surface aménagée ● Nombre d'équipements mis en place ● Nombre d'aménagements en faveur de la biodiversité (exemple : cabanes à insectes, nichoirs,...)

Plan prévisionnel de financement

À définir

AXE 6. L'AGRICULTURE BRAYONNE, SOCLE D'UNE ALIMENTATION DURABLE

FICHE-PROJET 30. Magasin de producteurs

Maître d'ouvrage de l'action	Mairie de Londinières
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Agriculture et alimentation locale</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vitalité de l'économie, des services et de l'emploi local - Maintien du patrimoine gastronomique du territoire - Développement d'une alimentation durable sur le territoire
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021 – 2023
Description générale	<p>La mairie de Londinières recherche des porteurs de projet pour mettre en place un magasin de producteurs sur le territoire.</p> <p>Elle envisage un partenariat avec ces derniers (mise à disposition des locaux par la mairie, mise en place d'activités dans le cadre du programme Petites villes de demain.</p> <p>Suite à des contacts avec différents producteurs du secteur et une initiative extérieure n'ayant pas été poursuivie, la commune souhaite mettre en place un magasin de producteurs s'inscrivant dans une véritable coopération Mairie/producteurs afin de redynamiser le bourg et le conforter dans son rôle de polarité.</p> <p>Le territoire de Londinières offre une certaine qualité de vie et la présence d'un magasin permettant de promouvoir et de vendre des produits locaux et de qualité contribuerait également à l'attractivité de la commune.</p> <p>La commune souhaite que des candidats puissent se manifester pour assurer une prestation de service pour l'animation et le développement du projet.</p>

Objectifs	<p>Objectifs globaux du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser le centre-bourg - Création de débouchés pour les producteurs <p>Objectifs de la candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emploi d'une personne pour le démarrage du projet - Rémunération des producteurs dans leur implication au projet
Intervenants	<p>Les Coopérateurs du Goût</p> <p>Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action</p>
Budget global	25 000 €
Réponse à un Appel à Projets (AAP) de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ● FEADER « Création, développement et promotion des circuits courts et marchés locaux » ● Date du dépôt de l'AAP : jusqu'au 31 décembre 2022 ● Réponse de l'AAP : en attente
Indicateurs d'avancement	<p>Suivi des indicateurs prévisionnels phares :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● EBE ● Masse salariale ● Chiffre d'affaires HT/Panier moyen ● Taux de marge
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Création d'une entité juridique qui correspondra à la volonté du collectif du projet ● Création d'un cahier des charges interne ● Satisfaction des parties prenantes

Plan prévisionnel de financement

À définir

● Annexe 6 - Indicateurs de suivi et d'évaluation

Les indicateurs de suivi du projet ont pour objet de permettre le suivi de la mise en œuvre du CRTE au regard des projets réalisés. L'évaluation du contrat et du projet pourra être réalisée sur la base des indicateurs identifiés dans chaque fiche et permettant d'alimenter les données des indicateurs d'évaluation.

Indicateurs de suivi du CRTE :

- Nombre de comité de pilotage tenus
- Nombre d'action de communication réalisées sur le CRTE
- Nombre d'actions inscrites au CRTE réalisées
- Montant total des actions engagées
- Montant des subventions de l'Etat engagées sur les projets

Indicateurs d'évaluation du CRTE :

Les indicateurs d'évaluation reprennent certains indicateurs des fiches-actions en réponse aux axes de développement. Ils reprennent également les indicateurs identifiés dans l'état écologique du territoire (listés dans la circulaire du 20 novembre 2020). A noter que pour certains de ces indicateurs, l'état initial n'est pas connu.

❖ Energie :

- Consommations énergétiques du territoire
- Emissions de gaz à effet de serre du territoire
- Production annuelle d'énergie renouvelable
- Economies d'énergie réalisées
- Nombre de bâtiments publics rénovés
- Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE
- Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée
- Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire
- Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)
- Nombre et consommation des chaufferies bois
- Modes de chauffage selon le type et la taille des logements

❖ Mobilité :

- Longueur de pistes cyclables créées
- Nombre de pôles multimodaux
- Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public
- Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité
- Nombre d'action de communication et de sensibilisation sur la mobilité

❖ Economie circulaire :

- Nombre de déchetteries
- Tonnage de déchets produits par le territoire

- État des équipements de tri au regard des normes
- Existence de tri à la source des biodéchets dans structures de restauration collective et tonnage
- Existence de tri à la source des biodéchets pour les individuels et tonnage
- Taux de tri sélectif par filière
- Politique de tarification
- Présence d'un PLPDMA
- ❖ **Agriculture :**
 - Existence du Projet Alimentaire Territoriale
 - Nombre d'exploitations agricoles
 - Moyenne d'âge des chefs d'exploitation
 - Nombre de candidats identifiés par le RDI
 - Surface agricole utile du territoire
 - Pourcentage de l'évolution des surfaces artificialisées
 - Surface engagée dans une démarche environnementale
 - Nombre de producteurs produisant sous signe de la qualité et de l'origine
 - Nombre de producteur par SIQO
 - Nombre de producteurs ayant une activité de diversification
 - Nombre de producteurs vendant en circuits courts
 - Nombre de producteurs vendant en circuits courts par filière
 - Pourcentage des exploitations en circuit-court à être labellisée
 - Nombre de lieux de vente directe recensés
 - Nombre de restaurants scolaires équipés pour la préparation de produits frais
 - Nombre d'action de communication ou de sensibilisation en faveur de l'alimentation saine
- ❖ **Cohésion :**
 - Nombre d'équipements culturels créés
 - Nombre d'action en faveur de l'attractivité du territoire
 - Nombre d'actions en faveur de la cohésion
 - Nombre d'actions visant les jeunes
 - Nombre d'actions en matière de santé
 - Nombre de services à la population créés
- ❖ **Biodiversité :**
 - Nombre de sites / espaces « naturels » à vocation récréative aménagés
 - Surfaces des aires protégées (Natura 2000, APPB)
 - Aires de protection de captages (AAC)
 - Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiées et restaurés
 - Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable (PGD)
 - Linéaire de haies (linéaires) créé
 - Atlas de la Biodiversité Communal (ABC)
 - Territoire Engagé pour la Nature (TEN)
 - Terre Saine
 - Nombre d'actions d'amélioration de la connaissance de la biodiversité réalisées
- ❖ **Lutte contre l'artificialisation :**
 - État d'avancement du PLUI/nombre de communes couvertes par un PLU
 - Surfaces urbanisables dans les documents d'urbanisme/besoins identifiés dans le SCoT à l'échelle du PETR

- Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières
- ❖ **Ressource en eau :**
 - Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes
 - Taux de fuite du réseau du territoire
 - Nombre de captages prioritaires
 - Nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions
 - Couverture du territoire par un SAGE
- ❖ **Attractivité**
 - Nombre de commerces vacants
 - Surface commerciale en centre-ville/surface totale
 - Nombre de logements vacants
 - Dynamique de construction dans les pôles de service par rapport au territoire
 - Nombre de bâtiments patrimoniaux réhabilités